



Ce Livre appartient  
aux Carmelites  
de Marseille







# LETTRES

DE

STE. TERESE DE JESUS,

Mere & Fondatrice de la Reforme de  
l'Ordre de NÔTRE - DAME du Mont-  
Carmel, de l'Observance primitive.

*Avec les Remarques du R. P. Pierre de l'An-  
nonciation, Lecteur en Theologie dans le  
Convent des Carmes déchaussez de Pam-  
pelone :*

*Recüeillies par les ordres du R. Pere Diegue  
de la Presentation, autre-fois General des  
Carmes déchaussez.*

TOME ~~SECONDE~~, I

Dedié à Sa Majesté Catholique Marie-  
Anne d'Autriche, par le R. P. Diegue  
de la Conception, General des Carmes  
déchaussez de la Congregat. d'Espagne.

ET

*Traduites d'Espagnol en François par le  
R. P. Pierre de la Mere de Dieu, de la  
Province Valonne des Carmes déchaussez  
aux Pays-bas, de la Congrégation d'Italie.*



A LILLE,

Chez FRANÇOIS FIEVET, Imprimeur  
du Roy, sur le Pont de Fin. 1698.

# LETTRES

DE

STE. THERESE DE JESUS

Sur le Royaume de la France  
-Nord de France - Dans les  
-Carnal, de l'Ordre de la

Accès à la connaissance de la France  
-Carnal, de l'Ordre de la  
-Carnal, de l'Ordre de la

Revue par les ordres de la France  
de la France, avec les Ordres de  
Carnal, de l'Ordre de la

Déjà à la Messe Catholique  
-Année d'édiction par le R. P. Digne  
de la Conception, Général des Ordres  
de l'Ordre de la France, à l'Ordre de la

Le Royaume de la France, de l'Ordre de la  
-Carnal, de l'Ordre de la  
-Carnal, de l'Ordre de la

Cher France, de l'Ordre de la  
de l'Ordre de la France, de l'Ordre de la



Au Reverendissime Seigneur

DOM

*PLACIDE PARROICHE,*

A B B E'

Du tres-Celebre & tres-Ancien  
Monastere Exêmt

DE SAINT AMAND,

Comte en Pevele, &c.

MONSEIGNEUR,



*Es Têtes Couronnées ont  
fait gloire non seulement  
d'étendre leurs mains, &  
de prêter leur autorité*

## E P I T R E

*souveraine pour protéger les Lettres de Ste. Tereſe, mais encore d'ouvrir leurs Poitrines Royales, pour les y placer par une tendreſſe d'affection & de devotion, qu'elles ont témoignée pour les productions de ſon eſprit ſi pleinement penetré des lumieres du Tout-puiſſant, qui a accompli en faveur de ſon Epouſe ces oracles du Prophete,*

*(a) Les Rois deviendront vos nourriſſiers, (b) & vous ſucerez le lait des mammelles de ces Auguſtes Perſonnes. Philippe IV. Roy d'Eſpagne, & Marie-Anne d'Autriche ſon Epouſe de triomphante Memoire, qui ont fait un accüeil tres-favorable à ces Lettres, lors qu'elles leur furent preſentées par le General de nôtre Re-forme dans la langue Originale de la Sainte; enfin Marie-Tereſe cette in-*

(a) Erunt Reges nutritij tui. *Iſa.* 49. v. 25.

(b) Mammillâ Regum lactaberis. *Idem,* 60. v. 16.



## DEDICATOIRE.

comparable Princesse , qui parmy les acclamations de toute la France , & au milieu des magnifiques & pompeux appareils de ses Epousailles avec LOUIS LE GRAND; fit paroître tant de bonté à prendre soûs sa protection celles du premier Tome traduites en François par Monsr. Pelicot , sont les illustres témoins de cette verité.

Sur ce pied j'ay sujet de croire ,  
**MONSEIGNEUR** , que vous recevrez avec épanouissement de cœur la Traduction que j'ay faite du second Tome des Lettres de cette Glorieuse & Seraphique Reformatrice de l'Ordre du Carmel , que je prens la liberté de donner au Public soûs vôtre Nom; car bien que la Nature ne vous ait pas fait Roy , la Grace vous a rendu participant (c) du Sacerdoce Royal de

\* 3

(c) Regale Sacerdotium. 1. Pet. 2. v. 9.

## E P I T R E

*JESUS-CHRIST*, par lequel vous êtes élevé (d) à une Puissance & à une Autorité supérieure à celle de tous les Monarques de la Terre. (e) Le mépris que vous avez fait des faux biens & des vains honneurs du monde pour suivre Nôtre Seigneur (f) vous rend digne de regner. Enfin vôtre Royaume comme celui de nôtre aimable Sauveur n'étant point d'icy - bas, toute vôtre application est de conquérir pour vous-même, & pour ceux qui ont l'honneur de vivre sous vôtre sage conduite, celui qui est éternel. Or j'ose bien dire que vous tirerez de ces Lettres des lumieres, qui vous serviront de flambeau dans le chemin qui conduit à ce Royaume.

*Vous ne trouverez pas étrange,*

(d) *Majorem illo potestatem habes. S. Ioannes-Chryf. Hom. 83. in Matth.* (e) *Ecce nos reliquimus omnia, & secuti sumus te. Matth. 19. v. 27.* (f) *Hoc est Regnum nolle regnare cum possis, Seneca.*

## DEDICATOIRE.

MONSEIGNEUR, la proposition que j'avance, quoy qu'elle paroisse hardie, si vous voulez faire reflexion, que Dieu, qui selon l'Apôtre (g) veut choisir ceux qui passent pour insensés dans le Monde, afin de confondre les sages orgueilleux, a rendu Ste. Terese, toute fille qu'elle étoit, capable non seulement de gouverner des Personnes de son sexe, mais encore ce qui est sans exemple, de diriger dans la voye de l'Esprit & de l'Oraison, & dans les plus importantes affaires de la Religion des Hommes de grande érudition, & qui tenoient un rang considerable dans l'Eglise & dans l'Etat. Voilà pourquoy je ne doute pas qu'elle ne soit un puissant appuy pour vous aider, MONSEIGNEUR, à supporter la charge que la Divine Providence

\* 4

(g) Quæ stulta sunt mundi elegit Deus, ut confundat sapientes, 1. Cor. 1. v. 27.

## ÉPIÔTRE DEDICAT.

*vous a mise sur les épaules ; elle le fera par les grands principes de la vie Religieuse , qui sont épars dans ces Lettres , & principalement par ses puissantes intercessions auprès de Dieu , lesquelles ont été si avantageuses à tous ceux qui ont eu le bonheur d'y avoir part. C'est ce que souhaitent avec ardeur , & que demandent avec instance tous les Enfants de cette glorieuse Mère , qui sont dans nôtre Province Valonne , mais spécialement celuy qui est avec un tres - profond respét,*

**MONSEIGNEUR,**

Vôtre tres - humble & tres-obeissant Serviteur

F. PIERRE DE LA MÈRE DE DIEU,

C. D. I.



# LE TRADUCTEUR

## AU LECTEUR.

**T**OUT ce qui est sorti de la plume de nôtre Glorieuse Mere Sainte TERESE, a merit  une approbation si generale, & une estime si haute que les plus grands Hommes qui ont paru dans l'Eglise & dans l'Etat se sont efforcez de marquer jusqu'  quel point ils honoroient sa vertu, & deferoient a sa Doctrine. Les Bulles des Souverains Pontifes pour la Canonization de nôtre Sainte, & l'oraison qu'ils ont compos e pour son Office, sont des preuves incontestables de la veneration qu'ils ont eue pour ses merites, & pour la Doctrine que cette incomparable Ma trese spirituelle a laiss e dans ses Ecrits, puis qu'ils luy ont donn e la qualite de Celeste, parce qu'ils jugeoient qu'elle luy avoit  t  inspir e du Ciel.

J' mets icy les Eloges que tant de Cardinaux, d'Archev ques & d'Ev -

P R E F A C E

ques, que les Inquisiteurs Generaux, que les plus sçavans des Univerfités d'Espagne, & les plus grands Saints de ces derniers siecles ont faits à la gloire de nôtre Sainte & de sa Doctrine.

Philippe II. Roy d'Espagne, appellé par excellence le Prudent, & par consequent Prince d'un esprit capable de donner aux choses leur juste valeur, a eu une si grande veneration, & tant d'estime pour les Ecrits de nôtre Mere Sainte Terefe, qu'ayant fait chercher avec empressement les Originaux de ses Livres, il a voulu les placer parmy les Manuscrits de S. Jean Chrysofome & de S. Augustin, qui sont les plus riches ornemens de sa fameuse Bibliothéque de l'Escorial, comme entre autres Témoins me l'a afsûré Monsieur le Baron de Vuoerden, qui les y a veus, & dont il fait mention expresse dans son Journal historique au 15. jour d'Octobre.

Les Lettres de cette grande Ste. ayant été recüeillies par les diligences d'un General des Carmes déchauffez de la Congregation d'Espagne, & comprises dans un vo-

*DU TRADUCTEUR.*

lume, quoy qu'elles ne traitent pour la plûpart que des choses ordinaires & familiares, ont paru si belles, que l'Illustriſſime & Reverendiſſime Evêque d'Oſme Don Jean de Palafox & Mendozan'a pas crû qu'il fût indigne de luy, après tant de beaux livres qu'il avoit composez, & par lesquels il a rendu ſa memoire immortelle parmy les hommes, de faire des Remarques, qui ſont comme des Commentaires pour nous découvrir le precieux Tresor de la Sageſſe naturelle & ſurnaturelle, qui y eſt cachée. Ce premier Tome, contenant ſoixante-cinq Lettres fut dedié au Roy Catholique Philippe IV. qui le reçût avec cette devotion envers nôtre Sainte, qui eſt comme hereditaire à tous les deſcendans de cette Auguſte Maiſon. Ce Tome traduit en François par Monsieur Pelicot, fut dedié à la Tres-haute & Tres-puiſſante Princeſſe Marie-Tereſe, Infante d'Eſpagne, lors qu'elle devenoit l'Epouſe du Roy Tres-Chrétien Louïs le Grand. L'accüeil favorable que ces Auguſtes Perſonnes avoient fait à ces premieres Lettres ayant reveillé les ſoins des

## P R E F A C E

Carmes déchauffez d'Espagne pour faire une exacte recherche de celles qui pouvoient rester entre les mains des particuliers, on en a trouvé encore jusqu'à cent & sept, dont on a fait un second Tome, qui a été donné au public sous la protection de la Reine Regente d'Espagne Marie - Anne d'Autriche. Après l'estime que tant de Personnes les plus illustres en qualité, en science & en Sainteté ont faite des Lettres de ma Mere Sainte Terese, je me flatte que tous ceux, qui ne sçavent pas l'Espagnol, me sçauront bon gré de ce que je leur fais entendre ce que ces Lettres contiennent, pour y admirer cette vaste capacité de l'esprit de cette grande Ste. qui, bien qu'il fût presque toujours occupé dans les hautes connoissances de la Divinité, s'abbaissoit néanmoins aux petites affaires de cette vie, pour élever les Ames, & les appliquer à la connoissance & à l'amour de cet adorable objet, qui donnoit tous les mouvemens à son cœur Seraphique.

Il seroit à fouhaiter que la Traduction répondît parfaitement à l'Espagnol, dont le stile est assurément



## DU TRADUCTEUR.

des plus élégans qu'il y ait dans cette Langue : mais quelque grossiere & imparfaite qu'elle soit, je puis dire au moins qu'elle est fidelle, & tirée exactement sur l'Original. J'y ay employé du temps ; j'ay consulté dans mes doutes des Personnes intelligentes en la Langue Castillane ; & j'ose bien dire que j'en fçay assez bien les tours & la phrase, pour ne me pas méprendre dans les expressions. Agréez, mon cher Lecteur, ce petit travail, qui sera bien payé ; si vous vous laissez persuader par les raisons de Sainte Terese, de mépriser le Monde & ses pernicieuses maximes, d'observer les Commandemens de Dieu, & de pratiquer les vertus Chrétiennes, afin d'arriver au port de la Felicité éternelle. Ainsi soit-il.



EPÎTRE LIMINAIRE

A

LA REINE.



ADAME,

*Notre Glorieuse Mere Sainte TERESE DE JESUS; cette Femme vraiment Celeste, que nous pouvons considerer avec les avantages de celle que S. Jean nous represente dans l'Apocalypse, revêtue du Soleil, couronnée d'Etoiles par les actes heroïques des vertus qu'elle a pratiquées, & foulant aux pieds la Lune qui est le symbole de l'inconstance &*

## Epître à la Reine.

de la vanité du Monde, au-dessus duquel elle étoit si fort élevée par les précieux Dons de la Grace : cette Femme dis-je ornée de ces riches atours parut il y a quelques années comme une Aigle Royale dans le Ciel Espagnol, où elle prenoit l'essor avec les aîles de ses admirables Lettres recüeillies dans le premier Tome, pour se rendre devant le Trône de nôtre Tres-pieux & Tres-Catholique Monarque PHILIPPE IV. surnommé le Grand, de triomphante memoire, que Dieu ait en sa gloire, & pour y trouver heureusement une puissante protection ; aujourd'huy par un même motif, & par un mouvement imperieux & soutenue par l'esperance certaine de trouver en vôtre Clemence le même appuy qu'elle a heureusement rencontré dans celui-là, elle prend son vol vers le Trône de Vôtre Majesté, qui a eu l'honneur d'être la digne & la tres-chere Epouse de ce grand Roy. Si lors comme une Etoile Royale, & semblable à celle dont Plin. dans son histoire, elle n'eut pas d'autre Orient ny lib. 18. d'autre Occident que la genereuse poitrine du Lion d'Espagne, pour se coucher, & pour se relever avec de nouveaux rehaussemens d'éclat & de beauté ; de même aujourd'huy elle vient se

## Epître à la Reine.

jetter dans le sein de vôtre Majesté, non pas pour s'y cacher ny s'y éclipser, mais pour briller avec plus de lustre, & éclairer le Monde d'une lumiere toute nouvelle par les Lettres qu'elle a écrites, lesquelles jusqu'à cette heure nous avoient été cachées. Si par les premières elle a été portée devant le Trône de Philippe le Grand comme dans un desert ou dans une solitude (qui est l'expression dont l'Ecriture se sert pour marquer la Grandeur des Rois) pour être soutenüe & protegée par sa Souveraine autorité, avec celles-cy elle se retire comme à un azile assuré vers vôtre Majesté, à qui la solitude convient par plusieurs titres; par celuy de Reine, & par celuy de Veuve. (§)

(§)  
S. Paul.  
1. Tim.  
c. 5. v. 5.  
Quæ  
verè vi-  
dua est  
& deso-  
lata.  
S. Aug.  
Ep. 121  
ad Pro-  
bam.  
Vidua  
desola-  
ta etiã  
magnâ  
circum-  
data sit  
familiâ:  
quia ni-  
hil sibi  
debet  
esse so-  
latio,  
nisi  
Deus  
ipse.

Elle ne scauroit, MADAME, rencontrer une protection qui soit ny plus forte ny plus sûre que celle qu'elle doit esperer de vôtre Majesté, dans qui un zele tout pur, & une insigne Pieté se reposent comme dans leur centre. Je me fie encore que cette devotion si tendre que vous avez pour la Sainte, & cette affection si sincere pour tout son Ordre, que vous avez manifestée en tant de rencontres, attireront sur ses Lettres la protection qu'elle demande, m'assurant que du Trône

## Epître à la Reine.

de la gloire dont elle jouit, elle donnera des marques sensibles de sa reconnoissance: Car si lors qu'elle vivoit dans le monde elle étoit si reconnoissante des plus petits services qu'on luy avoit rendus, comme il se voit dans l'histoire de sa Vie, & qu'elle le montre assez elle-même dans ses Lettres, combien plus le sera-t'elle dans le Ciel, où sa charité est dans une perfection consommée, & par une suite nécessaire sa reconnoissance pour ses Amis & ses Bien-faiteurs incomparablement plus grande?

**Q**U'il plaise donc à VOTRE MAJESTÉ d'appuyer de son autorité Royale ces Lettres de nôtre glorieuse Mere, sur lesquelles on a fait quelques Remarques, qui ne sont pas moins utiles que spirituelles, & qui selon ma pensée, pour avoir du rapport à l'esprit de nôtre Seraphique Sainte, auront assez d'agrément pour ne pas déplaire aux Lecteurs. Par ce moyen la Ste. en deviendra plus connue & plus honorée; & cette Piece acquerra plus de credit parmy les Peuples fidèles, qui seront portés à profiter des Celestes Instructions qu'elle y donne, voyant que le Livre qui les contient a cours, & se debite sous l'ombre Royale de Vôtre Majesté; mais c'est ce qui

## Epître à la Reine.

Pf. 145  
Pupillū  
& viduā  
fufci-  
piet.

contribüera principalement au service & à la gloire de Dieu, à qui tout mon Ordre offre sans intermission des Prieres & des vœux, afin que comme le Roy Prophete l'appelle le Protecteur des Veuves & des Orphelins, il en fasse paroître les effets avec éclat en la Sacrée Personne de vôtre Majesté, & en celle de vôtre Fils nôtre bon Roy & Souverain Seigneur CHARLES II. que le Ciel conserve heureux longues années, donnant la Paix à tous ses Royaumes, & à luy-même une parfaite concorde avec tous les Princes Chrétiens, & une entiere Victoire de tous ses ennemis, Ce sont les souhaits de tous les Carmes dechauffez, spécialement de celuy qui est,

# MADAME,

## DE VOTRE MAJESTE.

Le tres-humble Chapelain  
& sujet, FR. DIEGUE  
DE LA CONCEPTION,  
General des Carmes  
déchauffez.



## AVANT-PROPOS.

**L**ES Lettres, au sentiment du grand Saint Basile, sont comme des miroirs, dans lesquels on voit ceux qui les ont écrites à-peu-près comme les enfans representent leurs Peres. J'ay S Basile. epist. I. reconnu vôtre Lettre, écrit-il à S. Gregoire de Nazianze, en la même maniere que les hommes ont coûtume de discerner & reconnoître les enfans de leurs amis, par la ressemblance qu'ils ont avec ceux qui les ont engendrés. Et dans la Lettre 41. qu'il écrit à Maxime le Philosophe, il dit qu'il l'avoit reconnu par sa Lettre, comme on reconnoit le Lion par ses ongles. *Amicorum imagines reverà per sermones exprimuntur : Cognoscimus itaque te per Litteras, quantum, ut aiunt, per unguis Leonem.* Dans cette pensée S. Ambroise a eu raison de dire que l'usage des Lettres n'a été introduit que pour suppléer à ce que l'absence nous ôte : Car c'est

*Avant - propos.*

S. Am-  
brosius  
lib. 7.  
Epistol.  
ep. 45.

dans les Lettres que nous voyons les portraits de nos amis absens, & que nous les y regardons comme s'ils nous étoient presens. *Epistolarum usus est, dit-il, ut disjuncti locorum intervallis affectu adhareamus, in quibus inter absentes imago refulget presentia.* Le plus illustre usage des Lettres est d'attacher par le nœud d'une sincere affection des cœurs que la distance des lieux tient separés, parce que malgré cet éloignement elles nous representent les images de nos amis, qui par cet innocent artifice nous sont en quelque façon rendus presens. Quoy que cette ressemblance naturelle se rencontre dans toutes sortes de Lettres, elle paroît avec plus d'éclat dans les familières, qui sont les productions plus naturelles, & pour ainsi dire, plus immediates du genie; parce que comme elles sont moins étudiées elles representent aussi plus naïvement les proprietés naturelles de la personne qui les écrit.

Il est vray que si nous en croions à ceux qui ont eu le bonheur de connoître nôtre Glorieuse Mere Sainte Terese de JESUS, & de traiter avec



*Avant - propos.*

cette grande Maîtresse mystique de l'Eglise, ils avoient que son genie a été des plus élevés que les siècles aient produit. Ce qui se découvre assez dans l'excellente Doctrine de ses Livres : mais je doute si ses Lettres ne contribuent pas davantage à cette heureuse découverte. La raison en est, que ses Livres nous représentent principalement la grace Divine, qui a operé des merveilles surnaturelles dans sa tres-sainte Ame ; d'où par une consequence legitime nous jugeons de la grandeur & de l'élevation de son esprit, même dans l'ordre naturel : mais dans ses Lettres, dont les sujets sont des affaires qu'elle a traitées & ménagées dans le commerce ordinaire avec les hommes, nous voyons la vive image & le portrait naturel de son genie, & nous y découvrons plus à plein les avantages que la nature luy avoit si libéralement accordés.

On peut sur ce pied justement appliquer aux Lettres de nôtre Sainte le glorieux Eloge que Geofroy a donné à celles de Saint Bernard par ces paroles : *In Epistolis quas ad diversas personas ob negotia diversa dicta-*

Gofrid.  
in vitâ  
S. Bern.  
l. 3. c. 7.

*Avant - propos.*

*vit , prudens Lector advertet quo fervore spiritus Justitiam omnem dilexerit, omnem aequè oderit injustitiam , &c.*

Dans ces Lettres , que nôtre Sainte Mere a écrites à diverses Personnes sur des sujets , & pour des affaires différentes le sage Lecteur verra , comme dans un beau miroir , cette ferveur d'esprit avec laquelle elle les conduisoit toutes , pour les faire aboutir à l'amour de la vertu , & à l'horreur du vice , les dressant ainsi comme une échelle depuis la terre jusqu'au Ciel : Depuis la Terre , qui comprend les affaires de cette vie , jusqu'au Ciel de la vertu ou de la Justice , à laquelle elle les dirigeoit ; car elle n'y cherchoit pas ses interêts , mais ceux de Dieu , à qui étoit tout ce qu'elle avoit ; & soutenant la qualité d'une véritable & fidelle Epouse , elle consideroit tout ce qui étoit à JESUS - CHRIST comme son propre bien , & regardoit l'honneur de Dieu comme le sien. *Quidquid erat Christi, sic curabat ut suum.* Que de zele ne montre-t'elle point dans ses corrections ? Quel courage à défendre la cause de Dieu , & à embrasser le party de la vertu , l'établissant & la

Gofrid.  
suprà.

*Avant - propos;*

soutenant avec autorité, l'entretenant par les ardeurs de sa charité, & en avançant la pratique par les soins infatigables ? On découvre dans ces Lettres les grands empressemens qu'elle avoit de procurer que la perfection de sa Reforme prît de nouveaux accroissemens, appuyant d'un côté le bien qui y étoit établi; & d'ailleurs fermant toutes les avenues au relâchement, & en étouffant jusqu'aux apparences qui le pouvoient introduire. Quelle est la prudence qui éclate dans toutes les affaires qu'elle avoit sur les bras, pour les conduire à une heureuse fin ! Quelle la diligence à les poursuivre ! Et quelle l'efficacité à y réussir ! Quelle sainte sagacité à bien prendre toutes les mesures pour n'y point faillir ! En un mot, il n'est pas de vertu qui ne se voye parfaitement dans ce miroir : Et si vous ajoutez à cela la netteté de son stile, qui est si aisé & si coulant, l'agrément du langage, la douceur & l'énergie de ses expressions, vous y trouverez des charmes, qui attirent nos cœurs par une force secrète à son commerce, & rendent agreable la communication que nous

*Avant - propos.*

pouvons entretenir avec elle par le moyen de ces Lettres.

Je m'assûre que l'on conviendra avec moy qu'une des plus excellentes qualitez de nôtre Sainte est d'avoir répandu tant de rayons d'une tres-haute & tres-admirable Doctrine, & de faire paroître tant & de si brillantes lumieres de l'Esprit Divin dans des Lettres familiares & domestiques, où elle traite des affaires de la terre, & qu'ainsi il est aisé de juger que le cœur de Terefe étoit devenu tout Divin, & que Dieu l'avoit formée pour la faire une sçavante Maîtresse & une sage Directrice des Ames. Les Sacrements Interpretes nous apprennent que la lumiere, que Dieu avoit produite au premier jour de la Creation du monde, brilla sur la terre durant les trois premiers jours, & qu'au quatriéme, selon la sentence du Docteur Angelique S. Thomas, elle fut placée dans le Ciel, ou Dieu luy donna le nom & les proprietéz de Soleil. *Dicendum est quod, ut Dionysius dicit 4. de Divinis Nominibus, illa Lux fuit Lux Solis, sed adhuc informis quantum ad hoc quod jam erat substantia Solis : sed postmodum data est ei*

S. Tho.  
I. P. q.  
67. a. 4.  
in corp.

*Avant - propos.*

*est ei specialis & determinata Virtus ad particulares effectus.* Ainsy nous pouvons soutenir que nôtre glorieuse Mere ayant brillé d'une maniere si éclatante parmy les affaires de la terre, elle a été élevée comme un Soleil, pour éclairer tous les hommes en qualité de lumiere. De vray quand ses Livres mystiques, qui sont remplis d'une si admirable Doctrine, ne luy auroient pas procuré le titre de Maîtresse dans l'Eglise, ses Lettres seules suffissent pour luy acquérir cet honneur, parce que tant de salutaires instructions & de si importans avis pour ~~la~~ spirituelle & interieure, qu'elle donne dans des Lettres familières, & qui ne ~~sont~~ écrites que pour entretenir la correspondance ordinaire parmy les hommes, peuvent passer pour autant de rayons & de proprieté du Soleil. C'est asûrément par cette raison que les Lettres de nôtre Ste. comprises dans le premier Tome ont été si bien reçûes, qu'en moins de huit ans il s'en est fait quatre différentes Editions. C'est sur ce pied que l'on a demandé avec instance à nôtre Ordre de mettre au plutôt en lumiere ce *Second Tome*, que je vous

*Avant - propos.*

offre, mon cher Lecteur, comme un miroir, dans lequel vous pourrez vous voir & considerer vous-même, pour composer & regler toutes vos actions de telle sorte, que vous appreniez à vivre & à converser parmy les hommes sans déplaire à Dieu. C'est faire un bon usage de la lecture, dit Saint Augustin, que de la prendre comme une glace bien nette, dans laquelle l'Âme se regarde comme dans son Portrait, afin qu'elle corrige tout ce qu'elle trouve de laid & de difforme en elle-même; ou qu'elle ajoûte de nouveaux traits à sa beauté. *Optimè uteris Lectione, si eam tibi adhibeas speculi vice, ut ibi, velut ad imaginem suam Anima respiciat, & vel fœda quaque corrigat, vel pulchra plus ornet.*

S. Aug.  
ep. 143

Mais comme il est impossible de trouver un miroir si net & si poli qu'il n'ait toujours quelque tâche, parce que de n'en avoir pas du tout n'appartient qu'au VERBE subsistant dans l'Eternité; de qui, selon l'expression du Sage, le propre est d'être un miroir sans tâche: *Speculum sine macula.* Il faut avouer franchement que ce volume que je

*Avant - propos.*

vous presente en qualité de miroir est parsemé de quantité de tâches, causées par les Remarques que j'ay faites sur les Lettres de nôtre Sainte Fondatrice, dans lesquelles on ne trouvera point le poids des Sentences, la douceur de l'éloquence, la force de l'esprit, & le brillant de l'érudition de Monseigneur l'Illustissime Don Jean de Palafox, que nous pouvons avec justice appeller le Chrysofome, c'est à dire la Bouche d'Or de ce siecle. On luy avoit déjà mis en mains ces dernieres Lettres de Sainte Terese pour leur donner le même lustre qu'il a fait aux premieres : Mais hélas ! la mort, cette cruelle meurtriere des hommes, retranchant le fil de sa vie nous a privé des fruits que nous devions cuëillir de cet Ouvrage, & de plusieurs autres qu'il avoit dessein de produire, sur tout des rares exemples de ses vertus; quoy que nous puissions dire de ces dernieres qu'elles luy ont procuré l'immortalité, puis que dans la belle pensée de S. Gregoire de Nazianze, ceux - là ne meurent jamais qui ont vécu selon Dieu, bien qu'ils sortent de cette

*Avant - propos.*

Naziã-  
zenus  
orat. in  
laudem  
S. Atha-  
nasilij.

*vie. Deo quippe omnes vivunt, qui secundum Deum vixerunt, etiamsi ex hac vitâ migrarint.*

Comme donc il est impossible de suivre ce flux prodigieux d'éloquence qui couloit avec une si agreable impetuosité de la plume, aussi-bien que de la bouche de ce tres-illustre Prelat, & que je suis infiniment au-dessous de sa rare erudition, & de tant d'autres éminentes qualitez que Dieu avoit communiquées à ce grand Chrysofome de nôtre siecle, pour le rendre le parfait imitateur de celui de Constantinople, afin qu'il travaillât aussi utilement que luy à cultiver le champ de l'Eglise, il m'a semblé que tout ce que je pouvois faire étoit de tracer quelques Remarques litterales pour servir à l'intelligence des points & des matieres contenües dans les Lettres: quoy qu'en quelques-unes je me sois donné plus de liberté, parce qu'étant plus profondes en Doctrine, ou contenant des matieres plus importantes, elles exigent une plus grande attention, & une plus meure consideration, mais j'ay tâché de faire qu'en toutes on pût remarquer



que la Doctrine de la Sainte est la véritable Science des Saints ; de sorte que l'on pourra aisément reconnoître qu'une grande partie de ce, que les Saints Peres ont enseigné, se trouve icy comme ramassé & représenté dans un miroir ; ce qui fait encore une des excellentes qualitez de ces Lettres. Seneque dit que les

Caractères pour petits & obscurs qu'ils soient, si on les regarde au travers d'une phiole de cristal pleine d'eau, ils paroissent beaux, & d'une grandeur qui les rend aisez à lire *Littera quamvis minuta & obscura per vitream pilam aquâ plenam majores clarioresque cernuntur.* Si cela est vrai, j'ay sujet d'espérer que les Remarques, que j'ay faites & placées au - dessous des Lettres de ma Sainte, ne devant être vûes qu'au travers de ce beau Cristal, qui contient un torrent de doctrine & de discretion, quelques petites qu'elles soient en elles - mêmes, auront au moins une apparence de grandeur, qui contribuera à l'utilité que le Lecteur peut se promettre de ces Lettres, qui est tout ce que je pretens.

Seneca  
lib. 1.  
quæst.  
natural.  
cap. 6.

J'avertis enfin que si parmy ces

*Avant - propos.*

Remarques il arrive que je donne à quelqu'un le nom de Saint, ou de Sainte, je declare que je n'applique point ce nom à la personne, mais aux loüables actions de sa vie, pour expliquer & mettre en évidence ses vertus, & en la maniere que l'on a accoustumé de se servir de ce mot, protestant que mon intention n'est pas de donner à ce terme plus de poids & d'autorité que la personne n'en a en elle-même, afin que je me conforme en cela & en toute autre chose aux Decrets Apostoliques, spécialement à celuy d'Urbain huitième émané le 5. de Juin 1631. qui l'ordonne ainsi.



*Approbations.*



APPROBATION

*Du tres - Reverend & tres-sçavant Pere Raphaël Forcada de l'Ordre de S. Dominique, Professeur de la Ste. Theologie en l'Etude generale de la Ville de Manrese dans la Principauté de Catalogne.*

**J**'Ay vû le *Second Tome des Lettres de la glorieuse & admirable Vierge, Mere & Maîtreſſe miſtique Ste. TERESE DE JESUS, avec les Remarques que ſes ſçavans & pieux Enfans les Carmes déchauffez y ont faites; & après avoir lû les unes & les autres avec autant de plaisir que d'attention, j'ay reconnu que ces Lettres ſont remplies d'une Doctrine ſpirituelle, qui répand dans le cœur l'onction de la Grace; & qu'elles renferment des Avis celeſtes, & des Inſtructions qui peuvent beaucoup contribuer à l'accroiffement de la vertu dans tous ſes Enfans, & dans ſes devots : Il y a*

## *Approbations.*

aussi des reprimendes ou des corrections, dans lesquelles elle mêle admirablement bien le zele avec la discretion, pour ramener les pecheurs dans la voye du Salut. Je rends en même temps témoignage que les Remarques tiennent tout-à-fait des excellentes qualitez, qui reluisent dans la Doctrine, dans le zele, & dans la pieté de la Sainte, & que chacune à l'imitation de ces Lettres, est tout ensemble un rayon de lumiere qui éclaire l'Entendement, & une flêche aigüe qui blessant saintement & penetrant le cœur, l'oblige de se rendre à l'amour de Dieu, & à entreprendre avec sollicitude & ferveur tout ce qui est du service de sa Divine Majesté; c'est pourquoy je juge que ces Lettres avec leurs Remarques meritent l'estime generale de tous les Fidèles, & la permission que l'on demande de les imprimer, parce qu'elles ne contiennent rien, qui ne soit conforme à la Foy de la Ste. Eglise Catholique, Apostolique & Romaine. Fait à Bruxelles dans le Convent des Freres Prescheurs le 15. d'Octobre 1673.

*F. Raphaël Forcada.*

*Approbations.*



FACULTAS ORDINIS.

FR. PHILIPPUS A STO. NICOLAO,  
Præpositus Generalis FF. Carme-  
litarum Discalceatorum Congre-  
gationis Sancti ELIÆ, ac Sti.  
Montis Carmeli Prior.

**T** Enore præsentium facultatem im-  
pertimur Rev. Patri Fr. Petro à  
Matre Dei, Provincia nostra Insulensis  
Definitori Provinciali, Novitiorumque  
Magistro, ut typis mandare valeat Li-  
brum, cui titulus Lettres de Ste. TE-  
RESE DE JESUS, Mere & Fondatrice  
de la Reforme de l'Ordre de Nôtre-  
Dame du Mont - Carmel, de l'Ob-  
servance primitive, avec les Remar-  
ques du R. P. Pierre de l'Annoncia-  
tion, &c. Tome second, ab ipso ex  
Hispanico in Gallicum traductum, &  
à duobus Congregationis nostræ deputatis  
Theologis recognitum & approbatum.  
Datum Gandavi die decimâ - nonâ  
Januarij 1696.

Fr. PHILIPPUS A S. NI-  
COLAO, Præp. Generalis.

Loc. † Sigil.

*Approbations.*

Permission de l'Ordre.

FR. PHILIPPE DE ST. NICOLAS,  
*General des Carmes déchaussez de la  
Congregation de SAINT ELIE, &  
Prieur de la Ste. Montagne du Car-  
mel.*

PAR ces presentes Nous donnons  
au R. Pere Pierre de la Mere de  
Dieu Definiteur Provincial de nôtre  
Province de Lille & Maître des No-  
vices, la permission de faire imprimer  
un Livre qui a pour titre, *Lettres de  
STE. TERESE DE JESUS Mere & Fon-  
datrice de la Reforme de l'Ordre de  
Nôtre Dame du Mont-Carmel de l'Ob-  
servance primitive, avec les Remarques  
du R. P. Pierre de l'Annonciation &c.  
Tome second*, par luy traduit d'Es-  
pagnol en François, après avoir été  
examiné & approuvé par deux  
Theologiens de nôtre Congregation  
à ce spécialement deputés. Donné à  
Gand le 19. de Janvier 1696.

FR. PHILIPPE DE  
St. NICOLAS, *General.*

*Loc. † Sig.*

# Approbations.



## APPROBATIONS

*Des Theologiens de l'Ordre.*

**J**'Ay lû par ordre de nôtre R. P. Provincial les *Lettres de N. Mere Ste. TERESE DE JESUS &c. avec les Remarques du R. P. Pierre de l'Annonciation &c. traduites d'Espagnol en François par le R. P. Pierre de la Mere de Dieu Definiteur de nôtre Province, & Maître des Novices.* Je les ay trouvé couchées dans un stile si charmant, d'une éloquence si douce, deduites avec tant de grace dans leurs expressions, assaisonnées d'une sainteté si agreable, qu'elles allument dans tout le monde le desir de l'acquérir: & en même temps elles enlèvent les cœurs par une aimable violence a les lire avec un contentement indicible. C'est pourquoy, comme non seulement elles ne contiennent rien qui ne soit tres-conforme à la Foy & aux bonnes mœurs, mais qu'elles sont encore si pleines de l'Esprit Divin qui animoit cette grande Sainte,

### *Approbations.*

qu'elles inspirent puissamment la Piété & les autres Vertus, j'ay jugé qu'elles devoient être au plutôt imprimées pour la gloire de Dieu, pour la devotion envers cette illustre Fondatrice de nôtre Reforme, & pour la consolation de tous les veritables amateurs de la perfection. Fait à Douïay en nôtre Convent de Saint Joseph des Carmes déchauffez le 29. de May 1696.

FR. TIMOTHE'E DE ST. PAUL,  
Prieur & Lecteur en la sacrée  
Theologie.

### JESUS, MARIA, JOSEPH.

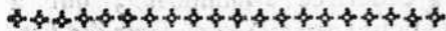
**J**'Ay lû avec plaisir, par ordre de nôtre R. P. Provincial, ce *Second Tome des Lettres de nôtre Mere Ste. TERESE, traduites d'Espagnol en François par le R. P. Pierre de la Mere de Dieu Definiteur de nôtre Province, avec les judicieuses Remarques tant du Texte Espagnol, que du Traducteur*: Je n'y ay rien trouvé que de conforme à la doctrine de l'Eglise Catholique, & j'y ay admiré l'esprit & la prudence



## *Approbations.*

incomparable de la Sainte, laquelle après nous avoir enseigné dans ses autres Livres à converser amoureusement avec Dieu, comme font les Seraphins, nous enseigne dans ces Lettres à traiter en Anges avec les hommes. C'est pourquoy on ne scauroit trop tôt satisfaire à la devotion de plusieurs personnes qui les demandent, en les donnant au public. Fait en nôtre Convent de Valenciennes le 15. de Novembre 1696.

FR. EUGENE DE L'ASCENSION,  
Carme déchaussé, Prieur de  
Valenciennes, & Lecteur en  
la sacrée Theologie.



## APPROBATION

*De Monsieur de la Verdure, Docteur, & premier Professeur en Theologie, Doyen de l'Eglise Collegiale de St. Amé, & Censeur des Livres dans l'Université de Douay.*

**J**'Ay lû le *Second Tome des Lettres de Ste. TERESE DE JESUS &c.*

## Approbations.

*avec les Remarques du Rev. P. Pierre de l'Annonciation &c. Et je n'y ay rien trouvé, qui ne soit conforme à la Foy, & à la Pieté de cette illustre Fondatrice des RR. Carmes déchauffez. Fait à Douay le 23. de May 1696.*


NICOL. JOSEPH DE LA VERDURE,  
Docteur & premier Professeur  
en Theologie, & Censeur des  
Livres dans l'Univ. de Douay.



*Approbation de Monsieur de Precelles,  
Docteur de Sorbonne.*

J'Ay lû pour Monseigr. le Chancelier ce Manuscrit, qui a pour titre : *Second Tome des Lettres de Ste. TERESE DE JESUS, traduites d'Espagnol en François par le R. P. Pierre de la Mere de Dieu Definiteur Provincial des Carmes déchauffez aux Pays-Bas. Fait en Sorbonne le 25. de Septembre 1697.*

C. DE PRECELLES.



APPROBATION

*De Monsieur Desqueux, Curé de l'Eglise Paroissiale de Saint Estienne, Doyen de Chrétiennté de Lille, Censeur des Livres.*

**J**'Ay lû ce Tome second des Lettres de Ste. TERESE DE IESUS, traduites d'Espagnol en François par le R. P. Pierre de la Mere de Dieu, Definiteur Provincial des Carmes déchausés aux Pays - bas, digne fruit d'une si sainte Mere, & dont la Traduction est le fidele tribut d'un de ses Enfans. On y remarque une grandeur d'Ame, une penetration dans les affaires, en un mot un talent rare pour faire réüssir les choses qu'elle y a entreprises pour la gloire de Dieu & le bien de son Ordre. Cette Traduction ne contient rien qui ne soit conforme à la Foy de la Sainte Eglise Romaine, & aux bonnes mœurs. Fait à Lille le 16. May 1698.

*FR. DESQUEUX, Pasteur de Saint Estienne, Doyen de Chrétiennté de Lille, Censeur des Livres.*

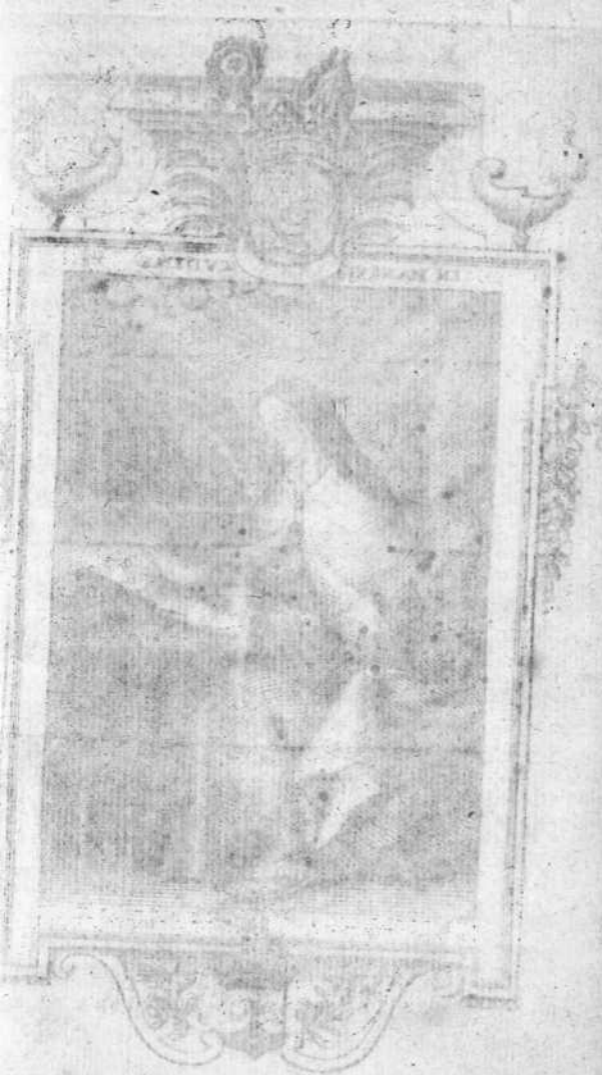
Le Traducteur au Lecteur.

**L**A nécessité de redresser quelques fautes, qui se trouvent dans l'impression du Texte Espagnol, ou d'éclaircir quelques points, qui paroissent un peu obscurs, & quelque léger sentiment de devotion pour nôtre Ste. Mere T E R E S E, m'ayant porté à faire quelques additions, quoy qu'en petit nombre, vous les connoîtrez, mon cher Lecteur, par ce Paragraphe ¶ dont je les ay fait marquer.

Et comme la Digression faite au sujet de ce que N. Ste. Mere dit dans la Lettre onzième, n'est pas dans un si grand jour, que l'on ne puisse y entrevoir quelques nuages de difficulté, c'est pour les lever & les dissiper que l'on a jugé à propos de faire une Observation qui est à la fin de la Digression.

Remarquez enfin que dans cette Digression il faut corriger la citation qui se trouve en la page 454. ligne 3. & au lieu de *nombre troisième*, lire, *nombre trentième*.

LET-



IN MANSUE  
TVDINE





LETTRES

De nôtre glorieuse Mere  
SAINTE TERESE  
DE JESUS.

---

LÉTTRE I.

*Au tres-prudent Roy* PHILIPPE II.

J E S U S.



*A grace du Saint Esprit  
soit toujours avec vôtre  
Majesté.*

1. *Comme je recom-  
mandois avec grande in-  
stance à Nôtre Seigneur*

*les affaires de cet Ordre sacré de Nôtre-  
Dame, & que je considerois la necessité  
qu'il y a de travailler à ce que de si bons*

A

*commencemens que Dieu luy a donnés ne tombent point en ruine, il me vint dans la pensée que le meilleur expedient pour remedier aux maux qui nous affligent, est que vôtre Majesté connoisse en quoy consiste l'entier affermissement de cet Edifice. J'ay déjà vécu quarante ans dans cet Ordre, & je puis dire qu'après avoir bien considéré toutes les choses, j'ay connu clairement, que si l'on n'établit pas promptement un Provincial propre & particulier de la part des Déchaussez, il en arrivera de grands dommages, & je tiens pour impossible que cet ouvrage ait quelque progresz à l'avenir: Or comme cela est au pouvoir de vôtre Majesté, & que je vois que la tres - Sainte Vierge nôtre Dame vous a choisi pour proteger son Ordre, & le secourir dans tous ses besoins, j'ay pris la liberté d'écrire cette Lettre pour supplier vôtre Majesté au nom de Nôtre Seigneur & de sa tres - Sainte Mere, d'ordonner que cela se fasse. Comme il est extrêmement important au demon de rompre ce coup, il ne manquera point de le traverser en proposant beaucoup d'inconveniens; mais il n'y en a point en effet; au contraire il en doit resulter de grands biens en toutes les manieres.*



2. Il seroit avantageux à la reüssite de nôtre dessein, si dans ces commence-  
mens on donnoit la charge de Superieur à  
un Pere Déchaussé nommé Jerome Gra-  
tian, que je connois depuis quelque temps,  
quoy qu'il soit encore jeune, il m'a donné  
sujet de louer beaucoup Nôtre Seigneur  
pour les grandes graces qu'il a commu-  
niquées à son Ame, & pour les œuvres  
excellentes qu'il a faites par son moyen  
pour procurer le salut de plusieurs autres.  
Ainsi je crois que Dieu l'a élu pour faire  
de grandes choses à l'avantage de nôtre  
Ordre. Qu'il plaise à Nôtre Seigneur de  
diriger cette affaire en sorte que vôtre  
Majesté veuille bien luy rendre ce service,  
& donner les ordres necessaires pour cela.

3. Je baise mille fois les mains à  
vôtre Majesté pour la faveur qu'elle m'a  
faite de m'accorder la permission de fon-  
der le Convent de Caravaque : mais je  
la supplie en même temps pour l'amour  
de Dieu de me pardonner la liberté que  
j'ay prise, parce que je m'apperçois que  
je suis trop temeraire. Cependant lors  
que je considere que vôtre Majesté tient  
icy-bas la place de Dieu, qui écoute les  
prieres des Pauvres, je ne puis penser  
que vous devez vous ennüier de mes im-  
portunités. Dieu veuille accorder à vô-

4 LETTRES DE N. G. MERE  
*tre Majesté autant de repos , & autant  
d'années de vie que je luy en demande  
continuellement , & que la Chrétienté  
en a besoin. C'est aujourd'huy le 12. de  
Juillet.*

*L'indigne servante & sujette  
de vôtre Majesté*  
TERESE DE JESUS, Carmelite.

## REMARQUES.

1. **C**ette Lettre fut écrite l'an  
1576. lorsque la Sainte étoit  
à Toledé , comme il conste du  
contenu , & particulièrement de ce  
qu'elle dit , qu'il y avoit 40. ans  
qu'elle portoit l'habit religieux lors  
qu'elle l'écrivit , parce qu'il y en  
a effectivement autant depuis l'an  
trente - six , auquel elle avoit pris  
l'habit, jusqu'à soixante & seize.

2. Elle écrivit cette Lettre au  
commencement de la plus dange-  
reuse tempête que la Reforme a ja-  
mais soufferte , lors qu'ayant mis la  
derniere main aux fondations de Ca-  
ravaque & de Seville , elle se rendit  
dans la Castille pour obeïr au Cha-

pitre general de nos Peres de l'observance, qui luy avoient commandé sous precepte formel de se retirer dans quelqu'un de ses Convens, avec défense de traiter de nouvelles Fondations. Elle avoit choisi pour cela le Convent de Toledé : mais comme elle ne sçavoit que trop que le repos de ses Enfans, des Carmes & des Carmelites déchaussées dépendoit uniquement de l'élection d'un Provincial propre & particulier qui les gouvernât ; elle en fait dans cette Lettre la proposition au Roy Philippe second, ayant recours à sa protection, comme à un azile asûré pour obtenir ce qu'elle souhaitoit.

3. Elle propose & demande dans cette Lettre trois choses à Sa Majesté : La premiere est la separation de sa Reforme , pour être érigée en une Province à part ; la seconde, que les Déchaussez ayent un Provincial tiré d'entre eux pour les gouverner ; & la troisiéme, que cette charge soit donnée au Pere Jérôme Gratian de la Mere de Dieu, qui étoit alors Visiteur Apostolique des deux Familles dans l'Andalouzie, & des Carmes & des Carmelites déchaussées dans la

6 LETTRES DE N. G. MERE  
Cástille, & avec qui la Sainte avoit  
commencé à faire connoissance un  
peu auparavant, lors qu'elle étoit  
occupée à la Fondation de Veas.  
Elle obtint ces trois choses de la fa-  
veur de ce tres - prudent Monarque:  
car elle eut la satisfaction de voir  
durant sa vie la Reforme qu'elle avoit  
établie avec tant de peines, érigée  
en Province, & le Pere Jérôme Gra-  
tian dans la charge de Provincial.  
Par ce moyen la guerre, que le zèle  
avoit allumée & entretenüe quelque  
temps entre ces deux saintes Famil-  
les, fut entierement éteinte, pour  
ne se rallumer jamais plus, com-  
me il y a sujet d'esperer des étroites  
liaisons de charité qui les unit main-  
tenant en JESUS - CHRIST.

---

## LETTRE II.

*A l'Illustrissime Seigneur Don Alvare  
de Mendoza, Evêque de Palence.  
Premiere.*

J E S U S

- I. *S*oit toujours avec votre Grandeur.  
*Le mariage de Madame Marie*

S. TERESE DE JESUS. Let. 2. 7

m'a donné un grand contentement : ce qui est si vray, que la joye extraordinaire que j'en eus d'abord, fit que je pouvois à peine croire une si bonne nouvelle. Voilà pourquoy ç'a été pour moy un sujet de grande consolation de l'apprendre par vôtre Lettre. Beni soit Dieu, qui m'a fait en cela une grace d'autant plus signalée, que tous ces jours passés j'ay été dans une continuelle inquietude causée par le soin & le desir extrême que j'avois de voir vôtre Grandeur hors d'un si grand embarras, comme il est enfin arrivé, encore à si petits fraiz, comme l'on m'a dit, puisque c'est une alliance tres-honorable. Au reste tout ne peut être aussi égal & aussi accompli que l'on voudroit bien: mais il y auroit plus d'inconvenient si l'Epoux étoit fort jeune. Les Maris un peu avancés en âge cherissent & estiment ordinairement davantage leurs Epouses; ce qui arrivera inmanquablement à celle-cy qui a tant de belles qualités qui la rendent aimable. Plaise à Nôtre Seigneur que ce soit pour son plus grand bien. J'en suis si satisfaite que je ne sçay à present rien qui soit capable de me donner un plus grand contentement. J'ay été bien triste de la maladie de Madame Marie: mais j'espere

## 8 LETTRES DE N. G. MERE

en Nôtre Seigneur que le mal ne sera point si grand que de coûtume. Cependant on aura soin pardeçà de la recommander à Dieu plus particulièrement.

2. Nôtre Seigneur veuille recompenser vôtre Grandeur pour l'aumône qu'elle nous a faite, laquelle est venue bien à propos: car nous ne sçavions à qui avoir recours, quoy que cela ne me donnât gueres de peine. François de Salzedo resentoit cette necessité plus vivement que nous, qui avons mis toute nôtre confiance en Dieu. Ce bon Gentilhomme me dit l'autre jour qu'il vouloit vous écrire, & ne mettre dans sa Lettre que ces mots: Seigneur, nous n'avons point de pain. Je ne le permis point, parce que je souhaite avec tant d'ardeur de vous voir acquitté de toutes vos dettes, que j'aime mieux être dans la disette, que de donner à vôtre Grandeur la moindre occasion de s'engager à une nouvelle dépense; mais puisque Dieu vous a inspiré une si grande charité, j'espere de sa bonté qu'il multipliera vos biens par un autre endroit. Qu'il luy plaise conserver vôtre Grandeur plusieurs années, & me conduire dans un lieu, où je puisse la posseder.

3. Le Pere Gratian persiste fort à ne

S. TERESE DE JESUS. *Let. 2.* 9  
*me laisser pas aller au Monastere de l'In-*  
*carnation : mais Dieu est le seul que je*  
*crains , quoy qu'il n'y ait presentement*  
*rien qui puisse nous être plus prejudiciable.*  
*J'ay de la joye de ce que vôtre Grandeur*  
*fait reflexion sur sa condition si élevée*  
*pour vous défaire de certains engagements,*  
*comme est celuy de se trouver à la Foire.*  
*Dieu fasse que cela tourne à vôtre profit,*  
*& qu'il vous conserve plus long - temps*  
*que moy. C'est aujourd'huy le septième*  
*de Septembre.*

*Indigne servante & sujette*  
*de vôtre Grandeur*

TERESE DE JESUS.

4. *Tereze baise les mains à vôtre Gran-*  
*deur, & fait ce que vous luy avez com-*  
*mandé, & si elle suivoit la pente de ses*  
*inclinations, elle iroit volontiers avec*  
*vous.*

## REMARQUES.

1. **C**ette Lettre est pour l'Il-  
lustrissime Seigneur Don Al-  
vare de Mendoza, qui étoit passé de  
l'Evêché d'Avila à celuy de Palence,  
à qui la Sainte a écrit la quatrième

& la cinquième Lettre du premier Tome. Celle - cy fut écrite le septième de Septembre l'an 1578. la Sainte étant à Avila.

2. Dans le premier nombre elle felicite avec beaucoup de civilité ce tres-illustre Prelat du mariage de Madame Marie, qui étoit l'excellentissime Dame Madame Marie Sarmiento nièce de cet Evêque, fille de sa Sœur Madame Marie de Mendoza & de Don François de los Cobos grand Commandeur de Leon : elle avoit été mariée cette année-là au Duc de Seza Don Gonzale Fernandez de Cordoüe ; mais en même temps la Sainte fait à cet Evêque ses condoleances sur la maladie de sa Sœur. C'est le tribut que doivent payer les plaisirs de cette vie, d'être toujours mêlés & accompagnés de douleurs. *Risus dolore miscebitur,*

Prover.

24. v.

13.

*extrema gaudij lætus occupat.*

3. Dans le deuxième nombre elle rend graces à ce Prelat d'une aumône qu'il luy avoit envoyée ; de laquelle elle dit de fort bonne grace, qu'elle étoit venue fort à propos, parce qu'elle ne sçavoit à qui recourir. C'est la conduite ordinaire de Dieu de nous



aider de ses bienfaits, lorsque les secours humains nous manquent : *Cum humana spem omnem negant*, dit saint Jean Chrysostome, *tunc Divina dispensatio clarè fulget*. Elle ajoute que cette nécessité des Religieuses aiant plus vivement touché François de Salzede ce pieux Gentilhomme d'Avila, que la Sainte appelloit communement le saint Gentilhomme, il avoit voulu écrire à l'Evêque en ne luy marquant dans son billet que ces mots : *Seigneur le pain nous manque*. Il avoit tres-grande raison de vouloir en user ainsi, parce que, comme dit S. Bernard, c'est sur ce pied qu'il faut agir avec des Ames genereuses : Car un homme qui a du panchant à la liberalité ne se laisse point presser par des instances reiterées, il suffit de luy faire connoître qu'il est temps d'accourir au besoin, pour qu'il donne aussi-tôt du secours. *Cum beneficiis & ad liberalitatem propensis ita est agendum: non enim gratia violenter exprimenda, sed proponenda occasio.*

s. Joan.  
Chryf.  
homil.  
16. in  
Acta.

S. Bern-  
ardus  
serm.  
46. in  
Cant.

4. Dans le troisieme elle parle de l'élection de la Prieure du Convent de l'Incarnation qui avoit été faite

12 LETTRES DE N. G. MERE  
en sa personne au mois d'Octobre  
l'an 1577. lors que celle qui avoit  
succédé à nôtre glorieuse Mere eut  
achevé le temps de sa charge : Car  
ces bonnes Religieuses étoient de-  
meurées si satisfaites du gouverne-  
ment de la Sainte, qu'elles l'élurent  
une seconde fois pour leur Supe-  
rieure, & soutinrent courageusement  
leur élection devant le Conseil du  
Roy. De cette élection procederent  
les troubles que la Sainte rapporte  
dans la Lettre troisiéme du premier  
Tome. Le Pere Jerôme Gratian  
voyant tout cela, s'opposa fortement  
à ce que cette élection eut son effet :  
mais la Sainte dit, *que Dieu étoit ce-  
luy qu'elle craignoit uniquement.* Qui  
est une Maxime toute Divine, &  
tres-importante, pour entrepren-  
dre sans crainte tout ce qui regarde  
le service de Dieu, quelque difficulté  
qu'il s'y rencontre. J'appelle cette  
Maxime, *Divine*, parce qu'elle nous  
a été enseignée par Dieu même, mais  
Dieu fait homme, qui nous dit  
dans l'Evangile écrit par S. Mat-  
thieu: Craignez celuy qui peut per-  
dre dans l'enfer & le corps & l'Ame.

Mat. 10  
v. 28. *Hunc timete qui potest Animam & cor-  
pus perdere in gehennam.*

S. TERESE DE JESUS. *Lett. 3.* 13

5. Dans la post-date elle parle de sa nièce la Sœur Terese de Jesus, fille de son frere Monsieur Laurent de Zepede, laquelle devoit avoir ressenti l'éloignement de cet Evêque, qui un an auparavant avoit passé de l'Evêché d'Avila à celui de Palence.

---

### LETTRE III.

*Au même Illustrissime Seigneur Don Alvare de Mendoza Evêque de Palence. Seconde.*

J E S U S.

I. **L**A grace du Saint Esprit soit avec vôtre Seigneurie Illustrissime. L'Archevêque a ressenti une joye si grande à la vûe de vos Lettres, que sans tarder davantage & sans que personne l'en ait prié, il a donné ordre que l'affaire puisse se terminer devant Pâque: il veut luy-même dire la premiere Messe & benir l'Eglise: ce qui nous obligera, comme je pense, d'attendre jusqu'à la dernière des Fêtes de Pâque, parce que

tous les autres jours sont empêchés. On fait aussi toutes les poursuites que j'ay desirées auprès du Proviseur, & il me semble qu'il n'y a pas sujet de craindre qu'elles manquent d'avoir leur effet. Toutes ces choses sont bien nouvelles pour moy. On a sommé ceux de la premiere Paroisse pour sçavoir s'il y avoit quelque prejudice pour elle, mais ils ont répondu que bien loin de cela ils vouloient faire pour nous tout ce qui seroit en leur pouvoir; de sorte que l'on tient cette affaire déjà finie. En consequence de quoy j'ay envoyé faire mes remercimens à l'Archevêque. Dieu soit loüé pour la conclusion d'une affaire que tous croïoient impossible, bien qu'elle ne me parut jamais telle, parce que je l'avois toujours tenue pour faite. Ainsi je suis celle qui a souffert moins de peine.

2. Toutes les Sœurs baisent mille fois les mains à vôtre Grandeur, qui les a delivrées de si grands travaux. Leur joye a été si grande & les loüanges qu'elles ont données à Dieu pour cela ont été si ferventes, que vous auriez eu un sensible plaisir de les voir. Beny soit à jamais celuy qui a répandu dans vôtre cœur autant de charité qu'il en falloit pour vous faire cette violence à vous-même, & vous

obliger à écrire cette Lettre à l'Archevêque. Assûrement que le demon qui prevoit qu'elle devoit porter coup & produire un si bon effet, s'efforçoit d'accroître vôtre aversion pour cela. Mais tous ses artifices ne luy ont profité de rien, parce que nôtre Dieu Tout-puissant fait ce qu'il veut.

3. Plaise à sa Divine Majesté que vôtre Grandeur ait joüy durant ces jours d'une parfaite santé pour supporter tant de travail : je vous ay eu beaucoup present à mon esprit, & toutes nos Sœurs aussi pour la demander à Dieu avec instance. Quoy qu'il soit penible & fâcheux d'assembler un Synode, vôtre Grandeur fait tres-bien en cela, & Dieu ne manquera point de vous donner des forces pour tout. C'est un grand avantage pour nos Sœurs de delà de posséder vôtre Grandeur : il y en a icy qui portent envie à leur bonheur. Je me réjouis de la bonne Pâque qu'elles auront : Nôtre Seigneur veuille en donner les bonnes Fêtes à vôtre Grandeur, & vous accorder d'aussi longues années, & autant de santé que nôtre Ordre en a besoin. Ainsi soit-il. C'est aujourd'huy le Vendredy de la Croix. Avec la grace de Dieu on dira la premiere Messe le dernier jour de Pâque,

*& si l'Archevêque le peut, ce sera peut-être encore plutôt.*

*Indigne servante & sujette  
de votre Grandeur*

TERESE DE JESUS.

## REMARQUES.

1. **L**A Sainte écrivit cette Lettre lors qu'elle travailloit à faire la Fondation de Burgos l'an 1582. laquelle, comme nôtre Chronique le rapporte, fut à nôtre Mere tout ensemble une couronne de roses & d'épines, qui luy fut donnée par son Divin Epoux pour la recompenser de toutes les autres Fondations qu'elle avoit déjà faites : cette couronne étoit de roses pour la douce odeur qu'elle rendoit à son Amant celeste, & à tout l'Ordre du Carmel ; mais c'étoit aussi une couronne d'épines à cause des travaux immenses qu'elle a coûté à nôtre sainte Fondatrice.

2. Sa Divine Majesté luy avoit tissé cette couronne par les mains de l'Illustrissime Seigneur Don Christofle Vela, qui de l'Evêché des Canaries avoit été élevé à l'Arche-

S. TERESE DE JESUS, *Let. 3.* 17  
vêché de Burgos. Comme ce Prelat  
passoit par Vailladolid, la Sainte mén-  
agea adroitement la licence dont  
elle avoit besoin, pour faire cette  
Fondation par le credit de l'Evêque  
de Palence Monseigneur Don Al-  
vare de Mendoza ; l'Archevêque  
avoit répondu qu'il la donneroit vo-  
lontiers en son temps, parce qu'étant  
natif d'Avila il avoit tres-bien connu  
la Sainte : & étoit si satisfait des  
grands fruits que ses Monasteres ren-  
doient à l'Eglise, qu'étant encore  
dans les Isles des Canaries, il avoit  
desiré & procuré d'y en fonder un.  
Il avoit depuis fait une même ré-  
ponse de Burgos à une Lettre que  
l'Evêque de Palence luy avoit écrite  
à l'instance de la Sainte qui sollici-  
toit cette licence.

3. La Sainte faisoit fond sur ces  
paroles données à une Personne si  
considerable, mais se fiant beaucoup  
plus à des assurances réiterées que  
Nôtre Seigneur luy avoit données  
qu'il seroit beaucoup servi dans cette  
Fondation, elle se mit en chemin,  
& arriva à Burgos le 26. de Janvier  
1582. mais elle y trouva l'Archevê-  
que si fâché de ce qu'elle étoit venue

fans avoir eu auparavant sa permission expresse, que ceux qui ont écrit l'histoire de la Vie de nôtre Sainte ne le sçavent assez exagerer. Il differa près de trois mois à luy accorder la licence, pendant lesquels nôtre Ste. Mere eut tant & de si fâcheux rencontres, qu'ils auroient asûrement abbatu tout autre courage inferieur au sien, & qui n'eut pas été aussi fortement soutenu du côté de Dieu, comme elle-même le rapporte dans le Livre de ses Fondations.

4. Enfin la Sainte écrivit à l'Evêque de Palence pour le supplier de sommer par une seconde Lettre l'Archevêque d'accomplir la parole qu'il avoit donnée. Quoy que ce Prelat se ressentît au vif de la conduite de l'Archevêque, neanmoins l'affection qu'il portoit à la Sainte & à tout ce qui étoit du service de Dieu fut plus forte, ainsi l'amour l'emporta sur le ressentiment, & la vertu sur la raison d'Etat, & l'obligea d'en écrire encore une fois à l'Archevêque, qui tint pour une si grande faveur cette seconde Lettre, qu'il accorda aussitôt la licence que l'on avoit demandée



S. TERESE DE JESUS. *Let. 4. 19*  
si long-temps, & la Fondation fut  
ensuite executée. C'est donc de cette  
Lettre que la Sainte rend icy graces  
à ce tres-Illustre Prelat.

---

## LETTRE IV.

*A l' Illustrissime Seigneur Don Alonzo  
de Velasquez, Evêque d'Osme.*

*La Sainte luy rend compte comme à son  
Confesseur de l'état de son Ame.*

J E S U S.

1. **O** Qui pourroit faire bien com-  
prendre à vôtre Grandeur le  
repos & la tranquillité que mon Ame  
possede, parce qu'elle a déjà une si grande  
certitude de jouir de Dieu, qu'il semble  
qu'il l'a mise en possession de ce bien, quoy  
qu'elle n'en ait pas encore la jouissance  
actuelle. A peu près comme un homme,  
qui par une obligation bien sûre & faite  
en bonne forme a passé à un autre un gros  
revenu, duquel il ne doit jouir ny en  
tirer les fruits que d'icy à un certain  
temps : jusqu'alors il n'est en possession  
que des assurances indubitables, ou des

gages assurés, qu'on luy a donnés qu'il jouira de ce revenu. L' Ame reçoit cette grace avec une si grande reconnoissance, qu'elle ne voudroit pas encore avoir la jouissance du bien promis, parce qu'il luy semble qu'elle ne l'a point mérité, mais ses desirs la portent seulement à servir Dieu, quoy que ce soit en souffrant beaucoup; même il luy semble quelquefois que ce seroit peu de chose de continuer jusqu'à la fin du Monde à servir celui qui l'a mise dans cette riche possession, parce qu'à la verité elle n'est pas en cecy sujette aux miseres du monde comme elle avoit accoutumé d'être; & quoy qu'en effet elle endure davantage, il luy semble que les maux ne font que luy effleurer la peau, & toucher seulement sa robe. Ainsi l' Ame est comme dans un Château avec un Domaine si absolu qu'il l'empêche de perdre la paix. Quoy que cette certitude ou securité n'ôte point à l' Ame la grande crainte qu'elle doit avoir d'offenser Dieu, ny le soin de se defaire de tout ce qui peut la détourner de son service. & qu'au contraire elle la fasse marcher avec plus de soin, neanmoins elle s'oublie si fort du progres qu'elle peut faire, qu'il luy semble qu'elle a perdu en partie son être, tant elle est devenu oublieuse de

ce qui la touche ; toute son application est de chercher uniquement la plus grande gloire de Dieu, & les moyens d'accomplir plus parfaitement sa volonté, & de faire qu'il soit glorifié.

2. Quoy que cela soit ainsi, le soin de la santé & du corps est plus grand ; elle pratique moins la mortification dans le manger, & les desirs de faire penitence, qu'elle avoit autrefois, ne la pressent plus si fort : Mais à ce qu'il semble tout est dirigé à mieux servir Dieu en d'autres choses. D'où vient qu'il luy arrive souvent d'offrir à Dieu comme un grand sacrifice le soin qu'elle est contrainte d'avoir de son corps, ce qui l'ennuye & la fatigue fort, comme l'expérience le fait voir quelques-fois ; mais à ce qu'il luy semble elle ne peut faire autrement sans interesser sa santé, & elle se met aussitôt devant les yeux ce que ses Supérieurs luy commandent. En cela & dans le desir d'avoir de la santé il doit en apparence s'y glisser beaucoup d'amour propre : mais lors que j'y fais reflexion, je connois évidemment que j'aurois plus de satisfaction à faire de grandes penitences, comme je l'ay expérimenté lorsque j'en avois la permission : parce que si je souffrois un peu, je faisois au moins quelque

chose, en ce que je donnois bon exemple aux autres, & que j'étois délivrée de la peine que me donne la pensée de n'être bonne en rien pour le service de Dieu. V<sup>o</sup>tre Grandeur voye & considere ce qui sera de plus convenable à faire en cecy.

3. Les visions imaginaires ont cessé : mais il me semble que cette vision intellectuelle des trois Personnes, & de l'Humanité continue toujours, laquelle, à ce que je crois, est une chose beaucoup plus élevée; & selon ce que je puis comprendre, je reconnois maintenant que celles que j'ay eues auparavant venoient de Dieu, parce qu'elles ont disposé l'Âme à cet état dans lequel elle se trouve presentement. Si ce n'est peut-être que comme je suis si miserable & si foible, Dieu l'a conduite & portée comme il jugeoit m'être plus nécessaire. Mais selon mon sentiment ces faveurs doivent être beaucoup estimées lors qu'elles viennent de Dieu.

4. Je ne suis pas privée d'entendre des paroles interieures, puisque lors qu'il vient quelque nécessité, N<sup>o</sup>tre Seigneur ne manque pas de me donner des avis : & sans cela on auroit à l'heure qu'il est fait à Palence une faute tres-lourde, quoy-

que sans peché.

5. Les transports & les desirs ne sont plus si impetueux qu'ils avoient accoustumé d'être; car bien qu'ils soient encore grands, neanmoins celuy qu'elle a que la volonté de Dieu, & tout ce qui regarde sa plus grande gloire soit accompli, leur est beaucoup supérieur: parce que l'Ame étant fortement convainciue que sa Divine Majesté sçait parfaitement ce qui est plus convenable pour cette fin, & que d'ailleurs elle est tout-à-fait dégagée de l'attachement à ses propres interêts, ses desirs & ses empressements passent promptement, & à ce qu'il me semble, ils n'ont pas de force. D'icy naît la crainte qui me saisit quelques-fois, bien que ce ne soit point avec peine & inquietude, de ce que mon Ame est comme stupide, & que je croupis dans une lâche oisiveté: car je suis dans l'impuissance de faire des penitences, les desirs des souffrances ou du martyre, & les ardeurs de voir Dieu se sont beaucoup ralenties, & n'ont plus de force; je me vois même reduite à ne pouvoir point pratiquer des choses fort ordinaires, de sorte qu'il semble que je ne suis au monde que pour manger & dormir, & n'avoir soin de rien, quoy que cela même me

donne quelques-fois de la peine, & comme j'ay dit, me fasse craindre que tout ne soit qu'illusion. C'est neanmoins ce que je ne puis me persuader, parce que, comme je crois fermement, il n'y a point d'attache à aucune creature, ny même de pretention à toute la gloire du Paradis, qui regne avec force au dedans de moy; le seul desir d'aimer Dieu & que toutes les creatures le servent, est ce qui ne se diminue point dans mon cœur, mais qui prend tous les jours de nouveaux accroissemens.

6. Mais avec tout cela une chose m'étonne, qui est que je ne puis plus maintenant avoir ces sentimens interieurs si penetrans & si excessifs dont j'étois beaucoup tourmentée, lorsque je voyois les Ames qui se perdoient, ou que je pensois si je ne commettois pas quelque offense contre Dieu. Quoy qu'en effet je n'aye pas à mon avis un moindre desir que Dieu ne soit point offensé.

7. Votre Grandeur doit remarquer qu'en tout ce qui se fait en moy à l'heure qu'il est, & en tout ce qui s'y est fait par le passé, il ne m'est pas permis d'y pouvoir contribuer davantage, & qu'il n'est pas même en ma puissance de rendre plus de service, quand même je le voudrois.

voudrois, & je serois manifestement mauvaise si je disois autrement. Que si je voulois à l'heure qu'il est procurer avec empressement de desirer la mort, je ne le pourrois faire, ny me laisser aller à ces élans enflammés comme j'étois accoutumée, ny avoir ces vifs ressentimens & ces cuisantes peines des pechés qui se commettent contre Dieu. Je suis même délivrée de ces frayeurs & de ces grandes craintes dont j'ay été pressée durant tant d'années, lors qu'il me sembloit que j'étois trompée dans la conduite intérieure de mon Ame: d'où vient que je n'ay plus tant de besoin de traiter avec des hommes d'erudition, ny de declarer rien à personne, mon unique affaire est de me satisfaire maintenant sur le chemin que je tiens, s'il est bon, & si je puis faire quelque chose de mon côté. J'ay communiqué tout cecy à quelques-uns de ceux que j'avois consultés auparavant sur d'autres matières, comme au Pere Dominique, au Maître Medina, & à quelques-uns de la Société. Je seray dans une totale assurance par tout ce qu'il vous plaira maintenant de me dire à cause de la grande opinion que j'ay de votre Grandeur. Considérez-le bien pour l'amour de Dieu. On ne

m'a pas aussi privée de la Grace de connoître que les Ames de quelques personnes qui me touchoient, jouissent de la gloire du Ciel depuis leur départ de cette vie : ce qui ne m'arrive point à l'égard des autres.

8. L'état dans lequel se trouve mon Ame, consiste dans une paix interieure, & dans le peu de force qu'ont les contentemens & les disgraces pour la priver, au moins long-temps, de la Presence des trois Personnes Divines : cette Presence est si certaine & si indubitable, que l'Ame experimente clairement ce que dit S. Jean, que Dieu fera sa demeure dans une Ame ; ce qui ne se fait pas icy seulement par la Grace, mais encore par une connoissance que Dieu luy veut donner de cette Presence, & par une communication de biens indicibles ; parmy ces biens il faut compter spécialement l'avantage qu'il y a de n'être pas obligé à chercher avec travail des considerations, pour sçavoir que Dieu est present. Voilà l'état où se trouve presque ordinairement mon Ame, si ce n'est lors que les infirmités pressent beaucoup, parce qu'il semble que Nôtre Seigneur veut quelques-fois que je souffre sans aucune consolation interieure : mais il n'arrive

Joan.

14.v.23



jamais que la volonté se détourne, même par un premier mouvement, pour empêcher que celle de Dieu s'accomplisse en elle. Cette parfaite soumission à la volonté Divine est si fortement enracinée dans l'Ame, qu'elle ne souhaite ny la vie, ny la mort, si ce n'est quelques-fois que pour un peu de temps elle se sent pressée d'un ardent desir de voir Dieu : mais incontinent on luy montre avec tant de force que ces trois Personnes sont presentes, qu'elle y trouve le souverain remede à la peine qu'elle a de se voir encore éloignée de ce Bien infiny. Ainsi elle consent à vivre, s'il luy plaît, pour le mieux servir, & contribuer à ce qu'au moins une Ame l'aime & le loue avec plus de perfection par son entremise : car quand cela ne seroit même que pour peu de temps, il me paroît plus important, que de jouir de la gloire du Paradis.

Indigne servante & fille  
de vôtre Grandeur,

TERESE DE JESUS.

## R E M A R Q U E S.

I. **D**U contenu de cette Lettre, ou du compte que la Sainte y rend, il est aisé de voir qu'elle l'écrivit étant à Palence l'an 1581. peu de temps après qu'elle eut achevé cette Fondation. Elle est pour l'Illustriſſime Seigneur Don Alonſe Velasquez Evêque d'Osme & Confesseur de nôtre Sainte, à qui en cette qualité elle declare la disposition de son Ame. Comme cecy s'est fait vers la fin de sa vie, elle nous montre dans cette Lettre l'état sublime de perfection où elle étoit montée par le puissant secours de la Grace Divine; perfection supérieure à tout ce qu'elle en a déclaré en d'autres Relations : parce qu'en celle - cy elle nous représente cette paix & ce repos interieur dont elle jouïſſoit, étant élevée au - dessus de toutes les choses de la terre, & même en quelque façon au - dessus de celles du Ciel, puisque les premières ne l'inquietoient pas, & que le desir des dernières, quand même il eût été question du salut des Ames, ne la

S. TERESE DE JESUS. *Let. 4. 29*

tourmentoit plus, comme il avoit accoûtumé de faire, ainsi qu'elle le declare dans le nombre fixième: ce qui est sans doute le plus haut degré auquel une Ame assistée de la Grace puisse parvenir durant cette vie mortelle; parce qu'il marque les vertus d'un esprit entierement purifié, lesquelles n'appartiennent qu'aux Bienheureux dans le Ciel, & à quelques Ames tres-parfaites sur la terre, comme l'enseigne nôtre Maître & Docteur Angelique S. Thomas. C'est par ce principe que le grand nombre d'Ames, qui se perdent tous les jours, n'inquiete point les bien-heureux Habitans du Paradis. Ce n'est pas que ces Ames déjà glorieuses ne desirerent avec plus d'ardeur, qu'elles ne faisoient en ce monde, le salut des Ames; mais c'est que leur volonté est si étroitement unie à la Divine, qu'elles ne veulent que ce que Dieu veut, comme la Sainte le dit au nombre huitième parlant de la sienne. D'où vient que rien n'est capable de troubler ou traverser la felicité dont elles jouïssent. O heureux état, dans lequel l'Ame goûte par avance sur la terre quelque chose de la Beatitude celeste!

D. Tho.  
1. 2. q.  
61. art.  
5. in  
corp.

2. Dans le premier nombre la Sainte dit qu'elle avoit une si grande certitude qu'elle devoit jouir de Dieu, qu'il luy sembloit qu'elle étoit déjà en possession de ce bonheur, quoy qu'elle n'en eut pas encore la jouissance, ce qui a besoin d'être expliqué : car sans une revelation speciale de Dieu on ne peut pas avoir en cette vie une asûrance totale de son salut ou de sa predestination éternelle, comme l'enseigne le saint

Seff. 6. Concile de Trente : Et quoy que la  
 cap. 12. Sainte ait pû avoir été favorisée  
 & c. 16, d'une semblable revelation, dans laquelle Dieu l'eut asûrée de son salut, ce n'est pas en ce sens que se doivent entendre ces paroles : mais la Sainte nous en a donné elle-même l'explication dans le chapitre deuxième de la septième demeure du Château de l'Ame, où parlant d'elle-même, bien que comme d'une troisième personne, qui se trouve dans cet heureux état, après avoir marqué cette paix & cette asûrance intérieure dont l'Ame jouit dans cette dernière demeure, elle dit : *Il semble que je veuille dire, que lorsque Dieu a fait cette faveur à une Ame, elle soit*

*assûrée de son salut, & de ne pouvoir plus l'offenser. Je ne l'entens nullement ainsi : mais je declare qu'en quelque lieu que je traite ce sujet, quoy qu'il semble par ce que je diray, que l'Ame est en assûrance, cela ne se doit entendre que durant le temps que sa Divine Majesté la portera comme dans sa main, & qu'elle ne l'offensera point. Et parlant d'elle-même, elle ajoûte incontinent : Et je sçay certainement, qu'encore que la personne dont j'ay parlé, soit depuis quelques années en cet heureux état, elle se croit si peu assûrée qu'elle marche avec plus de crainte que jamais, parce qu'elle apprehende davantage d'offenser Dieu, même dans les moindres choses.*

3. La Sainte dit la même chose sur la fin du premier nombre, où elle avoüe que cette assûrance ne luy ôtoit point la crainte d'offenser Dieu, mais qu'elle la faisoit marcher avec un plus grand soin de le servir, & de ne le point offenser. De sorte que cette assûrance n'est pas une certitude entiere & absolue, mais seulement conditionnelle, qui consiste dans une ferme esperance que l'Ame, qui se trouve dans cet heureux état,

a pour lors de jouir un jour de son Epoux, si par sa faute elle ne vient pas à le perdre. D'icy procedoit la grande crainte avec laquelle la Sainte se conduisoit en toutes ses actions pour ne point offenser Dieu avec deliberation, non pas même par la plus legere imperfection : d'ailleurs cette Grace produisoit dans son cœur une haine implacable, mais sainte qu'elle avoit contre elle-même, lors qu'elle confideroit que par sa faute elle pouvoit perdre un si grand bien. C'est dans cet esprit qu'elle se plaint amoureusement à son Epoux celeste dans la derniere de ses Exclamations.

Excla.  
17.

*Mais hélas ! mon Dieu, dit-elle, tant que dure cette vie mortelle, nous sommes toujours en peril de perdre l'éternelle. O vie ennemie de mon bonheur que n'est-il permis de te finir ! Je te souffre, parce que mon Dieu te souffre, & j'ay soin de te conserver parce que tu es à luy. Mais ne me trahis pas, & ne me sois pas ingrate. Hélas ! mon Seigneur, que mon bannissement est long ! Il est vray que tout le temps est court pour gagner vôtre Eternité : mais un seul jour, & une seule heure dure beaucoup à ceux, qui craign*

nent de vous offenser, & qui ne sçavent pas s'ils vous offensent. O libre arbitre que tu es esclave de ta liberté, si tu n'es attaché comme avec des clous par l'amour & par la crainte de celuy qui t'a créé! &c. On découvre dans ces paroles la pureté de la doctrine de nôtre Sainte qui ne l'avoit apprise que dans l'école de la Verité même; car elle avance icy un grand principe, qui est indispensablement nécessaire à tous les hommes, même aux plus saints & aux plus parfaits, pour se conduire avec sûreté parmy les dangers infinis de cette vie mortelle, qui est de vivre continuellement dans la dépendance de Dieu, & de demeurer toujours attaché à luy comme avec des clous par son saint amour, & par sa crainte.

4. Il ne s'ensuit non plus de ce que la Sainte dit icy, qu'elle étoit alors certaine d'être dans la grace & dans l'amitié de Dieu, parce que toute la certitude qu'elle en avoit consistoit seulement dans une tres-haute & tres-certaine connoissance de cette verité, que Dieu avoit communiquée à son Ame par le don de la foy, ou par une lumiere prophe-

34 LETTRES DE N. G. MÈRE  
tique, afin qu'en qualité de Mere  
elle l'enseignât à ses Enfans, & que  
comme une sçavante Maîtresse elle  
la communiquât par ses livres à toute  
l'Eglise : car cette sorte de grace,  
pour être de celles que les Theolo-  
giens appellent gratuitement don-  
nées : *gratis datas*; n'a pas de liaison  
nécessaire avec celle qui nous justifie  
& nous fait saints; voilà pourquoy  
elle peut se trouver dans une Ame  
sujette au peché : mais cela se fait  
par une dispensation de la tres-  
aimable Providence, afin que per-  
sonne ne s'enfle & ne se glorifie à  
la vûë des graces qu'il reçoit de  
Dieu, mais qu'il fasse plus d'état de  
la Grace santifiante & des vertus  
Chrésiennes, qui sont les veritables  
& les uniques moyens de devenir  
bon, & de se rendre agreable aux  
yeux de la Divinité.

5. Dans le nombre troisiéme la  
Sainte dit, que les trois Personnes  
Divines & l'Humanité de nôtre Seig-  
neur JESUS - CHRIST luy étoient  
toujours presentes par une vision in-  
tellectuelle. Où il faut entendre  
qu'elle ne voyoit pas l'Humanité du  
Sauveur toute seule ou à part, c'est



S. TERESE DE JESUS. *Let. 4.* 35  
à dire comme séparée de la Divinité,  
mais elle se sert de cette expression,  
pour nous déclarer qu'elle ne voyoit  
pas seulement les trois Personnes Di-  
vines par ces hautes notions qu'elle  
avoit eües de cet ineffable Mystere,  
mais qu'elle voyoit encore la seconde  
Personne en tant qu'Homme. C'est  
la même chose que la Sainte a voulu  
dire dans la Lettre dix-huitième du  
premier Tome nombre vingt-fixième  
par ces paroles: *Je ne me souviens point  
que le Verbe Eternel* ( en Espagnol,  
*Nuestro Señor*, c'est à dire, *Nôtre  
Seigneur* ) *m'ait parlé, mais seulement  
l'Humanité*: Pour marquer que Nô-  
tre Seigneur ne luy parloit pas com-  
me Dieu, mais seulement comme  
Homme.

6. La lourde faute que la Sainte dit  
dans le nombre 4.<sup>me</sup> que l'on auroit  
faite en la Fondation de Palence, si  
N. Seigneur ne l'en eut avertie aupa-  
ravant, est rapportée par elle-même  
dans le chapitre 28. du livre de ses  
Fondations: Le cas est que la Sainte  
ayant resolu d'acheter une maison  
pour y transferer le Convent, comme  
elle alloit Communier, Nôtre Seig-  
neur luy dit de ne pas prendre cette

maison, mais un certain Hermitage appelle Nôtre Dame de la Ruë : & comme cecy paroïssoit un peu dur & fâcheux à la Sainte, parce que l'accord en étoit presque fait, Nôtre Seigneur luy parla en ces termes : *Ceux qui vous conduisent en cette affaire par leurs avis ne sçavent point combien je suis offensé dans cet endroit, & cecy y apportera un grand remede.* En effet les habitans de la Ville avoient coutume de s'assembler dans cet Hermitage, & d'y passer même la nuit : d'où vient qu'il s'y commettoit des crimes énormes, & que sa Divine Majesté y étoit grièvement offensée. Non-obstant cela, comme la Sainte doutoit si ces paroles étoient vraiment de Dieu, ou si ce n'étoit pas quelque tromperie de l'esprit malin, Nôtre Seigneur luy dit encore un coup : *C'est moy.* Avec quoy étant convaincüe de la verité elle changea de dessein, & acheta tout le fond de cet Hermitage, afin que ses Filles louâssent & servissent nuit & jour avec ferveur son Celeste Epoux dans l'endroit même où il avoit auparavant été si grièvement offensé.

LETTRE V.

A l'Illustrissime Seigneur Don Pierris de Castro, lors Chanoine d'Avila, & depuis Evêque de Segovie. Premiere.

J E S U S

1. **S**Oit avec vous, & que Sa Divine Majesté vous paye le contentement que vous m'avez donné aujourd'huy, & vous benisse de ce que vous avez seconde si bien mon desir. Que si de vôtre côté vous ne faites pas tout ce que vous pouvez pour m'en donner l'entier accomplissement, je pense que le ressentiment que j'en auray sera si grand, qu'il auroit été mieux pour moy de ne vous avoir jamais connu: car l'affaire consiste en ce que je ne me contente pas que vous alliez seulement au Ciel, mais encore il faut que vous soyez quelque chose de grand dans l'Eglise de Dieu: je l'ay prié instamment aujourd'huy qu'il ne permette point que vous appliquiez cet esprit si bon que vous avez à aucune chose qui ne conduit pas à cette fin.

2. Nos Sœurs vous baisent les mains, & elles ont été fort consolées de vôtre

predication. Faites - moy sçavoir si vous en avez été fort fatigué, & comment vous vous portez : je ne souhaite pas que ce soit par lettre, parce qu'encore que je me réjouisse de voir celles qui me viennent de vôtre part, je ne pretens pas contribuer à vous lasser que le moins qu'il m'est possible, qui ne sera toujours que trop. Je suis moy-même assez lasse ce soir de la conversation d'un Pere de l'Ordre, qui m'a fait perdre l'occasion d'envoyer un messenger à la Marquise qui s'en va à Escalona. La Lettre va avec toute sûreté à Alve, & moy je suis certainement

Vôtre fille & servante

TERESE DE JESUS.

## REMARQUES.

1. **C**E Seigneur Chanoine étoit l'Illustrissime Seigneur Don Pierre de Castro & Nero natif de la ville d'Ampudia, qui fut depuis Evêque de Segovie : Sa grande erudition luy fit meriter pour premier employ la Prebende du College Theologal d'Alcala, où il eut pour Collegue le P. Jerôme Gratian, de là il monta à la premiere Chaire de Phi-

lofophie du College de Cuença dans l'Univerfité de Salamanque; après il fut appellé à la Prebende à laquelle eft attachée la charge de prêcher dans la Ste. Eglife d'Avila. Sa vertu a été rare, & fa veneration pour la Sainte, dont il étoit Confefleur, a été grande. Lors qu'il étoit Chanoine d'Avila, & la Sainte dans fon Convent de S. Jofeph, il fit une predication à fes Religieufes un jour dans l'Octave de la Fête de tous les Saints, de laquelle la Sainte fait mention dans la Lettre quarante-deuxième nombre 4. C'eft de cette predication qu'il avoit faite qu'elle luy rend graces dans cette Lettre, ou pour mieux dire dans ce Billet fi digne de l'efprit & de la difcretion de nôtre Sainte.

2. Ç'a peut - être été une prophétie ce qu'elle dit dans le premier nombre: *Qu'il devoit être quelque chofe de grand dans l'Eglife de Dieu*, parce qu'en effet de la Prebende qu'il avoit à Avila, il passa à celle de Toledé, de celle - cy il fut promu à celle de la ville de Lugo, & l'an 1603. il fut élevé sur le Trône Epifcopal de Segovie. Il étoit un des grands Prelats

40 LETTRES DE N. G. MERE  
de son siecle, pour qui l'Espagne a  
témoigné une veneration singuliere:  
Enfin le Roy Philippe III. l'ayant  
nommé pour l'Archevêché de Va-  
lence, la mort plus habile que le  
Courier à apporter les Bulles, le fit  
fortir du monde le 28. d'Octobre l'an  
1611. Il fut generalement regretté  
de tous, mais spécialement des Pau-  
vres, dont il s'étoit hautement de-  
claré le vray Pere & le refuge asûré:  
car comme un jour le Juge de Se-  
govie luy eut représenté qu'il devoit  
moderer ses aumônes, parce que sa  
grande liberalité étoit cause que la  
Ville se remplissoit de faineans, il fit  
cette admirable réponse: *Monsieur,*  
*e'est à vous d'administrer la Justice, &*  
*à moy d'exercer la misericorde.* Ré-  
ponse digne d'un Prince de l'Eglise,  
par laquelle il a verifié les paroles  
prophetiques de nôtre glorieuse  
Mere.



## LETTRE VI.

*Au même Illustissime Seigneur Don Pierre de Castro étant encore Chanoine d'Avila. Seconde.*

## J E S U S

1. **S**Oit avec vous. Tout mon sçavoir, ny même mon imagination n'auroit pû me faire deviner le Non que vous venez de me faire dire. Mais vôtre science & vôtre adresse ont eu ce soir de meilleurs effets, en dissipant les peines de cette pauvre creature, qui avoit assurément passé ce jour-là & encore plusieurs autres dans des travaux continuels. J'en ay plus rien à dire à sa Mere : mais je veux executer ce que vous m'ordonnez, parce que tel est le devoir d'une bonne sujette : & quand je ne le serois point, mon naturel me donne tant d'averfion de demander quelque chose qui peut faire de la peine, que je n'en userois pas autrement.

2. J'apprens à ce moment qu'Anne de S. Pierre a envoyé dire à Don Alonze qu'il ne laisse point de vous en aller supplier. Cela s'est fait avant que vôtre billet m'eut été rendu, parce qu'autrement je n'y aurois jamais consenti. Qu'il n'y

ait plutôt point de predication, si le Provincial ne vient pas à temps pour la faire, car encore bien qu'elle voye qu'il n'y a point d'apparence de demander cette faveur à celuy qui n'a pas d'inclination à l'accorder, il luy semble que de n'avoir pas de predication est quelque chose pire que si les perdrix venoient à être gâtées. Après tout je ne sçais pas ce qu'ils feront. Nôtre Seigneur vous fasse aussi Saint que je le luy demande. Comme je voudrois bien que ce billet vous fut rendu avant que Don Alonze arrive chez vous, parce que je ne puis souffrir que vous soyez même pour un instant dans la pensée que j'agis contre vôtre volonté, je ne diray pas autre chose sinon que cette petite brouïllerie me deplaît beaucoup.

Vôtre fille & servante  
TERESE DE JESUS.

## REMARQUES.

1. **P**our l'intelligence de cette Lettre il faut sçavoir qu'une Dame Flamande de Nation, appelée Madame Anne Wasteels avoit épousé à Avila Matthias de Guzman & Avila Gentilhomme tres-qualifié.



Etant devenue veuve dans la fleur de son âge, après avoir rejeté plusieurs partis avantageux qui s'étoient présentés, elle resolut de prendre JESUS-CHRIST pour son Epoux, & de se revêtir du saint habit de nôtre Ordre dans le Convent de saint Joseph d'Avila, où elle fit sa profession le 15. d'Aoust 1571. sous le nom d'Anne de S. Pierre. Elle mourut l'an 1588. le 8. May laissant une grande opinion de la vertu qu'elle avoit acquise dans l'exacte observance de Carmelite déchauffée qu'elle a gardé tout le temps qu'elle a vécu dans la Religion. Pour preuve de cecy il suffit de produire icy ce qui est rapporté dans nôtre Chronique, que comme elle gouvernoit le Convent d'Avila l'an 1581. non pas en qualité de Prieure, mais de Vicaire de nôtre Mere Ste. Terese, un jour entrant dans le Chœur où étoit une Cassette dans laquelle il y avoit une Main de nôtre Sainte Fondatrice, que le Provincial avoit confiée à la garde des Religieuses, sans leur declarer le secret, elle vid tout-à-coup cette Cassette toute éclatante d'une lumiere extraordinaire, au mi-

lieu de laquelle paroissoit nôtre glorieuse Mere, qui montrant du doigt la Cassette dit à cette Religieuse.

*Que mes Filles fassent grande estime de cette Cassette, parce qu'elle renferme une Main tirée de mon Corps.*

2. Cette grande Religieuse en quittant le monde y laissa deux filles; dont l'Ainée qui se nommoit Madame Marie d'Avila fut mariée à Don Alonze Sedegno, qui est celuy dont la Sainte parle dans le second nombre; la Cadette qui s'appelloit comme sa Mere Madame Anne Wastels, après avoir été presque un an Novice dans le tres-Religieux Convent de Ste. Anne de l'Ordre de Cisteau dans la Ville d'Avila, voulant marcher sur les pas de sa Mere, le jour même qu'elle fut mise en liberté (c'étoit assûrement pour être examinée selon l'Ordonnance des Canons) elle changea de resolution, & demanda nôtre saint habit avec tant d'instance, que nos Religieuses l'ayant obligée à s'en retourner dans le Convent de Ste. Anne, parce qu'elles craignoient avec raison que ce ne fut plutôt une boutade de devotion indiscrete, qu'une veritable & solide vo-

cation, elle le fit à la verité, mais étant arrivée à la porte du Monastere elle configna aux Religieuses l'habit avec lequel elle étoit sortie, & ayant repris ceux du siècle, elle pria avec beaucoup de ferveur qu'on luy donnât celuy de nôtre Ordre, dont elle fut enfin revêtue & nommée Anne des Anges.

3. Il y eut pour la profession de cette Religieuse des difficultez que nôtre Sainte nous dira dans la Lettre 42. car elle étoit sujette à la melancolie, & souffroit d'autres peines interieures qui donnerent bien de l'exercice à la Sainte & à ses Confesseurs. Elle avoit communiqué quelques-fois l'état de son Ame à ce Chanoine, qui pour être fort spirituel & tres-çavant l'avoit éclaircie de ses doutes, delivrée de ses scrupules, & puissamment consolée dans ses peines : c'est à cela que la Sainte fait allusion dans le premier nombre, lors qu'elle dit : *Vôtre science l'emporte bien sur la mienne, puisque vous avez réussi à délivrer de peine cette pauvre creature, qui avoit certainement passé un jour tres-penible.*

4. Enfin la Sainte ayant presque

arrêté de ne luy pas donner la profession, Nôtre Seigneur s'apparut à elle & luy commanda de la faire professer, parce que cette Ame si affligée luy étoit tres-agreable. Ainsi cette bonne fille fit sa profession entre les mains de nôtre Ste. Mere l'an 1581. le 28. de Novembre. La Mere de cette Novice pretendoit que ce Chanoine fit la predication à la ceremonie du Voile de sa fille. Voilà pourquoy elle avoit chargé son Gendre de luy aller demander cette grace : mais cela étant venu à la connoissance du Chanoine il prevint la Sainte pour se dispenser de cette predication : & c'est icy le *Non*, c'est à dire le refus, dont la Sainte parle au commencement du premier nombre : *Non*, lequel elle avoüe que toute sa science ny même son imagination n'avoit pû luy faire prévoir ou deviner. Dans le second nombre elle ajoûte : *Qu'elles demeurent sans predication, bien que ce manquement leur paroisse pire que si les perdrix étoient gâchées.* C'étoit apparamment un regal que les Parens avoient préparé pour le Predicateur.

## LETTRE VII.

*A l'Excellentissime Seigneur Don Fadrique Alvarez de Toledo Duc de Huesca, & depuis Duc d'Alve.*

J E S U S.

1. **L**A grace du Saint Esprit soit avec votre Seigneurie Illustrissime. J'ay pris si grande part à votre contentement, que j'ay bien voulu vous le faire connoître, parce qu'en verité ma joye en a été tres-grande: qu'il plaise à Nôtre Seigneur me l'accomplir par les heureuses couches de Madame la Duchesse, & qu'il conserve votre Seigneurie longues années dans une parfaite santé. Je baise mille fois les mains à Madame, & la supplie de bannir de son cœur toute la crainte, mais d'avoir confiance que Nôtre Seigneur qui a commencé à nous favoriser nous fera la grace toute entiere. J'auray un soin tout particulier & toutes nos Sœurs aussi de la demander instamment à sa Divine Majesté.

2. Les travaux que j'ay soufferts, & le peu de santé que j'ay eüe depuis que je me suis donné l'honneur de vous écrire,

& d'ailleurs l'assurance que l'on m'a-  
 voit donnée que vous vous portiez bien  
 m'ayant empêchée de vous écrire, vous ont  
 sans doute donné sujet de m'accuser de  
 negligence : au moins il est vray que je  
 n'en ay pas eüe à vous recommander à  
 Dieu dans mes pauvres prieres ; je me  
 suis toujors souvenue de le faire, qu'elles  
 vailent autant qu'elles pourront , &  
 vous pouvez vous asûrer que j'en feray  
 toujors de même. J'ay ressenti avec beau-  
 coup de tendresse les maladies que vous  
 avez souffertes. Plaise à Dieu qu'elles  
 soient toutes passées , & qu'il garde vô-  
 tre Illustrissime Personne longues années.  
 De Burgos le 18. Avril.

Indigne servante de vôtre  
 Seigneurie Illustrissime.

TERESE DE JESUS.

## REMARQUES.

- I. C Ette Lettre est pour l'excel-  
 lentissime Seigneur Don Fa-  
 drique Alvarez de Toledé Duc de  
 Hueïca, qui est le titre du fils aîné  
 de la grande Maison d'Alve, de la-  
 quelle ce Seigneur en qualité d'He-  
 ritier prit possession huit mois après  
 que

que cette Lettre luy eut été écrite. Il étoit fils du grand Duc Don Ferdinand, de qui il n'avoit pas seulement hérité les grands Estats, mais encore la valeur, dont il a donné des preuves signalées en Flandres, où comme un digne fils il a comblé de triomphes la glorieuse memoire de son Pere.

2. Ce Prince avoit épousé en troisièmes Nôces sa cousine - germaine l'Excellentissime Dame Madame Marie de Toledé fille du Marquis de Ville - franche. Ce mariage fut le sujet du déplaisir du Roy Philippe second, qui fit arrêter prisonnier le Pere de ce Prince, parce qu'il avoit conclu ce mariage sans en avoir eu auparavant la permission de Sa Majesté, & qu'il étoit sorti de la prison où l'on le detenoit à Tordefillas, quoy qu'incontinent après il y fut retourné.

3. Dans le premier nombre, la Sainte avec beaucoup de civilité félicite ce Seigneur de la grossesse de Madame la Duchesse son Epouse, & l'assûre de ses prieres pour en obtenir l'heureux succès. Elle luy en donne même des assûrances, comme il arriva en effet : car Dieu donna à

50 LETTRES DE N. G. MERE  
cette Dame un fils qui fut appellé  
Don Ferdinand Duc de Huesca.  
Mais comme il étoit le fruit ou le fils  
des oraisons de S. Terese, il ne fut pas  
pour le monde, mais pour le Ciel,  
dont il alla jouïr étant mort dans son  
enfance. Par cette mort l'Etat d'Al-  
ve passa à Don Antoine neveu de  
Don Fadrique, & fils de Don Die-  
gue Conétable de Navarre, & le  
Grand - pere de celuy qui le possede  
aujourd'huy, & qui fait profession  
de ne ceder à aucun de ses illustres  
Ayeux en la devotion & affection  
envers nôtre Mere Ste. Terese.

---

## LETTRE VIII.

*A la tres-Illustre Dame, Madame  
Marie de Mendoza & Sarmiento, qui  
avoit été Comtesse de Ribadavia.  
Premiere.*

J E S U S.

1. **L**E Saint Esprit soit avec vôtre  
Seigneurie. Comme je me don-  
nay hier l'honneur de vous écrire, celle-



ty n'est que pour vous avertir que j'ay  
 reçû aujourd'huy des Lettres de la Du-  
 chesse d'Osune, & du Docteur Ayala,  
 par lesquelles on me fait instance de re-  
 cevoir une de ses Demoiselles, & un  
 Pere \* de la Compagnie qui s'est ren-  
 contré là par hazard, m'écrit fort à  
 l'avantage de l'une; il semble que l'au-  
 tre ait été épouvantée par la rigueur.  
 Voilà pourquoy il est expedient que celui  
 qui peut les bien informer de tout, leur  
 parle. Ces Lettres ne disent rien de ce  
 qui se passe par-delà. J'ay mandé que  
 l'on pouvoit la mener incessamment, parce  
 que je vous avois déjà écrit ce qu'il fa-  
 loit faire pour luy donner promptement  
 l'habit: A quoy j'ay ajouté qu'elles vous  
 en avertissent aussi-tôt qu'elle seroit à  
 Vailladolid. J'écris à nôtre Pere Visi-  
 teur pour luy marquer l'inclination que  
 vous avez à les recevoir, & je le prie  
 d'en envoyer la licence dans cette Let-  
 tre. Je crois qu'il le fera; mais s'il ne  
 le faisoit point, ne tardez pas à luy en  
 écrire derechef, & de ménager si bien  
 cette affaire, qu'il n'ait pas sujet de  
 penser qu'il y a eu en cela de la surprise  
 ou de la tromperie: car autant que je le  
 puis connoître, le Pere Visiteur ne man-  
 quera point de vous contenter en tout ce

\*  
 C'étoit  
 le R. P.  
 Jean Al-  
 varez,  
 Con-  
 fesseur  
 de la  
 Sainte.

que vous luy demanderez. Dieu nous donne un contentement qui doit durer sans fin, qu'il vous tienne toujours de sa main, & vous conserve pour ma consolation.

2. Monsieur l'Evêque \* m'a fait dire aujourd'huy qu'il se portoit mieux, & qu'il viendroit nous voir. C'est pourquoy ne vous en donnez pas de peine. Quand est-ce que je vous verray plus libre ? Nôtre Seigneur le fasse; mais il est vray que nous devons nous aider nous-mêmes pour cela. Plaise à Sa Divine Majesté, lors que je vous verray, que je vous trouve plus maîtresse de vous-même, parce que vôtre Ame a de grandes dispositions pour cela. Je crois qu'il vous seroit aussi profitable de m'avoir auprès de vous, comme il l'est à moy-même d'être auprès du Pere Visiteur, parce qu'en qualité de Superieur il me dit des veritez, & moy comme presumptueuse, & étant accoûtumée à ce que vous me souffriez, j'en ferois de même à vôtre égard. Je me recommande aux prieres de Madame la Duchesse: (§) Nos Sœurs se souviennent beaucoup de vous dans les leurs.

(§) La Duchesse étoit la fille de cette Dame.

Indigne servante & sujette de V. Srie.

TERESE DE JESUS, Carmelite.

3. *Vous ne me dites jamais comment vous vous trouvez de la direction du R. Pere Jean Gutierrez. Je le diray un jour moy-même. Faites-luy mes recommandations. Je n'ay pas appris si sa Nièce a fait profession. Le Pere Visiteur donnera la permission pour celles qui la doivent faire. Envoyez avertir la Prieure que je l'avois oublié.*

## R E M A R Q U E S.

1. **C**ette Lettre est pour cette grande Dame Madame Marié de Mendoze si connue dans toute l'Espagne pour ses grandes aumônes. Elle étoit épouse du grand Commandeur de Leon Don François de los Cobos, sœur de Monseigr. l'Evêque Don Alvare de Mendoze, fille du Comte de Ribadavia, & heritiere de ses Etats: Titres qui prouvent assez sa Noblesse, mais la communication intime qu'elle a eüe avec nôtre Sainte est la preuve manifeste de sa haute vertu.

2. Cette Dame étoit Fondatrice du Monastere des Religieuses de Vailladolid, & en cette qualité

nôtre Sainte Mere, qui étoit apparamment alors à Palence, luy rend compte dans le premier nombre de la vocation d'une Demoiselle de la Duchesse d'Osune, qui pretendoit d'être Religieuse dans ce Monastere. Elles étoient deux qui avoient un même dessein, *Mais l'autre, dit-elle, doit avoir été épouvantée par la rigueur.* Secrets & adorables Jugemens de Dieu, qui en choisit une pour le Ciel de la Religion, & laisse l'autre parmy les pieges dangereux du monde corrompu!

3. Le deuxiême nombre exige à titre de justice que nous y fassions une plus serieuse reflexion, parce qu'il contient une excellente doctrine. La Sainte encourage cette Dame, & tâche de la consoler dans la peine que luy causoit la maladie du Seigr. Evêque son frere, en luy donnant les bonnes nouvelles de sa convalescence: mais en même temps elle ne peut pas s'empêcher de marquer le vif ressentiment qu'elle avoit de voir que cette Ame si grande & si genereuse eut si peu d'empire sur elle-même, qu'elle se laissât emporter aux mouvemens d'une passion si

basse. Voilà pourquoy elle luy dit assez franchement : *Quand est-ce que je vous verray plus libre ?* O sincerité vraiment Chrétienne ! ô sainte liberté d'esprit ! ô souveraineté de la vertu , que vous faites bien paroître que vous êtes élevée au-dessus de toutes choses ! ô amour veritable qui ne voulez que pour Dieu seul la personne que vous aimez ! d'où vient que vous ressentez de la voir éprise de tout autre amour que de celuy de Dieu ?

4. *Quand vous verray-je, Madame, dans une plus grande liberté ?* comme si elle disoit : " Comment se peut-il  
 „ faire qu'une Dame de si grande  
 „ qualité veuille se rendre esclave  
 „ d'elle-même, engageant sa liberté  
 „ à un Maître aussi vil & aussi abjet  
 „ qu'une passion déreglée ? Etre sen-  
 „ sible aux peines est un tribut dont  
 „ nous sommes redevables à la Na-  
 „ ture : mais assujettir nôtre volonté  
 „ à ce genre de ressentimens, c'est  
 „ la rendre esclave des passions , qui  
 „ est une servitude d'autant plus fâ-  
 „ cheuse , qu'elle soumet la volonté  
 „ à un plus grand nombre de Maîtres,  
 „ qui est sans doute le plus déplo-

5. Am .  
 brof. 1.  
 7. in  
 Lucam.

,, rable état où la Creature raison-  
 ,, nable puisse être reduite. *Misera*  
 ,, *servitus*, dit S. Ambroise, *cui va-*  
 ,, *rum jus est; plures enim Dominos ha-*  
 ,, *bet, qui unum non habet.* Misérable  
 ,, esclavage de celuy qui relève d'une  
 ,, Jurisdiction vague & indétermi-  
 ,, née : car il faut de nécessité qu'il  
 ,, reconnoisse plusieurs Maîtres qui  
 ,, le dominant, lors qu'il n'en a  
 ,, point un particulier. Il veut dire,  
 ,, que celuy, qui ne reconnoit pas  
 ,, Dieu pour son Maître & son Seig-  
 ,, neur, souffre la domination ou  
 ,, plutôt la tyrannie d'autant de Maî-  
 ,, tres qu'il a d'affections dépravées  
 ,, auxquelles il obeit. Cruels tyrans  
 ,, de nôtre liberté qui la tiennent at-  
 ,, tachée à la chaîne d'une miserable  
 ,, servitude!

5. De cecy nous pouvons juger  
 combien grande est la tromperie des  
 Mondains, qui prennent le change,  
 & appellent liberté ce qui est effecti-  
 vement servitude, & regardent com-  
 me une servitude la véritable liberté,  
 laquelle consiste dans une pratique  
 aisée & constante de la vertu, car  
 celuy-là est parfaitement libre, qui est  
 maître de luy-même, qui tient la bride

ferrée à ses passions & à ses appetits ;  
 comme au contraire, celui, qui se  
 laisse aller à leurs mouvemens dere-  
 glez, est un veritable esclave, suivant  
 cette admirable expression de Ter-  
 tullien : *Si veram putas seculi liberta-*  
*tem, redisti in servitutem hominis, quam*  
*putas libertatem : amisisti liberta-*  
*tem Christi, quam putas servitutem.* Si  
 vous reputedz liberté, celle que le  
 monde nous veut marquer par ce  
 nom, vous vous trompez ; parce que  
 ce que le monde appelle liberté, est  
 une pure servitude ; & en même  
 temps vous vous privez de la liberté  
 de JESUS-CHRIST, dans laquelle  
 seule se trouve la liberté essen-  
 tielle, mais que vous jugez par un  
 faux raisonnement être une servitude.  
 En effet quelle plus grande & plus  
 honteuse servitude, que celle d'un  
 homme qui se soumet à un Maître  
 aussi vil & méprisable qu'est l'appetit  
 ou la passion à laquelle il a engagé sa  
 liberté, pour traîner des chaînes éter-  
 nelles ? *Quoties peccas, disoit Platon,*  
 *tout payen qu'il étoit, toties te velut*  
*catenâ revinctum nequissimo & impurif-*  
*simo Domino pro mancipio tradis.* Au-  
 tant de fois que tu peches, tu te

Tertul.  
de Co-  
rona  
militis.  
cap. 13.

Platon.  
lib. 9.  
de Re-  
pube.

charges d'autant de chaînes, avec lesquelles tu t'engages en qualité d'esclave à un Maître tres-méchant & tres-impur, qui est le vice. Qu'est-ce que S. Augustin ou S. Jérôme pourroit dire de plus fort ? Où trouver donc une plus profonde bassesse, & une servitude plus vile & plus honteuse ?

6. C'est icy le sujet que Philon traite divinement dans cet excellent Livre, auquel il a donné pour titre :

*Que tout homme de bien est libre. Quod*

*omnis Probus liber;* où il marque deux fortes de servitudes, l'une du corps, & l'autre de l'Ame. Les hommes, dit-il, dominant sur le premier, mais les vices & les passions exercent leur empire sur l'Ame; & il prouve par des raisons tant divines qu'humaines, que la servitude de l'Ame est la seule réelle & véritable, & la plus dure, parce qu'elle s'exerce sur la plus noble partie de l'homme, & que d'ailleurs elle l'assujettit au Maître le plus abjet & le plus indigne qui se puisse rencontrer. D'où il conclud qu'il n'est point de liberté que celle qui vient de la vertu, ny de servitude que celle que le vice impose; & par consequent, que celui-là est vraiment Maître & Seigneur, qui sçait

Philo  
lib.  
Quod  
omnis  
Probus  
liber.



se maîtriser soy-même, & exercer un empire souverain sur ses passions & sur ses sentimens : Il rapporte à ce propos le beau mot de Diogene le Cinique, qui voyant un jour qu'après qu'un Maître eut donné des Lettres d'affranchissement à son Esclave, tous les amis de celui-cy étoient fort empressez à le feliciter de sa liberté ; *Miratus est*, dit son Historien, *factuum eorum judicium*. Il s'étonna du jugement sot & erronné de ces gens, qui estimoient libre un homme qui étoit esclave de luy-même & de ses sentimens, dont il donnoit des marques assez visibles dans un excez de joye, qu'il faisoit paroître pour le recouvrement de sa liberté corporelle. Par ces raisons & par d'autres encore superieures, nôtre Sainte souhaitoit de voir cette grande Dame Maîtresse d'elle-même ; & elle ne pouvoit souffrir qu'une Ame d'ailleurs si genereuse se rendit au mouvement d'une passion si naturelle, comme est le sentiment de douleur que luy cau-  
soit la maladie de son Frere, qui étoit un homme de si grand merite.

7. Dans la post-date, la Sainte fait mention du R. P. Jean Gutierrez Dominicain, Predicateur du Roy

60 LETTRES DE N. G. MERE  
qui a été un de ceux qui approuve-  
rent l'esprit de nôtre Ste. Mere, &  
qui semble avoir été Confesseur de  
cette Dame, puis qu'elle se plaint de  
ce qu'elle ne luy mandoit point com-  
me elle se trouvoit de la Direction  
de ce Pere. Lors qu'elle ajoute : *Je*  
*le diray un jour moy-même*, on peut  
juger qu'elle vouloit luy faire enten-  
dre qu'elle avoit eu quelque connoi-  
sance de l'état de son Ame. Ce qui  
peut servir d'une tres-forte preuve  
de la vertu de cette Dame, & du soin  
que nôtre Sainte Fondatrice prenoit  
de son avancement spirituel. Mais  
dans cette rencontre, & par tout  
ailleurs, cette celeste Maîtreſſe nous  
montre que la fin du commerce &  
de la communication qu'elle entre-  
tenoit avec les creatures, n'étoit que  
de conduire les Ames à Dieu.

---

## LETTRE IX.

*A la même tres-Illustre Dame Madam-  
e Marie de Mendoza. Seconde.*

*JESUS & MARIE*

*S*oient avec vôtre Seigneurie. *J'a-*  
*vois déjà écrit cette autre Lettre.*

lorsque la vôtre me fut rendue. Je vous remercie beaucoup du soin que vous avez de me favoriser, qui n'est pas chose nouvelle. J'ay eu tres-peu de santé depuis que je suis icy: mais à l'heure qu'il est je me porte bien, & comme je possède icy Monsieur l'Evêque je souffre tout avec joye. J'avoüe qu'il me seroit plus avantageux de jouir de ce soulagement en vôtre compagnie, parce que je serois fort consolée de traiter de plusieurs choses avec vous. Mais quelques raisons me font croire que cela ne pourra point être aussitôt que je l'avois pensé.

2. Vous traiterez vous-même de tout avec le Pere Visiteur; j'ay été extrêmement contente d'avoir appris que cela devoit être ainsi: car ce Pere est fort vôtre serviteur, & j'ay reçu une grande consolation d'entendre qu'il parloit de vous avec des témoignages d'une singuliere affection, ce qui me fait croire qu'il fera avec plaisir tout ce que vous desirerez de luy. Je vous supplie aussi de luy être favorable, & de luy faire tout l'accueil que l'on a accoutumé de faire aux personnes de son Caractere: car il est le plus grand Superieur que nous ayons à cette heure, & je ne doute point que son Amene soit d'un grand mérite devant Dieu.

3. Je n'apperçois que trop la grace que vous me faites de vouloir bien attendre ces filles qui doivent être Religieuses : mais comme le R. Pere Suarez de la Compagnie, qui est celuy qui devoit leur parler pour les informer de nôtre Religion, m'écrit qu'elles y sont propres, il n'y a pas raison de s'arrêter, il faut seulement que vous demandiez la permission du P. Provincial, & que vous luy écriviez de les recevoir. S'il ne le faisoit point, il faudroit s'adresser au Pere Visiteur, qui l'accordera aussi-tôt, parce que je m'accommode mieux avec luy : car encore bien que j'écrive assez souvent au Pere Provincial, il ne me veut pas répondre.

4. J'ay beaucoup ressenti le mal de Madame l'Abbesse ; loüé soit Dieu qui d'une maniere ou d'autre ne permet pas que vous soyez sans peine. Toutes autant que nous sommes icy la recommandons à Dieu sans vous oublier : car il ne faut point pour cela attendre des commandemens, lorsque l'on a un réveil-matin aussi fidele que l'amour ; plaise à Nôtre Seigneur que ce mal ne soit rien, & que sa Seigneurie soit bientôt rétablie en sa premiere santé. Toutes nos Sœurs vous baisent un million de fois les mains.

5. On m'a écrit que vous devenez fort spirituelle : je n'en suis pas étonnée comme de chose nouvelle, mais je serois ravie de joye d'être plus près de vous, quoy que non pas dans l'indisposition que je souffre, pour avoir la satisfaction d'en traiter avec vous. Ce Pere Visiteur me donne la vie ; je crois qu'il ne sera point trompé à mon égard, comme tant d'autres l'ont été, parce qu'il plaît à Dieu de luy faire connoître combien je suis mauvaise : d'où vient qu'à tout moment il me surprend dans des imperfections ; j'en suis extrêmement consolée, & je fais tout ce que je puis pour les luy faire connoître. C'est un grand soulagement de pouvoir traiter clairement avec celuy qui tient la place de Dieu ; c'est en cette qualité que je le regarderay tout le temps que je seray avec luy.

6. Vous aurez sans doute appris comme l'on menoit le Pere Dominique à Truxillo pour y être Prieur, ensuite de l'élection que les Religieux avoient faite en sa Personne, mais que ceux de Salamanque ont envoyé prier le P. Provincial de le leur laisser. Ils ne sçavent pas encore ce qu'il fera : Mais ce Pays-là est bien contraire à sa santé. Lors que vous verrez le P. Provincial des Domini-

quains, ne manquez pas de le quereller de ce qu'il ne m'a pas voulu visiter à Salamanque, quoy qu'il y eut été plusieurs jours. Quoy donc est-il vray que je ne l'aime pas beaucoup? Mais tout cecy ne fait que vous ennuyer: je n'en diray donc pas davantage, puis qu'il y a encore une Lettre jointe à celle-cy. La grande consolation que je sens de traiter avec vous m'empêchoit de m'appercevoir que je vous suis importune.

*Indigne servante & sujette  
de vôtre Seigneurie,*

TERESE DE JESUS.

## REMARQUES.

I. **D**Ans cette Lettre la Sainte poursuit la matiere dont elle avoit commencé à traiter dans la precedente, sur la reception & l'entrée des deux Demoiselles de la Duchesse d'Osune dans la Religion, & autant que l'on en peut juger du contenu, elle l'écrivit le même jour que la premiere, & il me semble que c'est celle-là même que la Sainte dit dans le nombre dernier qu'elle envoyoit avec celle-cy, ou pour le dire plus nettement, ces deux Lettres furent

écrites le même jour, mais la première avant que la Sainte eut reçu les Lettres de la Dame, & la seconde, qui est la présente, après la réception des Lettres.

2. Dans les nombres 2. & 5. elle parle du R. P. Visiteur qui étoit le Pere Jérôme Gratian, & elle prie cette Dame de luy être favorable, parce, dit-elle, qu'il est le plus grand Supérieur que nous ayons presentement, & son Ame doit être d'un grand mérite devant Dieu : Elle établit son éloge sur deux qualitez ; sur celle de Saint, & sur celle de Prelat ou de Supérieur. Or il est certain qu'il n'auroit pas été bon Prelat, s'il n'eut pas été Saint : parce que, comme dit tres-bien S. Bernard, la Sainteté n'est à personne si nécessaire qu'aux Supérieurs ou Prelats, & c'est par cette raison que l'Ecriture les appelle ordinairement Saints. *Prelatos maxime decet Sanctitudo, unde & in Psalmo Sancti specialiter appellantur.*

S. Bernardus  
serm.  
de ver-  
bis. Pl.  
84. au-  
diam  
quid  
loqua-  
tur,

3. Ce que la Sainte dit dans le nombre cinquième nous montre quel étoit son esprit, c'est à dire, parfaitement humble, parce qu'en même temps qu'elle loue cette Dame d'é-

tre fort spirituelle, elle dit d'elle-même : *Ce Pere Visiteur me donne la vie; je crois qu'il ne sera point trompé à mon égard, comme tant d'autres l'ont été, parce qu'il plaît à Dieu de luy faire connoître combien je suis mauvaise: d'où vient qu'à tout moment il me surprend dans des imperfections; j'en suis extrêmement consolée, & je fais tout ce que je puis pour les luy faire connoître.* O Esprit de verité, vous avez animé & rempli de vous-même cette Ste. Ame, que vôtre adorable Providence avoit destinée pour conduire les nôtres dans le chemin du salut ! Il faut avoüer qu'en cecy, comme dans tout le reste, il paroît avec évidence que Dieu a établi nôtre Sainte comme guide de toutes les personnes spirituelles de son Eglise, & quand nous n'aurions point dans toute l'Histoire de sa vie d'autre preuve de sa vertu, ces seules paroles suffissent pour nous découvrir la solidité de son esprit; car quelle humilité ne remarquons-nous pas dans ces paroles ? Humilité qui est le fondement de toutes les vertus. Quelle défiance d'elle-même, marque indubitable de sa sûreté ? Quelle candeur, quelle sincérité



S. TERESE DE JESUS. *Let. 9. 67*  
avec son Confesseur, laquelle est le  
principe de la vie spirituelle & inter-  
rieure? Toute sa malice & toutes  
ses imperfections se reduisoient à se  
reputer elle-même mauvaise & im-  
parfaite, & à desirer que tous les au-  
tres eussent la même opinion, en  
quoy consiste le plus sublime degré  
de la perfection: à *chaque pas*, dit-  
elle, *ou à tout moment il me surprend*  
*dans les imperfections*: mais la Sainte  
me le pardonnera, s'il luy plaît: car  
bien loin de la trouver icy dans des  
imperfections, au contraire nous n'y  
pouvons remarquer qu'un comble de  
perfections.

4. Elle ajoûte: *c'est un grand sou-  
lagement de pouvoir traiter clairement*  
*avec celuy qui tient la place de Dieu.*  
Elle suppose qu'il y a non seulement  
de la bienveillance, mais encore de la  
nécessité de le faire, ainsi elle dit que  
cela est d'un grand soulagement;  
certainement elle a grande raison:  
parce que celuy, qui découvre à son  
Pere spirituel ce qui se passe dans  
son Ame, décharge son cœur des  
détresses & des angoisses de la con-  
science, & rend plus léger le far-  
deau de la tentation qu'il souffre, ou

de la faute qu'il a commise, laquelle, comme dit S. Ambroise, opprime & accable la pauvre Ame par sa pesanteur : *gravat Animam*. Car le demon, qui d'abord nous fait trouver aisé le peché sous l'amorce de la delectation, nous tourmente puis après cruellement par la torture que nous donne ce plaisir imaginaire, & nous écrase sous le poids insupportable des remords de la conscience. Or celui qui ouvre son cœur & qui en developpe nettement tous les replis à un bon Confesseur se défait de ce fardeau.

Ambr,  
in cap.  
7. Luc.

Eccli. 5. *Pondus super se tollet, qui honestiori se communicat*, dit le S. Esprit : celui-là secoïe un lourd & pesant fardeau, qui se declare à un autre qui est meilleur & plus honnête que luy-même. Il dit positivement, à un autre qui est meilleur. Parce que l'on ne trouve pas ce soulagement dans tous les hommes, & qu'il n'est pas convenable de découvrir ses playes indifferemment à un chacun, mais seulement au Medecin, qui a les moyens & l'adresse de les guerir : car si ayant déjà les yeux offusqués par la poussiere de nos passions nous

13. v.  
2.

S. TERESE DE JESUS. *Let. 9. 69*

cherchons un autre aveugle pour guide , que pouvons nous attendre autre chose que la perte infaillible de tous deux ? suivant cette parole de nôtre Divin Maître : *Cecus autem* Matth. 15. v. 14.  
*si cæco ducatum præstet, ambo in foveam*  
*cadunt.*

6. Dans le 6. nombre la Sainte donne à cette Dame la nouvelle de l'élection que les Religieux du Convent de l'Ordre de S. Dominique dans la Ville de Truxillo avoient faite du R. P. Dominique Bagnez son Confesseur , pour être leur Supérieur : à laquelle les Religieux du Convent de S. Estienne dans la Ville de Salamanque s'opposoient , pour conserver ce précieux Joyau , qui a servi d'un tres-riche ornement à cette grande Université , mere féconde d'un grand nombre d'illustres Enfans , qui ont éclairé l'Eglise par les brillans rayons de leurs vertus & de leur doctrine. Mais elle luy fait en même temps de justes plaintes du R. P. Provincial des Dominiquains , qui ne luy avoit pas fait l'honneur de la visiter , lors qu'il étoit à Salamanque , quoy qu'elle eut une si grande amitié pour luy : parce que le veri-

70 LETTRES DE N. G. MERE  
table amour, qui n'est autre que la  
charité, n'est pas comme la fausse  
& trompeuse amitié du monde, la-  
quelle, comme dit un Poëte, s'éva-  
nouit & se perd par l'absence, con-  
formement au Proverbe qui porte :  
loin des yeux, loin du cœur.

*Quantum oculis, animo tam procul  
ibit amor.*

7. Le Pere Suarez dont la Sainte  
fait mention dans le 3. nombre étoit  
le Reverendissime Pere Jean Suarez,  
deux fois Provincial de la Compag-  
nie de JESUS dans la Province de  
Castille, qui a été aussi Confesseur  
de nôtre Sainte : duquel la vie vray-  
ment heroïque est rapportée parmi  
celles des hommes illustres de cette  
sacrée Religion.

---

## LETTRE X.

*A la tres-illustre Dame, Madame  
Louise de la Cerda, Dame de Ma-  
lagon.*

J E S U S

1. **S**Oit avec vôtre Seigneurie. Le  
Messager me presse si fort que je

ne sçay pas même comme je puis vous le dire, si ce n'est que je l'attribüe à l'amour que j'ay pour vous, qui m'a fait trouver le temps pour cela. Ha Madame que de fois je me souviens de vous, & des peines que vous souffrez, pour avoir toujours soin de vous recommander à Nôtre Seigneur! qu'il plaise à Sa Divine Majesté de rendre promptement la santé à ces Messieurs, afin que je ne me voye pas si éloignée de vous. Je serois, ce me semble, bien contente si je pouvois vous voir à Tolède. Je me porte bien, graces à Dieu, j'iray après la S. Pierre à Vailladolid.

2. Puisque je vous ay confié mon Ame, prenez garde de me l'envoyer le plutôt que vous pourrez, & par une commodité qui soit tres-sûre. Mais ne me l'envoyez pas sans une Lettre de ce saint Homme, afin que nous puissions sçavoir quel est son sentiment, comme nous l'avons concerté entre nous. On dit que le R. P. Présenté Dominique doit venir icy cet Eté, je ne sçais où j'en suis de peur que quand il viendra il ne me surprenne, comme l'on dit, le larcin dans les mains. C'est pourquoy je vous prie pour l'amour de Dieu de me l'envoyer aussi-tôt que ce Saint l'aura vûë; vous aurez du temps de reste pour la voir avec moy, lorsque

je seray de retour à Toledo. Ne vous donnez pas de peine de ce que Salazar ne la voit point, s'il ne s'en presente une occasion fort grande, parce que cecy nous est bien plus important.

3. On m'écrit que tout va bien dans le Monastere de vôtre Seigneurie, que l'avancement que l'on y fait dans la vertu est grand, & je croy qu'il est ainsi. Tous ceux de deçà ont estimé que c'est un grand bonheur pour cette Maison d'avoir rencontré un tel Confesseur. Ceux, dis-je, qui connoissent son merite admirent cette conduite de la Providence, & pour moy j'en suis pareillement ravie: je ne sçais pas comment Dieu vous l'a amené; mais voyant le profit, que l'on dit qu'il fait, & qu'il a toujours fait en quelque lieu qu'il ait demeuré, je ne doute point que Dieu nel'ait conduit dans cette Maison pour le bien des Ames qui y sont. Croyez Madame, que c'est un homme de Dieu. On fait pardeçà grand état de la Maison de Malagon, & les Religieux en sont fort contens. Fasse le Seigneur que j'y retourne en vôtre Compagnie. Je trouve icy les Sœurs extrêmement avancées dans la vertu, toutes vous baissent les mains, comme je fais au Seigneur Don Jean & à ces Dames. On ne  
me donne.

S. TERESE DE JESUS. *Lett. 10. 73*  
*me donne pas le temps de la faire plus*  
*longue. C'est demain le jour de S. Jean,*  
*à qui nous recommanderons avec un*  
*grand soin nôtre Patronne & Fonda-*  
*trice, & nôtre Patron.*

*Indigne servante de vôtre*  
*Seigneurie,*  
TERESE DE JESUS.

*Adressez icy vos Lettres avec le mes-*  
*sage que vous devez envoyer, si vous ne*  
*woulez pas que la Superieure aille plus*  
*avant.*

## REMARQUES.

1. LA Dame pour qui est cette Let-  
tre, étoit Madame Louïse de  
la Cerda, Sœur du Duc de Medina  
Celi, qui avoit épousé à Toledé  
Arias Pardo Seigneur de Malagon,  
de qui les Successeurs possèdent au-  
jourd'huy l'état à titre de Marquis.  
C'est la même à qui la Sainte écrivit  
la Lettre dixième du premier Tome.

2. Cette Dame étoit tres-devote  
& tres-affectionnée à nôtre Sainte, &  
elle avoit fondé le Monastere de nos  
Religieuses dans la Ville de Mala-

gon. Pendant que la Sainte étoit avec elle pour cet établissement, elle luy mit en mains le Livre qu'elle avoit écrit de sa vie, pour le faire tenir au Pere Maître Jean d'Avila, qui étoit l'Apôtre de l'Andalousie & l'Oracle de son siecle, esperant de tirer de l'examen & de la censure qu'il en feroit le repos de son esprit, qui étoit agité de crainte & de doutes si elle marchoit par un chemin assûré ou non : car le Juste est toujours dans la crainte, comme dit le

Prov. S. Esprit : *Beatus vir qui semper est*  
28.v.14 *pavidus.*

3. La Fondation de Malagon étant finie la Sainte partit incessamment pour aller faire celle de Vailladolid, & elle arriva à Avila au mois de Juin 1568. d'où elle écrivit cette Lettre la veille de S. Jean pour consoler cette Dame dans ses afflictions, dont les Puissans du monde ne sçauroient s'exempter, & pour la supplier que puis qu'elle luy avoit confié son Ame (elle veut dire le livre de sa vie) elle la luy envoyât sans délay & avec beaucoup de circonspection, y joignant l'avis de ce S. Homme, qui, comme nous avons déjà dit, étoit le



S. TERESE DE JESUS. *Let. 10. 75*  
Venerable Maître Jean d'Avila. Il faut icy remarquer que la Sainte l'appelle à pleine bouche Saint, même pendant sa vie : ce qui n'est point une des moindres preuves de sa vertu, d'avoir été honoré d'un si glorieux titre par cette celeste Maîtresse de l'Eglise, comme il est arrivé au Docteur Seraphique S. Bonaventure, que nôtre Maître & Docteur Angelique S. Thomas a appelé Saint, ainsi que le remarque tres-bien nôtre Mere la Ste. Eglise.

4. Le Venerable Pere d'Avila ne pût pas rejeter une si juste demande qui étoit soutenüe des prieres que luy faisoit une si grande Dame. En effet ayant lû tout le Livre de la vie de nôtre Sainte, il découvrit dans cette mine tres-riche les tresors inestimables de sa Sainteté, & n'approuva point seulement son esprit, ses visions, ses ravissmens, ses entretiens avec Dieu soit interieurs soit exterieurs, & les graces particulieres qu'elle recevoit de luy dans l'Oraison; mais il donna encore une ample approbation de sa doctrine, comme il conste de deux Lettres qu'il luy écrivit de Montilla sur ce sujet,

dont la premiere est du 12. de Septembre de l'an 1568. & la seconde du 2. Avril de l'année suivante. Dans cette derniere il luy ordonne de se mettre en repos, parce qu'à son avis elle avoit fait à cet égard tout ce qu'elle devoit.

5. A cette occasion, & par quelques autres rencontres inevitables, le livre de la vie, que la Sainte avoit écrit par ordre de ses Confesseurs, vint à être connu & divulgué plus qu'elle-même l'avoit desiré, & que le R.P. Dominique Bagnez son Confesseur l'avoit trouvé convenable; contre la volonté duquel aussi-bien que de la Sainte on en avoit tiré des copies, comme il l'avoüe luy-même dans les informations faites pour la Beatification de nôtre glorieuse Mere. Voilà pourquoy la Sainte craignant le juste ressentiment de ce Pere Maître, dit dans le second nombre, qu'elle étoit faisie de crainte, que quand il arriveroit à Avila, il ne la surprît le larcin dans les mains.

6. La personne qu'elle indique dans ce nombre sous le nom de Salazar, est l'Illustissime Seigneur

S. TERESE DE JESUS. *Let. 10. 77*

Don François de Soto & Salazar alors Inquisiteur de Toledé, après avoir exercé la même charge à Cordoüe & à Seville, comme il fit depuis celle de la suprême Inquisition, & de Commissaire general de la Croisade. Ce Prelat ayant donné des preuves de l'ardeur de son zele dans ces importantes fonctions, & dans le Gouvernement des Evêchez d'Albaracin, de Segorbe, & de Salamanque, fut enfin chargé par le Roy Philippe II. d'une affaire de tres-grande consequence au sujet des Visionnaires ou Illuminez de Lierena, où il mourut le 29. de Janvier l'an 1578. non sans soupçon que ces malheureux l'avoient empoisonné, mais laissant après luy une bonne odeur de son éminente vertu.

7. Le Confesseur des Religieuses de Malagon, duquel la Sainte parle dans le troisiéme nombre, étoit le Venerable Pere François de la Conception, qui de l'Observance mitigée passa depuis dans la Congregation des Carmes déchaussés, lorsque leur Reforme étoit encore dans ses commencemens; dans l'un & l'autre de ces Etats il a servi de modèle aux

78 LETTRES DE N. G. MERE  
plus parfaits, comme l'on peut voir dans l'Histoire admirable de sa vie rapportée dans nôtre Chronique, où est inferée la copie de l'article de cette Lettre pour servir d'une preuve invincible de sa haute vertu. Je ne veux faire icy qu'une petite reflexion sur ce qu'en ce temps que nôtre Ste. Mere dit qu'il étoit Confesseur des Religieuses de Malagon, il n'étoit pas encore entré parmy les Déchaufsez : car il est certain que cette Lettre fut écrite l'an 1568. comme il conste de celles du Pere Maître d'Avila écrites à nôtre Sainte, dans lesquelles il approuve le Livre de sa vie. Or cette année la veille de S. Jean la Reforme n'avoit pas encore commencé parmy les Religieux. Mais depuis, sçavoir l'an 1576. ce Pere fut envoyé à Malagon pour le même employ par ordre du R. P. Jérôme Gratian à la requisition de nôtre Sainte & aux instances de Madame Louïse de la Cerda, qui furent portées à cela par la consideration du grand fruit qu'il avoit fait dans la premiere commission, qu'il avoit eüe.

## LETTRES

Ecrites à des Religieux, & à  
quelques Hommes sçavans.

### LETTRE XI.

*Au glorieux Pere Saint Pierre d'Alcantara Pere & Fondateur des Religieux Déchaussez de l'Ordre du Pere Seraphique S. François.*

Elle luy rend compte de son esprit,  
& de sa maniere de proceder dans  
l'Oraison.

I. **V**Oicy la maniere de proceder  
dans l'Oraison que je tiens pre-  
sentement. Il arrive rarement étant en  
Oraison que je puis discourir avec l'en-  
tendement, parce qu'aussi-tôt l'Ame  
commence à se recueillir, & elle entre  
ensuite dans l'Oraison de quietude, ou  
dans le ravissement, de sorte que je ne  
puis en aucune maniere user des Sens,  
& bien que j'aye l'oïye libre, elle ne me

fert de rien pour entendre autre chose.

2. Il m'arrive assez souvent, sans que je pense aucunement à Dieu, même traitant d'autres choses, & lors qu'il me semble que quoy que je fisse tous mes efforts de me mettre en Oraison, je ne le scaurois faire à cause des grandes ariditez que je sens, à quoy contribuent les douleurs corporelles; il m'arrive dis-je, que ce recücillement & cette élévation d'esprit me saisit si soudainement que je ne puis m'en défendre: mais pour un instant que cela dure, il laisse des effets & des progresz qui se voyent dans la suite. Cela m'arrive sans que j'aye eu auparavant quelque vision, ny rien entendu, & sans sçavoir même où je suis: il me semble que l'Ame se perdant en quelque façon je la retrouve, mais avec un si notable avancement, qu'encore bien que je voulusse en obtenir autant dans une année, il me seroit impossible, tant est grand l'avantage qui m'en revient.

3. D'autres-fois je sens de si grandes impetuositéz avec un détachement de toutes choses pour Dieu, que je ne puis y résister, il semble que ma vie va finir, ainsi je suis forcée de jeter de hauts cris, & d'appeller Dieu à mon secours, parce que cela se fait avec une grande vio-

lence. En d'autres temps les angoisses sont si fortes que je ne puis demeurer assise. Cette peine qui me vient, sans que je la procure, est d'une telle nature que l'Âme ne voudroit pas en être privée tout le temps de cette vie. La peine extrême que je souffre consiste en ce que je voudrois ne plus vivre, & qu'il me semble que je vis sans que je puisse trouver du remède à mon mal : car l'unique moyen qu'il y a pour voir Dieu c'est la mort, mais il ne m'est pas permis de me la donner : d'où vient qu'il semble à mon Âme que toutes les autres étant extrêmement consolées, elle seule ne l'est point, mais qu'elle est plongée dans ses maux avec la privation des remèdes qui ne manquent pas aux autres. Cette peine me serre de si près & avec tant de force, que si Dieu ne l'adoucissoit par quelque ravissement, il me seroit impossible de la supporter & de m'en délivrer. Mais cette faveur arrivant toutes les inquietudes cessent, & l'Âme demeure dans un grand calme & fort contente, parce qu'on luy fait voir quelques-fois une partie de ce qu'elle desire, & en d'autres temps elle entend des veritez qui la satisfont.

4. Il me vient aussi d'autres-fois de certains desirs si impetueux de servir

Dieu, que je ne puis exprimer la peine que j'ay de me voir si inutile. Il me semble alors qu'il n'y a point de travaux ny chose du monde si facheuse, non pas même la mort ny le martyre que je n'endurasse volontiers. Tout cela me paroît aisé, & ce n'est point l'effet de quelque pieuse consideration qui ait precedé, mais tout à coup & en un instant je suis toute autre sans pouvoir comprendre d'où me vient un si grand courage. Il m'est avis que je voudrois élever ma voix, pour faire entendre à tous les hommes combien il leur est important de ne se pas contenter de petites choses au service de Dieu, & combien est excellent ce qu'il nous donnera, si nous nous disposons à le recevoir. Je dis que ces desirs sont si violens que je me consume au dedans de moy-même : il me semble que je veux ce que je ne puis, & que l'on me tient comme par force attachée à ce miserable corps, afin que je ne puisse servir en rien ny à Dieu, ny à l'État : car si j'étois délivrée de ce corps je ferois des choses tres-signalées autant que mes forces le permettent. D'où vient que de me voir sans aucun pouvoir pour le service de Dieu me cause une peine si sensible, que je ne la sçaurois assez exagerer ; Mais



S. TERESE DE JESUS. *Let. II. 83*  
enfin Dieu la fait cesser, & elle se  
termine en des caresses & des consolations  
Divines qui prennent sa place.

5. Il m'est arrivé d'autres-fois que  
sentant ces desirs empressez & ardans  
de servir Dieu, je voulois faire de gran-  
des penitences, mais je ne le pouvois :  
cela m'auroit soulagée beaucoup, comme  
en effet j'en ay tiré du soulagement &  
même de la joye lorsque j'en ay faites,  
quoy qu'elles fussent si legeres qu'elles  
n'étoient presque rien, à cause de la foi-  
blesse de mon corps. Bien que je sois per-  
suadée que si l'on eut condescendu à mes  
desirs, je m'y serois portée dans l'excez.

6. Quelques-fois je souffre beaucoup  
de peine d'être obligée de parler à quel-  
qu'un, & cette peine va jusqu'à me faire  
verser des larmes en abondance, parce  
que toute mon inclination me porte à être  
seule, & quoy que quelques-fois je ne  
prie & ne lise point, je ne laisse pas de  
trouver de la consolation dans la Soli-  
tude. La conversation spécialement des  
parens & des amis m'est ennuyeuse, &  
je n'y suis qu'avec contrainte : excepté  
ceux avec qui je puis traiter d'Oraison,  
& des choses interieures de l'Ame, par-  
ce qu'avec de semblables personnes je  
trouve de la consolation & de la joye :

quoy qu'il y ait des temps où cela même m'est à charge, de sorte que je voudrois ne les pas voir, mais me pouvoir retirer dans un endroit, où je pûsse être seule. Ce qui ne m'arrive que rarement, principalement à l'égard de ceux avec qui je traite des affaires de ma conscience : car ils me consolent toujours.

7. D'autres-fois j'ay de la peine d'être obligée à manger & à dormir, & de me voir plus assujettie que les autres à ces nécessités corporelles : je les prends en vûë de servir Dieu, & ainsi je les luy offre. Comme je ne puis jamais me lasser de demeurer seule, tout le temps me paroît être court, & me manquer pour prier. La grande affection, que j'ay toujours eüe pour la lecture, me donne un desir continuel de prendre tout le temps que je puis pour m'y occuper. Je lis peu, parce que je n'ay pas plutôôt pris le Livre, que je me trouve recüeillie, & ainsi ma lecture se change en Oraison : mais cela ne dure gueres à cause de mes grandes occupations, lesquelles, quoy que bonnes, ne me donnent pas autant de contentement que feroit cette autre occupation : D'où vient que je desire continuellement de trouver du temps pour cela, & à ce que je puis comprendre, me voyant frustrée.

de mon attente, j'en suis dans un perpétuel déplaisir.

8. Nôtre Seigneur m'a donné ces desirs & plus de vertu que je n'en avois, depuis qu'il m'a favorisée de l'Oraison de quietude, & de ces ravissemens, & je me trouve si changée en mieux, que tout ce qui étoit auparavant en moy ne me paroît que comme une perte. Ces ravissemens & ces visions me laissent toujours avec le profit que je viens de dire, & s'il y a quelque chose de bon en moy, j'ose bien dire qu'ils en sont la cause.

9. Il m'est venu une tres-forte résolution de n'offenser jamais Dieu, non pas même veniellement, & je mourrois plutôt mille fois que de commettre un seul peché de propos deliberé. Mais cette résolution me porte avec tant de force à faire tout ce que je croirois être d'une plus grande perfection, ou en quoy je rendrois un plus signalé service à Nôtre Seigneur, que pourvu que celui qui prend soin de mon Ame, & qui me dirige me dise qu'il est ainsi, il n'est point de tresor au monde que je ne méprise, ny de travaux que je ne sois prête d'endurer pour l'exécuter. Et si je faisois le contraire, je n'aurois pas, ce me semble, la hardiesse de demander à Dieu quelque chose,

ny même de faire oraison : quoy qu'en tout cela je commette beaucoup de fautes & d'imperfections.

10. Je rends quoy qu'imparfaitement obeïssance à mon Confesseur : mais lors que je sçay qu'il veut quelque chose de moy, ou qu'il me la commande, autant que je puis connoître, je ne voudrois pas manquer de la faire, & je me croirois extrêmement trompée si je l'ômettois.

11. J'ay des desirs d'observer la pauvreté, quoy qu'ils ne soient pas aussi parfaits qu'ils devroient être, & il me semble que quand je pourrois posséder plusieurs tresors, je ne desirerois me conserver aucun revenu, ny garder de l'argent pour mon usage particulier : Je ne me soucie aucunement de tout cela, parce que je ne voudrois avoir precisement que ce qui est necessaire. Je sens bien neanmoins qu'il me manque beaucoup de la perfection de cette vertu : parce qu'encore bien que je ne souhaite ny fond ny revenu pour moy, je serois bien-aise d'avoir du bien pour le donner.

12. Je n'ay presque point eu de vision, qui ne m'ait profité : si ce n'est que cela même soit une illusion du demon, ce que je remets au jugement de mes Confesseurs.

13. Lors que je vois une chose belle & riche, comme les Eaux soit d'une riviere ou d'une fontaine, les Campagnes, les Fleurs; lors que je sens les odeurs agreables, que j'entends une excellente Musique, &c. il me semble que je voudrois ne les pas voir, ny les flairer, ny les entendre, à cause de la grande difference que toutes ces choses ont avec ce qui se presente ordinairement à mon esprit: ainsi je n'y trouve point de goût ny de satisfaction: D'où vient que je les regarde avec autant de mépris que la balayeur, & hors du premier mouvement qu'elles causent, il ne m'en demeure plus aucune idée.

14. Lors que je ne puis me dispenser de parler ou de traiter avec quelques personnes du monde, quoy que ce ne soit que des choses de pieté & d'Oraison, si cela dure long-temps & sans necessité, quand même ce seroit par forme de divertissement, j'en ay tant de peine qu'il faut que je me fasse violence.

15. Ces sujets de joye & ces entretiens des choses du siecle, qui m'étoient autrefois si agreables, me donnent maintenant tant de dégoût, que je ne scaurois les souffrir.

16. Ces desirs que j'ay d'aimer, de

servir & de voir Dieu, comme je l'ay dit, ne sont pas causés ny soutenus par la Meditation, comme autre-fois dans le temps où je croyois être bien devote, lors que je répandois quantité de larmes, mais ils procedent de certains mouvemens d'amour de Dieu si enflâmés & si excessifs, que je dis encore un coup, que s'il ne les temperoit par quelque ravissement, où à mon avis l'Âme demeure satisfaite, il me semble que ma vie finiroit bien-tôt.

17. J'aime beaucoup les Personnes que je vois plus avancées dans la vertu, qui sont détachées & animées d'une si forte resolution qu'elles ne trouvent rien de difficile pour servir Dieu; c'est avec ces Ames que je desire de communiquer, parce qu'il me semble qu'elles m'aident & me fortifient. Mais je ne puis sans douleur en voir d'autres, qui sont si timides qu'elles paroissent ne marcher qu'à tâtons dans ce qu'elles pourroient icy bas raisonnablement entreprendre. Ce qui m'oblige d'implorer en leur faveur le secours de Dieu, & les intercessions des Saints, qui ont executé ces choses qui maintenant nous font peur. Non que je me croie capable de faire rien de bon, mais parce que je ne doute point que Dieu n'assiste ceux qui s'engagent à des grandes

**S. TERESE DE JESUS. Let. II. 89**  
entreprises pour luy plaire, & qu'il ne les abandonne jamais lors qu'ils mettent leur confiance en luy seul. Je souhaite de rencontrer des personnes qui me confirment dans cette creance, pour ne prendre pas soin de la nourriture & du vêtement, mais me reposer de tout cela sur la Divine Providence.

18. Ce que je dis que nous devons laisser à Dieu le soin de nos besoins temporels, ne doit pas s'entendre de telle sorte, que je pretende par là me dispenser de les procurer: mais seulement que ce doit être sans empressement, je veux dire en sorte que cela ne me donne point d'embarras ny d'inquietude: & depuis que Dieu m'a donné cette liberté, je m'en trouve si bien, que je tâche autant que je puis de m'oublier moy-même. Il me semble qu'il y a un an que Nôtre Seigneur m'a donné ce sentiment.

19. Pour ce qui est de la vaine gloire, autant que je le puis connoître, je n'ay pas sujet d'en avoir, parce que je vois clairement que je ne contribue rien à tout ce que Dieu opere en moy. Il me fait voir au contraire si sensiblement mes miseres, que tout ce que je pourrois jamais penser, ne seroit pas capable de me faire comprendre tant de veritez, que j'en

apprens dans un rapt.

20. Depuis peu de jours il me semble que lorsque je parle de ces choses, c'est comme si elles regardoient une autre personne. J'avois autre-fois honte que l'on sçût que ces choses se passoient en moy: mais je n'en ay plus presentement, parce que je ne me trouve pas meilleure après tant de graces reçues; au contraire je suis encore pire, pour n'en avoir pas profité. Certainement dans cette vüe je suis persuadée qu'il n'y eut jamais au monde de plus mauvaise creature que moy. Ainsi les vertus des autres me paroissent de plus grand merite, & pour moy je ne fais autre chose que recevoir des graces: D'où j'infere que Dieu doit leur donner tout d'un coup, ce qu'il veut me donner petit-à-petit icy-bas. Je le supplie neanmoins qu'il ne veuille pas me payer en cette vie. Mais tout ce que je crois, est que me voyant si foible & si mauvaise, Dieu m'a conduite par ce chemin.

21. Presque toutes les fois qu'étant en Oraison je puis un peu mediter, je ne sçauois, quoy que je le procurasse, desirer, ny demander à Nôtre Seigneur qu'il me donne du repos, parce que je vois qu'il n'en a jamais eu, pendant qu'il



étoit sur la terre, mais qu'il a passé toute sa vie dans des travaux continuels: ainsi je le prie de m'en donner, en me faisant premièrement la grace de les pouvoir supporter.

22. Il me semble que toutes les choses de cette nature, & celles encore qui sont d'une plus haute perfection, s'impriment en moy par l'Oraison, jusques - là que je m'étonne de voir de si grandes veritez, & si claires, que tout ce qui est dans le monde leur étant comparé ne me paroît que folie. Ainsi j'ay besoin d'application pour penser de quelle maniere je me comportois auparavant dans les choses du monde: parce que je tiens que c'est une folie de ressentir la mort des Amis, & les travaux de cette vie, au moins lorsque l'on en fait durer long-temps la douleur, à quoy j'ajoute l'amour des Parens &c. N'ay-je donc pas sujet de dire, considerant quelle j'étois, & quels étoient alors mes sentimens, que j'ay besoin de veiller avec soin & avec application sur mes demarches?

23. Quoy que je remarque en quelques personnes des choses qui paroissent être visiblement des pechés, je ne puis me résoudre à croire qu'elles aient offensé Dieu; & s'il m'arrive de m'y arrêter,

ce n'est que tres-peu, ou quelques-fois point du tout, cependant je ne forme point de jugement, quelque évidence que j'en aye, parce qu'il me semble que chacun desire comme moy de servir Dieu, qui en cela m'a fait une grande grace, de ne me jamais arrêter aux défauts d'autrui, de sorte que je m'en souviennè puis après; Et quand ils se presentent à ma memoire, au lieu de m'y arrêter, je considere quelque vertu qui est dans ces Personnes. Ainsi rien de tout cela ne me donne de la peine, il n'y a que les pechez publics & les heresies qui me touchent au vif, & il me semble presque toutes les fois que j'y pense, que cette peine est la seule que l'on doit sentir: Ce m'en est encore une de voir des personnes d'Oraison tourner en arriere, mais elle n'est pas si grande, parce que je tâche d'en détourner mon esprit.

24. Je me trouve changée en mieux au sujet de certaines curiositez que j'avois, quoy que je n'en sois pas tout-à-fait affranchie, parce que je ne me mortifie pas toujours en cela, mais seulement quelques-fois.

25. Tout ce que je viens de rapporter, & d'avoir la pensée presque continuellement appliquée à Dieu, est pour l'or-

dinaire, selon que j'en puis juger, ce qui se passe en mon Ame. D'où vient que quand je m'occupe en d'autres choses, je me sens comme éveiller sans le desirer, ny sçavoir par qui. Cela ne m'arrive pas toujours, mais seulement lors que ce dont il s'agit est important: ces pensées, gloire soit à Dieu, me viennent de temps en temps, & ne m'occupent pas continuellement.

26. Il y a de certains jours, quoy qu'ils arrivent rarement, & ne durent que trois ou quatre, ou au plus cinq, pendant lesquels il me semble que je ne suis pas seulement destituée de vertu & de ferveur, & même privée de visions, mais encore qu'elles sont si effacées de ma mémoire, que quand je le voudrois, je ne pourrois me souvenir d'aucun bien qu'il y ait eu en moy; tout me paroît un songe, au moins ne puis-je me souvenir de rien. Les maux corporels me pressent tout à la fois, mon entendement se trouble si fort que je ne puis avoir aucune pensée de Dieu, & je suis reduite à ne sçavoir dans quelle Loy je vis. Si je lis, je n'y comprends rien, je suis, ce me semble, pleine d'imperfections, sans aucun amour pour la vertu, & ce grand courage que j'ay accoutumé d'avoir est abbatu de telle

sorte, qu'à mon avis je serois incapable de résister à la moindre tentation & aux murmures du monde. Alors je me représente que je ne suis propre à rien, & si je vois quelqu'un qui me considère comme élevée au-dessus du commun, j'en suis dans une profonde tristesse, parce qu'il me semble que je trompe tous ceux qui ont bonne opinion de moy. Je voudrois me cacher en un lieu où personne ne me vît, & ce n'est point par vertu, mais par lâcheté que je cherche la solitude. Je me sens disposée à contester contre tous ceux qui me contredisent. Voilà le combat où je suis engagée: Le seul soulagement que je trouve parmy tant de peines, est la grace que Dieu me fait de ne l'offenser pas plus qu'à l'ordinaire, & qu'au lieu de luy demander qu'il me délivre de ce tourment, je suis prête à le souffrir jusqu'à la fin de ma vie, si telle est sa volonté: Je m'y soumets de tout mon cœur, je le prie seulement de me tenir de sa main, afin que je ne l'offense point, & je considère comme une tres-grande grace de n'être pas toujours dans l'état que je viens de dire.

27. Une chose m'étonne, qui est que lors que je suis de la sorte, une seule des paroles que Nôtre Seigneur a accoutumé

**S. TERESE DE JESUS. Let. II. 95**  
de me faire entendre, ou une vision, ou un peu de recueillement qui ne dure pas plus d'un Ave Maria, ou l'approche de la sainte Table pour communier, me rend une entiere tranquillité dans l'Ame, & une parfaite santé au corps; mon entendement en demeure si éclairé, qu'il en recouvre toute sa force, & reprend ses desirs ordinaires. J'ay une grande experience de cecy, parce qu'il m'est arrivé plusieurs fois. Il y a plus de six mois, au moins quand je communie, que je me sens notablement soulagée de mes infirmités corporelles. Les ravissemens produisent aussi cet effet, qui dure quelques-fois pendant trois heures. D'autres-fois je me trouve tout le jour avec une santé beaucoup plus grande, ce qui à mon avis n'est pas une imagination ou fantaisie, parce que je l'ay particulièrement remarqué, & que j'y ay fait une serieuse reflexion. Ainsi quand je suis dans ce recueillement je n'apprehende aucune sorte de maladies. Il est vray que lors que je suis dans la maniere d'Oraison que j'avois auparavant, je ne remarque point cet amendement extraordinaire.

28. Tout ce que je viens de rapporter me fait croire que ces faveurs procedent de Dieu, parce que connoissant quelle

j'étois, & que je tenois un chemin pour me perdre, je vois qu'elles m'ont mise dans l'état où je me trouve aujourd'hui, & donné des vertus qui m'étonnent, ne sçachant pas comment je les ay acquises. Je ne me connois plus moy-même, & je sçay que ce changement ne s'est pas fait par mon travail, mais que je le tiens d'ailleurs. En quoy je connois avec verité & clarté que je ne me trompe point, & que Dieu n'a pas employé ce moyen seulement pour m'attirer à son service, mais encore pour me tirer de l'enfer: Et ceux de mes Confesseurs à qui j'ay fait des confessions generales ne l'ignorent pas.

29. Quand je rencontre des Personnes qui sçavent quelques particularitez de ce qui me regarde, je voudrois leur pouvoir raconter toute ma vie, parce qu'il me semble que tout mon honneur consiste en ce que l'on donne à Dieu les loüanges qui luy sont dûës, & je ne me soucie aucunement de tout le reste. C'est ce qu'il sçait bien, & je suis tres-sûre que sans me soucier ny de l'honneur, ny de la vie, ny de la beatitude, ny d'aucuns biens soit pour le corps ou pour l'Ame, ny même de mon avancement, tous mes desirs se renferment à souhaiter ce qui regarde sa gloire. Je ne puis croire que le demon  
ait

ait employé de si grands biens pour gagner mon Ame en l'attirant à luy, & la perdre ensuite ; je ne le crois pas si sot. Je ne scaurois non plus me persuader, qu'encore que mes pechés meritassent que je fusse trompée, Dieu ait rejeté les instantes prières que tant de gens de bien luy ont faites depuis deux ans. C'est ce que je demande uniquement à tous ceux que je voy, afin qu'il plaise à sa Divine Majesté de me faire connoître si cela est pour sa gloire, & que si je m'égare il ait la bonté de me conduire par une autre voye. Quelle apparence que si ce qui se passe en moy ne venoit pas de luy, il eut permis qu'il crût & augmentât toujours ? Ces considerations & les raisons de tant de saints Personnages m'encouragent, lors que ma méchanceté me fait craindre que ces faveurs ne soient pas de Dieu ; mais lors que je suis en oraison, ou durant les jours que mon Ame jouit de la tranquillité, & que je ne pense qu'à Dieu, quand tous les plus sçavans & les plus saints hommes du monde employeroient tous les efforts imaginables pour me faire croire que le demon y a part, il seroit hors de leur pouvoir de me le persuader, quelque deference que je voulusse avoir pour eux. En

effet quand ils ont voulu que je le crûsse, j'étois saisie de crainte considerant la vertu des personnes qui me disoient leur sentiment avec tant de sincerité, & je ne pouvois m'empêcher de penser qu'ils me disoient la verité, & par consequent qu'en égard à la connoissance que j'avois de moy-même, il se pouvoit faire que je fusse trompée. Mais à la premiere de ces paroles surnaturelles, ou de ces visions dont Dieu m'a favorisée, ou au moindre recueillement, tout ce qu'ils m'avoient dit s'évanoüissoit, & sans que je pusse faire autrement, j'étois confirmée dans la croyance que tout venoit de Dieu.

30. Ce n'est pas que je ne croie qu'il peut s'y mêler quelque chose du demon, comme je l'ay dit, & l'ay vû même arriver: mais ces illusions produisent des effets si differens de ceux qui procedent des graces que l'on reçoit de Dieu, que je ne scaurois m'imaginer qu'une personne qui en a quelque experience s'y puisse tromper. Non-obstant cela je dis qu'encore que je croie certainement que ces choses viennent de Dieu, je ne voudrois pour rien du monde faire quoy que ce soit que mon Directeur n'approuvât & ne jugeât être du plus grand service de sa Divine Majesté; car parmi toutes ces



faveurs j'ay appris que ce qui me convient est d'obeir, & de ne rien celer de tout ce qui m'arrive. Je suis d'ordinaire si severement reprise de mes fautes, que j'en suis penetrée jusques dans le cœur. Je reçois aussi des avis, lors qu'il y a, ou qu'il y peut avoir quelque danger dans les choses que je traite, ce qui m'a été d'une tres-grande utilité, parce qu'il rappelloit souvent à ma memoire mes pechés passés, dont je conçois une grande douleur.

31. Je me suis beaucoup étendue sur ce sujet. Mais il est certain que quand je considere les biens & les avantages qui sont en moy ensuite de l'oraison, je n'en dis pas assez; bien que cela n'empêche pas qu'après je me trouve fort imparfaite, sans profit, & fort mauvaise. Peut-être n'entens-je pas bien les choses bonnes, & qu'ainsi manque de discernement je me trompe: mais la difference de la vie que je mène, & qui est visiblement meilleure que la passée, me le fait juger de la sorte.

32. En tout ce que je viens de dire je n'ay rien avancé que je ne croie en verité avoir éprouvé. Ce sont les perfections que je trouve que Notre Seigneur a operées en moy, quoy que mauvaise &

100 LETTRES DE N. G. MERE  
*imparfaite. Je soumets, mon Pere, le  
tout au jugement de vôtre Reverence,  
puisqu'e vous connoissez tous les plis &  
les replis de mon Ame.*

*Indigne servante & sujette  
de Vôtre Reverence,*  
TERESE DE JESUS.

## REMARQUES.

1. **L**Es doutes & les craintes dont  
notre sainte Mere étoit agi-  
tée au sujet de l'Esprit par lequel  
elle étoit conduite, l'obligerent pour  
s'assurer s'il étoit de Dieu, de con-  
sultier les personnes les plus saintes,  
& les plus experimentées dans les  
choses spirituelles qu'il y eut de son  
temps. Ç'a été l'heureuse occasion  
des Relations qu'elle a faites des gra-  
ces qu'elle avoit reçûes de sa Di-  
vine Majesté dans l'exercice de l'O-  
raison, lesquelles nous sont demeu-  
rées pour l'utilité de nos Ames. Par-  
my ces Relations nous pouvons don-  
ner avec justice le premier rang à  
celle - cy, parce qu'elle nous fait le  
portrait au naturel de l'éminente  
vertu & de la grande sainteté de son

S. TERESE DE JESUS. *Let. II. 101*  
 Ame ; Relation qui peut servir de  
 modèle ou de regle à tous les Di-  
 recteurs & Peres spirituels pour fon-  
 der & examiner les Esprits.

2. Car on y voit une Ame parfai-  
 tement humble , qui parmy les plus  
 hautes elevations & les plus rares  
 faveurs du Ciel se défie entierement  
 d'elle - même , pour ne dépendre  
 que de la volonté de Dieu , pour la  
 gloire duquel son cœur brûle d'un  
 zèle tout pur mais tres - ardent, &  
 qui est si soumise à ses Confesseurs  
 qu'elle regarde l'obeissance qu'elle  
 leur rend comme le Pole qui doit  
 servir à la bonne conduite de sa vie,  
 ou pour mieux dire, comme l'Ame  
 de son esprit, puis qu'il semble qu'elle  
 ne respiroit & n'agissoit que par les  
 impressions de cette excellente vertu.  
 C'est icy où comme dans un ra-  
 courcy nous voyons les hauts faits du  
 courage invincible de cette femme  
 forte , qui s'élevant au - dessus des  
 foiblesses de son Sexe a fait paroître  
 dans toutes ses entreprises un cœur  
 de Heros. Ces perfections, jointes à  
 quantité d'autres que l'Eglise a re-  
 connuës & approuvées, l'ont rendu  
 si celebre, qu'elle passe pour une

102 LETTRES DE N. G. MERE  
des plus illustres Heroïnes de tous  
les siècles passés ; & je doute même  
si ceux qui sont à venir en pourront  
produire une autre qui luy soit com-  
parable.

3. Elle écrivit cette Relation l'an  
1560. parmy les horribles secouffes  
de la plus furieuse tempête dont son  
esprit ait jamais été agité. Car on  
n'eut pas plutôt commencé à décou-  
vrir les visions & les autres faveurs  
extraordinaires qu'elle recevoit de  
Dieu dans l'oraison, que ses Confes-  
seurs entrèrent dans la défiance, &  
douterent si elles procedoient de  
l'esprit de verité, ou de celuy de  
mensonge. Il se fit là-dessus une Af-  
semblée de cinq ou six hommes des  
plus habiles & des plus éclairés dans  
les choses spirituelles qui fussent alors  
dans la Ville d'Avila, afin d'exami-  
ner tout ce qui se passoit dans l'Ame  
de la Sainte, & après avoir beaucoup  
contesté, ils conclurent que ce n'é-  
toient que des illusions du diable.  
Cette sentence fut comme un coup  
de foudre lancée contre cette Ame si  
humble & si craintive, qui souffrit à  
cette occasion un des plus cruëls  
tourmens de toute sa vie. Mais il

S. TERESE DE JESUS. *Let. II. 103*  
faut ajoûter que cela n'arriva que par  
une conduite particuliere de la tres-  
aimable Providence de Dieu, qui  
vouloit par cette rude épreuve don-  
ner à cette Sainte le plus haut degré  
de pureté que peuvent posséder les  
Ames parfaites, la plongeant dans  
le feu des afflictions sans les adoucir  
par la rosée des consolations humai-  
nes, puisque ses Directeurs, de qui  
elle en devoit attendre, s'étoient si  
hautement declarez contre elle.

4. Il faut icy remarquer qu'à me-  
sure que sa crainte s'augmentoit à  
cause de cette declaration, Dieu se  
communiquoit à elle par de nouvel-  
les graces & faveurs surnaturelles,  
dans lesquelles en même temps que  
la Sainte trouvoit le repos & l'afsû-  
rance de son esprit, ses Confesseurs  
ne rencontroient qu'un Ocean im-  
mense de doutes & de perplexités  
qui les absorboit. Dans cette con-  
joncture d'affaires si embarrassées le  
glorieux Pere S. Pierre d'Alcantara,  
que je puis avec beaucoup de verité  
& de justice appeller comme Elie,  
l'Homme de Dieu, & qui a été un  
illustre Miroir de penitence dans le  
sicle passé, arriva à Avila, afsûrément

104 LETTRES DE N. G. MÈRE  
par une conduite particuliere de  
Dieu, qui vouloit soulager les pei-  
nes de son Epouse. Madame Guio-  
mar d'Ulloa cette grande & intime  
amie de nôtre Sainte luy persüada  
de se confesser à ce Pere, & de luy  
découvrir tout ce qui se passoit dans  
son Ame, s'assûrant qu'elle en tire-  
roit des lumieres pour rendre la tran-  
quillité à son esprit.

5. C'est ce que la Sainte fit alors à  
loisir dans l'Eglise Paroissiale de S.  
Thomas, où j'ay appris que l'on con-  
serve (je souhaite que ce soit avec la  
decence & le respêt qu'il merite) l'es-  
trade sur lequel ces deux grandes Lu-  
mieres de l'Eglise, qui ont produit  
deux illustres Reformes, l'une de Re-  
ligieux dans l'Ordre de S. François,  
l'autre de Religieuses & de Religieux  
dans celuy des Carmes, se rencon-  
trèrent & parurent pour traiter d'une  
affaire de si grande importance. Le  
Saint à la faveur des rayons Di-  
vins dont il étoit tout penetré pour  
la connoissance des affections mysti-  
ques, découvrit incontinent les ri-  
chesses de la grace que Dieu avoit  
renfermées dans l'Ame de nôtre  
Sainte, & pour l'assûrer entierement

S. TERESE DE JESUS. *Let. II. 105*  
il luy dit, qu'après les Articles de la Foy, il n'y avoit rien de plus vray ny de plus certain que ces graces luy venoient de la main infiniment liberale de Dieu. Il parla ensuite aux Confesseurs ou Directeurs de la Ste. & les confirma dans la croyance de cette verité. Il n'en fallut pas davantage pour faire cesser toutes leurs contradictions, & les obliger à des sentimens plus favorables pour la Sainte, qui ne croiant pas que cette premiere conference qu'elle avoit eüe avec le saint Homme fût assez pour son entiere satisfaction, y ajouta cette Lettre, où elle fait une relation de sa vie, & de la conduite interieure qu'elle tenoit, comme l'Auteur de l'Histoire de nôtre Reforme le prouve fort bien dans son premier Tome.

Lib. 1.  
cap. 28.  
num. 5.

6. Comme le contenu de cette Lettre est si relevé qu'il attire assez le respët & l'attention du Lecteur, il semble qu'il n'y ait point de nécessité d'y faire des remarques : outre que ce seroit asûrément une temerité de vouloir retoucher avec la plume une piece sur laquelle les plus habiles Peintres n'oseroient porter le

106 LETTRES DE N. G. MERE  
pinceau. Mais sans toucher à cette  
excellente image de l'Ame de la  
grande & incomparable Terefe, je  
pretends seulement par une espece  
d'hommage à son illustre merite,  
de mettre à ses pieds quelques remar-  
ques, que deux ou trois articles de  
cette Lettre semblent exiger pour  
une plus facile intelligence.

7. Dans le nombre 6. la Sainte  
pour nous marquer le soulagement  
qu'elle trouvoit dans la solitude, &  
combien luy estoit fâcheux le bruit  
qui est inseparable de la conversation  
des creatures, dit que *La Compagnie  
même des personnes avec qui elle pouvoit  
traiter d'Oraison, & d'autres choses  
touchant la Pieté & la conduite de l'A-  
me, mais qui n'étoient pas ses Confes-  
seurs, luy étoit à charge, & qu'elle  
auroit souhaité de ne les pas voir, mais  
de se retirer dans un endroit où elle pût  
être seule.* Nous pouvons remarquer  
icy une conduite qui a bien du rap-  
port à celle de nôtre Divin & aimable  
Seigneur JESUS - CHRIST, de qui les  
Evangelistes sacrés rapportent, qu'il se  
retiroit dans les montagnes, pour y  
faire sa priere en solitude. *Ascendit in montem solus orare :*



fuyant non seulement la compagnie des hommes du monde, mais encore celle de ses Disciples, selon la belle remarque de S. Bernard : *Solus in oratione pernoctabat, non modò se à tur- bis abscondens, sed nec unum ex Discipulis admittens.* En quoy, ajoûte ce Pere, il nous donne une salutaire & importante instruction, pour former nôtre conduite sur la sienne lors que nous voulons prier, en nous éloignant non seulement des amateurs du Siccle, mais même de ceux qui font profession de la vertu. Mais quelle raison y a-t'il de fuir des personnes vertueuses, de qui les discours n'ont rien qui ne soit spirituel, rien qui ne respire la sainteté? La voicy: Parce que pour vertueux & parfait que soit un homme, il est toujors homme & sujet aux foibleses de l'humanité. Quelques spirituelles & saintes que soient ces conferences, après tout elles ne sont que discours ou entretiens, dans lesquels il n'arrive que trop souvent, que la nature cherche à se satisfaire & appaiser la demangeaison de la langue, donnant ouverture au cœur pour s'évaporer. Voilà pourquoy les Maîtres de la vie

S. Bern.  
serm. 4.  
in Can-  
tica.

spirituelle ont grande raison de dire qu'il vaut mieux parler à Dieu qu'aux hommes, quand même ce seroit de choses Divines, lors que Dieu ne nous commande point de parler, ou de traiter avec les hommes.

8. Dans le nombre 28. elle dit que les graces qu'elle avoit reçûes de Dieu n'avoient pas seulement servi de moyens pour l'attirer à luy, & l'engager étroitement à son service, mais encore pour la retirer de l'enfer; & elle ajoûte ces paroles: *Ceux de mes Confesseurs à qui j'ay fait des confessions generales, ne l'ignorent pas.* Mais si nous donnons la question à tous ces Confesseurs, & que nous leur demandions ce qui en est, ils répondront tous d'une commune voix que nôtre Sainte ne pecha jamais mortellement, & par consequent qu'elle ne perdit point la premiere grace qu'elle avoit reçûe sur les sacrés fonts du Baptême. Mais nous avons icy une preuve invincible de son humilité, & du mépris qu'elle faisoit d'elle-même, qui l'avoit accoûtumée à ne laisser point échapper aucune occasion de s'abaïsser & s'aneantir.

9. Dans le nombre suivant la Ste. dit, *Que lors qu'elle étoit dans l'Oraison, quand tous les plus sçavans & les plus saints hommes du monde auroient employé tous les efforts imaginables pour luy faire croire que le demon avoit part à ces faveurs, il étoit hors de leur pouvoir de le luy persuader, parce que la certitude qu'elle avoit que tout cela procedoit de Dieu, ne luy permettoit point d'adherer à leurs sentimens, quelque déference qu'elle voulût avoir pour eux.* Celle - cy est à mon avis la plus forte raison pour prouver invinciblement que Dieu étoit l'auteur, ou la cause de toutes les visions, revelations, & des autres graces dont Ste. Terese a été favorisée, parce que les illusions du diable ne produisent point cette certitude ferme & inébranlable, comme la même Sainte l'enseigne dans le Château de l'Ame, chapitre troisième de la sixième demeure, & ailleurs. Mais comme quelqu'un pourroit faire reflexion sur cette certitude, & trouver de la difficulté dans cette proposition de nôtre sainte Mere, lors qu'elle dit, qu'elle avoit une si grande évidence que c'étoit Dieu

même qui luy parloit interieurement, que quoy qu'elle eut voulu, il luy étoit impossible de croire le contraire, je donneray l'explication de ce point à la fin de ces Lettres, où le Lecteur pourra la voir & se satisfaire.

10. Cette relation est si solide, qu'elle a mérité que S. Pierre d'Alcantara cet homme si éclairé de Dieu ait donné une approbation tres-authentique de l'esprit de nôtre Sainte, laquelle il nous a laissée par écrit dans un papier, qui fut depuis trouvé dans le Monastère de l'Incarnation d'Avila. Ce papier doit nous être tres-precieux, non seulement parce qu'il fait le portrait de la Sainte, mais encore parce qu'il est une production du grand esprit de son Auteur, qui par une adresse singuliere a sçû joindre la brieveté avec la clarté, pour comprendre en si peu de lignes trente-trois raisons tirées du fond de cette Relation, établies par l'Ecriture sainte, & soutenues de la doctrine de Saint Thomas, lesquelles prouvent invinciblement, que l'esprit de nôtre Sainte étoit véritablement & assurément

S. TERESE DE JESUS. *Let. II. III*  
conduit & éclairé de Dieu. A quoy  
il faut ajouter qu'encore bien que  
ce saint Homme eût congû d'abord  
une grande estime de nôtre Sainte  
par le recit qu'elle luy avoit fait de  
sa conduite interieure, cette estime  
s'augmenta beaucoup, lors que  
dans cette Relation, comme au tra-  
vers d'un cristal tres-pur, il pût  
voir & considerer à loisir la beauté  
incomparable de son Ame, ce qui  
gagna si fort ses affections, qu'après  
l'avoir aidée puissamment dans la  
fondation de sa Reforme, il ne vou-  
lut pas borner ses bons offices aux  
avis qu'il luy donnoit pendant sa vie  
soit par lettres, soit de vive voix,  
mais encore depuis son heureux de-  
cez il les luy a continués par une  
speciale protection dont il l'a hono-  
rée, & par diverses apparitions dont  
il l'a favorisée, pour luy inspirer  
le courage & la force dont elle avoit  
besoin pour supporter tant de tra-  
vaux. La Sainte toujous parfaite-  
ment reconnoissante de tant de bien-  
faits a recompensé un si obligent  
Bienfaiteur, puis qu'après luy avoir  
confié la direction de son Ame, dans  
laquelle Dieu avoit renfermé les ri-

112 LETTRES DE N. G. MERE  
chesses de ses plus pures graces , elle  
a écrit l'histoire de la tres - sainte  
vie de cet Homme de Dieu , en  
ayant adroitement inseré l'abregé  
dans le livre qu'elle a écrit elle-  
même de sa propre vie par ordre de  
ses Confesseurs : Abregé, qui après  
avoir servi de flambeau pour éclairer  
nos ténébres , & échauffer nôtre lâ-  
cheté , a beaucoup contribué à la  
Beatification & à la Canonization  
de cet insigne Personnage.

---

## LETTRE XII.

*A un des Confesseurs de la Sainte , au-  
quel elle rend encore compte de l'état  
de son Ame.*

1. **I**L y a , ce me semble , plus d'un  
an que j'écrivis ce qui est icy : &  
depuis ce temps - là Dieu m'a fait la  
grace de me tenir de sa main , afin que  
je n'allasse point en arriere : mais au con-  
traire je me trouve meilleure en ce que je  
diray. Qu'il soit loué en tout.

2. Non seulement Nôtre Seigneur n'a  
point discontinué à me favoriser de vi-

sions & de revelations, mais il m'en donne de plus élevées, & il m'a enseigné une maniere d'Oraison, dans laquelle je trouve beaucoup plus de profit, parce qu'elle me met dans un plus grand détachement de toutes les choses de la terre, & me donne plus de courage, & plus de liberté d'esprit. Mes ravissemens ont augmenté, & ils m'enlèvent quelques-fois avec tant d'impetuosité, que bien que je sois en compagnie, & que je fasse exterieurement tout ce qui se peut pour y résister, il m'est impossible de m'en défendre & de les cacher. Tout ce que je puis est de tâcher à faire croire que ce sont de ces maux de cœur auxquels je suis sujette, qui me font tomber en foiblesse, & quoy que j'aye un grand soin d'y résister d'abord, c'est néanmoins en vain quelques-fois, parce que je ne les puis empêcher.

3. Quant à la pauvreté, il me semble que Dieu m'a fait en cela beaucoup de grace, parce que je ne voudrois pas avoir le nécessaire, s'il ne venoit d'aumône, ainsi je souhaite de tout mon cœur d'être dans un lieu où l'on ne vécût que de charitez; car il me semble que l'on ne pratique point si parfaitement le vœu de pauvreté, ny le Con-

Jeil que JESUS - CHRIST nous en a donné, dans un lieu où nous sommes assurés qu'il ne nous manquera rien pour la nourriture & le vêtement, que dans un Monastère sans rentes, où quelque chose nous pourroit manquer. Les biens que la véritable pauvreté nous fait acquérir sont si grands, que je souhaiterois beaucoup de ne les pas perdre. Je me trouve souvent animée d'une si grande foy, que Dieu ne peut jamais abandonner ceux qui le servent, & je suis si éloignée de douter qu'il y ait jamais eu, ny qu'il y aura jamais de temps où ses paroles ne s'accomplissent, que je ne puis me persuader autre chose, ny rien craindre: C'est pourquoy j'ay une extrême peine quand on me conseille de prendre des rentes, & alors j'ay recours à Dieu.

4. Il me semble que j'ay beaucoup plus de compassion des pauvres que je n'en avois, je veux dire que je suis si touchée de leur misere, que si je suivois mon inclination de les assister, je me dépouillerois volontiers afin de les revêtir. Leur saleté ne me cause point de dégoût, quoy que je m'approche d'eux & que je les touche: En quoy je vois que c'est une grace particuliere que Dieu m'a faite, parce qu'encore bien qu'auparavant je



leur fesse l'aumône pour l'amour de luy, je n'avois point par mon naturel cette grande compassion d'eux. L'amendement que j'experimente en cecy est bien sensible.

5. Je trouve encore que je suis devenue meilleure à souffrir les murmures qui s'elevant contre moy : car bien qu'ils soient en grand nombre, & qu'ils me causent de grands dommages, je n'en suis presque non plus touchée qu'un insensé : il me paroît presque toujours que l'on a raison de me blâmer, & l'impression que cela fait en moy est si legere, que je ne croy pas avoir rien à offrir à Dieu, à cause que je connois par experience que mon Ame en profite, & que je suis redevable à ces personnes du bien que j'en tire. Ainsi aussitôt que je me mets en Oraison il ne me demeure dans le cœur aucune inimitié contre eux. Lors que ces choses me sont rapportées, je sens d'abord seulement qu'elles me choquent, mais c'est sans me donner ny alteration, ny inquietude : je suis même touchée de compassion pour ces personnes, lors que quelques-fois je les rencontre ; pendant que je ne sçauois m'empêcher de rire en moy-même, parce que tous les torts qu'on peut nous faire en ce monde me paroissent si méprisables, qu'ils ne meritent pas

que l'on y pense, & que je me représente que cela se passe en songe, & qu'à mon réveil je trouve que tout n'est rien.

6. Dieu me donne de plus ardans desirs de le servir, de plus forts attraites à la Solitude, & un detachment plus entier, comme j'ay déjà dit, à la faveur des visions, qui m'ont fait connoître ce que sont toutes les choses d'icy-bas. D'où vient qu'encore que je me separe de mes Proches, & que je renonce à toutes les amitez du monde, j'estime que c'est le moins que je puis faire, mes parens m'étant à charge, & lors qu'il y a la moindre occasion de rendre un plus grand service à Dieu je les quitte avec une entiere liberté, & avec un singulier plaisir, ce qui me fait trouver par tout la paix & le repos.

7. Certaines choses sur lesquelles on m'avoit donné des avis dans l'Oraison, ont été dans la suite & par le succès trouvées tres-veritables. Ainsi d'une part je me trouve beaucoup meilleure que je n'étois par les graces que Dieu m'a faites : mais d'ailleurs en ce qui est de servir sa Divine Majesté je me reconnois plus mauvaise, parce que je me suis attachée le plus que j'ay pû à jouir des douceurs qui se sont présentées, quoy que

fort souvent le peu de penitence que je fais, & le grand honneur que l'on me rend toujours malgré moy me donnent beaucoup de peine.

Il y avoit icy une ligne tirée comme celle - cy,

---

& ensuite elle dit :

8. Il y a environ neuf mois que j'écrivis tout ce qui est icy de ma main : depuis ce temps-là n'ayant pas été moins avancée des graces que Dieu me faisoit auparavant, il me semble autant que je le puis comprendre, que j'ay reçu de nouveau une liberté d'esprit beaucoup plus grande : car j'avois crû jusques icy avoir besoin d'autrui, & j'avois plus de confiance dans le secours qui me venoit des creatures ; mais à l'heure qu'il est je voy clairement que toutes ces assistances ne doivent être considérées que comme des petits scions de romarin sec, sur lesquels on ne peut point s'appuyer avec sûreté, parce qu'ils ploient aussi-tôt & se rompent sous le poids du moindre murmure & de la plus legere contradiction. Ainsi je connois que le souverain moyen pour ne point tomber, est de nous attacher à la

Croix, & de nous confier en celuy qui a bien voulu pour nôtre salut y être cloüé. Je le trouve un véritable amy, & c'est par luy que je me voy élevée à un tel pouvoir & un tel empire, que pourvü que Dieu ne m'abandonne pas, il me semble que je pourrois resister à tout le monde, s'il vouloit s'élever contre moy.

9. J'avois coütime de desirer que l'on eut de l'affection pour moy, mais depuis que je connois si clairement cette verité, je ne me soucie plus que l'on m'aime; il me semble au contraire que j'en souffre quelque peine: j'excepte les personnes avec qui je traite de ce qui regarde ma conscience & l'état de mon Ame, ou à qui je croy pouvoir être utile: car je suis bien aise d'être aimée des uns, afin qu'ils me souffrent; & des autres, afin qu'ils se laissent plus aisément persuader de ce que je leur dis de la vanité de toutes les choses du monde.

10. Dieu m'a tellement fortifiée dans les tres-grands travaux qui me sont venus des persecutions & des contradictions que j'ay eües à soutenir depuis quelques mois, que mon courage s'augmentoit à proportion de mes peines, sans que je me sois lassée de souffrir. Non seulement je n'ay point hay les personnes qui disoient

du mal de moy , mais il semble que je les aimois plus qu'auparavant; je ne sçay pas bien comme cela se faisoit , mais je suis bien sûre que c'étoit un bien qui me venoit de la main de Dieu.

11. Etant de mon naturel violente dans mes desirs , ils sont maintenant si moderés , & je me trouve si tranquille , que je ne me sens point touchée d'aucun plaisir lorsque je les voy accomplis ; & excepté ce qui regarde l'Oraison , je suis si peu sensible à l'ennuy & à la joye , que non seulement il y a de la moderation dans ces mouvemens , mais que je paroïs toute stupide , & demeure durant quelques jours en cet état.

12. Les ardeurs que j'ay eües , & que j'ay encore quelques-fois , de faire penitence , sont si grandes , que lors que j'en pratique quelqu'une , je n'en ay presque point de sentiment , par la force du desir qui m'y porte ; & j'y trouve presque toujours du plaisir & des delices. Mais mes grandes infirmités corporelles sont cause que je n'en fais gueres.

13. La necessité de manger me donne souvent une tres-grande peine ; maintenant elle est excessive , principalement quand je suis en Oraison : Elle doit être bien violente , puis qu'elle me fait répan-

dire quantité de larmes, & témoigner ma douleur par des plaintes, sans sçavoir presque ce que je dis. Ce que je n'ay pas accoutumé de faire : car je ne me souviens point que cela me soit arrivé dans les plus grands travaux que j'ay soufferts en ma vie ; pouvant dire que dans ces choses je ne tiens rien de la femme, parce que j'ay le cœur assez dur.

14. Je sens un desir plus ardent que jamais que Dieu ait des Serviteurs, qui le servent avec un entier détachement de toutes les choses d'icy-bas, lesquelles ne sont que vanité & tromperie ; principalement je souhaite qu'ils soient hommes sçavans, parce que je voy l'extrême besoin qu'en a l'Eglise ; & je suis si pénétrée de douleur à la vûe de cette grande nécessité, qu'il me semble que c'est se moquer de s'affliger d'autre chose. Voilà pourquoy je recommande continuellement ces personnes à Dieu, dans la croiance qu'un de ces hommes parfaits & véritablement touchés de son amour, fera plus de profit qu'un grand nombre d'autres, qui n'agiroient que foiblement & avec tiedeur.

15. Il me paroît que je suis plus ferme que jamais en ce qui regarde la Foy : & il me semble que je ne craindrois pas de  
disputer

disputer toute seule contre tous les Luthe-  
riens, pour leur faire connoître leur erreur :  
Je ne sçauois, sans être extrêmement  
affligée, penser à la perte de tant d'Ames.  
Je connois clairement que Dieu a voulu  
se servir de moy pour l'avancement de  
plusieurs Ames, & qu'il fait par sa  
bonté que mon amour pour luy s'augmen-  
te de jour en jour.

16. Il me semble que quand je vou-  
drois m'efforcer d'avoir de la vanité, je  
ne le pourrois, & je ne voy pas même  
comment je pourrois m'imaginer que l'on  
me dût attribuer aucune des Vertus que  
j'ay, y ayant si peu que je me suis veüe  
durant plusieurs années sans en avoir une  
seule; & ne faisant maintenant que re-  
cevoir des faveurs de Dieu, sans que  
je luy rende aucun service, parce que  
je suis la chose du monde la plus inutile :  
Au lieu que lors que je jette les yeux sur  
les autres, je les voy toutes s'avancer de  
plus en plus, pendant que je ne suis pro-  
pre à rien. Cet aveu sincere que je fais  
icy ne doit point passer pour humilité,  
mais pour une verité, qui me represen-  
tant à moy-même si peu avancée, me  
fait trembler quelques-fois par l'appre-  
hension d'être trompée; d'où je connois  
clairement que tous les avantages que

J'ay me viennent de ces revelations & de ces raviffemens , dans lesquels je ne contribue rien, & n'y ay non plus de part que si je n'étois qu'une souche. Cela me donne assurance, & me met l'esprit en repos. Je me jette entre les bras de Dieu, & me confie en la certitude que j'ay que je ne desire rien tant que de mourir pour luy; & qu'il n'y a point de contentement & de repos que je ne luy veuille sacrifier de tout mon cœur, pour luy témoigner mon amour, arrive tout ce qui pourra.

17. Il y a des jours que ce que dit S. Paul me vient souvent à l'esprit, quoy que je ne sois pas sans doute dans une disposition approchante de la sienne: C'est ce me semble que je ne vis point, que je ne parle point, & que je n'ay point de volonté: mais qu'il y a au-dedans de moy un esprit qui m'anime, me conduit & me fortifie; Ainsi, me trouvant comme hors de moy-même, la vie me devient tres-ennuyeuse; & le plus grand Sacrifice que je puisse offrir à Dieu dans un état qui m'est si penible, pour me voir éloignée de luy, est de vouloir bien vivre pour l'amour de luy, mais je souhaiterois que ce fût avec de grands travaux & de grandes persecutions, puis qu'étant inutile à tout, je voudrois au moins être propre



à souffrir; & autant qu'il se trouve de maux dans le monde, je les souffrirois de grand cœur, pour acquerir un peu plus de mérite par un plus parfait accomplissement de la volonté de Dieu.

18. Il ne m'a rien été dit ou montré dans l'Oraison que je n'aye vû s'accomplir, quoy que plusieurs années après. Ce que je connois des Grandeurs de Dieu & de son adorable Conduite, est si élevé & éclate par tant de merveilles, que je n'y pense presque jamais sans tomber dans la défaillance; mon esprit est comme une personne qui voit des choses qui surpassent de beaucoup sa capacité: Mais ensuite je demeure dans un grand recueillement.

19. Dieu me garde de si près, afin que je ne l'offense pas, que certainement j'en suis quelques-fois étonnée: parce qu'il me semble que je voy le grand soir qu'il a de moy, sans que j'y contribue presque rien, ayant été avant ces choses un Ocean de pechés & de méchancetés dont je ne pouvois m'abstenir, parce qu'il me sembloit que je n'étois pas assés maîtresse de moy-même pour cela; & la raison que j'ay de vouloir qu'on les sçache, est afin que le grand pouvoir de Dieu soit reconnu. Qu'il soit loué éternellement. Ainsi soit-il.

La Sainte poursuit incontinent ,  
mettant premierement, comme elle  
faisoit toujourns lors qu'elle écrivoit ,  
le Nom de J E S U S en cette maniere.

## J E S U S.

20. **C**ette Relation, qui est au com-  
mencement, n'est point de ma  
main, parce que je l'ay donnée à mon Con-  
fesseur, qui sans rien ajouter ny diminuer,  
en a tiré une copie de sa main. Il étoit  
fort spirituel, & grand Theologien, avec  
qui je traitois de toutes les choses de mon  
Ame; & luy les communiquoit à d'au-  
tres sçavans Hommes, parmy lesquels  
étoit le Pere Manzio. Ils n'ont rien  
trouvé, qui ne soit tres-conforme à l'E-  
criture Sainte; & cela a mis mon esprit  
en grand repos, quoy que je n'ignore pas  
que tant qu'il plaira à Dieu de me con-  
duire par ce chemin, je dois en tout me  
défier de moy-même; & c'est aussi ce  
que j'ay toujourns fait, quoy que j'y aye  
senti une grande repugnance. Prenez  
garde, mon Pere, que tout ce que je vous  
ay dit, a été sous le secret de la Con-  
fession, comme j'en ay supplié vòtre Reve-  
rence.

Indigne servante, & sujette  
de vòtre Reverence,

TERESE DE JESUS.

## R E M A R Q U E S.

I. **L**A Sainte écrivit de sa propre main cette seconde Relation à la fin de la précédente, & toutes deux ont été imprimées à la fin du livre de sa vie dans les dernières éditions qui en ont été données au public: Mais elle avoit été auparavant rapportée par l'Evêque de Tarazonne & par le R. P. Ribera dans l'Histoire que l'un & l'autre a composée de la vie de nôtre Sainte. Et quoy que ces Auteurs ne nous disent point qui fut celuy pour qui elle l'écrivit, je juge avec assez de probabilité que ce fut le R. Pere Pierre Yvagnez son Confesseur, parce que la Sainte dit dans le même nombre 20. que le Confesseur à qui elle avoit donné cette Relation avec la précédente, l'avoit communiquée au R. P. Maître Manzio, qui a été premier Professeur de Theologie dans l'Université de Salamanque. D'ailleurs il est certain que par le moyen du P. Presenté Pierre Yvagnez la Sainte a communiqué son Oraison, & rendu compte de sa vie au R. P.

Yepes  
liv. 3.  
ch. 28.  
Ribera  
liv. 4.  
ch. 26.

Maître Manzio, comme l'Evêque de Tarazonne le dit expreffément dans le Prologue de l'Histoire de la vie de nôtre glorieufe Mere, d'où je concluds qu'encore bien qu'elle eut écrit la premiere Relation pour le glorieux Pere S. Pierre d'Alcantara, elle les configna depuis toutes deux au R. P. Prefenté Yvagnez qui étoit alors fon Confefleur.

2. Cette Relation fut écrite un an après la precedente, & comme dit l'Annalifte de nôtre Reforme, l'année 1562. étant déjà commencée; d'où les deux Auteurs cy-deffus mentionnés ont pris fujet de remarquer la haute Perfection à laquelle la Sainte étoit montée en fi peu de temps. Mais fi de là nous voulons mefurer fes pas, quels progrès ne doit-elle pas avoir faits jufqu'à la fin de fa vie, par les illuftres & heroïques actions qu'elle a faites ?

3. Dans le 2. nombre la Sainte dit que Nôtre Seigneur luy avoit enseigné une maniere d'Oraïfon, d'où elle avoit tiré plus de profit qu'auparavant, qui l'avoit mife dans un plus grand détachement de toutes les

S. TERESE DE JESUS. *Lct. 12. 127*  
choses de la terre, & luy avoit  
donné plus de courage & une plus  
grande liberté d'esprit : & encore  
bien qu'elle ne declare point icy  
quelle sorte d'Oraison ce fut, elle  
l'a fait au chapitre 27. du livre de  
sa vie, où elle dit que sa maniere  
d'oraison étoit alors de considerer  
Nôtre Seigneur JESUS - CHRIST  
à son côté comme témoin de toutes  
ses actions, après qu'il luy eût  
apparu en vision intellectuelle, ainsi  
qu'elle le rapporte & l'explique  
dans tout ce chapitre; où elle ajoute  
ces paroles : *Cette grace singuliere vient  
de Dieu, & ceux qui la reçoivent la  
doivent extrêmement estimer, parce que  
c'est une maniere d'Oraison fort sub-  
lime &c. Et au lieu que dans cette au-  
tre maniere d'Oraison (qui est celle  
de quietude, dont elle traite au cha-  
pitre 23. du même livre) on ne reçoit  
que quelques influences de la Divinité,  
on voit dans celle - cy outre ces influences  
la tres - sainte Humanité de JESUS -  
CHRIST, qui nous tient compagnie,  
& qui veut aussi nous enrichir de ses  
graces.*

4. Puis faisant le détail des fruits  
que cette maniere d'Oraison pro-

128. LETTRES DE N. G. MERE-  
 duit, elle dit dans le chapitre sui-  
 vant : *J'en tirois un si grand avantage,*  
*que je ne sortois point d'oraison, & tâ-*  
*chois dans toutes mes actions de ne point*  
*déplaire à coluy que je voyois clairement*  
*en être témoin.* En effet qui pourroit  
 avoir le cœur assez dur pour vouloir  
 déplaire à Dieu, s'il le consideroit  
 toujourns present, & comme témoin  
 de toutes ses actions ? C'est icy le  
 frein le plus fort & le plus salutaire  
 que nous ayons dans la vie pour ar-  
 rêter nos passions, & les empêcher  
 de nous porter au peché. Ceux-là  
 ne se servoient point de ce frein qui  
 disoient selon le Roy-Propete :  
*Le Seigneur ne nous verra point, & le*  
*Dieu de Jacob ne connoitra point nôtre*  
*conduite.* D'où vient qu'ils se sont  
 prostitués à une infinité de crimes &  
 d'abominations.

Non  
 videbit  
 Domi-  
 nus, nec  
 intelli-  
 get  
 Deus  
 Jacob.  
 Psal. 93  
 v. 7.

5. S. Cyrille de Jerusalem remar-  
 que, que parmy les Gentils les uns  
 adoroient le Soleil, & les autres la  
 Lune. La raison qu'ils avoient de se  
 partager ainsi dans le culte de ces  
 fausses Divinités, étoit pour n'avoir  
 pas toujourns leur Dieu present, &  
 pour n'être pas ensuite empêchez de  
 s'abandonner au crime : parce qu'ils

jugeoient qu'il est impossible d'être  
 en la presence de Dieu, & en même  
 temps de l'offenser. D'où vient que  
 ceux qui adoroient le Soleil mar-  
 choient durant le jour avec une  
 grande retenüe en toutes leurs  
 actions, mais la nuit ils lâchoient la  
 bride à leurs appetits, & se veau-  
 troient comme des pourceaux dans  
 la bourbe du vice. Les autres au  
 contraire qui reconnoissoient la Lune  
 pour une Divinité, la respectoient  
 pendant la nuit par des déportemens  
 composez, auxquels ils renonçoient  
 durant le jour, ne se souciant point  
 que leurs actions criminelles fussent  
 éclairées de ce grand Flambeau de  
 l'Univers, parce qu'il n'étoit pas  
 leur Dieu. Si la presence d'une Di-  
 vinité imaginaire a eu tant de pou-  
 voir sur les esprits grossiers de ces  
 Barbares, ha! que ne pourroit pas  
 operer dans les cœurs des Chrétiens  
 la presence d'un Dieu vivant & veri-  
 table, s'ils le confideroient comme  
 le témoin non seulement de leurs  
 paroles & de leurs actions, mais en-  
 core de leurs pensées les plus secre-  
 tes?

Alij  
 Solem  
 pone-  
 bant ut  
 nocte  
 sine Deo  
 essent :  
 alij ve-  
 rò Lu-  
 nam  
 pone-  
 bant ut  
 in die  
 Deum  
 non ha-  
 berent.

## LETTRE XIII.

*A un de ses Confesseurs pour luy rendre compte d'une admirable Vision qu'elle avoit eüe de la tres-Sainte Trinité.*

## J E S U S.

I. **U**N jour après la Fête de Saint Mathieu me trouvant dans la disposition ordinaire où je suis depuis que Dieu m'a favorisée d'une vision de la tres-Sainte Trinité, on me fit connoître d'une maniere si claire, & par des comparaisons si naturelles, comme les trois Personnes Divines sont dans une Ame qui est en grace, que je puis dire que je l'ay veu dans une vision imaginaire : & quoy que d'autres-fois j'eusse reçu quelque connoissance du Mystere de la tres-Sainte Trinité dans une vision intellectuelle, je ne pouvois quelques jours après en retenir la veritable idée, comme je fais à cette heure, pour y pouvoir attacher ma pensée. Je me souviens presentement de l'avoir ainsi appris autres-fois des hommes sçavans, mais je ne le comprenois pas comme je fais mainte-



nant, bien que je l'aye toujours crû sans difficulté, parce que je n'ay jamais souffert de tentations en matiere de Foy.

2. Il semble aux personnes ignorantes que toutes les trois Personnes de la tres-Sainte Trinité sont réunies en une seule, comme nous les voyons dans les Tableaux, où elles nous sont représentées par un corps qui a trois visages. Cette idée nous jette dans l'épouvante, & nous fait paroître ce mystere comme une chose impossible, & si incomprehensible que personne n'ose presque point y appliquer son esprit, parce qu'il s'embarasse dans cette consideration, & craint de s'envelopper dans quelque doute touchant cette verité, & ainsi on se prive d'un grand avantage.

3. Ce qui m'a été représenté sont trois Personnes distinctes, dont chacune peut être vüe, & avec qui on peut s'entretenir à part. Depuis considerant qu'il n'y a que le Fils qui s'est incarné, je fus confirmée dans cette verité. Ces Personnes s'entre-aiment, elles se communiquent l'une à l'autre, & se connoissent. Mais si chaque Personne subsiste par elle-même, comment disons-nous que toutes trois sont une même Essence, qui est une tres-grande verité que nous croions, & à laquelle j'adhère avec tant de certitude, que je

132 LETTRES DE N. G. MERE  
souffrirois mille morts pour la soutenir?  
Dans les trois Personnes il n'y a qu'une  
Volonté, qu'une même Puissance, & une  
même Domination, de sorte que comme  
une Personne ne fait rien sans l'autre,  
il n'y a qu'un seul Createur qui a donné  
l'être à toutes les choses. Le Fils pour-  
roit-il bien sans le Pere créer une four-  
my? Non: parce que c'est une même  
Puissance du Pere & du Fils, & encore  
du S. Esprit, comme il n'y a qu'un seul  
Dieu Tout-puissant, & toutes les trois  
Personnes sont une même Majesté. Se  
pourroit-il bien faire que quelqu'un aimât  
le Pere sans aimer le Fils, ny le Saint  
Esprit? Non: parce que quiconque plaît  
à une Personne plaît à toutes les trois,  
& qui en offense une, peche en même temps  
contre les autres. Le Pere peut-il bien  
être sans le Fils & sans le Saint Esprit?  
Non: parce que ce sont trois Personnes  
en une seule Essence, & où est l'une là  
sont toutes les trois, qui ne peuvent pas  
être séparées; mais si cela est vray, com-  
ment sçavons-nous que ces trois Person-  
nes sont réellement distinguées l'une de  
l'autre, & comment le Fils s'est-il in-  
carné, & non pas le Pere ny le S. Esprit?  
C'est ce que je ne compris pas; les Theo-  
logiens le sçavent: Une chose sçay-je.

S. TERESE DE JESUS. Let. 13. 133  
bien, qu'en cette grace si admirable que Dieu a operée dans mon Ame, toutes les trois Personnes y étoient. Mais cette pensée ne m'occupe gueres, parce qu'elle se réduit aussi-tôt par la conviction que j'ay de la Toute-puissance de Dieu, qui a pû tout ce qu'il a voulu, & que de la même maniere il pourra toujours faire ce qu'il voudra. Ma foy se fortifie d'autant plus que je comprends moins de cette verité, qui ensuite réveille & attire plus puissamment mon esprit & ma devotion. Qu'il soit benî à jamais.

Après la Sainte ajoûte ces paroles écrites de sa main.

De quoy t'affliges-tu pauvre pecheresse ? Ne suis-je pas ton Dieu ? Ne vois-tu pas combien je suis mal-traité en ce lieu-là ? Si tu m'aimes, pourquoy ne me plains-tu pas ?

## REMARQUES.

1. **C**ette Relation prouve invinciblement que nôtre Sainte Mere a vû quelque fois la tres-Sainte Trinité dans une vision intellectuelle, où elle fut favorisée d'une

Yepes  
liv. 1.  
c. 18.

tres-haute connoissance de cet inf-  
fable Mystere. L'Evêque de Tara-  
zonne qui a connu tres-particuliere-  
ment l'esprit de la Sainte en dit ces  
avantageuses paroles. *Cette presence  
qu'elle avoit de la tres-Sainte Trinité  
fut changée en une espece de vision tres-  
sublime, parce que dez cette vie elle  
commença à jouir de la vûe de ces trois  
Personnes avec une aussi grande lumiere,  
& une aussi intime penetration de la  
verité de ce Mystere, que l'on en peut  
avoir dans l'état de nôtre mortalité, &  
à ce qu'il me semble, la lumiere qu'elle  
avoit pour cela étoit superieure à celle de  
la Foy, mais au dessous de la lumiere  
de gloire, dont les Bienheureux sont  
éclairés dans le Ciel. Cette lumiere al-  
loit même jusqu'à l'évidence que les  
Theologiens appellent Evidentiam in  
attestante, parce qu'elle ne regarde  
point le Mystere en luy-même, mais seu-  
lement celui qui le propose ou le montre  
à l'entendement; je veux dire, qu'elle  
connoissoit avec évidence que c'étoit  
Dieu même qui luy reveloit ces veritez  
avec une certitude si grande qu'elle n'en  
pouvoit aucunement douter.*

2. La Sainte nous a donné con-  
noissance de deux de ces visions, qui

se trouvent parmy les additions qui sont à la fin du livre de sa vie : l'une arriva le mardy après la fête de l'Ascension, dans laquelle la Sainte dit que chacune des trois personnes Divines luy fit une faveur particuliere : mais la plus infigne de toutes celles qu'elle rapporte dans le même endroit, fut que cette presence ou compagnie des trois Personnes Divines luy dura l'espace de quatorze ans, comme l'assure le même Evêque de Tarazonne au lieu que nous avons marqué cy-dessus.

3. Je juge que la Sainte parle de cette vision, quand elle dit icy que depuis qu'elle eut été favorisée de la vision de la tres-Sainte Trinité, un jour après la fête de S. Mathieu, les trois Personnes Divines s'apparurent à elle en vision imaginaire. Elle donne dans le nombre premier la raison pourquoy cette vision fut imaginaire, afin que les trois Personnes Divines demeurassent plus fortement imprimées dans sa memoire. En effet l'idée qu'elle en avoit conçûe fut assez forte, pour qu'elle pût la communiquer à un Peintre, qui les a représentées dans des Tableaux

136 LETTRES DE N. G. MERE  
sous la direction de nôtre Sainte,  
qui afin que rien ne manquât au plus  
parfait rapport que ces pieces de-  
voient avoir avec ce qu'elle avoit vû,  
étoit presente pendant qu'il y tra-  
vailloit, & elle effaçoit de sa propre  
main tout ce en quoy il n'adreffoit  
pas.

4. Ces trois Images dignes d'une  
grande veneration tant pour le My-  
stere qu'elles representent, que pour  
la circonstance particuliere de la fa-  
çon dont elles ont été faites, tom-  
berent d'abord entre les mains de  
l'excellentissime Dame Madame  
Marie de Toledé Duchesse d'Alve,  
d'où elles passerent dans celles de  
son beau-Pere le grand Duc Doñ  
Ferdinand, qui portoit toujors sur  
sa poitrine une de ces Images, la-  
quelle representoit Nôtre Seigneur  
JESUS - CHRIST la seconde Per-  
sonne de la tres - Sainte Trinité, &  
par laquelle il s'adreffoit à Dieu dans  
toutes ses peines pour en tirer de la  
consolation : c'étoit la plus forte pie-  
ce d'armes dont ce grand Capitaine  
se servoit dans les Batailles où il s'est  
vû engagé, & il disoit hautement  
que c'étoit de cette sainte Image

qu'il avoit appris à se recueillir & à faire Oraison Mentale parmy le bruit des Armées, & que sous sa protection il avoit si glorieusement réussi dans la Conquête du Royaume de Portugal. Depuis un fameux Peintre ayant voulu faire une copie d'un si illustre Original n'eût pas de succès dans son entreprise, & toute l'application qu'il y apporta fut vaine. C'est ce que cette grande & illustre Personne a déposé & attesté dans les informations juridiques faites pour la Beatification de nôtre glorieuse Fondatrice.

5. Ce seroit une temerité trop visible si j'entreprendois d'expliquer cette vision: car si la Sainte s'est rendue, il est juste que nous nous rendions aussi par un humble silence, & que nous donnions des marques de la servitude volontaire de nos esprits par la soumission profonde avec laquelle nous regardons ce Mystere, pour l'adorer avec d'autant plus de respect & de devotion, que nous sommes plus incapables de le comprendre, suivant en cela l'exemple de nôtre Sainte.

6. Il n'y a que quelques paroles da

nombre 3. qui exigent un éclaircissement, ce sont celles par lesquelles la Sainte nous marque, que ce qui luy fut représenté dans cette vision étoient trois Personnes distinctes, dont chacune peut être vüe à part, & à qui on peut parler en particulier. il paroît d'abord qu'elle veuille nous faire entendre qu'une Personne peut être vüe sans l'autre, ce qui dans l'apparence est opposé à ce que nôtre Divin Maître dit autrefois à S. Philippe : *Philippe, qui me voit, voit aussi mon Pere.* Mais pour démêler cette difficulté il faut sçavoir que nôtre aimable Sauveur dans ce passage parle de la vision intuitive & claire que les Bienheureux ont de la Divinité dans le Ciel, comme l'expliquent communement les Saints Peres: or il est impossible de voir Dieu & sa Divine Essence de la sorte, & ne voir pas en même temps les Personnes Divines, ou une Personne sans l'autre, comme l'enseigne nôtre Maître le Docteur Angelique S. Thomas. Mais dans cette sorte de vision dont parle icy nôtre Sainte on peut bien voir une Personne sans les autres, parce que comme Dieu n'y

Philippe, qui  
videt  
me, videt &  
Patrem  
meum.  
Joan. 14.

S. Tho.  
2. 2. q.  
2. a. 8.  
ad 3. &  
3. p. q.  
3. a. 3.



S. TERESE DE JESUS. *Let. 13. 139*  
est pas vû tout à découvert & comme il est en luy - même, mais seulement autant qu'il est représenté à l'Ame, qui reçoit cette grace, de là vient qu'elle ne voit que ce que Dieu luy en fait connoître, & autant que l'idée qu'il luy donne de luy - même peut le représenter.

7. Les dernières paroles qui sont après cette Relation, semblent avoir été dites par Nôtre Seigneur à la Sainte durant qu'elle souffroit quelque persécution, dont sa Divine Majesté étoit offensée. Voilà pourquoy il luy dit qu'elle le plaigne, & qu'elle ne s'afflige point elle - même, puis qu'il étoit son Dieu qui la tenoit sous l'ombre de sa protection toute - puissante, à la faveur de laquelle on ne doit pas craindre les perils & les travaux de cette vie, ny toutes les persécutions du monde. Si Dieu est le protecteur de ma vie, disoit David, qu'est - ce qui sera capable de m'intimider? *Dominus protector vitæ meæ, à quo trepidabo?* Car Dieu étant de mon côté il n'est point de force qui puisse me surmonter.

## LETTRE XIV.

*Au tres-Reverend Pere Maître le Pere  
Dominique Bagnez, Confesseur de la  
Sainte.*

J E S U S

1. **L**A Grace du S. Esprit soit avec  
vôtre Reverence, & tout ensemble  
dans mon Ame. Je ne comprends  
point pourquoy on n'a pas rendu à V. R.  
une Lettre assez longue, que je m'étois  
donné l'honneur de vous écrire, quoy que  
je ne me portasse pas bien. Elle contenoit  
le compte que je vous rendois du mal &  
du bien qui est en moy; & je l'avois en-  
voyée par la voye de Medine. Je vou-  
drois bien maintenant m'étendre encore  
un peu dans celle-cy, mais je ne le puis  
pas, à cause que j'ay plusieurs Lettres à  
écrire, & que je commence à sentir le  
frisson de la fièvre quarte, dont c'est au-  
jourd'huy le jour d'accès. J'ay été à demi  
délivrée des deux accès precedens: mais  
pourveu que la douleur ordinaire ne me  
reprenne pas, ce ne sera rien.

2. Je loüe Dieu des bonnes nouvelles

S. TERESE DE JESUS. Let. 14. 141  
que l'on m'a données du succès de vos  
Predications; & je porte envie à ceux  
qui ont le bonheur de les entendre. Et  
comme vous êtes presentement Superieur  
du Convent, je sens un grand desir de  
m'y rencontrer: Mais en quel temps  
avez-vous cessé d'avoir sur moy toute  
l'autorité de Prelat? Ainsi cela me fait  
voir que j'aurois apparemment une nou-  
velle satisfaction, mais comme je ne  
merite rien que des croix & des peines,  
je benis celuy qui ne manque point de  
m'en fournir toujours les occasions.

3. J'ay bien eu du plaisir de voir les  
Lettres que le Pere Visiteur a écrites à  
mon Pere; parce que cet Amy que vous  
avez n'est pas seulement Saint, mais  
encore il sçait bien en donner des preu-  
ves: Et lors que ses paroles s'accordent  
avec ses actions, il le fait avec une gran-  
de prudence; quoy que ce qu'il a dit soit  
veritable, il ne laissera point de la rece-  
voir, parce que la déference de Seigneur  
à Seigneur est toujours grande.

4. La vocation de la Princesse d'E-  
voly à la Vie Religieuse merite d'être  
pleurée, mais celle de cet Ange peut  
beaucoup profiter à d'autres Ames; &  
plus le bruit qu'elle fera sera grand, plus  
considerables aussi seront les avantages

qu'elle produira; je n'y trouve pas d'inconvenient, car tout le mal qui en peut arriver, seroit de sortir du lieu où elle est: Mais, comme j'ay déjà dit, Dieu sçaura tirer de là de grands biens, comme de toucher quelque Ame, qui sans cela se seroit peut-être perdue pour une éternité. Les Jugemens de Dieu sont grands & redoutables; & si nous avons un véritable & parfait amour pour sa Divine Majesté, il n'est pas raisonnable que voyant les grands dangers que ces Personnes illustres courent de leur salut, nous ne veuillions pas nous exposer nous-mêmes à quelque travail ou inquietude, en échange d'un si grand bien. La retenir plus long-temps, est un moyen que la prudence humaine suggere, pour donner quelque satisfaction au monde: mais en même temps c'est pour luy causer un plus grand tourment; car il est évident que quand elle viendroit à se repentir de sa resolution durant les trente jours, elle n'en dira rien. Cependant si avec cela vous croiez que ses proches pourront être appaisés, & qu'ils recevront les justifications de la fille dans sa conduite, & celles de V. R. à la retenir (quoy qu'à mon avis ce ne soit que prolonger l'affaire) à la bonne heure, Dieu soit avec

S. TERESE DE JESUS. Let. 14. 143  
elle : car comme elle renonce à de si  
grands biens, je tiens pour impossible que  
Dieu ne luy communique point beaucoup  
& de puissantes graces, puis qu'il est si  
liberal envers nous qui n'avons presque  
rien abandonné. J'ay une consolation  
tres-grande de ce que V. R. est par-delà  
non seulement pour consoler la Prieure,  
mais encore afin qu'elle puisse réüssir en  
tout par vôtre moyen. Beny soit celuy qui  
a ainsi conduit toute cette affaire, dont  
j'espere en sa Divine Majesté voir une  
tres-heureuse issue.

5. Quoy que la Princesse se soit retirée  
dans sa maison, les Religieuses de Pa-  
strane sont toujours comme des prisonnie-  
res, jusques-là que le R. P. Prieur d'A-  
tocha y étant depuis peu n'osa point les  
aller voir. Elle s'est encor broüillée avec  
les Religieux. Je ne voy pas de raison  
pour souffrir plus long-temps cette ser-  
vitude. Madame Beatrix se porte bien :  
elle me fit vendredy de grandes offres de  
service ; mais gloire soit à Dieu, je  
n'ay pas besoin qu'elle fasse rien. L'amour  
de Dieu souffre beaucoup, & s'il y avoit  
quelque chose qui ne fut pas de cet aloy,  
tout seroit déjà fini. Dieu garde V. R.

Servante & fille de V. R.

TERESE DE JESUS.

## REMARQUES.

1. **C**ette Lettre fut écrite l'an 1574. & autant que je le puis juger ce fut à Salamanque, lors que la Sainte étoit sur son départ pour aller à la Fondation de Segovie. Elle est pour le R. P. Dominique Bagnez son Confesseur, pour qui fut encore la seizième Lettre du premier Tome. Dans cette conjoncture ce Pere étoit à Vailladolid en qualité de Regent du celebre College de S. Gregoire.

2. Dans le premier nombre la Sainte dit qu'elle luy avoit écrit une Lettre, où elle luy rendoit compte du mal & du bien qui étoit en elle; c'est à dire, de ses défauts & de ses vertus. Elle fait mention du mal avant que de parler du bien, montrant par là qu'elle marchoit dans la voye du Juste, dont le propre est, comme dit le S. Esprit, de commencer son discours par l'accusation de luy-même, & par un humble

Prov. 8. *Justus in*  
v. 17. *principio sermonis accusator est sui.*

3. Tout le quatrieme nombre est  
admi-

S. TERESE DE JESUS. *Let. 14.* 143  
admirable , parce que la Sainte y  
rapporte l'entrée de Madame Ca-  
filde de Padilla dans le Convent de  
Vailladolid. Cette jeune Demoiselle  
étoit fille du grand Seneschal de  
Castille Don Jean de Padilla , & de  
Madame Marie d'Acugna , & heri-  
tiere unique de leur Etat. Une lu-  
miere supérieure à celle de son âge,  
qui n'étoit pas encore de douze ans,  
luy ayant fait voir dans un grand  
jour la vanité & les tromperies du  
monde, la porta à le mépriser avec  
toutes les belles esperances dont il  
vouloit la flater , en se faisant Reli-  
gieuse dans le Monastère de Vailla-  
dolid , où elle avoit été appelée  
& attirée de Dieu d'une maniere  
tout - à - fait extraordinaire , com-  
me nôtre glorieuse Mere le rapporte  
dans les chapitres 10. & 11. du livre  
de ses Fondations , de la dernière  
Edition qui en fut faite à Madrid  
l'an 1661.

4. La Sainte dit là comme cette  
Demoiselle étant devenue heritiere  
non seulement des biens , mais en-  
core de la dignité de son Pere qui  
étoit mort , à laquelle ses freres  
avoient renoncé volontairement en

quittant le monde pour entrer en Religion, on la destinoit à une haute alliance, & pour cela elle étoit déjà promise à un de ses oncles paternels. Mais ces Grandeurs parmy lesquelles elle se trouvoit, bien loin de l'ébloüir, allumerent au contraire dans son esprit le flambeau pour la détromper, & luy faire discerner le vray d'avec le faux. Cette lumiere luy fit remarquer combien courte est la durée de toutes les choses du monde; que les plaisirs qu'il offre comme à pleines mains ne sont qu'apparens, & qu'ils ont en effet la verité & la realité des peines & des tourmens, soit pour le temps, soit pour l'éternité: Elle sentoit même que les honneurs attachés à sa Naissance ne l'exemptoient pas des atteintes de la tristesse, & que l'amour qu'elle étoit obligée d'avoir pour un Epoux mortel, luy donnoit de la tiédeur à aimer son Dieu. Après que ces deux amours se furent donné mutuellement de rudes combats dans son cœur, le Divin demeura maître du champ de bataille; ainsi elle se rendit enfin à ses aimables efforts, & se resolut d'abandonner tout pour se



S. TERESE DE JESUS. *Let. 14. 147*  
consacrer toute à Dieu, & le servir  
toute sa vie dans l'Etat Religieux,  
suivant ainsi genereusement les glo-  
rieuses traces de ses freres.

5. Après une si belle resolution  
de quitter le monde & les grands  
Etats qu'elle y pouvoit posseder, elle  
deliberoit en son cœur de quelle  
maniere elle pourroit executer un si  
genereux dessein, lors que la Pro-  
vidence luy en fit naître une occa-  
sion fort favorable : Car étant un  
jour entrée avec sa Mere dans le Con-  
vent de nos Carmelites de Vailla-  
dolid , elle crût qu'elle ne devoit  
plus differer cette grande action ;  
voilà pourquoy à l'imitation de Ste.  
Euphrasie elle se tourna vers sa Mere,  
& luy declara l'intention qu'elle avoit  
de se consacrer au service de Dieu  
dans cette Maison, de laquelle (puis  
qu'elle avoit eu le bonheur d'y être  
entrée une fois) elle étoit resoluë de  
ne plus sortir , voilà pourquoy elle  
la supplioit de ne pas trouver mau-  
vais qu'elle prît congé d'elle & luy  
donnât l'Adieu. Une nouvelle si sur-  
prenante & nullement attendüe n'é-  
tonna point la Mere , au contraire  
comme elle étoit douée d'une haute

vertu elle en fut remplie de consolation, & son cœur tressaillit par un excès de joye : car dans le véritable esprit du Christianisme, dont elle étoit animée, & par l'effet d'un courage tout-à-fait heroïque, elle se faisoit un singulier plaisir de perdre tous les Etats & les esperances qu'elle pouvoit avoir de les maintenir dans le monde, pour faire à Dieu un sacrifice de tous ses Enfans, qu'elle offroit volontiers à son service. Mais comme elle étoit aussi tres-prudente, elle crût qu'il falloit dissimuler & cacher le contentement de son cœur, de peur que ses Parens ne vinssent à soupçonner qu'elle avoit eu part à ce dessein, & que par ses raisons elle avoit peut-être porté sa fille à cette resolution. *O mon Seigneur!* s'écrie nôtre Sainte à cette occasion, *combien grande & excellente est la grace que vous faites à ceux à qui vous donnez de tels Parens, qui aiment en verité leurs Enfans, parce qu'ils leur procurent des Etats, des droits d'aïnesse, & des tresors non point pour cette vie perissable, mais pour le séjour de la Beatitude qui n'aura jamais de fin.*

6. Cette affaire fit que l'on ap-

S. TERESE DE JESUS. *Lett. 14.* 149  
pellât le R. P. Dominique Bagnez  
qui étoit Confesseur de nôtre Sainte  
& de ses Filles, & comme nous ap-  
prenons de cette Lettre, parmy plu-  
sieurs obstacles qui traverserent un si  
glorieux dessein, il s'y en rencontra  
un tres - dangereux, qui est un arti-  
fice dont le demon se sert assez or-  
dinairement, parce qu'il luy a réüssi  
au dommage de plusieurs Ames:  
& c'est que les Parens insisterent à ce  
que l'on differât trente jours à luy  
donner le saint habit de la Religion,  
sous prétexte d'examiner & d'éprou-  
ver sa vocation; si elle étoit vraiment  
de Dieu, & si la fille y étoit attachée  
avec toute la fermeté & la constance  
que requiert une si genereuse reso-  
lution. Ce Pere donna d'abord dans  
ce sentiment, & il en écrivit ensuite  
à nôtre Sainte Mere pour qu'elle le  
trouvât bon. La réponse qu'elle luy  
fit est comprise dans le nombre qua-  
trième de cette Lettre, où elle luy  
represente tous les inconveniens qu'il  
y a dans ce délai, ce qu'elle fait  
selon sa coûtume en des termes  
courts, mais si forts & si efficaces,  
qu'en moins de huit lignes elle avance  
six ou sept raisons qui combattent

son sentiment. Cependant par condescendance elle consent enfin que l'on differe de recevoir la Novice, & de luy donner l'habit pour appaiser ses Parens, & pour donner plus d'éclat à la justice de la cause de Dieu, dont la toute-puissante Main soutint si hautement cette jeune Demoiselle, qu'elle surmonta ce grand monde de difficultez & d'oppositions que l'on avoit suscitées contre son pieux dessein, & remporta enfin une illustre victoire. En effet elle prit l'habit de nôtre saint Ordre, & y fit ensuite sa profession, pour servir d'un éclatant exemple à tous ceux qui voudront se détromper au sujet des biens du monde, & pour montrer à tous les hommes ce que peut la nature humaine toute infirme qu'elle est, lors qu'elle est soutenüe & élevée par la grace victorieuse de JESUS-CHRIST.

7. Dans le nombre fixième elle parle des mes-intelligences & des déplaisirs que les Religieuses du Monastere de Pastrane avoient au sujet de la fâcheuse humeur de la Princesse d'Évoly leur fondatrice. Cette Princesse avoit été si sensiblement

**S. TERESE DE JESUS.** *Lct. 14.* 157  
touchée de la mort du Prince Ruy Gomez son mary, qu'elle avoit voulu aussi-tôt être revêtue de l'habit de Carmelite : En effet elle se retira dans le Convent qu'elle en avoit fondé à Pastrane, avec resolution d'embrasser l'institut de la Reforme; mais comme parmy l'humilité, qui est propre à une Carmelite, elle vouloit retenir cet air de Grandeur, qui est si naturel aux personnes de Qualité, & qu'elle étoit si ferme dans cette resolution qu'elle ne vouloit aucunement écouter tous les moyens d'accommodement qui luy avoient été proposés; la Sainte se resolut d'abandonner cette Fondation, & de transferer ses filles à Segovie, ce qu'elle executa l'an 1574. afin que délivrées de ces embarras & de tant d'inquietudes elles pûssent satisfaire aux devoirs de leur profession. C'est à cela que la Sainte fait allusion dans ce même nombre, lors qu'elle dit, qu'elles étoient detenûes comme des esclaves, & qu'il ne falloit pas souffrir plus long-temps cette servitude, parce qu'elle étoit opposée à ce qui est de plus essentiel à leur Etat, qui est l'observance religieuse.

## LETTRE XV.

*Au tres - Reverend Pere Antoine de Segura Gardien des Peres Déchaussez de Saint François au Convent de Cadahalso.*

## J E S U S.

I. **M** On Pere , le S. Esprit soit avec V. Reverence. Je ne sçay ce que je dois dire du peu de cas qu'il faut faire des choses de ce monde, ny comment je ne le comprends pas encore assez: ce que je dis parce que je n'aurois jamais pû croire que V. R. dût oublier si fort Terese de Jesus. On ne sçauroit attribuer cela au défaut de memoire, puis que vous êtes si voisin; & il n'y a point aussi d'apparence de justifier comment V. R. ayant été en cette Ville, vous ne soyez pas venu donner vôtre Benediction à cette petite Maison, qui est toute vôtre. Le Pere Julien d'Avila m'écrit que V. R. est maintenant Gardien du Convent de Cadahalso, ainsi pour peu que vous voulussiez vous en souvenir, il vous étoit aisé d'avoir quelques - fois des nouvelles de moy. Je prie Dieu que vous ne

**S. TERESE DE JESUS.** *Let. 15. 153*  
m'ayez pas si fort oubliée dans vos oraisons, avec cela tout me sera facile à supporter. Je vous assure que toute miserable que je suis je n'en use pas de même à votre égard.

2. Le Pere Julien me mande aussi que mon Nèveu doit venir chez vous, quoy qu'en passant seulement: S'il n'en est point encore parti, je supplie V. R. de luy ordonner qu'il m'écrive bien au long sa disposition interieure & exterieure: car comme l'obeissance l'exerce assez dans les voyages, il faut qu'il soit beaucoup avancé, ou fort distrait. Dieu veuille luy donner des forces: J'espere que l'on se comporte envers luy comme envers une personne qui me touche de si près. S'il est necessaire de luy procurer quelque grace de ses Superieurs, ayez la bonté de m'en avertir, parce qu'ayant icy Madame Marie de Mendoze & d'autres Personnes de Qualité, il sera aisé par leur credit d'obtenir qu'on luy accorde un peu de repos.

3. Si V. R. étoit obligée de faire quelque voyage, prenez garde, je vous prie, que vous ne devez pas priver cette Maison de votre visite. Nôtre Seigneur veuille nous mettre dans le chemin du Ciel. Je me porte bien, & toutes nos affaires

154 LETTRES DE N. G. MERE  
sont sur un bon pied, loüé soit Dieu. Je  
n'écris point au frere Jean de Jesus,  
parce que je ne sçay point s'il sera chez  
vous. Dieu le veuille fortifier interieu-  
rement autant qu'il en a besoin ; & que  
sa Divine Majesté soit toujours avec  
V. R. Nôtre Pere Barthelemy de Ste.  
Anne est pour tout ce Carême à Para-  
cuellos avec Madame Louïse.

Indigne servante &  
fille de V. R.

TERESE DE JESUS.

## REMARQUES.

1. **L**'Original de cette Lettre est  
gardé avec grande venera-  
tion dans le Convent de nos Peres  
d'Avila, non seulement parce qu'elle  
est de nôtre Ste. Mere, mais encore  
pour la maniere en laquelle on est  
venu à la découvrir & la posseder :  
comme elle est singuliere & extra-  
ordinaire, elle augmente le credit  
de ces Lettres, & merite bien que  
je la rapporte icy brièvement. Les  
Superieurs de l'Ordre ayant pris la  
resolution l'an 1614. de changer de  
demeure & de transferer ailleurs le



Convent d'Avila, parce que l'endroit de St. Second, où il avoit été jusqu'alors, étoit mal - sain, pour être situé sur les bords de la riviere d'Adaxa, ils choisirent pour cet effet de certaines maisons bâties hors de la Ville du côté du Midy, lesquelles avoient autrefois appartenu à des Gens que le Roy Philippe III. par un zèle de la Foy Catholique avoit chassé d'Espagne quatre ans auparavant. Toutes les portes en étoient fermées, & comme ils voulurent y entrer par celle qui avoit plus d'apparence, quoy qu'ils n'en eussent point la clef, ils tenterent de l'ouvrir avec une clef de la vieille maison qu'ils vouloient abandonner. Chose surprenante ! cette clef fut trouvée aussi juste que si elle eut été faite exprés pour cette serrure, & ainsi la porte étant ouverte ils entrerent dans le portail. Après avoir considéré le terrain, ils jugerent qu'il faloit faire une seule place du portail & de la salle, afin que celle-cy eût plus d'étendue, parce qu'elle devoit servir d'Eglise : Comme on travailloit à l'execution de ce dessein, & que l'on eut jetté bas une parois qui

156 LETTRES DE N. G. MERE  
divisoit ces deux places, on trouva dans le creux de la muraille ou de la cloison l'Original de cette Lettre; ce qui est une preuve tres - visible de la grande estime que même cette sorte de Gens faisoient de la Sainte, puis qu'ils conservoient une de ses Lettres dans le creux d'une muraille, comme l'on feroit un précieux tresor.

2. La Sainte écrivit cette Lettre étant à Toledé au R. Pere Antoine de Segura qui a été une des principales colonnes, sur lesquelles le glorieux Pere S. Pierre d'Alcantara a établi l'admirable édifice de sa sainte Reforme des Dechaussez de Saint François. Ce Pere étoit alors Gardien du Convent de Cadahalso, & depuis il fonda celui de S. Gille à Madrid, dont l'étroite observance & la ferveur de Religion que l'on y voit encore aujourd'huy publient assez combien éminente a été la vertu du Fondateur. Mais le contenu de la Lettre, & particulièrement la signature nous fait connoître qu'il avoit l'honneur d'être Confesseur de nôtre Sainte, qui est un illustre témoignage de l'excellence de son esprit.

3. Dans le deuxième nombre la Sainte parle d'un de ses Nèveux, qui étoit Religieux dans cette sainte Reforme, appellé Jean de Jesus, qui à ce que je puis juger, étoit fils de Madame Marie de Zepede sœur de nôtre Sainte, & de Martin de Guzman & Barrientos, comme la Sainte même l'insinue dans la Lettre trentième du premier Tome nombre neuvième. Il avoit pris l'habit dans le Convent d'Arenas, & changé le nom qu'il avoit dans le siècle en celuy de JESUS à l'imitation de sa sainte Tante. Il passa toute sa vie avec peu de santé, ce qui fut assez favorable à l'inclination qui le portoit à la retraite & à l'Oraison, dans lesquelles il s'est si bien exercé, qu'il a fait un fond considerable de vertus, qui l'ont rendu un illustre Modèle de la vie Religieuse, & luy ont procuré une heureuse mort, en laquelle il eut l'avantage d'être assisté par la Sainte qui étoit déjà dans la gloire.

4. Dans le même nombre la Sainte prie ce saint Religieux à qui elle écrit, d'interposer son credit auprès des Superieurs de son Ordre, afin

158 LETTRES DE N. G. MERE  
qu'ils accordent quelque repos à son Neveu, & ensuite le moyen de jouir de sa chere solitude dans la cellule. O la bonne Tante ! qui n'ayant égard qu'au bien spirituel de son Neveu desiroit qu'il fut entierement & uniquement occupé en Dieu; voilà pourquoy elle tâchoit de luy procurer tout ce qui pouvoit le conduire à ce bonheur: Comme l'amour qu'elle avoit pour luy étoit veritable & tres - pur, elle s'efforçoit de luy faire acquerir la possession des biens & des richesses qui ne se trouvent que dans la connoissance & dans l'amour de la verité; je ne pense pas que les Peres qui travaillent à laisser de grands biens de fortune à leurs Enfans ont pour eux un amour réglé, & qui est comparable à celui de nôtre Sainte: parce qu'en les faisant heritiers de leurs richesses, ils les engagent dans le danger de perdre leurs Ames, à quoy contribue beaucoup la possession des biens perissables, & ils exposent eux-mêmes leur propre salut au danger par celui qu'ils procurent à leurs successeurs.

5. Cette verité avoit puissamment persuadé l'esprit, & fortement pe-

netré le cœur de ce grand Pape Leon XI. à la louange duquel Baronius a dit, qu'en vingt-sept jours qu'il avoit porté la Tiare, il avoit remply plusieurs siècles par une tres-sainte vie : Car comme il étoit sur le point de mourir, il fit une action que l'on ne sçauroit assés louer, & qui marque la grandeur & l'intégrité de son Ame. Quoy que les Cardinaux l'eussent prié avec les dernieres instances qu'il laissât son Chapeau à un de ses Neveux, qui avoit du merite & de la capacité pour cette éminente Dignité ; il n'en voulut rien faire. Les Ambassadeurs, qui se trouvoient alors dans cette Capitale du monde, firent tous leurs efforts de le luy persüader, mais sans effet ; quelque raison qu'ils pussent alleguer, il n'y en eut point qui pût faire brèche dans ce cœur invincible. Enfin son Confesseur l'entreprit, & luy dit avec assez de fermeté, que non seulement il le pouvoit faire en bonne conscience, mais encore qu'il devoit faire scrupule de ne pas acquiescer à tant de prieres, & à de si fortes instances qu'on luy avoit faites pour cela. Le S. Pontife reçût

si mal ce discours, qu'il obligea ce Pere par des paroles pleines de ressentiment à se retirer, & luy défendit de paroître encore en sa presence. Il prit alors en sa place pour Confesseur nôtre venerable Pere Pierre de la Mere de Dieu, natif de Daroca dans le Royaume d'Arragon, de qui le même Baronius a fait l'éloge dans ses Annales, lors qu'il a assuré que de son temps il ne se trouvoit pas à Rome d'homme plus saint ny plus sçavant que luy : Il avoit déjà été Predicateur de Clement VIII. & Confesseur des Cardinaux durant le Conclave. Ç'a été par les charitables assistances de ce Pere, que le Souverain Pontife, après un si illustre exemple d'integrité, a rendu l'esprit entre les mains de son Createur.

6. A la fin de cette Lettre, la Sainte fait mention du R. P. Barthelemy de Ste. Anne, qui a été encore une tres-ferme colonne de cette même Reforme de S. Pierre d'Alcantara, dans laquelle, bien qu'il fût entré pour servir dans la condition de Frere laiue; il a été néanmoins élevé à l'Etat de Religieux du

S. TERESE DE JESUS. *Let. 16. 161*  
Chœur par ses Superieurs, qui découvroient en luy de grands talens, dont ils avoient sujet d'être satisfaits. En effet il a payé si bien de sa personne, qu'il a merité d'être élevé aux premieres charges de sa Religion; car il fut deux fois Provincial de la Province de S. Joseph: Et lors même que nôtre Sainte Mere écrivit cette Lettre, il étoit dans le Convent de Paracüellos, pour donner chaleur à l'achevement de cette Fondation, laquelle est un des beaux fruits de l'insigne pieté de Madame Louïse de la Cerda, Dame de Malagon, & singuliere amie de nôtre Sainte.

---

## LETTRE XVI.

*Au tres-Reverend Pere Recteur de la  
Compagnie de JESUS, à Avila.*

J E S U S.

I. **L**E Saint Esprit soit avec V. R.  
J'ay lû & relû plus de deux fois  
la Lettre du R. Pere Provincial; &  
non seulement je le trouve toujours peu

équitable envers moy, mais encore si fort  
 arrêté à croire de moy ce qui ne m'a jamais  
 passé par l'esprit, que vôtre Paternité ne  
 doit pas s'étonner que son procedé m'ait  
 donné de la peine. Mais c'est peu de chose  
 que cela; car si je n'étois pas si imparfaite,  
 je devrois tenir à faveur qu'il me mortifie,  
 puis qu'il a droit de le faire à l'égard  
 d'une personne qui fait profession d'être  
 sa sujette: mais comme le Pere Salazar  
 est aussi son sujet, je pense que ce sera  
 un remede plus puissant qu'il l'empêche  
 luy-même par son autorité, que non pas  
 que j'écrive ce que vous voulez à des per-  
 sonnes qui n'ont aucune dépendance de  
 moy: car comme cela appartient propre-  
 ment à la charge du Superieur, ils au-  
 ront raison de faire peu d'état de tout ce  
 que je leur diray sur ce chapitre. Certain-  
 nement je n'entens pas autre chose en  
 cecy; & je ne puis comprendre ce que  
 vous voulez dire par ce tout de bon,  
 dans lequel vous dites que je luy écrive:  
 car à moins que de luy dire que j'ay eu quel-  
 que revelation du Ciel, pour qu'il ne le  
 fasse point, je n'ay pû faire davantage:  
 Et comme je l'ay dit à vôtre Reverence,  
 quoy qu'il ne soit pas raisonnable de ren-  
 dre compte de tout, ce seroit neanmoins  
 faire tort à une personne, pour qui je suis.



S. TERESE DE JESUS. Let. 16. 163  
obligée d'avoir tant d'amitié, particulie-  
rement étant aussi assurée que je le suis,  
qu'il n'exécutera rien dans ce dessein  
qu'au sceu du R. P. Provincial. Cette  
certitude, comme je vous ay dit, est fon-  
dée sur ce qu'il m'en a déclaré luy-mê-  
me, & je crois, & même je connois qu'il  
est véritable; de sorte que s'il n'en dit ou  
n'en écrit rien au Provincial, c'est un  
signe manifeste qu'il n'en fera rien. D'où  
il est évident que, si sa Paternité le peut  
détourner de cette resolution en luy refu-  
sant la licence dont il a besoin, je ferois  
grand tort à un homme de merite & si  
bon Serviteur de Dieu, comme il est, de  
le diffamer dans tous les Monasteres;  
car encore bien que ces Religieux dussent  
avoir quelque déference pour moy, ce  
seroit toujours une infamie assez notable  
pour luy, si l'on publioit qu'il a dessein  
d'accomplir une chose qu'il ne peut faire  
sans offenser Dieu.

2. J'ay parlé à V. R. en toute verité;  
& à ce qu'il me semble, j'ay fait tout  
ce à quoy m'obligeoit l'honneur & la pro-  
fession Chrétienne. Nôtre Seigneur sçait  
que je dis en cecy la verité; & faire  
plus que j'ay fait, seroit à mon avis con-  
tre l'une & l'autre de ces qualitez.

3. J'ay déjà dit à V. R. qu'après que

j'ay fait tout ce qui me semble être de mon devoir dans quelque affaire ; Dieu me donne assez de force & de courage pour supporter tous les fâcheux accidens qui en peuvent naître : Au moins, ne me plaindray - je pas de ce qu'ils ne m'ont pas été profetizés en celle-cy, ny d'avoir manqué à faire ce qui étoit en mon pouvoir, comme je l'ay dit. Peut-être avez-vous fait une plus grande faute de me le commander, que je n'en aurois faite en ne vous obeissant point.

4. Je suis de plus bien assurée que si cette affaire ne réussissoit pas selon vos desirs, je serois autant blâmée que si je n'eusse rien fait ; car il suffit que l'on en ait parlé pour que les Profeties commencent à s'accomplir. S'il y a en cela des travaux qui me sont préparés, qu'ils viennent, à la bonne heure fondre sur moy ; les offenses que j'ay commises contre Sa Divine Majesté, m'en ont fait meriter plus qu'il ne m'en peut venir.

5. Mais je puis bien, ce me semble, ajouter que quand j'aurois trempé dans cette affaire, je n'ay pas merité que la Compagnie me procure toutes ces peines, puis que pour ce qui la touche, elles n'avancent ny reculent ce dont il est question. Tout cela roule sur un fondement plus

S. TERESE DE JESUS. *Let. 16. 169*  
élevé : Plaise à Nôtre Seigneur que le  
mien soit de ne jamais broncher, lors  
qu'il s'agira de faire sa sainte volonté:  
je le prie de communiquer ses lumieres à  
V. R. pour le même effet. Je serois extrê-  
mement consolée, si nôtre Reverend Pere  
Provincial venoit dans ces quartiers,  
parce qu'il y a long-temps que Dieu n'a  
pas permis que j'eusse la consolation de le  
voir.

Indigne servante, & fille  
de vôtre Reverence,

TERESE DE JESUS.

## REMARQUES.

I. **C**ette Lettre est excellente,  
& autant bien écrite qu'au-  
cune autre de celles qui sont sorties  
de la plume de nôtre Sainte. Elle a  
de la liaison avec la vingtième du  
premier Tome, parce qu'elle contient  
la même histoire. Elle est pour le R.  
Pere Recteur du College de la Com-  
pagnie de JESUS dans la Ville d'A-  
vila, lequel, à ce que je puis conje-  
cturer, étoit le Pere Gonçales d'A-  
vila, à la Lettre duquel la Sainte  
répond par celle - cy. Elle l'écrivit

166 LETTRES DE N. G. MERE  
l'an 1578. pendant qu'elle étoit à  
Avila, au sujet rapporté par l'Il-  
lustrissime Evêque d'Osme, dans les  
Remarques qu'il a faites sur la Lettre  
vingtième, cy-dessus mentionnée,  
nombre septième; & c'est que le R.  
Pere Gaspar de Salazar, qui fut le  
premier que la Ste. eut pour Confes-  
seur de cette sacrée Religion, trai-  
toit de passer à nôtre Reforme des  
Carmes déchauffez.

2. Le Pere Provincial, qui étoit  
alors le R. Pere Jean Suarez, à qui  
la Sainte s'étoit aussi confessée quel-  
ques-fois, ressentit vivement cette  
nouveauté pour les raisons, que le  
Seigneur Evêque d'Osme avance  
dans l'endroit déjà cité depuis le  
nombre huitième, & particuliere-  
ment parce que l'on avoit publié,  
qu'il y avoit eu là-dessus quelque re-  
velation de Dieu. Il en écrivit à la  
Sainte, pour luy marquer son juste  
ressentiment. Elle fut touchée au  
vif de ce qu'il luy attribuoit ce chan-  
gement, parce que cela choquoit  
ses obligations à la Compagnie de  
JESUS, & l'estime qu'elle avoit pour  
elle. Sa Réponse fut celle que nous  
avons dit être la vingtième Lettre du

S. TERESE DE JESUS. *Let. 16.* 167  
premier Tome, dans laquelle elle se défend avec courage ; & où se justifiant avec autant de verité que de candeur , elle luy donne une entiere satisfaction : mais elle n'oublie point de luy faire en même temps de justes plaintes, de ce qu'il avoit pû douter de l'affection tres-sincere qu'elle portoit par devoir à la Compagnie , à laquelle , comme elle dit dans le sixième nombre, son Ame étoit si fortement attachée , qu'elle auroit volontiers exposé sa vie pour la servir.

3. Cette Lettre eut tout l'effet que l'on pouvoit esperer de la grande prudence de ce tres-religieux Supérieur , qui convaincu par les puissantes raisons de la Sainte eut beaucoup de déplaisir de luy avoir donné sujet d'une si sensible mortification ; il en écrivit au Recteur du College d'Avila, afin qu'il fît des excuses de sa part à la Sainte Mere, & luy donnât toute satisfaction, en luy marquant l'extrême regret qu'il avoit de luy avoir causé cette affliction par la Lettre qu'il luy avoit écrite. Le Pere Recteur ne manqua point de mander tout cecy à la Sainte dans un billet que j'ay encore entre les

main, & qui commence de la sorte : *Je reçûs hier une Lettre du R. P. Provincial, qui m'assûre d'avoir eu beaucoup de peine d'apprendre celle que sa Lettre vous avoit donnée : il prie V. R. de la relire, lors que la peine, que vous souffrez maintenant, sera appaisée, & vous trouverez qu'elle peut être interpretée dans un sens plus favorable.*

4. Il luy demande ensuite avec beaucoup d'instance de la part du Provincial, que puis qu'elle ne souhaite point le changement du Pere Salazar elle luy écrive pour l'en détourner, & qu'elle en fasse de même à tous les Convens des Carmes déchaussez, pour qu'ils ne le recoivent point, ajoutant : *Et il supplie V. R. pour l'amour de Dieu, que vous le recommandiez à sa Divine Majesté dans vos saintes oraisons, afin que si c'est sa sainte volonté il soit bientôt icy, comme il espere, pour traiter ensemble, s'il est convenable de faire autre chose dans cette rencontre.* Il conclud enfin par ces mots : *V. R. me fasse avertir de ce que vous pensez faire, parce que je tiens qu'il ne vous est pas peu important de faire ce que nous vous demandons par charité.*

5. Voilà

75. Voilà les points ou articles de la Lettre du R. P. Recteur, à qui la Sainte répond par la presente d'une maniere tout - a - fait admirable. Monseigneur l'Evêque d'Osme a scû deduire avec tant de succez & avec une si charmante éloquence la matiere de cette Lettre; il a donné un si beau jour aux justes ressentimens de nôtre Sainte Mere, & il a justifié si adroitement ceux du Provincial dans les belles Remarques qu'il a faites sur la Lettre vingtième, que nous avons déjà citée plusieurs fois, qu'il ne nous a rien laissé à dire la-dessus; il nous a seulement inspiré par là une tres-grande estime & veneration pour tout ce qu'il a fait couler de sa plume à la louange de ces deux Congregations Religieuses, qui ayant été comme deux Sœurs jumelles dans leur naissance, l'ont été ensuite, & le seront encore à l'avenir dans leurs affections reciproques, sans que les eaux des contestations d'école, que l'esprit agite quelques-fois & élève avec assez d'activité & de chaleur, puissent éteindre les flâmes de la charité qu'ils ont & qu'ils doivent avoir les uns pour les autres.

6. J'ajoute néanmoins pour ceux qui parlent de ces choses sans les bien comprendre, ce que S. Clement Alexandrin a dit sur la sentence ou l'opinion d'Hippodamus disciple de Pitagore, qui enseignoit qu'il y a trois sortes d'amitiés; une de l'Entendement ou de l'esprit, l'autre de la Volonté, & la troisième de l'Appetit sensuel: Que la premiere appartient aux Philosophes, la seconde est des hommes raisonnables, & la troisième se trouve dans les animaux. *Mihi pulcherrimè, dit ce saint, Hippodamus Pithagoreus videtur describere amicitias: Una quidem est, inquit, ex scientia Deorum (ego dico Dei) altera verò ex hominum suppeditatione, tertia verò ex voluptate animantium.* On apprend de cette doctrine que la véritable amitié ne relève pas de l'Entendement, mais qu'elle est une production de la Volonté unie à JESUS-CHRIST, qui nous attache ensemble par les aimables liaisons d'une tres-sincere & tres-étroite charité. Il importe peu pour cela que la science de Dieu, qui est la Theologie, définisse les esprits qui ne conviennent pas des mêmes principes, pourvû

S. Cle-  
mens  
Alexan.  
lib. 2.  
Strom.



S. TERESE DE JESUS. *Let. 16. 171*  
que l'amour de Dieu unisse les vo-  
lontez : A peu près comme porte le  
Proverbe, *Ennemy au Procez, & amy*  
*à la table.* Or si la perfection de la  
charité consiste, comme nôtre Divin  
Maître nous l'a enseigné, à donner  
la vie pour nos amis, il n'en est point  
qui puisse l'emporter sur celle que  
nôtre glorieuse Mere sainte Tereze  
a'eüe pour la tres - sacrée Compag-  
nie de Jesus , puisque parmy les  
plaintes qu'elle avoit raison de for-  
mer contre elle, elle avoüe qu'elle  
étoit prête d'exposer sa vie pour la  
servir. C'est la protestation que  
nous , qui avons l'honneur d'être les  
Enfans d'une si sainte Mere , faisons  
mille fois de tres - bon cœur.

7. Je ne puis m'empêcher de  
rapporter icy une deposition Juri-  
dique du R. Pere Henry Henriquez  
Religieux de la Compagnie de Jesus,  
laquelle se trouve dans les informa-  
tions faites pour la Beatification de  
nôtre Sainte, & touche en quel-  
que façon ce qui est contenu dans  
cette Lettre. Voicy ce qu'elle porte :  
*Item je dis d'avoir appris du Pere Gas-*  
*par de Salazar de la Compagnie de*  
*Jesus, qui sçait beaucoup de choses de*

ladite Tereſe de Jeſus, qu'elle luy avoit apparu même avant qu'elle mourut, un jour qu'il étoit tout ſeul renfermé dans ſa chambre, & dans un College diſtant de pluſieurs lieues de la Ville où la Mere étoit, laquelle l'avertit de certaines choſes. M'étant depuis rencontré avec ladite Mere, je pris la liberté de luy demander ſi la choſe s'étoit paſſée de la ſorte, ce qu'elle m'avoüa, mais avec une rare modéſtie, & une ſinguliere humilité, être arrivé par un ordre particulier de Nôtre Seigneur, qui vouloit en tirer des effets tres-ſalutaires. Ainſi ce ne fera point ſans probabilité ſi nous diſons que ces avis, que la Sainte donna alors à ce Pere, étoient ſur le changement qu'il meditoit, pour en empêcher l'exécution, avec quoy elle obtint ce qu'elle avoit prétendu.

---

## LETTRE XVII.

*Au tres-Reverend Pere Ordognes, de  
la Compagnie de JESUS.*

J E S U S.

1. **L**A grace du Saint Eſprit ſoit avec  
V. R. Je voudrois avoir beaucoup

**S. TERESE DE JESUS. Let. 17. 173**  
de temps, & assez de santé, pour m'expliquer sur de certaines choses, qui me paroissent de consequence : Mais depuis le départ du garçon je me suis trouvée si mal, que je feray beaucoup d'écrire ; & je sens une si grande pesanteur de tête, que quoy que je fasse pour la faire courte, cette Lettre ne laissera point d'être longue. Il est tres-visible que le Monasterè de l'Incarnation me fait une faveur bien considerable : mais Dieu veuille qu'il y ait en cela du merite.

2. Bien que notre affaire semble s'acheminer à une heureuse fin, je ne laisse point d'en avoir plus de soucy ; particulièrement depuis que j'ay vû aujourd'huy une Lettre du Pere Visiteur, qui la remet entierement au R. P. Dominique & à moy. Il écrit à ce Pere qu'il nous constitue en sa place, & nous donne pour cela toute son autorité. Ce qui fait ma peine, est que de mon naturel je crains toujours de traiter des choses où il faut que je donne mon suffrage, parce qu'il me semble d'abord que je dois faillir en tout. Il est vray que pour celle-cy, je l'ay beaucoup recommandée à Dieu avant que de l'entreprendre ; & l'on a fait icy de grandes Prieres pour le même sujet.

3. Il me semble, mon Pere, qu'il est

extrêmement nécessaire de prendre garde à tous les inconveniens qui peuvent arriver ; parce que si cette affaire ne nous réussit pas , sans doute que Dieu & le monde même ne manqueront pas d'en rejeter sur nous toute la faute. Voilà pourquoy ne vous mettez pas en peine si elle se conclud quinze jours plutôt ou plus tard. Je suis satisfaite de ce que V. R. me mande que la Prieure n'aura que deux choses à faire en cecy : Car si vous m'en croiez, il faut conduire toute cette affaire de telle sorte, que pour faire une bonne œuvre on n'en ômette pas une autre, comme vous le remarquez bien vous-même.

4. Mais je vous confesse que le grand nombre que vous m'avez marqué m'a toujours déplû, parce que je sçay très-bien qu'entre conduire & gouverner plusieurs femmes ensemble, & enseigner une troupe de jeunes garçons, il y a autant de difference qu'entre le blanc & le noir ; & ce grand nombre attire tant d'inconveniens pour faire que rien ne vaille, que je ne puis maintenant vous en donner le détail. Voilà pourquoy il est convenable de fixer le nombre qu'elles doivent être ; & s'il va au-delà de quarante, c'est trop, & tout ne sera que tromperie : Car elles ne feront que s'em-

barasser les unes les autres; & ainsi on ne fera rien qui vaille. \* Je me suis informée de ce qui se fait à Toledo, & j'ay appris qu'elles ne sont que trente-cinq, & l'on ne peut outrepasser ce nombre. Je dis à V. R. qu'il n'est aucunement convenable de mettre tant de jeunes filles ensemble, parce que cela fera trop de bruit. Si pour cela quelques-uns refuserent de donner l'aumône, V. R. aille petit à petit: Il n'y a rien qui presse; tâchez seulement que la Congregation que vous voulez former soit sainte, & Dieu vous aidera: Car pour attirer des aumônes il ne faut pas faire brèche à la Justice.

5. Pour réussir dans le choix de celles qui y doivent entrer, il sera nécessaire que deux personnes y interviennent avec la Prieure, pour donner leurs suffrages; ce qui se doit faire avec une meure délibération. Si le Pere Prieur de \* Saint André vouloit bien l'entreprendre, il n'iroit pas mal: il seroit même à propos d'y joindre un ou deux de ceux qui tiennent la regence de la Ville, afin qu'ils reçoivent les comptes de la dépense; à quoy la Prieure ne peut & ne doit aucunement entendre, comme je viens de dire. Il faudra voir les qualitez de celles qui doivent entrer, & marquer

\* Elle parle de la Maison des Demoiselles retirées fondée par le Cardinal Siliceo.

C'est le Couvent des PP Dominicains de Medine du champ.

combien d'années elles y doivent demeurer. Tout cela se traitera par-delà entre V. R. & le R. Pere Maître; & l'on ne prendra point de resolution sur cette affaire, sans en avoir consulté le R. Pere Provincial de la Compagnie, & le Pere Balthazar Alvarez.

6. Il faudra aviser sur plusieurs autres choses; nous en avons déjà touché quelques-unes étant par-delà, particulièrement ce qui regarde de ne pas sortir: Mais celles de toutes qui me paroissent de plus grande consequence, sont les deux premieres; car je ne sçay que trop par experience ce que c'est que beaucoup de femmes ensemble. Dieu nous en délivre.

7. Quant à ce que V. R. m'écrit, de ne pas racheter maintenant la rente, qui est, si je ne me trompe, la même chose que la Prieure m'a aussi mandée; sçachez que Mademoiselle Jeronime ne pourra pas entrer que cela ne soit fait, parce que la permission que j'en ay, ne m'a été donnée qu'à condition que la rente fut rachetée, ou que Madame la fit constituer & hypothéquer sur ses propres biens, de sorte que la Maison ne soit pas chargée de faire de la dépense à payer des rentes, mais qu'elle soit libre & affranchie de charges; autrement, autant que

je le puis comprendre, il y auroit de la tromperie, parce que je sçay que le Pere Provincial n'a donné sa licence que dans cette veüe. En un mot je ne le puis faire. Je prevoy bien que cette charge est lourde pour Madame Heleine: mais que l'on tâche de trouver quelque expedient, soit en desistant de travailler à l'Eglise, soit en differant de quelque temps l'entrée de Mademoiselle Jeronime: Ce dernier moyen me paroît le meilleur, parce qu'elle sera ainsi plus âgée.

8. Il m'est venu dans la pensée qu'il n'est pas bon de nous fier beaucoup à un fondement qui peut crouler: Car nous ne pouvons pas sçavoir si cette Demoiselle perseverera. V. R. prenne la peine de considerer avec attention toutes ces choses. Il vaut bien mieux employer quelques années à une chose, pour qu'elle dure & subsiste, que non pas, pour s'être précipité, d'apréter à rire à tout le monde. Ce qui seroit encore peu de chose, si la vertu n'en souffroit du déchet.

9. Il faut enfin faire reflexion que si nous prenons maintenant ce moyen, à quoy faudra-t'il se tenir? car comme il n'y a rien qui paroisse sûr à present, le Pere Visiteur aura sujet de nous demander sur quoy nous voulons passer les Ecri-

178 LETTRES DE N. G. MERE  
tures. J'aurois été dispensée de prendre  
garde à tout cela, si le R. P. Visiteur  
l'eût bien voulu faire luy-même : mais  
quoy que je ne sois rien, il faudra nean-  
moins que je fasse icy quelque figure.

10. Je supplie V. R. de me recom-  
mander beaucoup à Monsieur \* ASENSIO  
\* C'è- Galiano, & de luy permettre la lecture  
toit ce- luy qui de cette Lettre; c'est un homme qui m'o-  
tenoit blige dans toutes les rencontres. J'ay eu  
le regi- de la joye d'apprendre que mes Lettres  
stre des Actes sont déjà en sûreté. La mauvaise dispo-  
publics sition où je me trouve me fait faire  
à Medi- beaucoup de fautes. § Anne de S. Pierre  
ne du n'estime pas si peu ses filles, qu'elle  
champ, veuille les mener par-delà, elle n'en a  
il étoit pas même la pensée. Je dois partir d'icy  
grand amy de après demain, s'il ne m'arrive pas d'au-  
la S. tre incommodité : mais il faut que le  
§ Une mal soit grand pour qu'il m'empêche de  
Reli- partir. On a déjà porté toutes les Let-  
gieuse tres à S. Gilles, † nous n'en avons pas  
du con- encore de réponse, mais nous tâcherons  
vent d'Avila d'en avoir demain, qui est mardy. Je  
† Le me recommande aux prieres de mon  
College Pere Recteur.

Indigne servante, & fille  
de vôtre Reverence,  
TERESE DE JESUS.

de la  
Com-  
pagnie  
de JE-  
sus à  
Avila.



## R E M A R Q U E S.

1. **L'**Adresse de cette Lettre est : *Au tres-Magnifique & Reverend Seigneur, le Pere Ordognez, de la Compagnie de JESUS.* On voit par ce que la Sainte dit dans le premier nombre, que lors qu'elle écrivit cette Lettre elle étoit dans le Monastere de l'Incarnation d'Avila, où le R. Pere Pierre Fernandez Visiteur Apostolique luy avoit commandé d'aller en qualité de Prieure l'an 1571. Et dans le dernier nombre elle dit qu'elle étoit encore sur le point de partir, sans marquer l'endroit où elle vouloit aller : mais c'étoit à Salamanque; & cela par ordre du même Pere Visiteur l'an 1573. pendant qu'elle étoit encore Prieure des Religieuses de l'Incarnation. Elle entreprit ce voyage pour accommoder ses filles de Salamanque d'une Maison propre, parce que celle où elles avoient demeuré jusqu'alors étoit extrêmement incommode & étroite. Elle ajoûte qu'elle se portoit mal, mais qu'il falloit que le mal qu'elle souffroit fut grand, pour qu'il pût la détourner de

180 . LETTRES DE N. G. MÈRE  
ce voyage. La charité souffre tout ;  
& comme celle de la Ste. étoit tres-  
grande, elle n'avoit aucun égard à  
tous ses travaux, lors qu'elle pou-  
voit procurer quelque soulagement à  
ses filles.

2. Le sujet, ou l'Histoire de cette  
Lettre est assez intelligible d'elle-  
même. Cependant la voicy. Quand  
nôtre Mere Sainte Terese eut fondé  
le second Convent de sa Reforme,  
dans la Ville de Medine du Champ,  
plusieurs Dames de la premiere qua-  
lité furent touchées par l'exemple  
des Religieuses, & principalement  
de la sainte Fondatrice, d'aban-  
donner le monde, pour entrer dans  
ce nouveau Monastere : Celles qui  
parurent avec plus d'éclat, furent  
Madame Heleine de Quiroga, Nie-  
ce du Cardinal de ce nom, & Ar-  
chevêque de Toledé, nouvellement  
demeurée Veuve de Don Diegue de  
Villaröel ; & sa Fille Madame Jero-  
nime de Quiroga, Demoiselle de  
grande expectation ; toutes deux  
obtinrent une heureuse fin de leur  
vocation dans le Convent de Medine.  
La Fille devança sa Mere, mais tou-  
tes deux firent enfin Profession dans

**S. TERESE DE JESUS.** *Let. 17. 181*  
la même Maison ; la première l'an  
1577. au jour de l'Annonciation, &  
fut pour cela nommée Jeronime de  
l'Incarnation, qui mourut depuis  
l'an 1612. le 25. d'Avril, étant  
actuellement Prieure de ce Convent,  
après l'avoir été de celui de Toledé.  
La seconde fit sa Profession l'an  
1582. au premier jour de Novembre.  
Elle s'appelloit Heleine de JESUS,  
& mourut aussi dans le même Con-  
vent l'an 1596. après avoir gouverné  
celuy de Toledé comme sa Fille, en  
qualité de Prieure. Elles ont été tou-  
tes deux des modeles de perfection  
pour les Superieures & pour les su-  
jettes ; & la vertu les a rendu plus  
illustres dans la Religion, que les  
grandes qualitez de leur naissance  
n'avoient fait dans le monde.

3. Au temps que Madame Jero-  
nime traitoit d'entrer dans l'Ordre,  
comme elle possedoit de grands  
biens, elle & sa Mere eurent dessein  
de fonder dans Medine du Champ  
une Maison, pour y retirer des jeu-  
nes Demoiselles, & les élever dans les  
exercices de la vertu & de la Pieté,  
jusqu'à ce qu'elles fussent en âge  
pour prendre Etat. La conduite de

182. LETTRES DE N. G. MERE  
cette affaire fut donnée au R. Père  
Vifiteur le Pere Pierre Fernandez,  
& au R. P. Ordognez de la Com-  
pagnie de JESUS, à qui cette Let-  
tre est adreffée, & qui probablement  
étoit Confesseur de ces deux Dames;  
& la Prieure du Convent de Medine  
devoit avoir le droit de Patronage de  
cette Maison. Le Pere Vifiteur re-  
mit cette affaire entre les mains de  
nôtre Sainte & du R. Pere Maître  
Dominique Bagnez, qui étoit alors  
à Medine, en leur donnant toute  
l'autorité qu'il avoit en ce qui con-  
cernoit l'exécution de ce pieux des-  
sein, lequel doit n'avoir pas eu d'ef-  
fet, puis que l'on n'en trouve pas de  
memoire dans Medine du Champ.

4. Ce dessein a donné occasion à  
cette Lettre toute remplie d'une ad-  
mirable discretion, parce qu'elle est  
de Ste. Terefe, qui marque ses pen-  
sées sur cette Fondation avec une  
tres-grande netteté, & qui discourt  
sur cette matiere avec autant de soli-  
dité que pourroit faire l'homme du  
monde le plus habile à gouverner,  
ou le plus percé dans les sciences.  
La Sainte étoit abondamment pour-  
vûë de tous ces avantages, dont elle

S. TERESE DE JESUS. *Let. 17. 183*  
se servoit tres-utilement dans toutes  
les entreprises où la vertu l'engageoit.  
Cette rencontre en est une preuve  
incontestable, où il s'agissoit de fai-  
re un établissement pour une Com-  
munauté de Femmes : Car personne  
ne pouvoit donner des avis sur cette  
matiere avec plus de succès & de sa-  
tisfaction que la Sainte. Quoy que  
cette Fondation ne se soit pas faite,  
Dieu par un ordre particulier de sa  
Providence a permis, que cette Lettre  
si remplie d'importantes instructions  
ait été conservée, pour servir aux oc-  
casions qui pourront se presenter.

---

## LETTRE XVIII.

*Au tres-Rev. Pere Nicolas de Jesus  
Maria, qui fut depuis le premier Ge-  
neral de l'Ordre des Religieux De-  
chaussez de Nôtre-Dame du Mont-  
Carmel.*

J E S U S

I. **S**oit avec V. R. Mon Pere. Il  
est vray qu'il y a bien du travail  
de faire voyage dans des endroits si diffi-

ciles, & le faire sans avoir la compagnie de V. R. m'a causé beaucoup d'ennuy. Qu'il plaise à Nôtre Seigneur de vous donner la santé. Il faut bien que la nécessité de ce Convent fut pressante, pour obliger nôtre Pere à éloigner V. R. de luy. Je suis tres-satisfaite de l'humilité que vous faites paroître dans vôtre Lettre, quoy que je n'aye pas la pensée de faire ce que vous souhaitez, afin que vous appreniez à souffrir. Considérez, mon Pere, que tous commencemens sont penibles & difficiles, comme le sera sans doute celui-cy maintenant à V. R.

2. Quant à l'inconvenient que vous marquez qui procede des Lettres, c'est un grand malheur que pour si peu que l'on en a écrites, on soit déjà venu en connoissance de ce défaut. Ainsi il vaut mieux que celuy qui est si precipité à faire ostentation de cela n'en reçoive point du tout. V. R. ne pense pas que le grand secret du bon gouvernement consiste toujours dans la connoissance de ses propres défauts & imperfections: mais il faut souvent oublier ce que vous êtes vous-même, pour vous souvenir que vous tenez la place de Dieu, afin de remplir toutes les fonctions de vôtre charge, vous confiant qu'il suppléera à ce qui vous manque;

S. TERESE DE JESUS. Let. 18. 185

*c'est la conduite qu'il tient à l'égard de tous les Superieurs, parce qu'il ne s'en trouve point qui ait une entiere capacité pour toutes les choses: Prenez garde aussi de ne pas faire le dissimulé, & ne laissez pas d'écrire à nôtre Pere tout ce que vous jugerez à propos: Il n'y a pas long-temps que je luy ay fait tenir un autre pacquet de Lettres par le moyen de Madame Jeanne. Dieu conserve V. R. & vous fasse aussi saint que je l'en prie. Ainsi soit - il.*

*Servante de V. R.*

TERESE DE JESUS.

## REMARQUES.

1. **C**ette Lettre est pour nôtre Rev. Pere Nicolas de Jesus Maria, premier General de nôtre sainte Reforme, qui a été une des principales & plus fortes colonnes pour soutenir cet Edifice élevé par les soins & les travaux de nôtre glorieuse Fondatrice, parce qu'avec un courage intrepide & avec une integrité Religieuse il a conservé nôtre Congregation dans l'esprit primitif que la Sainte y avoit répandu; & par consequent c'est à son zele que

nous sommes au moins en partie redevables de cette sainte observance qui la rend si florissante. Il étoit natif de Genes de la tres-illustre famille de Doria, laquelle a ajouté un nouvel éclat à sa Noblesse donnant à l'Eglise un si glorieux Fils, & à nôtre Reforme un si digne Pere, qui en a rendu la reputation plus illustre pour s'étendre dans les siecles à venir par des actions d'un vray Carme déchauffé.

2. On avoit tenu dans la ville d'Alcala un Chapitre dans lequel ensuite de la separation d'une Province de Carmes déchauffez d'avec les autres Carmes, on avoit élu pour Provincial le Pere Jérôme Gratian de la Mere de Dieu, à qui le même Chapitre avoit assigné pour Compagnon & Secretaire le Pere Nicolas de Jesus Maria, qui étoit aussi un des Capitulaires. Quelques mois après le nouveau Provincial regardant ce Secretaire comme un frein qui l'arrêtoit & luy paroissoit insupportable (parce que les maximes sur lesquelles le Pere Nicolas faisoit rouler la conduite de sa vie tendoient à la solitude, à l'austerité & à l'observance



S. TERESE DE JESUS. *Let. 18. 187*  
reguliere) tâcha de se défaire de ce  
Compagnon importun : pour le  
faire sous une belle apparence il le  
fit l'an 1582. Prieur du Convent de  
Pastrane, & Vicaire Provincial de la  
nouvelle Castille.

3. Pendant que tout cecy se mé-  
nageoit, nôtre sainte Mere étoit oc-  
cupée à la Fondation de Burgos. Le  
Pere Nicolas luy écrivit de Pastrane  
pour l'avertir de tout ce qui se pas-  
soit : La Sainte luy répond par cette  
Lettre, & quoy qu'elle loue l'hu-  
milité qu'il avoit fait paroître dans  
la sienne, elle l'avertit néanmoins  
de n'être pas dissimulé : Elle veut  
dire que sous prétexte d'humilité il  
ne doit pas renoncer à la sainte li-  
berté, qu'il devoit avoir pour avertir  
le Provincial de ce qu'il jugeroit  
être pour le plus grand bien de l'Or-  
dre. En quoy elle témoigne assez  
qu'elle approuvoit sa conduite & les  
maximes qu'il suivoit ; & que d'ail-  
leurs il étoit nécessaire de prendre  
garde à ce que faisoit le Pere Je-  
rôme Gratian en des choses qui  
concernoient son gouvernement.

## LETTRE XIX.

*Au Pere Jerôme Gratian de la Mere  
de Dieu. Premiere.*

J E S U S.

I. **L**A grace du Saint Esprit soit  
avec V<sup>otre</sup> Paternité. Je vous  
écrivis hier pour vous mander que ces  
Peres étoient si paisibles & si tranquilles,  
que je ne pouvois m'empêcher d'en louer  
Dieu. Mais vous sçavez qu'on ne  
leur avoit pas encore intimé le precepte  
\* C'è- \* porté par le Bref. Je craignois fort ce  
toit un qui est arrivé depuis, parce qu'un d'en-  
Bref. tr'eux qui m'est venu trouver m'a dit,  
donné qu'ils en ont été extrêmement alterez, à  
par le cause qu'il leur semble que les raisons  
Nonce, qu'ils ont sont assez plausibles. Ils alle-  
qui fai- guent ce que j'ay dit plusieurs fois au Pere  
soit le P. Iero- Marian, & que je pense avoir mandé  
P. Iero- me Gra- aussi à v<sup>otre</sup> Paternité, qu'il est clair &  
me Gra- tian Vi- évident que l'on ne commande jamais en  
siteur qualité de Prelat sans avoir montré au-  
Apos- paravant par quelle autorité on le fait.  
tolique Quant aux raisons que v<sup>otre</sup> Paternité  
allegue dans la Lettre que vous avez.

**S. TERESE DE JESUS. Let. 19. 189**  
écrite au Pere Marian, pour lesquelles vous  
n'envoyez pas le Bref, je vous assure que  
s'il y a sujet de douter de quelques unes,  
le mieux est de l'envoyer au plutôt.  
Plût à Dieu que les choses fussent dispo-  
sées en sorte que vous fussiez exempt de ce  
travail, & qu'on vous laissât l'autorité  
pour les seuls Carmes & Carmelites dé-  
chaussés.

2. Le Pere \* Padilla dira à votre \* C'é-  
toit le  
Licen-  
tié Jean  
de Pa-  
dilla,  
Paternité que le Pere Ange soutient que  
suivant le Concile je ne puis faire des  
Fondations, & que nôtre Reverendissi-  
me Pere l'a ainsi déclaré. Je voudrois  
bien, s'il étoit possible, que vôtre Pater-  
nité se donnât la peine de voir cette de-  
claration. Pour ce qu'il dit que je mène  
toujours des Religieuses avec moy, je ne  
le fais que par la permission de mes Su-  
perieurs, & j'ay encore celle que le Pere  
Ange même m'a donnée pour les Fonda-  
tions de Veas & de Caravaque, afin que  
je pûsse mener des Religieuses avec moy:  
comment donc ne prit-il point alors égard  
à cela, puisque la declaration étoit déjà  
icy? à la mienne volonté qu'ils me lais-  
sassent reposer. Dieu vous donne, mon  
Pere, tout le repos que je vous souhaite.

3. L'affaire de Salamanque m'oblige  
d'envoyer cette Lettre à vôtre Paternité,

parce qu'il me semble que l'on vous en a  
 déjà écrit. Je vous ay mandé que cette  
 affaire n'est pas propre pour des Carmes  
 déchaussés. Si ce n'étoit que pour les pla-  
 cer dans cette maison, à la bonne heure :  
 mais qu'ils s'y établissent eux-mêmes en  
 qualité de Vicaires, il n'est pas à propos de  
 le faire, parce qu'il me semble que l'on ne  
 pretend d'eux autre chose. Deux mois  
 sont peu de temps pour cela, ce n'est pas  
 même ce que l'Evêque exige d'eux, & ils  
 ne sont point pour de semblables affaires.  
 Je voudrois que l'on ne vid là les Car-  
 mes déchaussés que comme des hommes  
 de l'autre monde, & non pas courans  
 çà & là pour des femmes; sans cela  
 nous avons gagné la faveur de l'Evêque,  
 & peut-être perdrions nous tout par là.  
 Je ne sçay pas si le bon Don Teuton fera  
 quelque chose, parce qu'il n'a gueres de  
 pouvoir, & qu'il n'est pas beaucoup  
 agissant. Si j'étois là je ferois bien du  
 bruit, & j'ose presumer que je ne ferois  
 pas mal : Ce qui pourroit bien arriver si  
 vôtre Paternité le trouvoit à propos. Je  
 leur ay écrit tout cecy. La Prieure &  
 toutes les Religieuses se recommandent  
 aux prieres de Vôtre Paternité, & à  
 celles des Peres qui sont chez vous. De-  
 meurez avec Dieu. Il est fort tard : C'est

S. TERESE DE JESUS. Let. 19. 191  
aujourd'hui le jour de St. Hilarion.

Servante & sujette de V. Paternité,  
TERESE DE JESUS.

## REMARQUES.

1. C Ette Lettre a de la liaison avec la vingt-huitième du premier Tome, laquelle a été adressée au Pere Marian, parce qu'elle traite du même sujet, & que l'une & l'autre fut écrite au même jour, comme il se voit du contenu de toutes les deux, la Sainte étant à Tolède l'an 1576.

2. Dans le premier nombre elle parle du Bref que Monseigneur le Nonce Hormanet avoit donné au Pere Jérôme Gratian l'an 1575. par lequel il le constituoit Visiteur Apostolique de nos Peres de l'observance dans la Province d'Andalouzie, & des Carmes & des Carmelites déchauffées dans la même Province, & dans la Castille. Il y a apparence que l'on avoit été obligé de notifier à Madrid ce Bref à quelques Peres Maîtres d'Andalouzie, qui étoient venus à la Cour pour procurer de

s'exempter de la visite du Pere Jerôme Gratian, qui avoit long-temps auparavant exercé cette charge par commission du R. Pere François de Vargas Visiteur Apostolique. La Sainte marque que ces Peres étoient resolus de luy obeir, quoy qu'au commencement cette nouveauté eut causé quelque émotion parmy eux.

¶ Elle ajoûte dans le nombre suivant que cette contradiction ne luy faisoit point de peine, parce que c'étoit un signe manifeste que Dieu seroit beaucoup servi en cela, qui est la consolation ordinaire avec laquelle les serviteurs de Dieu s'engagent dans les hautes entreprises de la vertu, lesquelles ils sçavent être d'autant plus agreables à sa Divine Majesté, que nôtre commun ennemi employe de plus grands efforts pour les rompre.

¶ *Remarquez que dans ce nombre la Sainte ne dit rien de cecy, quoy que ce que le Pere remarque icy soit un principe dont elle s'est servi pour s'encourager à entreprendre & poursuivre le grand ouvrage de sa Reforme des Carmes & des Carmelites déchauffées. Elle en*  
*parle*

S. TERESE DE JESUS. *Let. 19. 193*  
*parle dans le livre de ses Fondations,*  
*mais non pas dans cette Lettre, comme il*  
*est évident.*

3. Dans le troisiéme nombre la Sainte traite de la Fondation du College de Salamanque, que le Seigneur Don Teuton de Braganze, qui fut depuis Archevêque d'Eborá, avoit pris à cœur de poursuivre, comme il conste de la deuxiéme Lettre du premier Tome. Le Pere Ambroise Marian qui travailloit pour le même dessein crût avoir rencontré pour cela une occasion favorable : car le Seigneur Don François de Soto & Salazar Evêque de Salamanque autrefois Confesseur de la Sainte avoit proposé à nos Peres de se charger de la direction d'un Convent de Filles retirées ou repenties; cette proposition parut au Pere Marian un moyen propre pour entrer dans la Ville & y faire la Fondation: mais la Sainte le desapprouva absolument, & écrivit sur ce chapitre la Lettre vingt-huitième du premier Tome au Pere Marian, & celle-cy au Pere Jérôme Gratian, dans lesquelles elle leur montre qu'il n'étoit pas bien que

194 LETTRES DE N. G. MERE  
ses Religieux embrassassent un exer-  
cice si peu conforme à leur profes-  
sion, qui les oblige à mener une vie  
retirée & solitaire. Avec quoy elle  
les empêcha de prendre ce moyen.

---

## LETTRE XX.

*Au même Pere Jérôme Gratian de la  
Mere de Dieu. Seconde.*

### J E S U S.

1. **L**A grace du S. Esprit soit tou-  
jours avec V<sup>ô</sup>tre Paternité. Je  
vous ay écrit quelques Lettres ces jours  
passez. Dieu veuille qu'elles vous soient  
rendües, parce que je m'afflige de voir  
qu'encore que je vous en écrive tant, vous  
en recevez si peu.

2. J'ay aujourd'huy reçu celles-cy  
de Vailladolid, par lesquelles j'apprens  
que les dépêches sont venues de Rome  
pour que Casilde fasse sa profession:  
Elle en est extrêmement réjouie. Il ne  
me semble point que V<sup>ô</sup>tre Paternité ait  
sujet de refuser la licence dans la vüe  
d'attendre à luy donner le voile, parce  
que nous ne sçavons pas quels peuvent  
être les événemens de cette vie, & que  
le plus certain est toujours le plus sûr.



S. TERESE DE JESUS. Let. 20. 195

C'est pourquoy par charité ayez la bonté de me l'envoyer au plutôt, & par diverses voyes, afin que ce petit Ange ne soit pas plus long-temps en suspens: car cela donne beaucoup de peines aux Religieuses. On aura déjà dit, ou du moins on doit dire à V<sup>ô</sup>tre Paternité qui sont ceux à qui elle a rendu compte de sa conduite, l'un desquels est le Pere Dominique. \* Neanmoins si le temps me le permet, je liray toutes les Lettres, afin que si l'on ne vous mandoit pas tout ce qui est contenu dans la mienne, je la puisse envoyer à V<sup>ô</sup>tre Paternité.

3. Celuy qui donne le fond pour faire le Monastere voudroit bien qu'on dît chaque semaine une Messe à son intention, & pour cela il promet de faire bâtir six bonnes cellules. J'ay dit que V<sup>ô</sup>tre Paternité n'en feroit rien: mais j'espere qu'il se contentera de quelque chose de moins, & peut-être n'exigera-t'il rien du tout. J'ay grand'peur que le Nonce ne vienne à nous manquer. Qu'il manque ou qu'il ne manque point; mais supposé que cela arrive, il ne faut pas que vous disiez ce que fera S<sup>te</sup> Angelique, parce qu'aussitôt le scrupule de l'obeissance doit luy venir pour l'obliger à se rendre au lieu où elle doit arrêter. Je vois bien que c'est

\* C'étoit le P. Dominique Bagniez confesseur de la Ste.

S C'étoit la Sainte même.

pour elle un coup de revers qui tend à la placer dans un endroit, où elle sera au moins pour sa santé plus mal que là où elle est présentement : mais il faut avoüer que c'est là où la nécessité presse davantage : Ainsi nous ne devons pas avoir égard à nôtre contentement, parce que ce seroit une erreur d'en estimer aucun sur la terre, quoy que le plus grand qu'elle puisse avoir seroit d'être avec son Confesseur Paul, à quoy il y a par-delà de plus grandes commoditez; mais celuy d'achever le Monastere l'emporte sur tout cela, bien qu'elle s'apperçoive que là où elle est maintenant, elle n'y est pas si bien pour negotier qu'elle seroit à Avila. Quoy qu'il en soit, Vôtre Paternité luy fasse sçavoir quelle est vôtre resolution, parce que vous la connoissez déjà, & que si le cas arrivoit il se pourroit faire que l'on n'attendit pas la réponse, & si on luy disoit icy autre chose elle en auroit un grand ressentiment. Vôtre Paternité prenne garde encore si pour marker ou choisir une place, il importe qu'il se fasse par l'autorité du Visiteur precedent, parce que sans parler de la nécessité qu'il y a pardela, il sera peut-être de plus grande perfection d'en user de la

sorte, que si elle le marquoit elle-même. Considérez avec attention, mon Pere, ce qui est plus convenable en cecy : car y faillir ou y réussir doit être une chose publique & connue de tout le monde. Il est vray que je croy que la chose ne sera point de durée, parce qu'il y aura un autre Nonce, quoi que le contraire puisse aussi arriver. Dieu soit à mon aide; ô combien grande est la liberté que cette femme possède dans tous les événemens! Il luy semble qu'il n'en doive venir aucun qui puisse luy nuire, non plus qu'à son Paul. Les paroles de Joseph operent de grandes choses, puis qu'elles ont de la vertu pour cela : Mais il est d'une si grande érudition, & il a tant de force dans la predication, qu'il y a sujet d'en louer Dieu. Vostre Paternité ait soin de recommander beaucoup cecy à Nôtre Seigneur, & de me répondre par charité, afin que nous ne perdions rien; ce qui pourroit néanmoins arriver en suivant d'autres opinions. Nous recommandons instamment à Dieu Monseigneur le Nonce; nous en faisons de même pour l'Ange Majeur, pour qui je suis bien plus en peine. Nôtre Seigneur luy rende la santé, & me conserve longues années vôtre Paternité dans une grande Sainteté. Ainsi

198 LETTRES DE N. G. MERE  
*soit - il. Ainsi soit - il. C'est aujourd'hui le quatrième de Novembre.*

*Indigne sujette de vôtre  
Paternité,*

TERESE DE JESUS.

## REMARQUES.

1. **C**ette Lettre fut encore écrite à Toledé comme la précédente, l'an 1576.

2. Dans le deuxième nombre la Sainte dit que les dépêches étoient venues de Rome, pour que la Sœur Casilde pût faire sa Profession. Cette Sœur étoit Casilde de la Conception, Fille du Grand Sénéchal de Castille Don Jean de Padille, & de Madame Marie d'Acugna, & unique héritière de leurs Etats, de laquelle nous avons parlé dans les Remarques sur la Lettre quatorzième. Elle fit sa Profession dans le Convent de Vaillodolid le 13. de Janvier 1577. trente jours après que cette Lettre eût été écrite. La raison pourquoy on avoit eu recours à Rome, pour demander & obtenir la licence de luy donner la Profession, étoit que nô-

**S. TERESE DE JESUS.** *Let. 20* 199  
tre Reverendissime Pere General de  
l'Observance, à qui les Carmélites  
rendoient obeïssance, parce qu'il  
étoit aussi General de la Reforme,  
refusoit alors de la donner. Voila  
pourquoy quand il se presentoit  
quelque Profession ou quelque Fon-  
dation à faire, on tâchoit d'obtenir  
les permissions necessaires du Nonce  
Apostolique, ou même de Rome.

3. Dans ce temps il y eut des oc-  
casions de faire quelques établisse-  
mens ou Fondations pour nos Reli-  
gieuses en plusieurs lieux, mais qui  
n'eurent pas d'effet, comme à Aguilar  
du Champ, à Arenas, à Zamora, &  
en d'autres endroits. Il se peut faire  
que c'est de quelqu'une de ces Fon-  
dations que la Sainte parle dans le  
nombre troisieme, où elle fait aussi  
mention de Monseigneur le Nonce  
Nicolas Hormanet, qui selon les  
apparences étoit dangereusement  
malade, & qui mourut effectivement  
depuis au mois de May 1577. étant  
beaucoup plus riche en merites qu'en  
biens de la terre, dont il avoit tou-  
jours été tres-pauvre, parce qu'il  
les avoit mis dans les mains des ne-  
cessiteux, pour se faire des amis qui

le reçûssent dans les Tabernacles éternels. Ainsi n'ayant rien laissé après sa mort, Philippe II. Roy d'Espagne fit toute la dépense pour ses Funerailles. Exemple tout-à-fait illustre d'une liberalité vraiment Chrétienne, qui merite bien plus d'être imitée par les œuvres, qu'elle ne peut être dignement louée par la plume des Historiens.

4. La Sainte ajoûte qu'encore bien que la maladie du Nonce luy donnât de la peine, celle de l'Ange Majeur luy en donnoit une beaucoup plus grande : Je juge que sous ce nom elle entend le President Covarruvias, ou le Roy Philippe II. qui peut-être se trouvoit mal en ce temps. Si c'étoit le Roy, la Sainte avoit raison de le nommer Ange, non seulement parce que les Rois sont les Anges de leurs Royaumes, comme dit Saint Gregoire, mais en particulier parce que ce Monarque a été l'Ange Tuteur de nôtre Reforme, laquelle avoit été comme abandonnée à sa Royale protection par JESUS-CHRIST même, qui ordonna un jour à la Ste. de dire à ses Religieux Carmes déchaussez qu'ils eussent recours dans

S. TERESE DE JESUS. *Let. 21. 201*  
leurs besoins à ce tres-pieux Prince,  
& qu'ils trouveroient dans son cœur  
toute la bonté & toute la tendresse  
d'un veritable Pere, ainsi que la Ste.  
le rapporte elle-même dans la vingt-  
septième Lettre du premier Tome,  
nombre quatrième.

---

## LETTRE XXI.

*Au même Pere Jérôme Gratian de la  
Mere de Dieu. Troisième.*

J E S U S.

1. **M** On Pere, la grace du Saint  
Esprit soit avec votre Pater-  
nité. La semaine passée durant l'Octave  
de la Toussaints j'écrivis à votre Pater-  
nité, pour vous marquer combien votre  
Lettre m'avoit rejoüie. C'est la dernière  
de toutes celles que j'ay reçues : mais je  
l'ay trouvé fort courte. Quant à ce que  
vous dites que vous écrivez à Rome,  
Dieu veuille qu'il réussisse & qu'il n'y  
ait point d'autres opinions pour le tra-  
verser.

2. Je disois encore dans cette Lettre  
à votre Paternité que j'avois eu une joye.

extrême de voir les Lettres que vôtre Paternité a écrites au Pere Marian, & qu'il m'a fait la grace de m'envoyer, après que je l'en eus supplié. C'est une histoire qui m'a fait louer beaucoup Nôtre Seigneur. Je ne comprends point comme la tête vous fournit tant d'adresse & de subtilité : Beny soit celui qui vous les communique ; car il paroît assez que tout est un Ouvrage de sa Main toute-puissante. Voilà pourquoy vôtre Paternité doit avoir un grand soin de penser souvent à la grace que Dieu vous fait, & de marcher toujours avec une entière défiance de vous-même ; car j'ose bien vous dire qu'il ne vous a pas été du tout avantageux que vous ayez eu tant de bonheur dans vos entreprises, tout vous paroissant facile à executer ; de sorte que j'en étois étonnée au recit que l'on m'en faisoit. Ce grand Dieu d'Israël veut être loué dans ses creatures ; ainsi il est de nécessité de faire ce que vôtre Paternité a toujours en veüe, sçavoir de chercher uniquement l'honneur & la gloire de Dieu, & d'apporter toute la diligence possible pour n'en vouloir point du tout pour nous-mêmes, parce que Sa Majesté en aura soin, s'il le trouve bon. Ce qui nous convient mieux, est que l'on connoisse nôtre bassesse, & que



là-dessus la Divine Grandeur reçoive quelque sorte de rehaussement. Mais que je suis folle, & que je prepare bien de la matiere à rire pour mon Pere, lors qu'il lira cecy ! Dieu veuille pardonner à ces \* Papillons, qui jouissent avec tant de consolation d'un bien que je n'ay pû posseder qu'avec beaucoup de travail. L'envie se glisse par tout, & il est presque impossible de s'en exempter ; cependant ç'a été pour moy un grand sujet de joye d'apprendre l'adresse que l'on a eüe de procurer quelque soulagement à Paul sans que l'on puisse y trouver à redire.

3. J'ay écrit à ces Religieuses quelques avis à l'étourdy, pour qu'il en prenne sujet de se vanger de moy. Mais ay-je pû n'être pas soulagée moy-même de sçavoir qu'il trouvoit quelque soulagement, puis qu'il en a une si grande necessité, & qu'il est soumis à tant de travaux ? Mon Paul a plus de vertu que cela, & il me connoit maintenant mieux qu'auparavant. Tout ce que je demande est que l'on retranche les occasions de manquemens ; & si j'ay eu une autre veüe que celle-là, je consens à ce que vôtre Paternité n'en soit plus le Chapelain. Cela est de la sorte ; voilà pourquoy je dis que quand tous les travaux que j'ay pris pour

\* Elle entend par ce mot les Religieuses de Seville.

cette Fondation n'auroient point produit d'autre effet que celui-là, je les tiendrois tres-bien employez; & c'est pour moy un nouveau motif de louer le Seigneur, qui m'a fait cette grace de sçavoir qu'il y a dequoy pour vous faire un peu respirer, sans être obligé de recourir aux Seculiers. Ces Sœurs me donnent un singulier plaisir de m'écrire le détail de ce qui se passe; & votre Paternité me fait grace & honneur, lors qu'elle leur commande de le faire, comme elles me le disent, parce que ce m'est un grand contentement de voir que vous ne m'oubliez pas.

4. Madame Heleine a joint la legitime de sa Fille, avec ce qu'elle doit apporter elle-même, en cas qu'elle entre dans le Monastere; & elle veut qu'on soit obligé à la recevoir avec deux autres pour être Religieuses du Chœur, & deux pour Sœurs Converses; & qu'après que la Maison sera accommodée, le reste soit employé à quelque œuvre pieuse, comme l'on a fait à Alve. Il est vray néanmoins qu'elle laisse la decision de tout cecy au jugement de votre Paternité, du R. P. Balthazar Alvarez, & du mien. C'est ce Pere qui m'a envoyé ce Memoire, auquel il n'a pas voulu répondre jusqu'à

S. TERESE DE JESUS. *Let. 21. 205*  
ce qu'il eût veu ce que je dirois là-dessus.  
J'ay fait une grande reflexion sur l'in-  
clination que j'avois remarquée dans vôtre  
Paternité ; & après y avoir beaucoup  
pensé & raisonné sur ce sujet, j'ay fait  
cette réponse ; si vôtre Paternité ne la  
juge pas bonne, faites-moy la grace de  
m'en avertir ; & prenez garde que ma  
volonté est toujours que les Maisons qui  
sont déjà fondées en Pauvreté n'aient  
point de revenu. Dieu me conserve vôtre  
Paternité.

*Son indigne Filla*

*& Servante,*

TERESE DE JESUS.

## REMARQUES.

I. **D**Ans cette Lettre, que la  
Sainte écrivit de Toledé en  
la même année 1576. elle traite de  
l'affaire des Religieuses de Seville :  
Car le Pere Jerôme Gratian n'eut pas  
plutôt appris ce qui s'y passoit qu'il  
partit en grande hâte de Madrid ; &  
dés qu'il fut arrivé à Seville, par sa  
presence, comme autrefois par celle  
de JESUS-CHRIST, dont il tenoit  
la place & representoit la Personne

en qualité de Superieur de la Re-  
 forme , la tempête s'appaîsa , les  
 flots s'abbaisserent , & l'orage de la  
 perfecution , qui avoit menacé de  
 perdre cette Maison naissante , fut  
 entierement dissipé. C'est de cette  
 faveur que la Sainte loüe Dieu dans  
 le second nombre , & qu'elle remer-  
 cie le Pere Jerôme Gratian, y mêlant  
 une admirable doctrine, & une tres-  
 salutaire instruction de nous confier  
 toujours en sa Divine Majesté, & de  
 chercher en tout uniquement sa plus  
 grande gloire , & l'honneur de son  
 tres-Saint Nom , parce qu'étant in-  
 finy il veut être loüé , glorifié , &  
 exalté dans ses creatures. *Magnificat*

LUC. I.  
 v. 46. *Anima mea Dominum.* Mon Ame  
 magnifie le Seigneur , disoit la plus  
 humble de toutes les creatures. Non  
 pas que Dieu puisse recevoir quelque  
 accroissement en luy - même , puis  
 qu'il est infini ; mais c'est qu'à la  
 veüe de nôtre humilité & de nôtre  
 bassesse sa Grandeur paroît avec plus  
 d'éclat & de relief.

2. Pour comprendre ce que la  
 Sainte dit dans le troisiéme nombre,  
 il faut sçavoir que lors qu'elle fit la  
 Fondation de Seville , elle avoit

remarqué le peu de retenue qu'observoit le Pere Jerôme Gratian à manger dans le Convent des Religieuses. Elle étoit partie de Seville avec ce soucy dans le cœur ; voilà pourquoy étant arrivée à Malagon elle écrivit à la Mere Marie de Saint Joseph Prieure de Seville la Lettre cinquante-troisième du premier Tome, dans laquelle elle la prie avec instance d'employer toute la diligence possible, pour l'empêcher de continuer cette pratique ; & de fermer ainsi cette porte à tous les autres, en prevenant les dommages qu'un si pernicieux exemple pouvoit causer dans la Religion.

3. La Sainte n'étant pas contente d'avoir fait cela, elle ne fut pas plutôt arrivée à Toledé qu'elle mit la main à la plume pour écrire derechef à cette Prieure sur le même chapitre, & luy donner là-dessus de nouveaux avis. Toutes ces mesures & ces égards que la Sainte avoit pris vinrent, ce semble, à la connoissance du Pere Jerôme Gratian, qui se sentant piqué ne pût pas s'empêcher de s'en plaindre amoureusement à elle-même dans quelque

Lettre qu'il luy écrivit sur ce sujet. Elle employe tout le nombre troisiéme pour satisfaire à ses plaintes, mais avec une grace & une prudence tout - à - fait admirables, luy disant que ce qu'elle en avoit uté de la sorte n'étoit point précisément pour luy, qui avoit une nécessité si visible de ces soulagemens, mais pour les autres qui sur son exemple pourroient prendre occasion d'en faire de même sans en avoir nécessité; & que la veüe qu'elle avoit eüe en cecy ne s'arrétoit point au present, mais s'étendoit sur l'avenir. Cette raison est tres-forte & même incontestable, sur laquelle tous les Superieurs devoient faire rouler leur conduite, pour fermer toutes les avenues aux abus qui peuvent si facilement se glisser dans les Communitez Religieuses: parce qu'encore bien que l'on ne s'apperçoive pas d'abord du dommage, il peut dans la suite du temps prendre racine & devenir irremediable, si on ne luy coupe chemin dans ses commencemens.

*Principijs obsta, serò medicina paratur,*  
dit le Poëte. Par la misericorde de Dieu nôtre Reforme a scû si bien profiter des salutaires instructions

que nôtre Sainte Mere & Fondatrice nous a laissées en cette matiere, que ceux qui en ont connoissance, & qui remarquent avec combien de retenüe nos Religieux procedent en ce point, ne cessent de l'admirer & de l'estimer.

¶ 4. Quand la Sainte dit qu'elle consent à ce que le Pere Jerôme Gratian ne soit plus Chapelain ny d'elle, ny de ses Religieuses, si elle a eu une autre veüe que celle de couper chemin aux abus qui pouvoient se glisser, en luy marquant la retenüe qu'il devoit avoir pour manger dans les Parloirs de ses Religieuses: elle veut nous faire entendre par cette expression la grande estime qu'elle faisoit de la direction de ce Pere pour ses Filles, & pour elle-même: parce que le mot de Chapelain est un terme de civilité parmy les Espagnols, duquel ils se servent pour exprimer les services qu'un Ecclesiastique peut selon son caractere rendre à quelqu'un. Lors donc que la Sainte dit qu'elle consent à ce que le Pere Jerôme Gratian ne soit plus son Chapelain, c'est une imprecation tres-grande à son égard, & qu'elle fait

210 LETTRES DE N. G. MERE  
pour affûrer ce Pere de la verité de  
ses paroles, & de la sincerité de ses  
intentions.

5. Dans le quatriéme nombre la  
Sainte parle de Madame Heleine de  
Quiroga, & de sa fille Madame Je-  
ronime de Quiroga, qui étoit déjà  
Novice dans le Convent de Medine,  
desquelles nous avons parlé dans les  
Remarques sur la Lettre dix-septié-  
me; elle dit dans celle-cy qu'elles  
traiotoient de faire dans le Monastere  
de Medine une Fondation pieuse,  
comme elles firent en effet, y ayant  
fondé à perpetuité la Messe & les  
Vêpres chantées toutes les Fêtes de  
Nôtre-Dame. En quoy il semble  
qu'elles ayent changé le dessein  
qu'elles avoient eu de fonder une  
Maison pour y retirer des jeunes  
Demoiselles.

---

## LETTRE XXII.

*Au même Pere Jérôme Gratian de la  
Mere de Dieu. Quatriéme.*

J E S U S

1. **S**oit avec Votre Paternité, mon  
Pere. Lors que je considere que je



reçois si souvent de vos Lettres, je voudrois pouvoir à chaque fois vous donner de nouvelles marques de ma reconnoissance en vous baisant les mains, parce que m'ayant laissée dans ce lieu-cy, je ne sçay pas ce que je serois devenue sans ce soulagement. Dieu soit beny pour tout. Je répondis vendredy dernier à quelques Lettres de V<sup>otre</sup> Paternité, & voicy que l'on vient de m'en donner d'autres. Celles que vous avez écrites à Paterno & à Trigueros sont pleines de soucis que vous prenez avec grand sujet.

2. Quoy que je tombe d'accord que vous avez quelque raison de demeurer au lieu où vous êtes, je voudrois néanmoins qu'après avoir vû la Lettre si pressante de \* l'Ange, vous prissiez resolution, quelque travail qu'il doive vous en coûter, de vous mettre en chemin, après avoir rendu vos devoirs à ces Seigneurs Marquis: car encore bien qu'il vienne à ne pas réüssir, il est certain que cette sorte d'affaires ne se demêle jamais bien par Lettres. D'ailleurs vous sçavez les grandes obligations que nous luy avons: car il semble que Dieu l'ait spécialement établi pour nôtre secours: de sorte que même la faute qui pourroit arriver en suivant son opinion tournera tou-

\* Elle parle de Monseigneur le Nonce qui avoit fait appeller le Pere Jerôme Gratian.

jours à nôtre avantage. Pour l'amour de Dieu prenez garde, mon Pere, de ne luy pas donner sujet de se fâcher, voyez qu'il est là seul, & privé de bon conseil, & que cela me causeroit bien de la peine.

3. J'ay eu aussi un sensible déplaisir de ce que la Prieure m'a déjà avertie, que ce Saint ne s'acquitte pas bien de son office, & encore plus de ce qu'il manque de courage. Pour l'amour de Dieu que vôtre Paternité luy represente la chose de telle sorte qu'il comprenne qu'il y aura justice pour luy comme pour les autres.

4. Je me hâte si fort d'écrire cette Lettre, que je ne pourray pas dire tout ce que je voudrois. En verité je ne puis assez admirer la conduite de Nôtre Seigneur, qui mêle les peines avec les contentemens, en quoy il fait consister la vraye & la droite route qu'il nous a marquée pour le suivre. Sçachez, mon Pere, que c'est pour moy un plaisir lors que vous m'entretenez sur les souffrances, quoy que je n'aye pu m'empêcher d'être fort choquée de cette calomnie, non pas tant pour ce qui regarde Vôtre Paternité, que pour ceux du party contraire: car comme ils ne trouvent pas qui veuille déposer en qualité de témoin, ils cherchent ceux qui leur paroissent assez timides & assez lâ-

ches pour se taire: Mais la maniere que vous observez à vous défendre vous-même & vôtre fils Elizée l'emportera sur tous les témoignages du monde.

5. Je reçus hier deux Lettres, l'une étoit d'un Pere de la Compagnie, & l'autre d'une Dame d'Aguilar du Champ qui est une assez bonne Ville distante de treize lieues de celle de Burgos. Cette Dame est veuve, âgée de soixante ans, & sans enfans; dans un accez dangereux de maladie dont elle fut un jour attaquée, elle eut dessein d'employer tout son bien, qui monte à six cens ducats de rente sans y comprendre une maison assez bonne & un Jardin, à faire une œuvre pieuse. Ce Pere luy inspira de les appliquer à la Fondation d'une de nos Maisons, ce qui luy plut si fort, qu'elle laissa tout pour cette fin par la disposition de son Testament: & quoy qu'elle soit revenue de ce danger, elle persiste toujours dans un grand desir d'accomplir la volonté qu'elle eut alors: C'est sur ce sujet qu'elle m'écrit, me priant de luy répondre. Il me semble que cet endroit est fort éloigné: néanmoins c'est peut-être la volonté de Dieu que cela se fasse: car il y a encore à Burgos tant de filles qui demandent d'entrer parmy nous, que c'est

une pitié que nous n'ayons pas de Monastere pour les y recevoir. Enfin je ne veux pas la congedier, mais je l'entretiendray pour me mieux informer non seulement du gros de l'affaire, mais encore du Pays & de tout le détail, jusqu'à ce que V<sup>otre</sup> Paternité ait veu ce que vous voulez me commander, & si en vertu du Bref que vous avez vous pouvez admettre des Monasteres de filles : Car encore bien que je n'y aille point, V<sup>otre</sup> Paternité pourra en envoyer d'autres. N'oubliez pas de me faire scavoir ce que je dois mander que l'on fasse à cet égard. Il y a bien des personnes à Burgos de qui je puis tirer des informations sur tout cela. Si elle donne tout, comme elle le fera sans doute, la somme doit monter à neuf mille ducats, & même à plus, en y comprenant les maisons. D'ailleurs il n'y a pas grande distance de là à Vailladolid. Le Pays y doit être froid, mais on dit qu'il y a bien de quoy pour s'en défendre.

6. O mon Pere, quel bonheur de pouvoir être avec V<sup>otre</sup> Paternité parmy tous ces soins ! Pouvez - vous mieux faire dans v<sup>otre</sup> peine que de répandre vos plaintes dans le sein d'une personne qui doit si sensiblement compatir à vos douleurs ? Ha que de plaisir je prens de vous

voir si fort occupé avec des § Cigales! Elle  
 Il y a bien du fruit à faire par delà. Quoy parle  
 qu'elles soient pauvres, j'espere en Dieu des Re-  
 qu'il pourvoira à tous leurs besoins. Je ligieu-  
 vous assure que la Sœur de St. François ses de  
 m'a écrit une Lettre fort discrete. Dieu Paterne  
 soit avec elles: il m'est fort agreable de  
 sçavoir qu'elles aiment Paul, & bien que  
 je me rejouisse aussi qu'il les aime reci-  
 proquement, neanmoins ma joye n'en est  
 pas si grande que de l'amitié qu'elles ont  
 pour luy. Mais quant à celles de Seville,  
 que j'ay toujourns beaucoup aimées, je sens  
 que mon affection croit tous les jours, à  
 cause du soin qu'elles ont de celuy que je  
 voudrois toujourns servir & regaler avec  
 toute l'application imaginable. Dieu soit  
 loüé de ce qu'il vous donne une si forte  
 santé. Pour l'amour de Dieu prenez garde  
 à ne vous pas negliger sur le chapitre  
 de manger dans ces Monasteres. Je  
 me porte bien. Sa Divine Majesté  
 me conserve vôtre Paternité, & vous  
 fasse aussi saint que je l'en prie. Ainsy  
 soit-il. C'est aujourd'huy la veille de  
 la Conception de Nôtre Dame.

Indigne fille de Vôtre Paternité,  
 TERESE DE JESUS.

## REMARQUES.

I. **S**ur la fin du quatrième nombre la Sainte traite encore une fois de ce que les Religieuses de Seville avoient souffert, comme nous l'avons dit dans la Lettre précédente, au sujet d'une information qui avoit été faite à la charge du Pere Jérôme Gratian & des Religieuses de cette Maison, sans y épargner même leur sainte Fondatrice : & quoy que cette information eut été portée en Cour, & qu'elle eut passé jusques dans les mains mêmes du Roy, toute cette bouraïque cessa presque en un instant, parce que Dieu ayant fait connoître la vérité, ceux qui avoient déposé furent obligez à se dédire à leur courte honte, pour l'honneur de la Sainte, & pour établir plus hautement la réputation de ses Religieuses, & celle du Pere Jérôme Gratian. C'est ainsi que Dieu a terrassé par la force de son Bras tout-puissant ces esprits orgueilleux, en humiliant leurs langues, parce qu'ils avoient eu la presumption

somption d'ouvrir leurs bouches médifantes pour les porter jusqu'au Ciel de la sainteté de Terefe, qui est le Carmel reformé, conformément à ces paroles de l'Oracle : *Posuerunt in Ps. 71. Calum os suum & lingua eorum transiit v. 9. in terra.*

2. La Sainte à cette occasion charmée des doux plaisirs de la souffrance dit dans le même nombre, qu'elle avoit de la joye qu'on l'entretint sur cette matiere : parce que, comme elle rencontroit une si grande satisfaction dans les travaux, & qu'elle les desiroit avec une ardeur extrême, le seul souvenir ou l'idée qu'elle en avoit luy causoit de la joye. A peu près comme un malade travaillé de la fièvre & brûlé de soif qui flatte l'appetit qu'il a de boire par la representation des eaux cristallines de quelque fontaine. Ha que ne devoit pas faire cette Ame Seraphique & brûlante d'un desir insatiable de souffrir, lors qu'elle en rencontroit les occasions ! Elle poursuit & ajoute : *Qu'elle admiroit la conduite de Dieu, qui mêle les peines parmy les contentemens, parce que c'est la route assurée qu'il a tracée luy-même.* En effet, se-

Qui be- lon S. Gregoire, la vie du Juste qui  
 nè vive- s'est consacré au service de Dieu, n'est  
 re inci- qu'un tissu de biens & de maux ;  
 pit, vi- c'est à dire de douleurs & de plai-  
 tam suā sirs, de douceurs & d'amertumes,  
 bonis de peines & de contentemens ; mais  
 malif- le plus grand que la Sainte a pû goû-  
 queper- ter a été de se voir floter parmy  
 mixtā les vagues des afflictions, marque que  
 sentit. la vertu qu'elle possédoit étoit épu-  
 S. Greg. rée & parfaite.  
 lib. 3<sup>e</sup>.  
 moral.  
 cap. 28.

3. Dans le nombre fixiéme elle parle des Religieuses de Seville sous le nom de Cigales ou de Sauterelles, se servant adroitement d'une metafore qui leur convenoit tres-bien: car comme ce petit animal employe toutes ses forces à chanter les loüanges du Createur pendant les plus violentes ardeurs du Soleil, de même ces Religieuses benissoient & aimoient Dieu de toutes leurs forces, lors même qu'elles étoient environnées des flâmes d'une furieuse persecution. C'est ce qui leur a procuré un grand merite devant Dieu, & qui a attiré les affections & les tendresses que leur Ste. Mere a eües pour elles, dont elle donne des preuves assez sensibles dans ce nombre.



4. Dans cette Lettre & dans plusieurs autres la Sainte indique le Pere Jerôme Gratian par le nom de Paul avec grande raison, puis qu'il a été semblable à cet Apôtre des Nations non seulement dans la fonction Apostolique de Predicateur, mais aussi dans la constance inébranlable qu'il a fait paroître parmy les plus grands travaux. Dans le troisieme nombre la Sainte dit, *J'ay eu bien de la peine de ce que la Prieure m'a avertie, que ce Saint ne s'acquitte pas bien de son office, & encore plus de ce qu'il manque de courage.* Elle parle d'un Superieur de sa Reforme, qui étant Saint pour ce qui regardoit sa Personne, étoit apparamment lâche dans le gouvernement; & comme la Ste. avoit un si grand courage, elle ne pouvoit sans peine souffrir sa lâcheté, & son peu d'integrité à maintenir les Lois, parce que de là devoit suivre necessairement le relachement de l'observance reguliere, dont la conservation ne dépend pas seulement du bon exemple des Superieurs, mais aussi de leur vigueur & de la vigilance qu'ils ont pour maintenir la discipline Religieuse. En

220 LETTRES DE N. G. MERE  
quoy elle nous enseigne que la Sain-  
teté ne suffit pas pour rendre un hom-  
me habile à bien gouverner, si le cou-  
rage & la force luy manquent pour  
exciter les lâches, & ramener dans  
le chemin de la Justice ceux qui par  
leur relâchement s'en étoient égarés,  
& qu'ainsi tel peut être Saint par rap-  
port à luy-même, qui est tres-mau-  
vais Supérieur à l'égard des autres.

5. C'est en cecy que consiste la  
pesanteur de la charge de Supérieur;  
puisque ceux qui sont appellez à  
gouverner les autres ne doivent pas  
seulement avoir soin de bien regler  
leur vie, mais qu'ils sont obligés de  
veiller sur celle de leurs Sujets, & de  
bien conduire leurs ouailles. *Atten-*  
*dite vobis & universo gregi*, dit l'Apô-  
tre S. Paul parlant aux Prelats. Pre-  
nez garde à vous-mêmes, mais en-  
suite veillez sur votre Troupeau,  
parce que non seulement vous devez  
rendre compte de la conduite de vô-  
tre vie au terrible Tribunal du Sou-  
verain Juge des vivans & des morts,  
mais aussi que vous répondrez de tou-  
tes les Brebis qui vous ont été confiées.  
Dans ce sentiment le grand Pontife  
& Docteur de l'Eglise S. Gregoire a

S. TERESE DE JESUS. *Let. 22. 221*

dit : *Et si mihi nihil timeo , eis tamen qui mihi commissi sunt multum formido.*

Quoy que la conscience ne me reproche rien pour ma vie particuliere , qui soit capable de me donner de la terreur , je ne laisse pas de craindre pour ceux que Dieu m'a mis entre les mains , parce que je suis responsable de tous au Jugement de Dieu.

6. L'Histoire de la vie du Seigneur Don Jean de Palafox modele des bons Prelats nous donne un exemple memorable sur ce sujet en la personne d'un Evêque de ces Royaumes , qui mourut dans une si grande & si universelle opinion de Sainteté , que tous ceux qui l'avoient connu durant sa vie se crurent obligés de faire toutes les diligences possibles pour procurer sa Beatification. Cependant trois ans après sa mort une grande Servante de Dieu eut revelation qu'il étoit dans le Purgatoire , & elle entendit qu'on luy disoit de prier beaucoup pour sa délivrance , parce qu'il souffroit d'horribles tourmens. A cette nouvelle la Religieuse qui avoit eu connoissance de la vertu & de la Sainteté de cet Evêque s'écria dans une douleur extrême : qu'est-

S. Gre-  
gor. l. 1.  
Epist. c.  
5. ep. 5

ce cecy, mon Dieu! Est-ce dans cette severité que vous traitez vos amis? Quoy donc châtiez-vous ainsi ceux qui durant leur vie ont fait paroître un zele si ardent & si desintereffé pour vôtre service? Helas! que deviendray-je moy servante inutile, si cet excellent Serviteur de vôtre Majesté éprouve les rigueurs insupportables de vôtre Justice? Nôtre Seigneur luy donna cette réponse, mais en des termes que tous les Prelats & les Superieurs ne devoient entendre qu'avec frayeur & tremblement. *Ma fille, luy dit-il, que voulez-vous que je fasse? Il étoit bon & juste pour luy-même, je l'avoüe: mais par sa mollesse il a relâché & ruiné le Diocèse que j'avois confié à ses soins.*

¶ 7. Après avoir beaucoup étudié cette Lettre, & considéré avec attention tout ce que la Sainte dit dans le nombre 6. je ne puis m'empêcher de dire que le Pere qui a fait les Remarques semble s'être mépris, lorsqu'il a dit, que sous le nom de *Cigales* elle a voulu faire entendre les Religieuses de Seville; voyez les Remarques cy-dessus n. 3. Je fonde ma pensée sur ce que le nombre si-

S. TERESE DE JESUS. *Let. 22. 223*  
xième de la Lettre contient deux  
membres, ou deux sujets dont la  
Sainte traite, le premier est des tra-  
vaux que le Pere Jerôme souffroit, &  
qu'elle plaignoit beaucoup; mais en  
même temps elle marque le desir  
qu'elle avoit de prendre part à ses  
travaux, qui semblent n'avoir été  
employez que pour celles qu'elle en-  
tend sous la metafore de *Cigales*, que  
je tiens avoir été les Religieuses,  
qui de Seville étoient allées reformer  
le Monastere de Paterne. Les raisons  
que j'ay pour cela, les voicy. La  
premiere, parce que la Sainte dit  
qu'*il y a bien du fruit à faire par-delà*,  
qui est une expression dont elle se  
fert en d'autres endroits de ces Let-  
tres, où elle parle de cette entre-  
prise que ses Filles avoient faite pour  
la Reformation de ce Convent. La  
deuxième, parce qu'ayant parlé de  
la grande pauvreté de cette Maison,  
comme elle fait encore ailleurs, elle  
dit qu'elle avoit reçu une Lettre fort  
discrete de la Mere de St. François,  
qui étoit une des Reformatrices de  
ce Monastere de Paterne, dont elle  
a été aussi Prieure, selon qu'on le  
peut juger de ce qui se voit dans

les Lettres que la Sainte a écrites à la Mere Marie de St. Joseph Prieure de Seville, lesquelles sont à la fin de la seconde Partie de ce Tome. La troisiéme enfin, parce qu'après que la Sainte a prié que Dieu soit avec elles, & marqué la joye qu'elle avoit de voir l'amitié reciproque, qui étoit entre Paul & elles, elle poursuit en ces termes: *Mais quant à celles* (c'est à dire Religieuses) *de Seville, que j'ay toujours beaucoup aimées &c.* La particule *Mais* qui est disjonctive, que la Sainte employe pour passer à la deuxiéme partie de ce qu'elle traite en ce nombre, montre avec évidence que celles dont elle parle plus haut, ne sont pas les Religieuses de Seville, mais celles qui étoient à Paterne, que le Pere Jerôme Gratian étoit allé visiter pour les encourager dans l'exécution d'un dessein si difficile, comme est la Reformation d'un Monastere. Je laisse néanmoins la decision de ce different au Lecteur, qui voudra bien faire reflexion sur les divers endroits qu'il rencontrera dans ces Lettres, où la Sainte parle du Monastere de Paterne, & spécialement dans celle qui suit immédiatement.

## LETTRE XXIII.

*Au même Pere Jérôme Gratian de la  
Mere de Dieu. Cinquième.*

## J E S U S

1. **S**Oit avec vôtre Paternité, mon Pere. O que j'ay passé aujourd'huy un jour plein de bonheurs, parce que le Pere Marian m'a envoyé toutes les Lettres de vôtre Paternité. Quoy qu'il ne soit pas necessaire de le luy demander, parce qu'il le fait assez de luy-même & tres-volontiers, je l'en avois supplié pour cette fois. Il est vray qu'elles arrivent un peu tard, je ne laisse point pour cela d'en être beaucoup consolée. Cependant je vous avoie que Vôtre Paternité me fait une insigne charité de me dire le gros des affaires qui se traitent, parce que comme j'ay dit, ces autres Lettres viennent un peu tard, mais non pas celles qui passent par ses mains: car il prend un grand soin de me les envoyer incessamment. Nous sommes grands amis.

2. Cette maniere si agreable & principalement la perfection avec laquelle Vôtre Paternité écrit m'a fait louer Nô-

tre Seigneur. O mon Pere, quelle majesté n'ont pas les paroles qui se disent à ce sujet! Quelle consolation n'en revient-il pas à mon Ame! Quand nous ne serions pas fidèles à Dieu en vûe du bien que nous en recevons, au moins cette autorité qu'il donne, laquelle croît de plus en plus à proportion de nôtre fidelité, nous sera toujours un gain & un avantage tres-considerable. Il semble donc à Vôte Paternité que cette personne est bien avec Dieu: à la bonne heure, qu'il soit à jamais loué en tout & par tout de ce qu'il me fait tant de graces, & qu'il communique à Vôte Paternité de si abondantes lumieres avec une si grande force. Je ne scay quand je me mettray tout de bon à le servir. Je vous le dis qu'il est arrivé fort à propos qu'en même temps que vous écriviez de Trigueros au sujet de Tostat, vous ayez déchiré les Lettres que l'on vous avoit fait voir pour vous le demander. Enfin, mon Pere, Dieu vous aide & vous instruit, comme l'on dit, à enseignes déployées: Ne craignez donc pas que vous ne sortiez à vôte honneur d'une grande entreprise.

† C'est  
toit le  
P. An-  
toine  
de Jesus

O que je suis touchée d'envie voyant que Vôte Paternité & le Pere † Antoine travaillent si utilement à empêcher les offenses de Dieu, pendant que je suis icy



avec de simples desirs!

3. Faites-moy sçavoir sur quoy étoit fondée cette calomnie, parce que j'estime que c'est une extrême folie d'inventer des choses de cette nature: mais je ne trouve pas d'impertinence qui égale celle dont vous m'écrivites l'autre jour. Pensez-vous que ce soit une petite grace de Dieu de supporter ces choses comme vous faites? Je vous dis que Sa Divine Majesté commence par là de vous payer les bons services que vous luy rendez dans ce lieu-là, & que cette grace n'est pas la seule qu'il vous fera.

4. J'ay été effrayée d'un si grand malheur qui nous est arrivé, & particulièrement à l'occasion de ces Messes. Je me rendis incessamment au Chœur pour demander à Dieu le remede dont ces Ames ont besoin. Il n'est pas possible que Notre Seigneur permette qu'un si grand mal aille plus avant, puis qu'il a commencé à le manifester. Je comprends de plus en plus par l'experience journaliere le grand fruit que produit l'Oraison, & ce que doit valoir aux yeux de Dieu une Ame, qui n'ayant en veüe que la gloire de Sa Divine Majesté, luy demande le remede pour les autres. Croiez, mon Pere, comme moy, que le dessein dans lequel

on a commencé à fonder ces Monasteres  
 va s'accomplissant, qui a été de deman-  
 der à Dieu qu'il assiste ceux qui travail-  
 lent à l'avancement de sa gloire & de  
 son service, puis que hors de là, nous autres  
 femmes ne sommes bonnes à rien. Lors  
 que je considere la perfection de ces Reli-  
 gieuses, je ne puis pas m'étonner des fa-  
 veurs qu'elles obtiennent de Dieu. J'ay  
 eu bien de la joye de lire la Lettre que la  
 Prieure de Paterne a écrite à vôtre Pa-  
 ternité, & d'y voir l'adresse que Dieu  
 vous a donnée pour toutes sortes d'affaires.  
 L'esperance que j'ay en luy que ces Mai-  
 sons rendront de grands fruits me donne  
 une grande avidité d'en continuer les  
 Fondations.

\* C'é-  
 toit le  
 Docteur  
 Don A-  
 lonse  
 Velas-  
 quez  
 alors  
 chanoi-  
 ne de  
 Toledé  
 & de-  
 puis E-  
 vêque  
 d'Os-  
 me.

5. J'ay déjà écrit à vôtre Paternité à  
 l'occasion d'une Fondation que l'on me  
 presente; & voicy que je reçois une Let-  
 tre de la Prieure de Medine sur le même  
 sujet. Ce ne sont pas mille Ducats, mais  
 seulement six cens que l'on veut donner :  
 Ainsi il se peut faire qu'elle demeure là  
 comme toutes les autres. J'ay parlé de  
 cette affaire au Docteur \* Velasquez,  
 parce que je faisois encore scrupule d'en  
 traiter contre la volonté du General. Ce  
 Docteur a fait tous ses efforts pour me  
 persuader que le veritable moyen de reüs-

fir, est que je procure que Madame & Loui-  
 se en écrive à l'Ambassadeur, afin que  
 celuy-cy obtienne la licence du General:  
 Il dit qu'il fera luy-même l'information  
 qu'il faudra presenter, pour que, si le Ge-  
 neral la refusoit, on puisse avoir recours  
 au Pape, en luy représentant que ces  
 Monasteres servent de modele de vertu  
 à toute l'Espagne. C'est ainsi que je  
 pense faire, si vôtre Paternité n'est pas  
 d'un autre avis. J'ay déjà écrit au  
 Maître (:) Ripalda, qui est mainte-  
 nant Recteur du College de Burgos, &  
 qui est un des grands amis que j'aye dans  
 la Compagnie, pour le prier de prendre  
 les informations, & me les communi-  
 quer, afin qu'ensuite, s'il est convena-  
 ble, je donne à quelqu'un commission  
 d'aller sur les lieux pour voir & con-  
 certer ce qui se doit faire. Ainsi Antoine  
 Gaitan, & Julien d'Avila pourroient  
 y aller, si vôtre Paternité le trouve à  
 propos, & lors que le temps sera bon V.  
 Paternité les munira de pouvoirs neces-  
 saires pour disposer toutes les choses com-  
 me l'on a fait à Caravaque, de sorte que  
 sans que j'y aille la Fondation se pourra  
 faire: car encore bien qu'il y ait plus de  
 Religieuses destinées pour aller établir  
 des maisons de la Reforme, on ne laissera

s C'e-  
 toit  
 Mada-  
 me  
 Louise  
 de la  
 Cerda  
 Dame  
 de Ma-  
 lagon,

(:) Le  
 Pere Ma  
 Jérôme  
 de Ri-  
 palda  
 confes-  
 seur de  
 la Ste,

point d'en trouver toujours assez, pourvu qu'il n'y en ait qu'un petit nombre dans les Couvens, quand ce ne seroit qu'autant qu'il y en a par-delà. Mais pour les autres Maisons où le nombre des Religieuses est plus grand, il me semble qu'il ne convient pas d'y en envoyer deux seulement. Je ne serois pas même fâchée qu'il y eut dans cette Maison-là aussi une Sœur converse, puis qu'il y en a qui sont tres-propres à cela.

6. Je comprends fort bien qu'il n'y a pas d'autre moyen pour maintenir les Monasteres de Filles, que d'avoir au-dedans quelqu'une qui veille & prenne garde à tout : Celuy de l'Incarnation est dans un tel état que l'on a sujet d'en louer Dieu. Certainement si les Prelats connoissoient la grandeur de leur charge en ce point, & qu'ils y eussent autant de sollicitude que vôtre Paternité, ces Religieuses marcheroient sur un autre pied, & ce ne seroit pas une petite misericorde de Dieu qu'il y eut tant de bonnes Ames employées à prier sans intermission pour son Eglise.

7. Je trouve tres-bon ce que vous dites touchant les habits, & dans un an on pourra les faire porter à toutes. Une fois fait demeure fait, les criaileries ne

dureront que peu de jours, & le châti-  
ment que l'on exercera sur quelques-unes  
fera taire toutes les autres : parce que  
les femmes pour la plupart sont naturel-  
lement timides. Pour l'amour de Dieu  
que ces Novices ne demeurent pas là,  
puis qu'elles y prennent de si mauvais  
principes. Il nous importe beaucoup de  
réussir dans ce (a) Monastere, parce  
qu'il est le premier. Je vous dis que si  
vous avez eu de l'amitié pour ces Filles,  
elles vous en payent bien le retour par  
leurs actions.

8. La rigueur de nôtre Pere Antoine  
m'a beaucoup plu, parce qu'il doit sça-  
voir qu'elle est bonne pour quelque parti-  
culiere, & il importe infiniment d'en  
faire quelque demonstration; car je les  
connois. Peut-être que par ce moyen on  
empêchera plus d'un peché qu'elles au-  
roient commis par leurs paroles, & c'est  
encore ce qui doit les rendre desormais  
plus souples & plus dociles: Il faut que  
la douceur & la severité marchent de  
pair, puis que c'est la conduite ordinai-  
re que Nôtre Seigneur tient à nôtre égard;  
celles qui sont les plus opiniâtres ont be-  
soin de ce remede. Je dis encore un coup  
que les pauvres Carmelites déchaussées  
sont fort délaissées, & si quelqu'une viens

(a) Elle  
parle  
du Con-  
vent de  
Seville,  
& dit  
qu'il est  
le pre-  
mier  
dans  
l'Anda-  
louzie,  
parce  
que ce-  
luy de  
Veas a-  
voit été  
fait cō-  
me ap-  
parte-  
nant à  
la Ca-  
stille.

à être malade, l'incommodité en sera grande. Mais Dieu leur conservera la santé, puis qu'il voit qu'elle leur est nécessaire.

9. Toutes les Filles de vôtre Paternité, qui sont icy, se portent bien: mais celles de Veas sont accablées par des procès: & il ne faut pas s'en étonner; car elles doivent souffrir quelque chose, puisque cette Maison a été fondée presque sans travail. Je ne pense point que j'auray jamais dans ma vie de meilleurs jours, que ceux que je passay là en la compagnie de (b) mon Paul. J'ay trouvé fort plaisant qu'ayant signé la Lettre qu'il m'écrivoit avec ces mots, son Fils bien-aimé, je dis aussi-tôt en moy-même, parce que j'étois seule, qu'il avoit raison de prendre cette qualité. Je me suis beaucoup réjoui de l'entendre, mais ma joye seroit bien plus grande si je voyois cette affaire en si bons termes qu'il pût faire un tour pour celle de par-deçà, parce que j'espere en Dieu qu'elle tombera entre ses mains.

(b) c'étoit le P. Gratia, que la Ste. avoit veu la première fois lors qu'elle étoit en la Fondation de Veas.

10. La maladie de cette Prieure m'afflige beaucoup, parce que l'on en trouvera difficilement une autre qui soit aussi propre qu'elle pour ce lieu-là. Vôtre Paternité fasse qu'on la traite bien, &

S. TERESE DE JESUS. *Let. 23. 233*  
qu'elle prenne quelque remede pour guerir  
de cette fièvre continüe. Ha que je me  
trouve bien de mon Confesseur ! car pour  
me faire faire penitence il m'oblige à  
manger tous les jours plus que de cou-  
tume, & à faire bonne chere. Ma fille  
Isabelle est icy auprès de moy, & elle  
demande comment vôtre Paternité se joüe  
tant d'elle en ne luy répondant point ?  
Dieu me conserve vôtre Paternité. Ainsi  
soit-il.

*Indigne servante & sujette  
de vôtre Paternité,*  
TERESE DE JESUS.

## REMARQUES.

I. **C**ette Lettre est afsûrément  
une des plus utiles qu'il y ait  
parmy celles qui sont contenües dans  
les deux Tomes, parce qu'elle ren-  
ferme une excellente doctrine tant  
pour les Superieurs, que pour les  
Sujets. Elle fut écrite peu de temps  
après la precedente, ainsi elle traite de  
la même matiere, & encore bien qu'  
elle soit assez intelligible par ce que  
nous avons remarqué sur celle-là, je  
ne laisseray pas d'en toucher trois

234 LETTRES DE N. G. MERE  
points, parce qu'ils font de consé-  
quence.

2. Dans le sixième nombre par-  
lant de la Reforme du Convent de  
Paterne, elle dit : *Je comprends fort  
bien qu'il n'y a point de remede pour les  
Monasteres de Filles, que d'avoir au-  
dedans quelqu'une qui veille, & prenne  
garde à tout.* Dans ces paroles la  
Sainte indique le véritable & l'uni-  
que moyen pour reformer les Mona-  
steres de Religieuses, lequel, bien  
que l'on travaille à l'obtenir, est  
très-difficile à mettre en execution.  
Il consiste à mettre au - dedans des  
personnes sûres qui en gardent tou-  
tes les avenues, & pour faire la pa-  
raphrase de ces paroles de la Sainte  
nous devons nous imaginer qu'elle  
+ veut dire, que l'on ait soin de choisir  
une Superieure vigilante & zelée,  
une Touriere fidelle & ennemie des  
visites, une Sacristaine de même hu-  
meur : Que l'on travaille encore à  
garder une bonne œconomie pour le  
temporel, parce que le contraire fait  
assez souvent une large ouverture  
pour donner entrée au relâchement : à  
quoy aide beaucoup la possession des  
biens en commun, que l'on appelle



S. TERESE DE JESUS. *Let.* 23. 235.  
pour cela *Vie commune*, qui retranche toutes les choses particulieres ou singulieres; après que vous aurez fait tous ces retranchemens, & que vous aurez ordonné & executé toutes ces fortifications pour couvrir le dedans de la Maison, tenez-la assurément pour reformée: Et aussi long-temps que l'on ne prendra point ces mesures, il est certain qu'il arrivera ce que nôtre Sainte Mere dit dans un autre endroit, que c'est faire à peu-prés comme un homme qui dans la crainte des larrons ferme tres-bien toutes les portes & toutes les fenêtrés de la Maison, & qui cependant les laisse au dedans.

3. La Sainte s'étoit servie utilement de ce moyen pour introduire la Reforme dans le Monastere de l'Incarnation, lors qu'elle en fut élüe Prieure: Elle fait dans ce même nombre l'éloge de ce Monastere, lors qu'elle dit, que l'esprit de la Religion y étoit si solidement établi, qu'il y avoit sujet d'en louer Dieu, & je ne doute point que du Thrône de la gloire, dont elle jouït dans le Ciel, elle ne voye avec un souverain

236 LETTRES DE N. G. MERE  
plaisir l'exacte observance de cette  
Religieuse Communauté, & sa grande  
retraite, qui l'éloigne de la commu-  
nication avec les Creatures, mais  
retraite si rigoureuse, que sans faire  
tort à aucune Communauté elle peut  
passer pour la plus étroite qui se voye  
dans les Monasteres de Religieuses  
même reformées.

4. Dans le septième nombre la  
Sainte donne son approbation à quel-  
que plus grande Reforme que le  
Pere Jérôme Gratian pretendoit in-  
troduire touchant les habits parmy  
les Religieuses du Convent de Se-  
ville. Elle avance une forte raison  
pour obliger les Superieurs à ne pas  
craindre de s'engager dans de pareil-  
les entreprises, dans la veüe qu'elles  
ne doivent pas être bien receües, lors  
que d'ailleurs ils jugent qu'elles sont  
convenables. *Une fois fait, demeure  
fait. Tout le bruit qu'il y aura ne sera  
que pour peu de jours, & le châtement  
de quelques-unes imposera silence aux  
autres.* Et ces premiers nuages étant  
dissipez le Ciel du Monastere re-  
prendra sa premiere serenité & beauté  
dans l'observance d'une plus grande  
perfection que l'on y a introduite.

Les Reformes font dans les Maisons Religieuses ce que les medecines operent dans un corps lors qu'elles sont prises à temps: elles causent d'abord de grandes trenchées par la revolution des humeurs, mais elles les appaisent ensuite, & rendent la santé au malade.

*Temporibus medicina valet; data tempore profunt.*

5. Dans le huitième nombre elle dit agreablement: *La rigueur de nôtre Pere Antoine m'a plû.* Elle parle de nôtre Pere Antoine de Jesus, qui dans le Chapitre tenu à Almodovar avoit été élu premier Definiteur avec autorité de visiter les Convens des Carmes & des Carmelites déchauffées durant l'absence du Pere Jerôme Gratian. Or dans la visite de quelqu'un des Convens de Religieuses il semble qu'il avoit procedé avec un peu de rigueur, ce que nôtre Sainte non seulement ne trouva point mauvais, mais encore elle l'approuva & autorisa beaucoup, disant qu'il importe infiniment que les Superieurs employent dans leur gouvernement la douceur & la rigueur, à l'imitation de Nôtre Seigneur qui a fait

Pf. 24.  
v. 8.

S. Bernardus  
lib. de  
modo  
vivend,  
ferm. 18

paroître en sa personne & dans sa conduite cet agreable mélange du doux & du severe. *Dulcis & rectus Dominus. Il n'y a point (ajoute-t-elle) d'autres remedes pour celles qui sont les plus obstinées, que la rigueur: parce que, comme dit tres-bien S. Bernard en confirmation de cette doctrine de nôtre Sainte, si le Superieur s'apperçoit que la douceur de ses paroles ne produit rien pour la correction de son sujet, il doit employer la rigueur de la discipline, comme nous voyons que les Chirurgiens en usent pour guerir les playes corporelles: car celles qui ne se guerissent point par des remedes doux & anodins, exigent que l'on y porte la lancette, ou que l'on y applique le caustique & le feu. Pralati, dit-il, aliquando rigide, aliquando cum dulcedine, aliquando cum asperitate, aliquando verbis, aliquando flagellis debent subditos suos corrigere, quia ille qui blandis verbis castigatus non corrigitur, necesse est ut acrius corrigitur & arguatur; cum dolore enim abscindenda sunt vulnera que leniter sanari non possunt.*

6. Dans le dixième nombre la Ste. dit: *Ma fille Isabelle est icy, à sçavoir*

**S. TERESE DE JESUS.** *Let. 23. 239*  
en sa cellule, pendant qu'elle écrivoit  
cette Lettre. C'étoit la Sœur Isa-  
belle de JESUS, sœur du Pere Jerôme  
Gratian, à laquelle la Sainte avoit  
donné le saint habit de la Religion  
à Toledé dans un âge où à peine  
elle étoit sortie de l'enfance. Cette  
fille dès ses plus tendres années s'est  
consacrée à Dieu dans le Carmel re-  
formé pour marcher sur les pas de  
deux Freres & de deux Sœurs qui  
l'avoient devancée. Les deux Freres  
furent le Pere Jerôme Gratian, &  
le Pere Laurent de la Mere de Dieu,  
qui s'étoient fait Religieux dans nô-  
tre Convent de Pastrane. Les deux  
Sœurs furent Marie de S. Joseph, &  
Julienne de la Mere de Dieu, la pre-  
miere dans le Convent de Vaillado-  
lid, & la seconde dans celuy de Se-  
ville. Tous ont paru dans la Reli-  
gion avec un haut éclat de vertu,  
comme il est marqué dans nôtre  
Chronique. La Sœur Isabelle ayant  
sucé le lait de la vertu du sein de nô-  
tre glorieuse Fondatrice, s'est tou-  
jours montré veritable fille d'une si  
sainte Mere : Je pense qu'elle mourut  
à Cuerba enrichie & couronnée de  
toutes les vertus.

## LETTRE XXIV.

*Au même Pere Jérôme Gratian de la  
Mere de Dieu. Sixième.*

J E S U S

1. **S**Oit avec V<sup>ô</sup>tre Paternité, mon bon Pere. J'appris avanthier que Madame Jeanne étoit heureusement arrivée à Vailladolid, & que la veille ou le jour même de S. Ange on devoit donner l'habit à Madame Marie. Dieu veuille que ce soit pour sa plus grande gloire, & qu'il la fasse une grande Ste. La Prieure de Medine m'écrit qu'elle le luy auroit donné tres-volontiers, si elle-même l'eut desiré: Mais il me semble qu'elle n'en avoit pas l'envie. On a fort ressenti à Vailladolid, comme je vous l'ay mandé, que v<sup>ô</sup>tre Paternité n'y soit pas allée, mais je leur ay fait sçavoir qu'avec la grace de Dieu cela sera bien-tôt. A dire vray il est tout-à-fait necessaire que vous y alliez: car depuis que Tostat s'en est allé il n' a plus rien à craindre.

2. J'écris au Pere Marian que s'il  
vient

S. TERESE DE JESUS. Let. 24. 241  
vient avec le Sicilien, il fasse en sorte  
que vôtre Paternité vienne avec eux,  
parce que s'il faut concerter quelque chose  
au sujet de ce qu'il marque dans cette  
Lettre, il est nécessaire que cela soit  
ainsi. Je vous dis, mon Pere, que si la  
chose est comme ce Religieux le dit, il  
semble que ce soit un chemin sûr pour  
sortir bientôt d'affaires avec nôtre Pere  
General, de sorte que je regarde tous les  
autres moyens que l'on propose comme de  
longs détours, & cela étant fait, si nous  
nous appercevons qu'il n'aille pas bien, il  
y a du temps de reste pour y travailler. Dieu  
veuille y mettre la main. Si ce Pere ne  
venoit pas icy, je voudrois au moins que  
vôtre Paternité le rencontrât dans quel-  
que endroit : car je croy qu'il est neces-  
saire de parler l'un à l'autre sur tout  
cela, bien que je sois persuadée que ce  
que V. Paternité fera doit être le meil-  
leur. Il n'y a pas long-temps que j'ay  
écrit au large & au long à vôtre Pater-  
nité, voilà pourquoy je la fais courte à  
l'heure qu'il est, spécialement parce que  
j'ay reçu aujourd'huy des Lettres de Ca-  
ravaque, ausquelles il me faut répondre,  
& de plus je dois écrire à Madrid.

3. Ha mon Pere! j'oubliois de vous  
dire que la femme m'est venu pancer le

L

bras. La Prieure de Medine a tres-bien fait de l'envoyer, quoy qu'il luy en ait beaucoup coûté pour les fraiz, & à moy pour la peine que j'ay soufferte. J'avois perdu le poignet, ainsi la douleur a été terrible parce qu'il y avoit long-temps que j'avois fait cette chute. Quoy qu'il en soit j'ay été rejoüie de sentir un peu de ce que Notre Seigneur a enduré dans sa Passion. Il me semble que je suis guerrie, quoy que le tourment que l'on m'a fait m'empêche de juger si je le suis entierement: mais je remüe aisément la main, & je puis porter le bras à la tête; il y a cependant assez de temps pour me guerir parfaitement. Si j'avois tardé un peu plus à me faire pancer, croiez-moy, mon Pere, que je serois demeurée tout-à-fait estropiée. A dire vray, je n'en aurois pas eu grand'peine, si ç'eût été la volonté de Dieu. Tant de monde accouroit de toutes parts à cette femme, que l'on ne sçavoit plus que faire chez mon Frere pour se défendre de la foule. Je vous assure, mon Pere, que depuis le départ de vôtre Paternité j'ay eu bien dequoy souffrir en toutes les manieres. On diroit quelques-fois que le corps se lasse, & que l'Âme tombe dans la lâcheté, lors que les souffrances luy viennent coup sur



S. TERESE DE JESUS. *Let. 24. 243*  
*coup, bien qu'à ce qui me semble la vo-*  
*lonté soit toujours bonne & resoluë. Dieu*  
*soit toujours avec votre Paternité. Tou-*  
*tes vos Filles qui sont icy vous assurent*  
*de leurs respëts. C'est aujourd'huy la*  
*veille de l'Invention. Madame Guiomar*  
*se porte mieux, & elle est icy.*

*Indigne Fille de V. Paternité,*  
TERESE DE JESUS.

## REMARQUES.

I. **D**ANS le premier nombre la Ste.  
dit au P. Jerôme Gratian que  
l'on devoit donner à Vailladolid l'ha-  
bit de Religieuse à sa sœur Madame  
Marie Gratian, le jour ou la veille  
de nôtre Pere S. Ange Martyr, qui  
est le cinquième de May. Après  
qu'elle eût heureusement passé l'an-  
née de son Noviciat, elle fit profes-  
sion un jour de Dimanche le dixiè-  
me du même mois de l'an 1579. Elle  
fut nommée Marie de St. Joseph, &  
ayant glorieusement fourni sa car-  
riere dans la Religion par d'illustres  
exemples de vertu & d'une singu-  
liere prudence dans la condition de  
Superieure & de Sujette, elle mou-

244 LETTRES DE N. G. MERE  
rut enfin dans la Ville de Consuegra  
l'an 1612.

2. Dans le deuxiême nombre la  
Sainte parle de la cure & de la gue-  
rison de son bras gauche, qui luy a  
fait souffrir de si terribles douleurs,  
que ceux qui ont écrit l'Histoire de  
sa vie n'ont pas de termes assez forts  
pour les exprimer. Le demon le luy  
a cassé deux fois. La premiere fut à  
Avila l'an 1578. & quoy qu'elle en  
eut été pancée, comme elle le dit  
icy, si est - ce qu'elle demeura estro-  
piée le reste de sa vie, comme la Mere  
Isabelle de JESUS l'a déposé dans  
les informations faites pour sa Beati-  
fication. La seconde fut à Ville-  
neuve de la Xare l'an 1580. lors que  
la Sainte étoit occupée à faire cette  
Fondation, comme le rapporte l'Au-  
teur de l'Histoire de nôtre Reforme.

Yepes  
liv. 3.  
ch. 12.  
Ribera  
liv. 4.  
ch. 7.

Tom. 1.  
liv. 5.  
ch. 7.  
n. 1.



LETTRE XXV.

*Au même Pere Jérôme Gratian de la  
Mere de Dieu. Septième.*

J E S U S

I. **S**oit avec vôtre Paternité. Depuis que j'ay écrit aujourd'huy jour de l'Ascension, la Lettre que je vous envoie cy-jointe, on m'a apporté celles de vôtre Paternité, qui sont venües par la voye de Toledé, mais qui m'ont causé beaucoup de peine. Je vous dis, mon Pere, que c'est une chose temeraire. Que vôtre Paternité déchire au plutôt cette Lettre. Vous voyez maintenant ce qui arriveroit de toutes les plaintes que l'on vous fait de moy, dont je suis extrêmement lasse. Car encore bien que je l'aime beaucoup, & que mon affection aille même en quelque façon jusqu'à l'excez, parce que c'est un Saint, je ne laisse pas de voir que Dieu ne luy a point donné de talent pour cela. Ne vous appercevez-vous pas maintenant que pour avoir donné trop de créance à ces passionnées sans autre information, il veut faire & dé-

faire? Je comprends assez qu'elle manque de conduite pour gouverner : mais ses fautes ne seront pas prejudiciables à l'honneur de l'Ordre, parce qu'elles ne seront connues que dans la Maison. Je leur avois écrit que vôtre Paternité devoit aller par-delà, & que l'on remedieroit à tout, & que pour ce qui regarde leurs tentations elles en traitassent avec leur Confesseur, non pas avec elle. C'est une grande impertinence de vouloir qu'Isabelle de Jesus gouverne, & qu'elle soit faite Souprieure, puisque pour peu de jours qu'elle en exerça l'office, pendant que Briande étoit absente, les mêmes Religieuses tinrent tant de petits comptes, & firent tant de railleries que l'on croyoit de n'en voir pas la fin, & je me persuade qu'elles n'en feront jamais d'estime. Elle est bonne, mais non point pour cela. Ce seroit d'ailleurs une extravagance d'ôter pour deux jours le gouvernement à Anne de la Mere de Dieu, parce qu'à juger de l'empressement qu'il se donne pour Briande, il ne différera point de l'amener, ce qui me paroît bien fâcheux, parce qu'à moins que ce soit pour la retirer bientôt encore une fois, pour l'envoyer à quelque Fondation, si l'on en entreprend quelqu'une, j'appre-

hende extrêmement de la voir dans ce lieu-la aussi long-temps que celui qui y est déjà, y demeurera.

2. Pour ce que l'on dit qu'elle ne fait rien pour les Carmes déchaussez, elle se conforme en cela au commandement que votre Paternité en a fait. Je ne pense point que l'on ait sujet de murmurer de tout le reste, ny qu'elle trouve mauvais ce que l'on fera à mon egard, parce que je la connois d'une humeur qui n'est pas chiche ny resserrée, mais fort franche & liberale. Elles ne manqueront pas de compter toutes ses paroles les unes pour les autres, & pendant que cet homme qui y est déjà y continuera son séjour, & qu'elles persisteront dans leur fantaisie, il me semble, mon Pere, qu'encore bien que \* Ste. Claire y aille, elles trouveront toujours beaucoup à redire & à censurer.

3. C'est une grande calomnie de dire qu'elle n'a pas soin de bien traiter les malades, parce que sa charité est grande. J'en fis experience dans ma derniere maladie qui m'avoit reduite à une grande extremité. Tout ce qui se peut dire n'est rien aussi long-temps que la reputation n'en souffre pas de dechet : mais c'est icy une des choses du monde la plus delicate. Ce qu'elles avancent touchant l'honneur,

\* Ce  
devoit  
être une  
Reli-  
gieuse  
qui  
portoit  
ce nom.

est un détour forcé qu'elles prennent pour donner couleur à leurs plaintes, parce qu'elle n'est venue icy que par l'avis des Medecins & pour sa santé. Je ne sçay pas au vray ce que vôtre Paternité doit faire en cecy. Je trouve assez plaisant que le Pere Antoine fasse état de ce qu'elles n'ont point parlé de Briande; c'étoit le meilleur qu'il pouvoit faire. Vôtre Paternité considere beaucoup cecy par charité: pour faire ce qui étoit de plus convenable dans cette rencontre, il auroit falu y en envoyer une comme Isabelle de S. Dominique avec une bonne Soupprieure, & en tirer quelques-unes de celles-là. Il est necessaire que vôtre Paternité écrive incessamment au P. Antoine, afin qu'il ne fasse aucun changement jusqu'à ce que Vôtre Paternité ait bien pesé la chose. Je luy écriray aussi que je ne puis rien faire que je n'aye vû auparavant ce que vôtre Paternité en ordonnera, & je me flatte que je le detromperay sur quelques points.

4. J'ay eu de la peine au sujet de la Maison; c'est pitié que personne n'en ait été touché pour prendre la chose à cœur, mais que tout ce que l'on y a fait se reduise à une petite Cazerne: car mon dessein étoit d'élever deux corps de logis, & de faire les murailles de la clôture,

S. TERESE DE JESUS. *Let. 25. 249*  
afin que s'il n'y a pas moyen d'en faire  
maintenant davantage, au moins on ne  
perde pas tout : car pour peu qu'elles  
puissent être, elles y seront mieux que là  
où elles sont à present. V<sup>ô</sup>tre Paternité  
le luy écrive. Je ne puis comprendre  
mon Pere comment vous avez donné la  
Commission pour Malagon sans l'avoir  
beaucoup considéré. Je vous dis que j'en  
suis comme folle : parce que d'ailleurs  
il me semble que c'est un grand deshonor  
neur pour la Maison de quitter & de met  
tre si mal à propos quelqu'une pour la  
gouverner. V<sup>ô</sup>tre Paternité prenne bien  
soin de s'informer de tout, après cela  
faites ce que N<sup>ô</sup>tre Seigneur vous inspi  
rera, ce sera sans doute ce qui est de plus  
convenable. Je le prieray de vous com  
muniquer ses lumieres : mais il est de  
necessité d'avertir promptement le Pere  
Antoine de tout cecy afin qu'il desiste de  
martirizer cette Sainte, parce que cer  
tainement elle est telle en effet. Dieu soit  
t<sup>o</sup>ujours avec v<sup>ô</sup>tre Paternité. ...

Indigne servante de v<sup>ô</sup>tre  
Paternité,

TERESE DE JESUS.

5. Je ne pense pas qu'Isabelle de St.

L. 5.

*Dominique* doit prendre pour une mortification d'aller par-delà ; mais ce seroit apporter un puissant remede à cette Maison, & Briande ou Marie de S. Jérôme pourroit passer à Segovie. Dieu veuille y remedier. Cecy contribueroit aussi à la santé d'Isabelle de S. Dominique, parce qu'il fait chaud dans ce Pays-là, & ces filles n'oseroient point parler contre elle, parce qu'elle est dans une si haute estime. J'ay ouvert cette Lettre pour en effacer ce que j'avois dit du P. Marian, de peur qu'elle ne vienne à s'égarer, ou se perdre.

### R E M A R Q U E S.

1. **C**ette Lettre est tres-bonne, & elle contient une excellente doctrine pour les Superieurs. Voilà pourquoy le Pere Jérôme Gravian a tres-bien fait de ne la point déchirer, comme la Sainte l'en avoit prié, pour que nous ne fussions pas privez de si importantes & si salutaires instructions.

2. Lorsque j'en fis la lecture je me representay le glorieux Pere S. Augustin, qui dans sa Lettre 109. reprend quelques Religieuses qui étoient de son Ordre, parce qu'il étoit l'auteur de leur Institut & le



Fondateur de leur Monastere, de ce qu'elles pretendoient changer de Superieure, il y satisfait à leurs raisons apparentes, & s'oppose avec vigueur à toutes les plaintes qu'elles faisoient de cette Superieure, qui est un cas fort semblable à celuy qui fait le sujet de cette Lettre. Ainsi il est aisé de remarquer que le même esprit conduisoit la plume de cette excellente Maîtresse de l'Eglise pour le bon gouvernement de sa Reforme, qui avoit autres-fois conduit celle du grand Docteur S. Augustin pour la direction de son Ordre, & nous apprenons en même temps que ces plaintes & murmures ne sont pas chose nouvelle dans les Cloîtres, spécialement de filles, qui par un effet de leur foiblesse naturelle se troublent aisément à la veüe de quelque nouveauté.

3. Celle qui arriva dans le Convent de Malagon fondé par nôtre glorieuse Mere fut au sujet du changement que l'on avoit été contraint de faire de la Mere Briande de S. Joseph Prieure de cette Maison, pour la transporter à Toledé à cause de sa grande infirmité. Il faut remarquer en passant que l'élection que

252 LETTRES DE N. G. MÈRE  
les Religieuses avoient faite d'une  
autre pour gouverner en sa place  
n'avoit pas été selon les sentimens ny  
au goût de nôtre Sainte, comme il  
conste du contenu de cette Lettre,  
qui nous infinüe qu'encore bien  
qu'elles eussent choisi une Prieure,  
ce n'étoit pas celle que nôtre Sainte  
Mere leur avoit ou proposée ou indi-  
quée. Non-obstant tout cela elle la  
défend & protege hautement dans sa  
charge, & refuse d'écouter toutes  
les plaintes que les Religieuses fai-  
soient d'elle: en quoy elle donne à  
tous les Superieurs majeurs une tres-  
importante instruction de soutenir  
toujours l'autorité des Superieurs  
subalternes, quand même les éle-  
ctions auroient été faites contre leurs  
sentimens, parce qu'en user de la  
sorte c'est défendre la cause & soute-  
nir les droits de la Religion. Dieu  
nous preserve du malheur qui arrive,  
lorsque par exemple le Prieur dans  
les fonctions de sa charge n'est point  
appuyé par le Provincial, ny celuy-  
cy par le General, parce que cette  
conduite ne produit que des plaintes  
& des murmures que les Sujets font  
contre le Superieur subalterne avec

S. TERESE DE JÉSUS. *Let. 25. 255*  
un dommage presque irreparable de  
l'observance reguliere.

4. Les plaintes que les Religieuses de Malagon faisoient contre la nouvelle Prieure, se reduisoient à quatre chefs. Le premier, qu'elle étoit un peu chiche. Le second, qu'elle ne traitoit pas bien les malades. Le troisiéme, que les externes trouvoient mauvais le changement que l'on avoit fait de la Mere Briande l'envoyant à Toledé : Mais qu'en pouvoit la pauvre Presidente ? Le dernier enfin, qu'elle n'accueilloit pas assez bien les Carmes déchauffez lors qu'ils passaient par Malagon. La Sainte répond aux deux premiers articles, & refute ces deux chefs d'accusation par l'experience qu'elle avoit faite de la grande charité, & de l'insigne liberalité de la Presidente. Elle satisfait au troisiéme en disant que ce changement ne s'étoit fait que par l'avis & par les ordres des Medecins. Elle renverse le dernier, lors qu'elle dit que cette Supérieure s'étoit comportée de la sorte pour obeir au commandement que le Pere Jérôme Gratian avoit fait, & que les Superieurs de l'Ordre ont

254 LETTRES DE N. G. MERE  
confirmé dans la suite pour obvier à  
beaucoup & de grands inconveniens.  
Encore à l'heure qu'il est ces Reli-  
gieuses & toutes les autres qui sont  
dans des Villes, où il n'y a point de  
Convent de nos Religieux, ont un  
precepte formel, qui a été imposé à  
celles qui les ont devancées, par le-  
quel il leur est défendu de recevoir  
aucun de nos Religieux, & de les  
loger dans l'appartement qu'elles ont  
pour les Hôtes étrangers, ny même  
de leur donner à manger, si ce n'est  
lors qu'ils y vont exprés pour les con-  
fesser : ce qui s'obierve avec tant de  
rigueur que l'on ne leur permet pas  
de donner aux Carmes déchauffez  
une aumône, qu'elles ne refusent  
pas ordinairement à un pauvre qui la  
demande à la porte. C'est avec cette  
retenüe & avec ce desintereffement  
que nôtre Ordre se conduit dans le  
gouvernement & la direction des  
Religieuses, quoy que de leur côté  
pour être aussi fortement attachées  
qu'elles le sont à la conduite de la  
Religion, elles témoignent de res-  
sentir jusqu'à l'excez une si grande  
rigueur.

5. Les Religieuses de Malagon

S. TERESE DE JESUS. *Let. 25. 255*  
avoient porté ces plaintes si frivoles  
contre la Mere Presidente aux oreilles  
de nôtre Pere Antoine de Jesus dans  
la visite de ce Convent, laquelle il  
avoit faite par la commission du Pere  
Jerôme Gratian, & le bon homme  
trop sensible à la pitié les avoit écou-  
tées favorablement, & y avoit trop  
facilement ajoûté foy, d'où elles  
avoient pris sujet de s'élever insol-  
lemment contre la Presidente, ce  
que la Sainte ressentit extrêmement.  
Le jugement que les Sujets font de  
leurs Superieurs, dit S. Gregoire, a  
été de tout temps tenu fort suspect,  
c'est néanmoins un mal assez com-  
mun parmy les inferieurs, lequel pro-  
cede de ce qu'ils ne s'appliquent  
pas assez à la connoissance d'eux-  
mêmes : car il n'arrive que trop sou-  
vent que ceux qui sont employez  
dans les plus vils offices de la Maison  
s'érigent en censeurs ou Judges de  
leurs Prelats, & qu'un petit Frere  
convers du coin de sa cuisine ou  
de son feu, où il est attaché par sa  
condition, s' imagine que s'il avoit  
en mains les rênes du gouverne-  
ment, il reüssiroit mieux que per-  
sonne dans la conduite d'une Com-

256 LETTRES DE N. G. MÈRE  
 munauté Religieuse. C'est pour  
 quoy les Prelats dans leurs visites re-  
 gulieres doivent se comporter avec  
 tant de prudence, que d'un côté le  
 Superieur ne s'en fasse point trop ac-  
 croire en vûë de sa charge, & que  
 d'ailleurs il se conserve l'autorité  
 qui est necessaire pour bien exercer  
 son office. Toutes ces paroles sont  
 de S. Gregoire, lesquelles sont en-  
 trelassées de quantité d'autres qui ne  
 font pas à nôtre sujet. Mais pour que  
 la curiosité du Lecteur soit satis-  
 faite, voicy le passage tout entier:

*Quia Rectores, dit - il, habent Judicem  
 suum, magna cautela Subditorum est non  
 temerè vitam judicare Regentium; quia  
 de nobis fortiora credimus, idcirco eos  
 qui nobis Prælati sunt, districtè judica-  
 mus. Communia hæc mala sunt, quæ sæpè  
 à Subditis in Prælatos committuntur, &  
 si ipsos regimen habere contingeret, se  
 potuisse agere melius putant. Igitur sicut  
 Prælati curandum est, ne eorum corda  
 locus superior extollat, ità Subjectis pro-  
 videndum est, ne sibi Rectorum facta dis-  
 pliceant. Comme les Prelats & les  
 Gouverneurs ont un Juge souverain  
 au Tribunal duquel ils sont respon-  
 sables, les Sujets doivent bien pren-*

s. Greg.  
 au l. 25.  
 de ses  
 Moral.  
 ch. 22.

dré garde de ne point juger temerairement de la vie de ceux qui les gouvernent. Mais le malheur est que nous avons toujours une haute opinion de nous-mêmes, d'où vient que nous nous érigeons en Juges leveres de ceux qui sont élevez au-dessus de nous. Ces manquemens sont fort communs, & il n'arrive que trop souvent que les sujets s'élevent contre leurs Superieurs, & qu'ils presument qu'ils feroient mieux qu'eux, s'ils avoient en mains le timon du gouvernement. Comme donc les Prelats doivent avoir soin que l'éminence de la place qu'ils occupent ne leur enfle pas le cœur, de même les Interieurs doivent se comporter avec tant de circonspection, qu'ils ne conçoivent pas facilement du mépris pour les actions de leurs Superieurs.

6. C'est par ce principe que nôtre Mere Sainte Terese embrasse icy avec tant de zele le party de la Presidente, pour luy conserver l'autorité dont elle avoit besoin dans l'exécution de sa charge, ainsi elle dit avec une grande prudence : *Elles compteront toutes ses paroles les unes pour les autres. Helas !*

258 LETTRES DE N. G. MÈRE  
pauvres Superieurs qui êtes exposés  
à la vûë & à la censure de tant de  
gens, qui épluchent si curieusement  
toutes vos démarches, qu'ils ne lais-  
sent point passer une petite parole  
sans la mettre sur le tapis pour en  
faire une rigoureuse censure! En-  
core le mal ne seroit pas si grand,  
s'ils ne comptoient les paroles qu'une  
à une, ou l'une après l'autre, mais le  
pis est, comme dit la Sainte, qu'ils  
les comptent les unes pour les autres;  
c'est à dire qu'elles sont rapportées  
ou redites de telle maniere, que lors  
qu'on les fait remonter jusqu'à l'au-  
teur d'où elles étoient parties, par le  
rapport qu'on luy en fait, elles pa-  
roissent revêtues de couleurs qui les  
rendent méconnoissables, parce qu'el-  
les ne sont pas rapportées selon la  
pensée ou dans le sens de celuy qui  
les a énoncées, mais conformément  
à l'affection ou à l'aversion de celuy  
qui les a entendues.

7. A la fin du deuxiême nombre  
la Sainte dit : *Encore bien que Sainte-  
Claire y aille, pendant que celuy qui y  
est y demeurera ( sçavoir en qualité  
de Confesseur ) il me semble qu'elles  
trouveront toujours beaucoup à redire* ☩



S. TERESE DE JESUS. *Let. 26. 259.*  
*à censurer.* Ce Confesseur étoit un  
Prêtre vertueux & grand serviteur  
de Dieu : mais quoy qu'il fut tres-  
bon pour la personne, il manquoit  
d'experience dans les choses qui se  
passent ordinairement dans les Com-  
munautéz Religieuses ; ainsi il étoit  
trop facile à écouter toutes ces plain-  
tes & d'autres murmures, qui sont  
les sources ordinaires de tous les  
troubles & de toutes les inquietudes  
qui se trouvent dans les Cloîtres. Ce  
qui peut servir à faire voir le dom-  
mage qui revient à des Religieuses  
d'avoir des Confesseurs ou des Di-  
recteurs qui ne sont pas de leur  
Ordre.

---

## LETTRE XXVI.

*Au même Pere Jérôme Gratian de la  
Mere de Dieu. Huitième.*

J E S U S.

I. **M** On Pere, la grace du Saint  
Esprit soit avec vôtre Pater-  
nité. Nous avons été beaucoup réjouiés  
de voir la Lettre que Pierre nous a appor-

tée, parce qu'elle est si pleine de bonnes esperances, qu'à ce qui me semble, elles auront assurément leur effet. Nôtre Seigneur le fasse en la maniere qu'il sçait être la plus avantageuse pour son service. Après tout c'est assez de sçavoir que Paul a parlé au Nonce, quoy que je ne seray pas tout-à-fait hors de peine jusqu'à ce que j'apprenne de quelle maniere la chose s'est passée; si-tôt que vous en aurez connoissance, faites-moy la grace de m'en écrire.

2. J'ay été si touchée de la mort d'un Roy aussi Catholique qu'étoit celuy de Portugal, que je n'ay pu m'empêcher de me mettre en colere contre ceux qui ont souffert qu'il se soit exposé à un si grand danger. Le monde nous fait assez connoître en toutes manieres le peu d'assurance qu'il y a dans les contentemens de cette vie, à moins que de les chercher dans les souffrances.

3. Lors que vous jugerez qu'il est de la bienveillance de témoigner nôtre reconnaissance envers le Nonce, par charité ne manquez pas de nous en avertir, & de me dire au plutôt comme tout s'est passé avec luy, parce que je n'auray point de repos que je ne le sçache, quoy que j'espere toujours en Nôtre Seigneur que tant de Prieres ob-

S. TERESE DE JESUS. Let. 26. 261  
tiendront de luy que tout aille bien.

4. Les Peres de la Compagnie \* pres-  
sent fort à faire venir le Pere Marian,  
parce que la necessité qu'ils en ont est  
grande. Si son absence ne doit pas être  
fort prejudiciable par-delà, par charité  
je supplie vôtre Paternité de l'accorder,  
parce qu'il y a long-temps qu'ils ont de-  
mandé qu'il vienne; ils envoyent encore  
presentement une Lettre au Nonce, pour  
en obtenir la permission; il ne faut que  
cinq ou six jours pour aller & pour venir,  
& un demy jour, ou tout au plus un jour  
entier pour être icy. N'oubliez point  
cecy parmi les autres affaires, & con-  
siderez qu'il est bon de le charger de  
celle-cy; car encore bien que la chose  
ne paroisse pas de consequence, on ne  
laisse point d'en faire icy grand état.

5. Je ne sçay comment, ny avec quoy  
nous pourrons nous dégager des grandes  
obligations que nous avons à Don S Die-  
gue, pour l'insigne charité qu'il nous a  
faite. Il faut que la juste recompense luy  
vienne d'en-haut. Je prie vôtre Pater-  
nité de le remercier beaucoup de ma part,

Don Diegue de Peralta, chez qui le Pere Jerôme étoit  
logé, plutôt que chez ses Parens, pour y être plus  
caché.

\* Elle  
parle  
des PP.  
du Col-  
lege de  
la Com-  
pagnie  
à Avila  
qui a-  
voient  
prié la  
Ste. de  
soliciter  
la  
venue  
du Pere  
Marian  
pour  
disposer  
une Eô-  
taine,  
qu'ils  
vouloient  
cô-  
duire  
dâs leur  
college

s C'é-  
toit un  
Cava-  
lier de  
Madrid  
appellé

Et de luy dire que je le supplie tres-humblement de ne vous point quitter jusqu'à ce qu'il vous ait mis en lieu sûr, parce que je suis en de terribles apprehensions au bruit des assassinats qui se commettent dans les chemins. Dieu veuille par sa misericorde preserver de malheur vôtre Paternité. Je me recommande instamment aux Prieres de Madame Jeanne. Mes Complimens † à Monsieur le Secrétaire & aux Dames. Je souhaite extrêmement que nous ne leur soyons plus si importuns à l'avenir.

† C'é-  
toit le  
Secre-  
taire D.  
Antoin.  
Gratian  
frere du  
Pere le-  
rôme.

\* C'é-  
toit une  
Relig.  
du Co-  
vent de  
l'Incar-  
nation  
à Avila.

6. Vôtre Paternité sçaura que nôtre Pere General a écrit à Madame \* Quitterie, comme vous le pouvez voir par cette Lettre. Dieu pardonne à celtuy qui l'a si mal informé. Si Sa Divine Majesté nous fait la grace d'avoir une Province, il faudra sans tarder envoyer quelqu'un par-delà, parce que je me persuade que c'est le moyen de devenir ses meilleurs amis. Soyons-le de Sa Divine Majesté, & qu'il arrive tout ce qui pourra. Je le prie de nous conserver vôtre Paternité. Ainsi soit-il. On sonne à Matines; ainsi j'acheveray, en vous assurant que la Prieure & toutes les Sœurs se portent bien, & qu'elles sont extrêmement consolées. Elles se recom-

S. TERESE DE JESUS. Let. 26. 263  
mandent aux Prieres de vôtre Paternité,  
comme fait encore mon Frere. Elles sont  
tres-contentes de voir que les affaires sont  
sur un si bon pied : La plus grande que  
j'aye maintenant, est que l'on mette bien-  
tôt fin à cette noire visite, & que vôtre  
Paternité n'y ait point de part, puis  
qu'elle nous en coûte si cher. Le desir  
que j'en ay est si grand, que je ne puis  
bannir entierement la crainte qui me reste  
qu'un si grand bien ne nous dure pas long-  
temps. C'est aujourd'huy le vingt-qua-  
trieme d'Aoust.

*Indigne Servante & Fille  
de vôtre Paternité.*

TERESE DE JESUS.

## REMARQUES.

1. **O**N voit dans cette Lettre  
que Dieu commençoit de  
donner à nôtre Ste. Mere le moyen  
de respirer parmy les grands travaux  
qu'elle avoit soufferts, parce que  
Philippe second s'étoit hautement  
déclaré pour la Reforme : quoy que  
depuis le demon soit revenu à la  
charge, & qu'ayant suscité une nou-  
velle tempête, ce petit vaisseau qui

264 LETTRES DE N. G. MÈRE  
commençoit si heureusement de vo-  
guer à pleines voiles ait été sur le  
point de faire naufrage.

2. Dans le deuxième nombre elle  
rapporte avec un vif sentiment de  
douleur la mort infortunée du Roy  
Don Sebastien, qui mourut en Afri-  
que le quatrième d'Aoult l'an 1578.  
où en même temps qu'il perdit la  
vie avec toute son Armée, le Royau-  
me de Portugal vid échoüer les gran-  
des esperances qu'il avoit conçues  
de la grande valeur de ce Prince. La  
Sainte infinüe qu'elle sçavoit déjà  
cette mort, parce que plus de vingt  
ans avant qu'elle arrivât, elle avoit  
veu un Ange armé d'un glaive tout  
sanglant, duquel il menaçoit le  
Royaume de Portugal, luy indiquant  
par ce signe que le sang y seroit ré-  
pandu en grande abondance. Lors  
que ce malheur fut arrivé, la Sainte  
en ressentit une peine extrême, &  
comme dans la violence de sa dou-  
leur elle se plaignoit amoureusement  
à Nôtre Seigneur d'une perte si con-  
siderable, il la consola par ces paro-  
les: *Si je les ay trouvés dans la dispo-  
sition de les attirer à moy, pourquoy t'en  
donnes-tu de la peine?* C'est ainsi que  
le

S. TERESE DE JESUS. *Let.* 27. 265  
le rapportent les deux Auteurs qui  
ont écrit l'Histoire de sa vie.

---

## LETTRE XXVII.

*Au même Pere Jérôme Gratian de la  
Mere de Dieu. Neuvième.*

### J E S U S

I. **S**Oit avec vôtre Paternité. Vous voyez à l'heure qu'il est le trouble que causent les Ordonnances que le Pere Jean de Jesus a faites : car à ce que je puis comprendre il ne fait que repeter les Constitutions dressées par vôtre Paternité : mais je ne sçay point à quelle fin. Voilà justement ce que mes Religieuses apprehendent, qu'il ne vienne des Superieurs fâcheux qui les molestent par beaucoup de charges. Tout cela est ne rien faire. C'est une chose étrange de s'imaginer que ce n'est pas visiter si l'on ne fait des Decrets ou des Statuts. Si les jours que l'on Communie on ne doit pas avoir de recreation, ceux qui disent la Messe tous les jours n'en auront donc jamais? Or si les Prêtres n'observent pas ce point; pourquoy vent-on que les pau-

vres Freres y soient obligés? Il m'écrit luy-même, que comme cette Maison n'avoit jamais été visitée, il a été nécessaire d'en user de la sorte. Je veux bien croire que c'en est la raison, & qu'il y a eu de la convenance en quelques choses de le faire, mais après tout je vous assure que j'ay été lassée seulement de les lire, que ferois-je si je devois les observer? Croyez-moy, nôtre Regle n'admet pas des Personnes fâcheuses pour la maintenir, parce qu'elle l'est assez elle-même.

(a) 2. Salazar (a) s'en va à Grenade sur les instances que l'Archevêque a faites pour cela, parce qu'il est son grand amy. Il desire extrêmement de fonder une de nos Maisons dans ce lieu-là, & je n'en serois point fâchée: car encore bien que je n'y aille point, la chose se pourra faire. Mais je voudrois auparavant satisfaire à Cyrille (parce que je ne sçay pas si les Visiteurs peuvent donner la permission de fonder des Convens de Religieuses, aussi-bien que de Religieux) si ce n'est que les Franciscains prennent le pas & nous devancent, comme ils ont fait à Burgos.

(b) 3. Vous sçauvez que Saint-Telme (b) est fort en colere contre moy, au sujet de

C'étoit le Pere Gaspar de Salazar son confesseur.

C'étoit le Pere Olea.



S. TERESE DE JESUS. Let. 27. 267  
la Novice qui s'en est allée. Mais en  
conscience je n'ay pû faire autrement, &  
vôtre Paternité ne le pouvoit non plus :  
car on a fait tout ce qui se pouvoit dans  
cette rencontre, & comme il s'agissoit en  
cette affaire de plaire à Dieu, je ne me  
soucie de rien, le monde dût-il s'abi-  
mer. Je n'en ay point de peine, & je  
prie qu'elle n'en donne point à vôtre Pa-  
ternité. Qu'il ne nous arrive jamais bien  
lors que nous ferons contre la volonté de  
celuy qui est nôtre souverain Bien. Je le  
dis à vôtre Paternité avec toute l'exa-  
geration dont je suis capable, que je n'au-  
rois pû m'employer avec plus de zele, si  
elle avoit été la sœur de mon Paul. Le  
bon homme a été assez long-temps sans  
vouloir se rendre à la raison. Le sujet  
de sa colere contre moy (si ce que mes  
Religieuses disent est vray, comme je le  
croy) est qu'il s'est imaginé, & qu'il  
persiste encore dans la pensée qu'il a eüe,  
que la passion de la Prieure a fait ce  
coup, & il luy semble qu'on luy a im-  
posé en tout. Il a traité de la faire en-  
trer dans un Monastere de Talavere avec  
quelques-unes qui y vont de la Cour ;  
voila pourquoy il l'a envoyé querir. Dieu  
nous délivre de la dépendance des crea-  
tures, & qu'il veuille nous faire voir

que nous n'avons besoin d'autre secours que du sien. Ce Pere dit que j'ay fait cela, parce que je n'ay plus besoin de luy; même on luy a dit que ces traits de finesse me sont assez familiers. Considérez si jamais j'ay eu plus grand besoin de luy, que lors que nous traitions de la faire sortir? Ha qu'il me connoit mal! Plaise à Dieu que je connoisse toujours sa volonté pour l'accomplir. Ainsi soit-il. C'est aujourd'huy le dix-neuvième de Novembre.

Indigne servante & sujette  
de Votre Paternité,  
TERESE DE JESUS.

## REMARQUES.

1. **O**N ne sçait pas avec certitude quelle année cette Lettre fut écrite : mais s'il est permis d'user de conjecture je suis persuadé que ce fut l'an 1578. pendant que la Sainte étoit à Toledé, & où elle retourna d'Avila sur la fin de cette année pour se renfermer dans la prison, à laquelle elle avoit été condamnée par le Nonce, & dont elle fait elle-même le recit dans la Lettre vingt-septième du premier Tome :

ce qui luy fut un grand sujet de consolation, sçachant qu'elle souffroit cette persecution pour Dieu & pour sa Religion.

2. On voit dans le premier nombre que le Pere Jean de JESUS Roca avoit eu commission du P. Jerôme Gratian de visiter quelque Convent de Religieux, & que dans sa visite il avoit fait plus d'Ordonnances ou de Statuts que la Sainte ne jugeoit être convenable : Voilà pourquoy elle les desapprouve icy. En effet le haut point pour bien gouverner consiste dans la prudence qui fait éviter les extremités, & ne point donner ny dans le peu, ny dans le trop. On ne revoque pas en doute l'obligation qu'ont les Visiteurs de faire des Decrets ou des Ordonnances lors que la necessité & le bien commun l'exige. Aussi n'est-ce pas ce que la Sainte condamne icy, & personne ne peut le trouver mauvais : mais d'en faire sans necessité & plus qu'il en faut, c'est une chose qui traîne après soy de grands inconveniens, dont le plus considerable nous est icy marqué par la Sainte, qui dit que par ce moyen le

joug de l'observance religieuse devient trop pesant, & est rendu tout-à-fait insupportable. La grande difficulté est de se tenir dans le juste milieu de ces deux extremités, ce qui ne se pût faire aisément dans les commencemens de la Reforme, lors que les observances communes n'étoient pas encore tout-à-fait réglées & établies. Mais aujourd'huy tout est si bien compassé & ajusté, qu'à peine voyons-nous d'autres Actes ou Decrets que ceux qui se font dans le Chapitre general, dans lequel après avoir consulté les Provinces, on fait avec beaucoup de maturité les Ordonnances que l'on juge nécessaires pour maintenir l'exacte observance de la Regle primitive. Cette doctrine de nôtre Sainte Mere a été avidement embrassée & inviolablement pratiquée par la Religion, qui parmy ses Lois a celle-cy, qui enjoint aux Visiteurs de ne pas faire de nouveaux Statuts sans une grande prudence, & sans une pressante & évidente nécessité de la Communauté, qui au dire de la Sainte ne doit pas être accablée par une foule d'Ordinations pour remedier

S. TERESE DE JESUS. *Let. 28. 271*  
AUX manquemens de quelques Parti-  
culiers.

3: Entre celles que le Pere Jean de JESUS avoit faites, comme nous l'apprenons dans ce nombre, il y en avoit une qui défendoit aux Freres d'affister à la recreation les jours qu'ils avoient Communié. Comme en ce temps - là il y avoit tres - peu de Prêtres, je ne m'étonne pas que la Sainte y eut fait reflexion, pour que l'on ne vint point à abolir cet acte de Communauté si religieux & si necessaire pour faire tourner avec plaisir la rouë des observances regulieres: Mais le nombre des Prêtres étant augmenté, comme nous le voyons, on a tres - saintement établi pour Loy, qu'en ces jours les Freres se priveront de ce soulagement par reverence à un si adorable Sacrement.

---

## LETTRE XXVIII.

*Au même Pere Jérôme Gratian de la  
Mere de Dieu. Dixième.*

J E S U S

1. **S**oit avec vôtre Paternité, mon  
Pere. *J'avois déjà tout prêt le*

pacquet qui va icy joint, lors que je reçûs les Lettres de vôtre Paternité, à qui Dieu veuille avoir donné d'aussi bonnes fêtes de Pâque, que je vous les ay souhaitées, & que toutes vos Filles qui sont icy l'en ont prié. Loué soit Dieu qui peu-à-peu dispose si bien toutes les affaires, que nous serons enfin délivrées de ces éloignemens, & \* ainsi Angelique aura derechef la liberté de traiter de son Ame, ce qu'elle n'a pû faire d'une manière qui la soulageât depuis la longue absence de vôtre Paternité. A la verité nous avons eu matiere de souffrir en toutes les façons, mais il me semble que vôtre Paternité en a porté la meilleure part, puisque Nôtre Seigneur vous a payé si promptement par les grands moyens qu'il vous a donnés pour profiter à tant d'Ames.

\* La  
Sainte  
parle  
d'elle-  
même.

\*  
C'étoit  
celle de  
sa Pro-  
fession.

2. Madame Jeanne vient de m'écrire sur \* l'affaire de nôtre Sœur Marie de St. Joseph, sans faire mention de vôtre Paternité ; quoy qu'elle s'excuse sur ce qu'elle m'a écrit en grande hâte, cela ne suffit point pour m'empêcher de me plaindre avec justice de sa conduite. J'ay écrit à la Prieure de Vailladolid de luy faire faire sa Profession aussi-tôt que l'année sera expirée. Elle m'a écrit

qu'elle n'avoit pas eu d'autre pensée avant que je luy eus mandé de l'arrêter. De vray il me sembloit de peu d'importance de la retarder, en vûë que vôtre Paternité pût assister à cette ceremonie: Mais il vaut mieux qu'il soit ainsi, parce que, comme nous avons des esperances si certaines d'avoir une Province, je me persuade qu'avec cela tout ira bien.

3. Mon Frere baise les mains à Vôtre Paternité, & la petite Terese est fort contente, mais elle est aussi enfant qu'elle a toujours été. Je suis un peu de repos sur l'affaire de Seville. J'apprens par des lettres du Pere Nicolas que ces Filles font paroître une grande prudence, & qu'ainsi elles pourront être fort utiles à l'Ordre. Il doit me venir voir avant mon depart, ce qui est necessaire pour que j'aye une plus grande connoissance de tout ce qui s'y est passé, & que je le charge de certains avis pour les donner à Marie de S. Joseph en cas qu'on la choisisse derechef. Garcie \* Alvarez ne va plus là, il dit que l'Archevêque luy a commandé d'en user ainsi. Dieu veuille mettre remede à tout, & me procurer les moyens de parler à loisir à Vôtre Paternité sur bien des choses. A ce que je puis apprendre le Pere Joseph se porte

\* C'étoit un tres-vertueux Prêtre Chapelain des Religieuses de Seville.

tres - bien. C'est ce qui vient fort à propos.

4. Il m'a paru assez plaisant de sçavoir que V<sup>ô</sup>tre Paternité desire maintenant de nouveaux sujets de peines & de travaux. Laissez cela pour l'amour de Dieu, & n'y songez point, parce que vous ne souffririez pas tout seul. Reprenons haleine au moins durant quelques jours. Je ne sçay que trop que la souffrance est une viande, de laquelle dez que l'on a goûté une fois tout de bon, on demeure tout-à-fait convaincu qu'elle est la meilleure & la plus salutaire nourriture de l'Ame. Mais comme j'ignore

Les souffrances sont la meilleure & la plus savoureuse nourriture de l'Ame.

si cet avantage s'étend au-delà de la personne qui en fait l'expérience, je ne puis y porter mon desir. Je veux dire qu'il y doit avoir une grande différence entre souffrir en sa propre personne seulement, & voir souffrir le Prochain. C'est icy un point de controverse ou de contestation, qu'il faut que v<sup>ô</sup>tre Paternité m'éclaircisse lors que j'auray le bien de vous voir. Plaise à N<sup>ô</sup>tre Seigneur que nous reüssissions à le bien servir par tous les moyens qu'il ordonnera, & qu'il me conserve v<sup>ô</sup>tre Paternité plusieurs années dans toute la Sainteté que je luy demande. Ainsi soit-il.



5. J'ay mandé à Vailladolid qu'il n'étoit pas necessaire d'écrire à Madame Jeanne au sujet du recouvrement de ces deniers, puis qu'on ne peut pas esperer de les avoir jusqu'après sa Profession, & qu'il est encore douteux de les avoir en ce temps-là: car ayant été reçüe sans cela, les Religieuses n'ont rien à dire, si on ne les leur donne point. Elles auront d'ailleurs matiere de lever les mains à Dieu. Je n'ay pas voulu traiter d'autre chose, mais j'ay fait tenir à la Prieure la Lettre que vôtre Paternité avoit envoyée à Madame Jeanne. Maintenant tout est bien de la sorte. Je ne voudrois point qu'elle parlât de cecy au Pere Ange, parce que je ne voy point qu'il y ait sujet ny necessité de le faire, bien qu'il soit fort de ses amis: car vous êtes assez éclairé pour connoître de quelle qualité sont ces amitiés, lesquelles finissent promptement selon la routine du monde. Il me semble qu'elle me l'a ainsi insinué dans une de ses Lettres: mais il se peut faire que ce n'a pas été pour cette fin. En tout cas vôtre Paternité prenne soin de l'en avertir, & demeurez avec Dieu. Que ces Ames qui vous sont presentes ne vous fassent point oublier de me recommander à Dieu, puis que vous n'ignorez point

*que vous luy devez rendre compte de la mienne. C'est aujourd'huy la dernière fête de Pâques.*

*Indigne servante & fille  
de vôtre Paternité,*  
TERESE DE JESUS.

6. *Comme je n'ay pas le loisir d'écrire à Madame Jeanne, vôtre Paternité me fasse la faveur de l'avertir que la Profession se fera. J'écris de tout ce que je viens de dire avec une si grande apprehension, que je suis résolüe de n'en user ainsi que tres-rarement, comme je fais. J'ay déjà répondu à ma chere Fille Marie de St. Joseph: ce seroit pour moy un grand soulagement de l'avoir avec moy, mais ce n'est pas à cette heure la volonté de Dieu que j'en trouve en aucune chose.*

### REMARQUES.

1. **C**ette Lettre fut écrite la troisième fête de Pâque ou de la Resurrection, l'an 1579. laquelle cette année-là tomboit au douzième d'Avril. Ainsi suivant cette supputation la Sainte écrivit

S. TERESE DE JESUS. *Let.* 28. 277  
cette Lettre le quatorzième du même mois étant à Avila.

2. Les travaux que la Sainte & toute sa Reforme avoient soufferts, & dont nous avons parlé dans les Lettres precedentes, eurent fin par l'avis des quatre Assistans que le Roy Philippe second avoit donnés au Nonce pour cet effet, qui en vertu de cette Commission élurent le premier jour d'Avril de l'an 1579. pour Vicaire general de la nouvelle Reforme le R. P. Maître Ange de Salazar tres - affectonné à la Sainte. En effet le premier acte de Jurisdiction, qu'il exerça dans son gouvernement, fut de la délivrer de sa prison de Toledé, & de luy donner la liberté d'aller où elle jugeroit être le plus convenable.

3. Avec cet ordre la Sainte partit de Toledé pour se rendre à Avila, toute comblée de joye de voir le fruit de tant de travaux, & la fin heureuse qu'ils avoient eüe. Dez qu'elle fut arrivée à Avila elle écrivit cette Lettre au Pere Jerôme Gratian au sujet de la dot & de la profession de sa Sœur Marie de S. Joseph, dont elle parle dans les nombres 2, 5, & 6.

278 LETTRES DE N. G. MERE  
laquelle fit profession le 10. May de  
la même année, vingt-fix jours après  
que cette Lettre avoit été écrite.

4. Soûs le nouveau gouvernement  
on videncore une tres-heureuse fin de  
la persecution & des peines que les  
Religieuses de Seville, & particulie-  
rement la Mere Marie de S. Joseph la  
Prieure avoient souffertes, dont la  
Ste. parle icy dans le troisieme nom-  
bre. Cette Mere avoit été privée de  
voix & de place, on l'avoit encore  
deposée de l'office de Prieure du-  
rant cette bourasque en vertu d'une  
fausse information que l'on avoit  
faite contre elle, laquelle ayant été  
vûë & examinée tant par le nouveau  
Vicaire general que par Monseig-  
neur le Nonce & les quatre Assistans,  
son innocence fut reconnüe, l'infor-  
mation déclarée nulle, & la Mere  
rétablie en la charge de Prieure, ainsi  
qu'il conste par la Patente que le  
R. P. Ange de Salazar Vicaire ge-  
neral dépêcha à cet effet à Madrid  
le 28. de Juin de l'an 1579. laquelle  
j'ay entre les mains. Cecy doit  
beaucoup consoler les Ames parmy  
les afflictions, parce qu'elles peuvent  
découvrir qu'encore bien que Dieu

les abandonne pour un temps aux souffrances, il ne permet pas même en cette vie que leur vertu demeure sans recompense, mais se mettant de leur côté il fait servir à leur gloire les ignominies que l'on avoit employées pour les perdre.

5. Il n'est pas si facile de refoudre la question que la Sainte met sur le tapis dans le nombre 4. sçavoir, lequel des deux cause plus de tourment, ou souffrir en sa propre personne, ou voir souffrir celle que l'on aime; parce qu'il y a des raisons tresfortes & des passages assez clairs tirez des Livres de la Ste. qui favorisent également les deux partis. Mais puis que la Ste. n'a point décidé cette question; je le feray avec sa permission, quoy que ce ne soit point dans toute l'étendue que merite un si beau sujet, mais me retranchant dans les bornes qui sont prescrites à des Remarques.

S'il est plus douloureux à quelqu'un de souffrir en sa propre personne, que de voir souffrir celuy qu'il aime ?

6. Il est indubitable que l'Amour spirituel, dont nôtre Sainte parle icy, est parfaitement desinteressé, qu'il ne regarde que le bien spirituel de la personne aimée, & se nourrit du plaisir qu'il goûte dans ce qui fait le plus grand avantage de ce cher ob-

jet. Or comme cet avantage consiste dans la souffrance, bien loin de s'en affliger, il semble au contraire que celuy qui est possédé de cet Amour se réjouit des peines de son bien-aimé. C'est la doctrine de nôtre Ste. au chapitre septième du Chemin de Perfection, où elle dit : *Il n'en va pas ainsi de cet autre Amour* (Elle parle du spirituel) *car encore que nôtre infirmité naturelle nous rende d'abord sensibles aux maux de la personne que nous aimons, nôtre raison vient aussi-tôt à nôtre secours, & nous fait considerer s'ils sont utiles pour son salut, s'ils l'enrichissent de vertus, & de quelle maniere elle les supporte. On prie Dieu ensuite de luy donner patience, dont elle a besoin afin que ses souffrances la fassent meriter & qu'elles luy profitent : Si l'on voit qu'il la luy donne, la peine que l'on avoit se change en consolation & en joye, quoy que l'affection qu'on luy porte fasse que l'on aimeroit mieux souffrir que de la voir souffrir, si on pouvoit en souffrant pour elle luy acquerir le merite qui se rencontre dans la souffrance.*

7. D'ailleurs il semble qu'une Ame embrasée de cet Amour ressent plus vivement les peines de la personne

qu'elle aime, que ce qu'elle peut souffrir elle-même; parce que premierement l'Amour sçait si bien assaisonner les souffrances que nous acceptons dans un esprit de soumission aux ordres de la Providence, qu'il nous les rend douces & agréables: mais lors que nous voyons souffrir une personne que nous aimons, l'amour devient le bourreau impitoyable, qui tourmente nôtre cœur. En second lieu, les peines de l'Ame l'emportent incomparablement sur celles du corps; parce que, comme dit Saint Thomas, la douleur que celles-cy produisent, procede du corps même, & ne se fait sentir à l'Ame que par reflexion; au lieu que les premieres naissent dans l'Ame & l'attaquent immédiatement; d'où elles rejaillissent sur le corps, pour y faire des impressions douloureuses: Or l'Ame étant la principale & la plus noble partie de l'homme, il s'ensuit avec évidence que ses souffrances sont bien plus vives & plus sensibles. De ce principe S. Amedée § infere que la tres-Sacrée

S. Tho,  
qu. 26.  
de veritate ar.  
2. & 9.  
in corp.

§ S. A-  
mad.  
hom. 5.  
de Dei-  
para.  
Maria  
passa est  
ultra  
huma-  
nitat.  
torque-

*batur enim magis, quàm si torqueretur ex se, quia incomparabiliter diligebat id undè dolebat.*

supra se

Vierge a ressenti plus vivement les tourmens de son Fils, que si elle les eût endurés elle-même, parce qu'ils portoient leurs coups immédiatement dans son Ame, à cause de la tres-intime compassion qu'elle avoit des souffrances de son Fils Dieu & Homme, qu'elle aimoit infiniment plus qu'elle-même : Et Arnould de

\* Chartres dit, que nôtre Divin Redempteur a souffert reciproquement davantage en la Personne de sa tres-Sainte Mere, qui étoit debout au pied de la Croix, qu'il n'a fait en luy-même, parce que les liaisons de la nature & de la grace l'unissant à la Vierge d'une maniere la plus étroite, luy faisoient prendre part aux douleurs extrêmes qu'elle ressentoit en son Ame; & d'ailleurs la connoissance, qu'il avoit de l'excez de ces mêmes douleurs étant aussi évidente qu'elle le pouvoit être dans un Dieu-Homme, ramassoit, pour ainsi parler, toutes ces peines, pour en faire comme un pressis, qui alloit fondre avec une impetuosité inconcevable dans le cœur de JESUS, & presentoit à son Ame un Calice d'amertume, qui l'affligeoit incompa-

\*  
Arnould.  
Carno-  
tensis  
tract. de  
laudib  
Mariæ.  
Christus  
jam ho-  
râ pro-  
pinquã-  
te, in  
matre  
ãplius,  
quàm  
in se  
pati vi-  
debatur



S. TERESE DE JESUS. *Let. 28.* 283.  
rablement plus que tout ce que la  
cruauté des bourreaux luy faisoit  
ressentir.

8. Voilà pourquoy je tiens pour  
tres-certain, que ceux, dans qui cet  
Amour saint & genereux est allumé,  
ont une plus grande peine de voir  
souffrir la personne qu'ils aiment,  
que s'ils souffroient eux-mêmes.  
C'est assûrément la pensée de nôtre  
Sainte dans cet endroit du nombre  
quatrième : mais il ne faut pas croire  
que cette peine est si affligeante  
qu'elle exclue une sorte de plaisir,  
qui se fait sentir à la partie superieure  
par la consideration de l'utilité qui  
provient des souffrances; à-peu-prés  
comme il arrive à un malade, qui  
trouve bonne une potion amere qui  
luy a été ordonnée par le Medecin,  
parce qu'il espere qu'elle luy rendra  
la santé. C'est la comparaison dont le  
Docteur Angelique se sert pour expli-  
quer cette matiere. Sur ce même prin-  
cipe S. Bonaventure a dit à la gloire  
de la tres-Sacrée Vierge, qu'en la dou-  
loureuse Passion de son Divin Fils elle  
avoit paru tout ensemble forte &  
pitoyable, douce & severe; parce  
qu'elle avoit supporté ses peines de

S. Tho.  
3. part.  
qu. 15.  
art. 6.  
ad 4.  
& q. 18.  
art. 6.  
S. Bon.  
in l. 1.  
Sentér.  
dist. 48.  
a. 2. q. 1.

284 LETTRES DE N. G. MERE  
telle maniere , que selon la partie su-  
perieure de son Ame elle agréoit les  
souffrances de son Fils adorable pour  
la Redemption du Genre humain ,  
afin de se conformer ainsi parfaite-  
ment à la volonté du Pere Éternel ,  
jusques là que s'il eût été nécessaire  
pour cette fin , elle l'auroit elle-mê-  
me livré à la mort.

---

## LETTRE XXIX.

*Au même Pere Jerome Gratian de la  
Mere de Dieu. Onzième.*

J E S U S.

I. **L**A Grace du S. Esprit soit avec  
vôtre Paternité. Angelique § ne  
peut pas encore déposer entierement le  
suspçon dont elle a été agitée : Il ne faut  
pas s'en étonner; parce que, comme d'un  
côté elle ne rencontre point de soulage-  
ment en autre chose, & que son inclina-  
tion ne luy permet pas même d'en cher-  
cher; & que d'ailleurs, à ce qu'elle  
dit, elle souffre de grandes peines, qui  
font des impressions d'autant plus sensibles  
que son temperament est plus foible; de

§ C'è-  
toit la  
Sainte  
même.

là vient qu'elle s'afflige & se tourmente, lors qu'elle s'apperçoit qu'on ne la paye point par une fidelle correspondance. Vostre Paternité prenne soin par charité d'avertir ce Cavalier qu'encore bien que de son naturel il soit negligent, il ne le soit pas en ce qui la regarde ; car où il y a de l'amour, il ne souffre pas que l'on demeure si long-temps dans l'assoupissement.

2. Mais laissant là ces plaintes, la debilité de tête dont vostre Paternité est incommodée m'a causé de la peine. Pour l'amour de Dieu moderez-vous dans le travail que vous prenez, parce que si vous n'y prenez garde à temps, vous verrez que le mal sera sans remede, lors qu'on voudra l'appliquer. Sçachez être Maître de vous-même, pour pouvoir vous moderer, & devenez sage aux dépens d'autrui, puis qu'il y va du service de Dieu, & que vostre Paternité voit la nécessité que nous avons que vous conserviez vostre santé. Je benis Dieu de tout mon cœur de ce que les affaires sont sur un si bon pied, que nous pouvons par sa misericorde dire qu'elles sont finies ; & cela s'est fait par une autorité si absolüe qu'il est aisé à voir que c'est luy-même qui les a conduites à cette fin. Mais laissant à part le principal, je me réjouis de ce que

vôtre Paternité verra ainsi le fruit de ses travaux, au moyen dequels on peut dire que vous l'avez acheté bien cher : mais lors que tout sera appaisé, vous en aurez un grand contentement, & vous en tirerez de grands avantages pour l'avenir.

3. Ha mon Pere, que de peines me coûte cette Maison ! Car quoy que tout fut fait & conclu, le demon a fait joüer tant de ressorts qu'ensin nous ne l'avons pas ; cependant c'étoit la chose du monde qui nous accommodoit le mieux à Salamance, & qui étoit fort au profit de celuy qui nous la vendoit. Il n'y a pas à se fier à ces Enfans d'Adam ; car après que la Maison nous a été offerte, & que nous en avons traité avec un Cavalier qui a la reputation d'être un Homme des plus sinceres dans sa conduite, & de qui selon le bruit commun la parole valoit autant qu'un contract fait en bonne forme, nous nous trouvons avec rien, quoy qu'il n'eût pas seulement engagé sa parole, mais encore donné sa signature en presence de Témoins, amené luy-même le Notaire, & achevé ainsi l'accord. Tout le monde en est étonné, & l'on attribüe cela à quelques autres Gentils-hommes, qui

**S. TERESE DE JESUS. Let. 29. 287**  
pour leurs interêts propres, ou pour ceux de leurs Parens l'ont induit à cela : Ils ont eu plus de pouvoir pour le persuader, que tous ceux qui se sont efforcés de le ranger à la raison, particulièrement un de ses Freres, qui avec une grande charité avoit traité avec nous cette affaire, & qui ressent beaucoup de la voir ainsi échouée. Comme c'est une chose qui a été instamment recommandée à Notre Seigneur, il faut croire que ce qui en est arrivé, est le plus convenable. La peine que j'en ay est de ne point trouver à Salamanque aucune maison qui vaille.

4. Le Pere Nicolas m'a fait des recommandations de la part de vôtre Paternité. Mais ce que je souhaite le plus est que vous n'oubliez pas de me recommander beaucoup à Notre Seigneur, parce que j'ay peur que tant d'occupations que vous avez vous empêchent de vous en souvenir. Je suis assez bien pour la santé. La Vierge & les Sœurs de ceans salüent beaucoup vôtre Paternité. Dieu me la garde, & me donne le moyen de la voir. Il est plus de trois heures. C'est aujourd'huy le jour de St. François.

Indigne servante & fille  
de vôtre Paternité,

**TERESE DE JESUS.**

## R E M A R Q U E S.

1. **C**ette Lettre est assaisonnée d'un aigre-doux extrêmement agreable : C'étoit un des avantages de la Sainte de sçavoir adroitement joindre ensemble la douceur avec la severité. Elle l'écrivit à Salamanque le 4. d'Octobre 1579.

2. Dans le premier nombre, qui est tout plein de douceur & de discretion, la Sainte sous le nom d'Angelique marque d'assez bonne grace la solitude qu'elle souffroit par l'absence & par le silence de son Paul, & se voyant ainsi reduite elle manquoit de la consolation qu'elle auroit au moins pû tirer de ses Lettres pour se soulager dans ses peines. Quoy qu'elle n'en ignorât point la cause, & qu'elle sçût que ce n'étoit point faute d'amitié, elle le luy represente neanmoins par forme de plainte amoureuse pour servir ainsi d'un saint divertissement à son cœur parmy les travaux qu'il effuyoit, par ces petits traits d'une sincere amitié, & d'une prudence autant excellente que le pouvoit être celle de Terese, C'est ainsi

ainfi que les Saints se consolent les uns les autres dans leurs peines, comme le grand S. Basile l'a remarqué expressement des saints Melece & Eusebe, dans une Lettre qu'ils écrivirent ensemble aux Evêques d'Italie & de France. Il arrive assez souvent, dit-il, que le cœur se décharge des peines qui le pressent, ou les évaporant par la bouche au moyen de quelques soupirs, ou les distillant par les yeux à force de larmes : Mais nous trouvons que c'est pour nous une plus grande consolation, & un soutien plus puissant dans les travaux de vous découvrir les tendres affections de nos cœurs : *Sapè suspirium ex alto cordis eductum solatium aliquod animis indolentibus adfert, atque lacrymæ erumpentes afflictionis copiam discutunt. Nobis autem quòd affectus nostros vobis aperimus, non tantum solatij experimur, quantum gemitus & lacrymæ exhibent, verùm quadam nos spes etiam melior fovet.*

S. Basilius ep.  
28.

3. Dans le troisième nombre elle rapporte les travaux qu'elle avoit soufferts pour trouver une maison propre dont elle pût accommoder les Religieuses de Salamanque. Ces

traverses luy furent suscitées par un Gentilhomme, qui devoit être d'une humeur bizarre & changeante, il s'appelloit Pierre de la Bande, à qui appartenoit la maison que la Sainte avoit dessein d'acheter : mais quelque engagement qu'il eût déjà pris, la Sainte n'en pût venir à bout. Je ne puis m'empêcher de faire icy connoître aux Religieuses Carmelites de Salamanque les grandes obligations qu'elles ont à leur sainte Mere, pour l'amour singulier qu'elle leur a témoigné : car après avoir essuié tant de travaux pour faire cette Fondation, elle entreprit encore trois voyages à Salamanque parmy les plus grandes rigueurs des Saisons, pour leur procurer une maison propre & commode. Le premier de ces voyages fut l'an 1571. immédiatement après la Fondation d'Alve. Elle fit le second en 1573. pendant qu'elle étoit Prieure de l'Incarnation à Avila, & le troisiéme en l'an 1579. qui est celuy dont il est fait mention dans cette Lettre. Elle avoit dessein d'en entreprendre un quatriéme l'an 1582. si la mort ne l'en eut empêché, comme il conste de la Lettre



S. TERESE DE JESUS. *Let.* 30. 291  
quarante-deuxième du premier To-  
me nombre troisième. Partant elles  
auront grand tort si dans leurs actions  
elles ne font paroître un amour sin-  
gulier pour la Sainte.

---

## LETTRE XXX.

*Au même Pere Jérôme Gratian de la  
Mere de Dieu. Douzième.*

J E S U S.

I. **L**A grace du S. Esprit soit avec  
vôtre Paternité. Il n'y a pas  
long-temps que je vous écrivis bien au  
long par la voye de Toledé ; voilà pour-  
quoy je la feray courte maintenant, d'au-  
tant plus que l'on m'a averty fort tard  
que celui qui portera cette Lettre, qui est  
le beau-frere d'Antoine Ruiz, doit par-  
tir demain avant le jour. J'aurois voulu  
qu'il m'eut apporté quelque Lettre de vô-  
tre Paternité, quoy que sans cela il m'ait  
donné un grand contentement par les nou-  
velles qu'il m'a apportées de vôtre santé,  
& de l'avantage que les Habitans de  
ce lieu-là tirent de la doctrine, que vous  
leur enseignez. Il m'a parlé du Sermon

292 LETTRES DE N. G. MERE  
de Saint Eugene. Loué soit Dieu, de qui  
nous viennent tous les biens. Certes il fait  
une insigne grace à celuy qu'il prend com-  
me un instrument dont il veut se servir  
pour profiter aux Ames.

2. J'ay oublié de mander à vôtre Pa-  
ternité qu'Anne de JESUS se porte tres-  
bien, & que toutes les autres sont dans  
un grand repos, & paroissent fort con-  
tentes. Je ne veux pas consentir à ce que  
cet homme parle à personne, ny qu'il en con-  
fesse aucune: pour tout le reste je luy fais  
bonne mine, parce qu'il est convenable de  
le faire, & je luy parle même assez souvent.  
Il nous a prêché aujourd'huy, & à dire  
vray la piece étoit bonne, ce qui me fait  
juger que ce ne sera point par malice s'il  
est prejudiciable à quelqu'une, mais après  
tout je connois évidemment, que quoy  
que ce soient des hommes saints, il est  
mieux pour nos Monasteres que les Reli-  
gieuses ne traitent que tres-peu avec  
eux, parce que Dieu aura soin de les in-  
struire: & hors de la Chaire, j'ose bien  
dire que quand ce seroit avec Paul, l'ex-  
perience m'a fait voir que beaucoup de  
communication bien loin de profiter, nuit  
extrêmement quelque bon que soit celuy  
avec qui l'on traite, parce que cela fait  
perdre du moins en partie le credit qu'il

est raisonnable qu'un tel homme ait. *Ha mon Pere, que de fâcheux momens j'ay passé à cette occasion! O que durant ces jours j'ay rappellé souvent à la memoire la nuit de la Nativité, où il y a un an que vôtre Paternité me fit bien souffrir durant un soir! Beny soit Dieu qui sçait ainsi changer les temps & les rendre meilleurs. Certes la peine que je souffris alors fut si grande que quand je vivrois encore longues années, je ne sçaurois l'oublier.*

3. *Non seulement je ne me porte pas plus mal que je faisois, mais durant ces jours je me trouve avec beaucoup plus de santé. Nous nous trouvons bien dans la nouvelle Maison. Elle sera bonne si on peut l'achever, & dès à present il y a assez de commodité pour y loger. La Prieure & toutes les Sœurs se recommandent beaucoup aux prieres de vôtre Paternité, & moy à celles du Pere Recteur. Il est déjà tard, ainsi je ne la fais pas plus longue, mais je diray seulement que je passerois bien les Fêtes, si je pouvois entendre les predications que vôtre Paternité y fera. Nôtre Seigneur veuille vous les donner tres-heureuses avec la suite de plusieurs autres, comme je le desire. C'est aujourd' huy le jour de Nôtre-*

294 LETTRES DE N. G. MERE.  
*Dame de l'O, & moy je suis de vôtre  
Paternité*

*Fille & Sujette*  
TERESE DE JESUS.

## REMARQUES.

1. **L**A dernière Lettre nous a fait  
laisser la Sainte à Salamanque,  
& celle - cy nous la fait trouver à  
Malagon ; ce qui nous montre que  
cette Celeste Messagere dans l'espace  
de deux mois parcourut une grande  
partie des deux Castilles. O que ces  
démarches devoient être agreables à  
son Divin Epoux !

2. Après que la Sainte eut de-  
meuré quelques mois à Salamanque  
fans pouvoir venir à bout du dessein  
qu'elle avoit de loger ses Filles dans  
une Maison qui leur appartînt, elle  
retourna à Avila, qui étoit comme le  
centre de son cœur & de son amour,  
où elle reçût un nouvel ordre du  
R. P. Ange de Salazar Vicaire ge-  
neral, qui luy commandoit qu'elle  
s'en allât incessamment à Malagon,  
pour y examiner l'esprit de son ad-  
mirable fille la venerable Mere Anne  
de St. Augustin, & pour y exercer

S. TERESE DE JESUS. *Let.* 30. 295  
en même temps l'office de Prieure,  
comme il se voit par la Lettre 23.  
du premier Tome, & que nous pou-  
vons colliger de celle - cy, aussi-bien  
que de quelques autres. Elle fut en-  
core portée à faire ce voyage par la  
sollicitude qu'elle avoit pour une  
autre Religieuse appelée Anne de  
JESUS, de qui la Sainte parle dans le  
second nombre, & qui étoit entrée  
dans le Convent étant déjà enfor-  
celée, au moyen dequoy le demon  
causa de grandes inquietudes à cette  
Communauté, comme nous le ver-  
rons dans la suite.

3. Dans le deuxième nombre la  
Sainte dit : *Je ne veux pas consentir à ce  
que cet homme parle à Personne, ny qu'il  
en confesse aucune.* C'étoit le Curé de la  
ville de Malagon, qui comme nous  
verrons dans une autre Lettre, avoit  
été fait Confesseur des Religieuses  
en l'absence du venerable Pere Fran-  
çois de la Conception. Quoy que  
cet Ecclesiastique fut d'une pro-  
bité connue, & d'une grande éru-  
dition, le manque d'expérience qu'il  
avoit fit découvrir des inconveniens,  
qui obligerent la Sainte à luy don-  
ner congé : Voilà pourquoy elle

ajoute ; *Je connois avec évidence , que bien que ce soient des hommes saints , il est mieux pour nos Monasteres que les Religieuses ne traitent que peu avec eux , parce que Dieu aura soin de les instruire : Et hors de la Chaire , j'ose bien dire que quand ce seroit avec Paul (:) l'expérience m'a fait connoître que beaucoup de communication bien loin de profiter , nuit au contraire , quelque bon que soit celui avec qui on traite.*

(:)  
C'étoit  
le Pere  
Jerôme  
Gratiã  
même.

4. Je souhaite que la doctrine que nôtre sainte Mere nous donne icy soit bien comprise par ceux qui soutiennent que les Religieuses doivent avoir plusieurs Confesseurs , & que l'on ne doit pas les limiter precisement à ceux de leur Ordre, & qui pour appuyer leur opinion alleguent que ç'a été l'intention & le sentiment de nôtre glorieuse Fondatrice, que cela fut de la sorte. Il est vray que pour un temps elle avoit été dans ce sentiment , mais depuis l'expérience qu'elle avoit acquise dans cette rencontre & en plusieurs autres , l'obligerent à changer & à prendre une route toute opposée, & comme elle agissoit toujours par une grande prudence elle suivit d'au-

S. TERESE DE JESUS. *Let.* 31. 297  
tres conseils, ainsi qu'il paroît dans  
cette Lettre, dans la 61. & dans la 63.  
du premier Tome nombres 3. & 7.  
même depuis qu'elle est triomphante  
dans le Ciel, où il n'y a point de  
varietez d'opinions, elle a donné à  
ses Filles des avis sur ce point, com-  
me celuy qui est le plus important  
pour leur profit spirituel & pour le  
repos de leurs consciences, ainsi que  
le rapporte & le pese tres-sagement  
le Reverendissime Pere Chrystome  
Enriquez tres - digne Annaliste  
de la tres - illustre Religion de saint  
Bernard, & Auteur de l'histoire de  
la vie de la venerable Mere Anne de  
S. Barthelemy livre 4. chap. 19.

---

## LETTRE XXXI.

*Au même Pere Jerome Gratian de la  
Mere de Dieu. Treizième.*

J E S U S.

1. **L**A Grace du S. Esprit soit avec  
vôtre Paternité. Après avoir pris  
toutes les informations possibles sur l'af-  
faire du Monastere de Villeneuve, je

N 5.

trouve que ce seroit la plus grande extravagance du monde de l'admettre. Cependant le Pere Antoine de Jesus persiste dans l'opinion qu'il le faut faire. Je leur en ay fort chargé la conscience. Je ne sçay pas ce qu'ils feront.

2. Il m'a aussi parlé d'une autre affaire, qui concerne Madame Isabelle Osorio Sœur de celle qu'il a placée à Tolède; mais cela avoit déjà été traité entre elle & moy. Nicolas m'a semblé se porter mieux qu'il ne faisoit auparavant; & sa sincerité m'a paru si grande en certaines choses, que j'en ay été étonnée.

3. Quant à ce qui est d'être Definiteur, suivant ce que le Pere \* Vicaire m'en a écrit, on n'en a parlé que pour faire un grand honneur aux Déchaussez; au moins donne-t-il à entendre qu'il y a quelque chose de cela. Pour moy je ne sçay point quel dommage vous auriez encouru par là, ny quelle faute il aurait commise s'il eût été élu. Don Louïs Manrique luy a déclaré ce qu'ils gardoient sous un grand secret, sçavoir que les dépêches étoient déjà envoyées à Rome. Cela m'obligea à luy demander si

\*  
Le R. P.  
Ange  
de Sa-  
lazar  
avoit  
voulu  
faire é-  
lire nô-  
tre Pere  
Antoi-  
ne de  
JESUS  
Defini-  
teur  
general  
dans le  
pour

Chapitre tenu à Rome le 22. de May 1580.  
pour faire ainsi honneur aux Carmes déchaussez,



c'étoit pour les faire aller par-delà, afin d'assister au Chapitre? Il me répondit que si le Roy le demandoit, on n'attendroit point après cela. Il n'arrêta qu'un jour, parce qu'il croioit que j'étois à Toledé; mais ne m'y ayant pas trouvée il vint icy.

4. L'orgueil de Paul me paroît assez plaisant: Il est bien temps! qu'il ne craigne point que cela doive me faire de la peine, & qu'il ne pense pas qu'il luy en revienne aucun dommage, parce que ce seroit une haute folie, dont il est incapable, mais qu'il se souviene de cette machine qui jette l'eau dans les tuyaux, & les remplit aussi-tôt qu'ils sont vuides. Je m'entretins agreablement durant le voyage de Toledé à Avila, dans le souvenir de ce que je l'avois trouvé si bon, & qu'il ne m'avoit fait aucun mal. C'est un grand point que le contentement; d'où vient qu'à l'heure qu'il est il me semble que je jouis d'un doux repos à la faveur de la Lettre qu'il m'a écrite sur les travaux passez. Votre Paternité ne manque point de l'en remercier.

5. Je croy qu'il n'y aura point de nécessité d'être icy tout le mois de Janvier, quoy que ce poste ne soit pas mauvais pour

moy, parce que je n'y reçois point tant de  
 Lettres, & n'y trouve pas tant d'occu-  
 pations. Le Pere Vicaire a un si grand  
 desir que le Monastere d'Arenas se fon-  
 de, & que nous nous y rencontrions, que  
 je pense qu'il doit me commander d'a-  
 chever icy promptement; & à dire vray,  
 le plus gros est déjà fait. Votre Pater-  
 nité ne sçauroit croire combien grandes  
 sont les obligations que je luy ay; la bon-  
 té qu'il me temoigne est extrême; & quoy  
 que son Office aille finir, je vous dis que  
 je luy demeure toujours tres-redevable.

6. Voyez cette Lettre du bon Velasco;  
 & si vous remarquez que sa Sœur n'ait  
 pas une forte volonté, & qu'elle ne soit  
 pas propre pour nous, prenez bien garde  
 de ne point traiter de cette affaire: Car  
 j'aurois un extrême déplaisir si elle ne  
 reüssissoit point, parce que j'aime beaucoup  
 ce Gentil homme, & la Famille d'où il  
 vient. Je pense que c'est à luy, au Pere  
 Maître Pierre Fernandez, & à Don  
 Loüis que nous sommes redevables du bien  
 que nous possedons; Dieu vous en fasse  
 jouir, mon Pere, comme je l'en supplie,  
 & qu'il vous conserve longues années.  
 Ainsi soit-il. Ainsi soit-il. C'est aujour-  
 d'huy le 12. Decembre. Dieu donne à

S. TERESE DE JESUS. *Let. 31.* 301  
*vôtre Paternité les bonnes Fêtes, avec  
l'accroissement de Sainteté que je luy  
souhaite.*

*La véritable Fille & Sujette  
de vôtre Paternité,*

TERESE DE JESUS.

## REMARQUES.

1. **C**ette Lettre fut écrite six jours avant la précédente, la Sainte étant tout fraîchement arrivée à Malagon ; & je juge que c'est celle qu'elle dit dans le nombre premier de la précédente, qu'elle avoit écrite un peu auparavant au Pere Jérôme Gratian, laquelle étoit assez longue ; mais le temps qui use toutes les choses, ou plutôt la devotion d'avoir quelques signatures de nôtre Sainte Mere, nous a dérobé une demie feüille de cette Lettre, laquelle je commence par les paroles dont la Sainte se servoit ordinairement, quoy que nous ne les ayons pas dans celle-cy.

2. Du nombre troisiéme il conste que la Sainte prit son chemin par Tolède, où nôtre Pere Antoine de JESUS, & le Pere Gabriél de l'As-

somption, Prieur du Convent de la Rode étoient allés la chercher; mais ne l'y ayant pas trouvée, ils étoient passés à Malagon, pour luy communiquer quelques affaires que la Sainte indique dans les nombres 1. 2. & 3.

3. La plus importante étoit la Fondation du Monastere des Religieuses de Villeneuve de la Xare, laquelle, à ce que dit la Sainte, luy paroissoit une pure extravagance, parce qu'elle devoit s'exécuter dans un Hermitage, donnant l'Habit à quelques Filles devotes qui y vivoient sans dépendance d'une Superieure, & d'une façon assez particuliere. La chose parut extrêmement difficile à la Sainte, qui jugeoit impossible de ranger ces Filles à la vie commune & à l'obeïssance Religieuse: Mais Dieu à qui rien n'est impossible l'en reprit, & luy commanda de faire ce Convent, parce qu'il y devoit être bien servy, & que les Ames en tireroient une grande utilité, comme la Sainte même le rapporte dans le chap. 27. de ses Fondations: Elle l'exécuta ensuite avec une grande consolation de son cœur le 22. de Février l'année suivante 1680. deux

S. TERESE DE JESUS. *Let.* 31. 303  
mois & deux jours après la date de  
cette Lettre.

4. Dans le nombre fixiéme la Ste.  
fait mention d'un grand Bienfaiteur  
qu'elle avoit à Madrid, nommé Jean  
Lopez de Velasco, natif de la Ville  
de Vinüesa, & Ministre d'Etat de  
Philippe II. en qualité de Secretaire  
dans un des Conseils de Sa Majesté,  
par ordre de qui il avoit assisté au  
Chapitre de la Separation tenu à Al-  
cala. Il est aisé à juger combien la  
Reforme est obligée à ce Gentil-  
homme, puis qu'en ce nombre la  
Sainte le met dans le même rang que  
le R. Pere Maître Pierre Fernandez  
& Don Louïs Manrique, qui avoient  
été Assistans du Nonce dans la deci-  
sion de cette grande affaire, auxquels  
toute nôtre Religion est extrême-  
ment redevable. Ce Cavalier avoit  
une Sœur nommée Jeanne Lopez de  
Velasco, qui souhaitoit d'être Fille  
de nôtre Sainte, & de se consacrer à  
Dieu dans un de ses Monasteres;  
C'est ce que ce bon Frere poursui-  
voit pour elle, comme la Sainte le  
marque dans ce nombre; & elle ob-  
tint enfin l'heureux effet de ses pour-  
suites dans le Convent de Segovie.

## LETTRE XXXII.

*Au même Pere Jerôme Gratian de la  
Mere de Dieu. Quatorzième.*

## J E S U S.

1. **M**On Pere, le Saint Esprit soit avec vôtre Paternité. Ayant à la main un Messager aussi sûr qu'est ce Frere, je n'ay pû m'empêcher d'écrire ces lignes, quoy que je l'eusse fait hier bien au long par Jean Vasquez, qui est celuy d'Almodovar.

2. Le Pere Antoine de la Mere de Dieu a été icy, & il y a fait trois Predications, dont j'ay été beaucoup satisfaite; & il me paroît un bon sujet. C'est pour moy une grande consolation de voir de semblables personnes parmy nos Religieux. J'ay été extrêmement affligée de la mort du bon Frere François; Dieu veuille l'avoir en sa gloire.

3. Si l'affaire de Villeneuve reüssit, hélas mon Pere, quelle peine & quels soucis pour moy de ne pas trouver ny de Prieure ny de Religieuses qui soient à ma

satisfaction ! La Sainte\* qui est icy sem-  
 ble avoir quelques bonnes qualitez pour  
 cela, comme ie l'ay écrit à vôtre Pater-  
 nité : mais ayant été élevée parmy les  
 libertez de cette Maison, je ne puis me  
 delivrer de la crainte que j'en ay conçüe.  
 Vôtre Paternité me fasse la grace de me  
 dire sa pensée : Elle est aussi fort infirme.  
 Il ne me semble point que Beatrix ait  
 les talens que je voudrois bien pour cela,  
 quoy qu'elle ait conservé la paix dans  
 cette Maison. Je ne suis pas plutôt deli-  
 vrée des soins que j'avois icy, que je me  
 trouve accablée de ces autres.

4. Il me semble que la Flamende (a)  
 est propre pour Arenas, parce qu'elle est  
 dans une grande tranquillité depuis qu'elle  
 a pourvû ses Filles ; & elle a d'ail-  
 leurs de tres-bonnes qualitez. Si nous  
 venons à bout du dessein que nous avons  
 pour Madrid, j'ay pour cela Agnes (b)  
 de Jesus. Vôtre Paternité ait soin de re-  
 commander tout à Notre Seigneur, parce  
 qu'il importe beaucoup de réussir dans ces  
 commencemens ; & dites-moy par cha-  
 rité quel est vôtre avis. Dieu vous con-  
 serve dans la Sainteté que je vous sou-  
 haite, & que je le supplie de vous ac-

\* C'étoit  
 une  
 Reli-  
 gieuse  
 du  
 Con-  
 vent de  
 Mala-  
 gon.

(a)  
 C'étoit  
 la Mere  
 Anne  
 de St.  
 Pierre  
 Reli-  
 gieuse  
 du  
 Con-  
 vent  
 d'Avi-  
 la, &  
 Fla-  
 mende  
 de Na-  
 tion.

(b) Elle étoit cousine germaine de la Sainte.

306 LETTRES DE N. G. MERE-  
corder. Ainsi soit-il. C'est aujourd'hui  
le 15. de Janvier.

*Indigne Fille & Sujette  
de V. Paternité,*

TERESE DE JESUS.

## REMARQUES.

1. **T**Out ce qu'il y a de plus  
particulier à remarquer dans  
cette Lettre écrite de Malagon le  
15. de Janvier 1580. c'est la grande  
providence de nôtre Sainte, qui d'un  
petit coin de sa Cellule dispoſoit de  
tout ce qu'il falloit faire pour les  
Fondations de Villeneuve de la Xare,  
d'Arenas, & de Madrid; ou pour  
parler plus juſte, elle rangeoit les  
Tabernacles de l'Eglise Militante,  
& les dreſſoit comme des tentes ou  
des pavillons en qualité de Capitaine  
Generale des Armées de Dieu vivant.  
Elle fit enſuite par elle-même la  
premiere de ces Fondations; les  
deux autres furent faites par ſes Fil-  
les, à qui elle a donné les mains, en  
les aidant du Trône de la gloire,  
dont elle jouït dans le Ciel. Celle



S. TERESE DE JESUS. *Let.* 33. 307  
d'Arenas fut depuis transférée à  
Guadalaxara.

2. A la fin du second nombre elle  
témoigne sa peine pour la mort du  
bon Frere François : C'étoit peut-  
être le Venerable Pere François de  
la Conception, qui mourut à Baëza  
l'an 1579. bien que nous ne scachions  
pas à quel jour ny à quel mois cette  
mort arriva. L'Histoire de sa vie  
tout-à-fait admirable se trouve dans  
le premier Tome de nos Chroniques  
liv. 4. chap. 43.

---

## LETTRE XXXIII.

*Au même Pere Jérôme Gratian de la  
Mere de Dieu. Quinzième.*

J E S U S.

I. **L**A grace du S. Esprit soit avec  
vôtre Paternité. Il n'y a pas  
long-temps que j'ay reçu une Lettre de  
Madame Jeanne, par laquelle elle me  
marque que l'on espere tous les jours que  
vôtre silence prendra bientôt fin. Dieu  
veuille que lors que cette Lettre vous sera  
rendue, les affaires de Toledé & de

*Medine soient terminées. Le P. Philippe est devenu de si belle humeur, & il est tellement passé d'une extrémité à l'autre qu'il ne parle plus de se confesser; il est un tres-bon homme. O quelle réjouissance il y a eu à Medine, lors qu'on a dit aux Religieuses que vôtre Paternité n'étoit plus obligée au silence! C'est une chose étrange que l'obligation que vous avez, aux Religieuses de cette Maisoncy, où il se trouve une Sœur Converse qui a pris cent disciplines pour vôtre Paternité. Tout cela doit vous aider à faire tant de bien aux Ames.*

2. *On me donna hier cette Lettre du Pere Nicolas; je me suis beaucoup réjoui d'apprendre que ce qu'il dit se pourra faire, parce que j'étois quelques-fois assez en peine pour l'affaire de Salamanque: Il ne voioit alors autre chose qui fût plus expedient; mais à l'heure qu'il est il a dequoy s'occuper, parce qu'il est manifeste qu'il doit pourvoir à ce qui luy est propre plutôt qu'à ce qui regarde les autres. Je dis au Pere Nicolas étant à Toledé quelque chose des inconveniens qui se rencontroient, mais je ne luy marquay pas tous ceux que je sçavois: Cependant le resultat en a été tres-bon. Je croy que le Reverendissime fera tout*

ce qui est à nôtre avantage. Il me reste seulement un doute, qui est que comme vôtre Paternité sçait quelle autorité le Nonce vous avoit donnée avant sa mort, on a néanmoins dit depuis, que tout le pouvoir qu'il avoit accordé, étoit nul. Ce seroit une peine bien grande de soumettre une affaire de cette importance aux différentes opinions des hommes. Dites-moy librement vôtre avis : Pour moy je n'y trouve point d'inconvenient ; mais je regarderay comme descendu du Ciel tout ce qui pourra ( comme il dit là ) se résoudre entre nous. Nôtre Seigneur le fasse comme il le peut.

3. Si les choses n'ont pas tout le succès que nous souhaitons, je ne sçay pas bien s'il est convenable que le Pere Nicolas attende dans ce lieu-là, parce qu'il semble que c'est trop peu pour toutes ces affaires d'être ainsi tout seul. Il est vray que Velasco \* fera toujours beaucoup ; néanmoins on ne perd rien d'avoir du secours : Mais que vôtre Paternité ne parle point de cecy, afin que quand il faudra faire ce qu'ils disent, on n'ait pas sujet de vous accuser, & de dire que c'est dans cette vûe que vous l'avez procuré.

\* Elle parle de leã Lopez de Velasco de qui on a fait mentiõ dans les Remar. sur la

4. Une autre difficulté se presente Let. 31.

maintenant à mon esprit : Sçavoir si en retenant la charge que vous avez, vous pourriez être aussi Provincial, quoy qu'à mon avis cela n'importe pas tant, parce que vous seriez l'un & l'autre ; & il y auroit même de l'avantage si l'on pouvoit faire tomber l'élection sur le Pere Antoine (ce qui paroît assez raisonnable, ayant déjà été nommé pour cela) parce qu'ayant un Superieur au-dessus de luy, il ne pourroit pas faire de dommage. V. Paternité me dise par charité quelle est son opinion, parce que c'est une affaire qui doit être à l'avenir : Et quand même elle seroit pour le temps present, il n'y a pas sujet d'en faire scrupule. Par cette Lettre du P. Gabriël, vous verrez qu'il est fâché contre moy : Je n'ay pas laissé pour cela de luy écrire, lors que j'ay eu par qui le pouvoir faire. Je serois fort réjoüie si l'affaire de vôtre Paternité étoit finie lors que cette Lettre vous sera rendue, afin que vous m'en écriviez bien au long.

5. J'avois oublié de parler des Ducs. Vous sçavez que la veille du nouvel an la Duchesse m'envoya un Exprés avec cette Lettre, & encore une autre, seulement pour apprendre de mes nouvelles ; je n'ay pû tomber d'accord de ce qu'elle

a dit, que vôtre Paternité luy avoit déclaré que j'avois plus d'amitié pour le Duc que pour elle; parce que je n'ay dit autre chose sinon que comme vôtre Paternité me disoit tant de bien de luy, particulièrement qu'il étoit fort spirituel, je ne pûs faire autrement que d'attacher ma pensée à cela. Mais je dis en même temps que pour moy j'aimois Dieu uniquement pour luy-même; & que je ne voyois en elle rien qui pût m'empêcher de l'aimer aussi, & qu'au contraire j'étois obligée à luy porter plus d'affection. Je m'exprimay encore mieux que je ne fais pas icy.

6. Il me semble que le Livre, dont vous dites que le Pere Medina a fait tirer une copie, est le plus grand de ceux qui sont de moy. Vôtre Paternité me dise ce que vous sçavez de ce cas, ne l'oubliez point, je vous en supplie, parce que comme il n'y en a pas d'autre Exemple que celuy qui est au pouvoir des Anges, je serois bien-aise que celui-cy ne se perdit point. Celuy que j'ay fait depuis l'emporte à mon avis sur celui-là: au moins avois-je plus d'expérience que lors que je composay le premier. J'ay déjà écrit deux fois au Duc, & beaucoup plus que ce que vôtre Paternité me dit. Dieu vous conserve, mais pour que je

312 LETTRES DE N. G. MERE  
puisse trouver du contentement en quelque  
chose, je desire sur tout de voir Paul. Si  
Dieu ne veut pas que j'aye cette satis-  
faction, mais croix sur croix, à la bonne  
heure. Beatrix vous assure fort de ses  
respèts.

*Indigne servante & veritable fille  
de Vótre Paternité,*

TERESE DE JESUS.

## REMARQUES.

1. **L**E contenu de cette Lettre nous apprend qu'elle fut écrite l'an 1580. un peu après le nouvel an. Ainsi la Sainte étoit à Malagon lors qu'elle l'écrivit.

2. Dans le premier nombre elle marque la joye de ses Filles lors qu'elles eurent appris que le Pere Jerôme Gratian étoit hors de silence, c'est à dire, qu'il avoit la liberté d'écrire : parce qu'après avoir été renfermé durant quelques mois dans Alcalá, comme un jour le Roy Philippe II. s'entretenoit avec le Nonce, Sa Majesté dit à celui - cy, qu'il devoit être satisfait de la punition qu'il avoit fait subir au Pere Jerôme.

Ces

S. TERESE DE JESUS. *Let. 33. 313*

Ces paroles obligerent ce Prelat à revoquer sa Sentence, & à lever la penitence qu'il avoit enjointe a ce Pere. C'est ce qui est rapporté bien au long dans l'Histoire de la vie de cet excellent homme, qui a été un vray modele de patience, laquelle a été écrite avec beaucoup de succez & avec une grande élégance par le Licentié André Marmol.

Marmol en la vie du Pere Jerôme Gratiā, ch. 12.

3. Depuis le nombre 2. jusqu'au 5. la Sainte parle quoy que couverte-ment des affaires de sa Reforme, laquelle après une si horrible tem-  
pête voguoit heureusement à la fa-  
veur des Assistans & du Vicaire ge-  
neral. La Sainte recevoit de temps  
en temps des nouvelles sur ces af-  
faires du P. Nicolas de Jesus-Maria,  
qui en étoit le solliciteur à la Cour  
de Madrid. Comme les esperances  
d'avoir une Province particuliere  
étoient si certaines, dans le nombre  
quatrième elle consulte le P. Jerôme  
sur l'élection du Provincial, & luy  
propose au cas qu'il soit luy-même  
maintenu dans la charge de Visi-  
teur Apostolique, de faire choisir nô-  
tre Pere Antoine de JESUS pour pre-  
mier Superieur de la Reforme, Ce

*qui paroît bien raisonnable*, dit la Ste, *puis qu'il a déjà été nommé pour cela.* Elle rapporte cecy à ce qui s'étoit passé dans le second Chapitre tenu à Almodovar, où nôtre Pere Antoine avoit été élu Provincial : mais cette élection n'eût pas son effet, parce que tous les actes de ce Chapitre furent pris par le Nonce pour des attentats ou des entreprises sur son autorité.

4. Dans le nombre cinquième la Sainte parle du tres - excellent Seigneur le Duc d'Alve, Don Ferdinand Alvarez de Toledé, & de Madame la Duchesse Marie Enriquez son Epouse, qui étoient tous deux tres - affectionnés à la Sainte & à son Ordre. La Duchesse donna une marque assez visible de l'amour qu'elle portoit à la Sainte, envoyant un exprés pour la visiter de sa part aussi-tôt qu'elle fut arrivée à Malagon. La Sainte rend un illustre témoignage à la gloire du Duc, lors qu'elle dit qu'il étoit fort spirituel, afin que ce caractère de relief & d'une excellence superieure ne manquât point à la Qualité de GRAND, que ses actions heroïques luy ont acquise,



S. TERESE DE JESUS. *Lét.* 33. 315  
non seulement aux yeux des hommes, mais ce qui est bien plus important, devant Dieu même. A quoy doit sans doute avoir contribué l'affection singuliere qu'il portoit à nôtre Sainte, & l'ardante devotion qu'il avoit pour l'Image de l'une des trois Divines Personnes, qui avoit été peinte par la direction de la Sainte, ainsi que nous l'avons dit, ensuite d'une admirable Vision dont elle avoit été favorisée de Dieu. Ce Duc la portoit toujous sur sa poitrine, & il avoüoit qu'elle luy avoit enseigné la maniere de prier mentalement parmy les embarras de la guerre & le bruit des armes.

5. Dans le nombre 6. elle dit, *Il me semble que le Livre, dont vous dites que le Pere Medina a fait tirer une copie, est le mien.* Elle nous indique par ces paroles le livre de sa vie, & le Pere Maître Barthelemy de Medina Professeur dans la premiere Chaire de Theologie en l'Université de Salamanque, qui, quoy qu'il eut eu d'abord quelque doute de l'esprit dont la Sainte étoit conduite, changea néanmoins dans la suite, & fut l'un de ses approbateurs : car comme dit

l'Evêque de Tarrazone dans la Preface de l'Histoire qu'il a composée de la vie de nôtre glorieuse Mère, après qu'elle luy eut fait sa confession generale, elle luy mit en mains le livre de sa vie pour l'examiner, & l'estime qu'il en fit fut si grande qu'il voulut en faire tirer une copie; c'est de ce livre que la Sainte fait mention lors qu'elle dit, *qu'elle seroit bien-aise qu'il ne se perdît point. Parce qu'elle n'en avoit point d'autre Exemple que celuy qui étoit au pouvoir des Anges*; c'est à dire de Messieurs les Inquisiteurs: (c'est un chiffre dont elle se servoit ordinairement pour indiquer les Ministres de Dieu & du Roy, comme lors qu'elle appelloit le President l'Ange Majeur) parce qu'au temps qu'elle écrivoit cette Lettre, le Livre de sa vie étoit sur la question d'une rigoureuse discussion, & d'un tres-juste debat du saint Office, d'où neanmoins il a merité de sortir avec une approbation tres-qualifiée, que nous verrons cy-aprés.

6. La Sainte ajoûte: *Celuy que j'ay fait depuis l'emporte à mon avis sur celuy-là. Ce Livre est celuy à qui*

**S. TERESE DE JESUS.** *Let. 34. 317*  
elle a donné le titre de *Chemin de la Perfection*. A la louange duquel le Maître Curiel homme d'une éminente érudition & sainteté, premier Professeur de Theologie dans l'Université de Salamanque a dit, que ce Livre étoit la plus grande chose qu'il eut jamais vûë en sa vie, parce qu'il contenoit la plus haute & la plus subtile Theologie qu'il eut lûë dans aucun Auteur, comme le Maître Balthazar de Zespedes premier Regent de Rhetorique dans la même Université atteste de l'avoir entendu, & qu'il a déposé dans les Informations faites pour la Beatification de nôtre Sainte. Ce qui n'est pas un des moindres éloges parmy plusieurs autres que ce Livre a mérités.

---

## LETTRE XXXIV.

*Au même Pere Jérôme Gratian de la Mere de Dieu. Seizième.*

J E S U S

I. **S**oit avec *V. Paternité*. Sçachez, mon Pere, que la Prieure de To-

*lede me mande qu'elle est tres-mal, & de vray je me fais un point de conscience de ce qu'elle souffre, parce qu'assûrement l'air de ce Pays-là la tue. J'ay pensé, pourvû que vôtre Paternité le trouve bon, qu'encore bien qu'on la choisisse par-delà (car ne la pas choisir seroit une injustice) il faudroit que vôtre Paternité la fit transporter à Avila; avec quoy on feroit en même temps deux choses, l'une de travailler au recouvrement de sa santé: l'autre d'établir pour Presidente celle que vous voudrez, & ainsi n'étant point Prieure, on verra comme elle se comporte. Ce sera sans doute un grand embarras pour le Convent d'Avila, puis qu'elle est si malade: mais d'ailleurs si elle est si bonne, elle y sera de grande utilité: cela luy est même bien deu, d'autant que depuis que la Fondation de S. Joseph a été faite, on y reçoit par an huit ducats en sa consideration: Il y a de grandes difficultez pour cela, mais comme elle a travaillé beaucoup dans l'Ordre, je vous assûre que j'aurois bien de la peine de la voir mourir. Vôtre Paternité étant là verra ce qui est plus convenable: mais prenez garde qu'elle est tentée d'un soupçon qu'elle a de n'être pas bien dans vôtre*

S. TERESE DE JESUS. Let. 34. 319  
esprit, & qu'elle pense que la Lettre  
que vous luy avez écrite de ne pas tou-  
cher à l'argent, est un effet de l'opinion  
que vous avez qu'elle est une prodigue.  
Je luy ay cependant fait sçavoir vos in-  
tentions, & luy ay donné à connoître  
que vôtre Paternité veut qu'elles aient  
des revenus, & que l'Eglise se fasse  
petit à petit. Mon Pere, ces Religieuses  
vous donnent bien de la peine, mais vous  
leur en êtes redevable pour la part qu'el-  
les ont prise à vos travaux, spécialement  
celles de Toledé.

*Indigne servante & Fille  
de vôtre Paternité,*  
TERESE DE JESUS.

## REMARQUES.

I. **C**ette Religieuse Prieure du  
Convent de Toledé, que la  
Sainte prie le Pere Jérôme Gratian  
de changer & d'envoyer à celuy d'A-  
vila à cause de sa grande infirmité,  
étoit la Mere Anne des Anges, une  
des quatre premières qui avec la Ste.  
fortirent du Monastere de l'Incarna-  
tion d'Avila pour aller à celuy de  
Saint - Joseph qu'elle venoit de fon-

der; elle a été une des premières Carmelites, qui par les rares & singuliers exemples d'une intégrité Religieuse a planté l'observance de la Règle primitive non seulement à Tolède, où elle a été Supérieure durant plusieurs années, mais aussi à Cüerva, où elle alla en qualité de Fondatrice l'an 1585. Elle étoit si tendrement aimée de ses Inférieures, que les élections réitérées n'étant pas alors défendues, comme elles le sont présentement, à cause du petit nombre de sujets capables, les Religieuses de Tolède ne voulurent point durant un long espace de temps avoir une autre Prieure qu'elle. C'est pour cette raison que la Sainte dit que ce seroit une injustice si on ne la choisiroit pas.

2. Entre les raisons de convenance que la Ste. avance pour ce changement, elle dit une chose tres-bonne & bien remarquable, qui est *qu'étant sujette on verroit comme elle se comporte.* En quoy elle parle admirablement bien; parce que, comme dit S. Bernard, la pierre de touche pour connoître un bon Prelat ou Supérieur, c'est à la vérité l'humble

S. TERESE DE JESUS. *Let. 35. 321*  
 soumission, qu'il a fait paroître pen-  
 dant qu'il étoit Sujet : car celuy - là  
 n'est pas digne de commander, qui  
 n'a point appris à obeir, & celuy qui  
 se soustrait à la dépendance ne merite  
 point le degré de la Prelature. *Ut*  
*autem securè præesse possitis, subesse &*  
*vos, si cui debetis, non dedignemini.*  
*Dedignatio quippe subjectionis, prala-*  
*tionis reddit indignum.*

S. Ber<sup>d</sup>  
 nard.  
 ep. 424

---

## LETTRE XXXV.

*Au même Pere Jérôme Gratian de la  
 Mere de Dieu. Dix-septième.*

J E S U S

1. **S**Oit avec vôtre Paternité. Il n'est  
 point de Maison qui ait si grand  
 besoin de personnes de capacité que celle  
 de Toledé. La Prieure qui y est presen-  
 tement va finir le temps de son Office :  
 cependant je ne pense pas que l'on en  
 puisse trouver une autre plus propre pour  
 ce lieu - là. J'avoie qu'elle est assez in-  
 firme, mais elle est vigilante, & a  
 beaucoup de vertu. Si vôtre Paternité le  
 trouve bon, elle pourra renoncer, &

*l'on fera ensuite l'élection, parce qu'il est tres-visible que ce Pays-là, qui est si chaud, la tue. Mais je ne sçay pas qui l'on pourroit y envoyer pour Prieure, parce que presque toutes l'aiment tant, qu'elles s'accommoderont difficilement avec une autre, à ce que je croy, quoy qu'il ne manquera point d'y avoir toujours quelqu'une qui soit tentée, comme il y en a en effet.*

2. *Faites, s'il vous plaît, mon Pere, reflexion à cecy, & soyez persuadé que je connois mieux que vous les petits tours des femmes. Voilà pourquoy vôtre Paternité fasse entendre qu'il n'est nullement convenable ny pour les sujettes ny pour les Prieures d'en tirer aucune de son Convent pour autre cause que pour quelque Fondation. Et à la verité j'ay remarqué que même cette esperance cause tant de dommage, que j'ay souvent désiré de voir la fin de ces Fondations, afin que toutes demeurent attachées au Convent où elles se trouvent. Croyez-moy sur cette verité, & ne l'oubliez pas même après ma mort, que pour tenter des personnes renfermées, il suffit au demon de leur faire ~~apprehension~~<sup>desirer</sup> dans leur opinion que la chose est possible. Il ya bien à dire la-dessus. J'ay encore la li-*



cence que j'ay demandée à notre Pere General, de pouvoir changer d'une Maison à une autre celles à qui l'air du Pays feroit mal: mais dans la suite j'y ay rencontré tant d'inconveniens, que si ce n'est pour un grand avantage de l'Ordre, il me semble qu'on ne le doit pas souffrir, & qu'il vaut mieux en laisser mourir quelques-unes que de nuire à toutes.

3. Il n'y a aucun Monastere où le nombre des Religieuses soit complet, il en manque même beaucoup en quelques-uns, & à Segovie il y a trois ou quatre places vacantes, parce qu'à ce qui me semble j'ay été tres-exacte en ce point. Etant à Malagon je donnay je ne sçay combien de licences à la Prieure pour recevoir des Religieuses, lors que nous en tirâmes \* ces autres, parce que celles qui y sont demeurées sont en petit nombre: mais en même temps je l'avertis de considerer meurement l'importance de la chose. Que vôtre Paternité les en retire, parce qu'il est plus expedient qu'elles aident leur propre Maison. Croyez-moy, mon Pere, que comme je ne suis plus maintenant tentée d'aucun soupçon, mais que je connois avec quel soin vôtre Paternité procedé en cecy, ce me sera une grande consolation de me tirer de cet

\* C'é-  
toient  
les Reli-  
gieuses  
que la  
Sainte  
avoit  
tirées  
de Ma-  
lagon  
pour la  
Fonda-  
tion de  
Ville-  
neuve  
de la  
Xare.

embarras. Les Maisons étant à l'heure qu'il est sur le pied que nous les voyons, on pourra desormais regler mieux les choses. Mais comme on a eu besoin des unes & des autres pour faire celles que l'on a fondées en divers airs, on a dû aussi condescendre en quelque chose pour les contenter.

(1)  
C'étoit  
notre  
B. Pere  
Jean  
de la  
Croix,  
que la  
Sainte  
avoit  
côutu-  
me d'a-  
peller  
son pe-  
tit Se-  
neque.

Soins  
amou-  
reux de  
la Ste.  
pour la  
conser-  
vatiō de  
la santé  
du Pere  
Jerôme  
Gratiā.

4. Senegue (1) qui est tres-content, dit qu'il a rencontré dans son Superieur au-delà de ce qu'il pouvoit souhaiter: il en rend de grandes actions de graces à Dieu, & voudroit bien ne s'occuper à autre chose. Sa Divine Majesté veuille nous le conserver longues années. Je vous dis, mon Pere, que les chûtes que vous avez faites m'ont donné beaucoup de peine: j'en ay été si fâchée, que j'ay dit qu'il falloit vous lier pour vous empêcher de tomber. Je ne sçay quelle peut être cette monture dont vous vous êtes servy, ny pourquoy vous avez voulu faire dix lieües en un jour, parce que n'ayant pas d'autre commodité que d'un bast sur une bête de somme, c'étoit assez pour vous tuer. Je suis encore en peine si vous vous êtes souvenu de vous vêtir plus fort, parce qu'il commence déjà à faire froid: Dieu veuille que vous ne vous ayez point fait du mal, Puisque vous desirez avec tant

S. TERESE DE JESUS. Let. 35. 325  
d'ardeur le salut & l'avancement des  
Ames, considerez le grand dommage  
qui reviendroit à plusieurs du défaut de  
vôtre santé, partant prenez-y garde pour  
l'amour de Dieu. Elie est déjà plus ras-  
süré de sa peur. Le Recteur (2) &  
Rodrigue Alvarez ont grand espoir que  
tout reüssira. Quant à moy la crainte  
que j'avois auparavant s'est tellement  
évanouïe, que quoy que je veuille, je ne  
la scaurois rappeler. Je me suis portée  
assez mal tous ces jours passez, mais de-  
puis que je me suis purgée je me porte  
mieux que je n'ay pas fait durant plus  
de quatre mois: & à present le mal  
est supportable.

(2) Elle  
parle du  
P. Rec-  
teur de  
la Com-  
pagnie  
de I E-  
sus, &  
du Pere  
Rodri-  
gue Al-  
varez,  
qui é-  
toit son  
confes-  
seur,

*Indigne Fille de vôtre  
Paternité,*  
TERESE DE JESUS.

## REMARQUES.

1. IL manque à cette Lettre une  
demie feüille toute entiere  
au commencement, comme une par-  
tie à la fin de la precedente. La cau-  
se de cecy a été le desir que l'on a eu  
d'avoir quelques signatures, ou du  
moins quelques caracteres de la main

326 LETTRES DE N. G. MERE  
de nôtre Sainte Mere : & ainſi cette  
devotion nous a privé de l'excellente  
doctrine qui y étoit contenuë. Nous  
remarquons aſſez par la Lettre même  
que la Sainte l'écrivit à Villeneuve  
de la Xare, lors qu'elle travailloit à  
en faire la Fondation, qui fut l'an  
1580.

2. Dans le premier nombre elle  
fait de nouvelles instances auprès du  
Pere Jerôme Gratian, pour obtenir  
que la Mere Anne des Anges Prieure  
de Toledé ſoit changée de ce Con-  
vent à celui d'Avila : Quoy qu'en  
rigueur l'on ne doive pas appeller  
cecy un changement, mais plutôt  
un retour à la Maïſon de ſa Profes-  
ſion, d'où elle étoit ſortie pour aller  
à la Fondation de Toledé ; mais les  
reſſentimens des Religieuſes de To-  
ledé de la voir ſortir de chez elles  
furent ſi grands, qu'on fut contraint  
de la laiſſer là juſqu'à ce qu'elle en  
fut tirée pour aller faire la Fondation  
de Cüerva. Ce que la Sainte dit à  
ce propos dans le ſecond nombre,  
merite d'être écrit en caractères  
d'Or, parce qu'il nous fait com-  
prendre combien grande étoit ſa  
penetration pour diſcerner & décou-  
vrir le genie des femmes.

LETTRE XXXVI.

*Au même Pere Jérôme Gratian de la  
Mere de Dieu. Dix-huitième.*

J E S U S.

1. **L**A grace du S. Esprit soit avec  
votre Paternité. Je reçûs hier  
vos Lettres, qui arriverent après celles  
du Recteur d'Alcala. J'avois déjà trait-  
té de cette affaire avec Madame Louïse;  
& j'en ay parlé icy au Licentié Serrano,  
qui a fait la réponse que je vous envoie  
cy-jointe.

2. Quant à la contestation que vous  
me marquez qu'il y a eüe pour la diver-  
sité d'opinions, j'ay été fort réjoüie d'ap-  
prendre que votre Paternité a tenu le  
meilleur party: Car encore bien que ces  
Peres alleguent des raisons suffisantes,  
c'est une chose terrible de ne point pren-  
dre à cette heure-là ce qui est plus sûr,  
pour s'arrêter à des petits points d'hon-  
neur en ce moment où l'honneur du monde  
va finir; & où l'on commence d'entendre  
avec tant de clarté, que ce qui nous im-  
porte uniquement est de n'avoir pas d'au-

tre chose en veüe que la gloire de Dieu. Peut-être ont-ils crû que l'alteration causée par l'inimitié pourroit être plus nuisible au malade, mais c'est une vérité que Dieu concourt particulièrement par l'infusion de sa grace, lors que nous prenons une ferme resolution de faire quelque chose purement pour son amour. Votre Paternité n'a pas sujet de se donner de la peine dans cette rencontre : mais vous ferez bien de produire quelques raisons pour excuser ces Peres. Je ne puis me dispenser du soucy que j'ay de vous voir tracasser parmy ces fièvres malignes.

3. Loüé soit Dieu que vous vous portez bien. Mon mal, comme je vous l'ay écrit, n'est à present plus rien; il ne me reste plus qu'une foiblesse, qui a été terrible durant un mois, quoy qu'elle ne m'ait point empêché d'être sur pied la plûpart du temps; parce que comme je suis accoutumée à souffrir toujours, quoy que je sentisse une violente douleur, il me sembloit que je pouvois la supporter de la sorte. Certainement je pensois que j'allois mourir, bien que je ne le crûsse pas tout-à-fait, & que je ne me fouciasse pas plus de mourir que de vivre. C'est une grace que Dieu me fait, que je

reconnois & estime être tres-grande, lors que je me souviens de la crainte que j'avois coûtume d'en avoir en d'autres temps.

4. J'ay eu bien de la joye de voir cette Lettre de Rome, parce qu'encore bien que les dépêches tardent un peu à venir, \* il semble néanmoins que la chose est assurée. Je ne comprends point quelles revolutions il peut y avoir, ny pourquoy il y en auroit: Lors qu'il arrivera, il sera bon que vôtre Paternité attende le R. Pere Ange Vicaire; quand vous n'aurez pas d'autre raison pour cela, que de ne vouloir point témoigner qu'ayant reçu cette Commission, vous n'avez pu voir assez tôt l'heure de vous en aller. Il ne manquera point de prendre garde à tout. Soyez averty que j'ay écrit à Veas & au Pere Jean de la Croix que vôtre Paternité ira par-delà; je leur ay aussi donné des nouvelles de la Commission que vous portez; parce que le Pere Ange même m'a mandé qu'il l'avoit donnée à vôtre Paternité: Et quoy que j'eusse pensé d'abord de n'en rien dire, cependant après avoir fait depuis reflexion que le Pere Vicaire même me l'avoit dit, il m'a semblé qu'il n'y avoit point de raison pour le cacher. Je voudrois bien que l'on

\* C'é-  
toit le  
Bref  
pour  
la sepa-  
ratio de  
la Pro-  
vince,  
qui fut  
dépê-  
ché à  
Rome,  
le 22.  
de Juin  
1580.

ne perdît point de temps : Mais comme nos dépêches doivent venir bien-tôt, il vaut incomparablement mieux attendre; parce que, comme dit vôtre Paternité, tout se fera alors avec une plus grande liberté.

5. Quoy que V. Paternité ne doive pas me venir voir, la bonté que vous avez de me dire que vous viendrez exprés, si je le veux, me tient lieu de faveur : C'en seroit en effet pour moy une tres-grande, si je ne craignois pas que cela dût être remarqué, & que d'ailleurs je ne prisse pas garde à la fatigue de vôtre Paternité, parce que vous avez encore bien des voyages à faire. Je dois me contenter de ce que vous ne pouvez pas éviter de passer par icy; & je borne tous mes desirs à ce que vous ayez un jour de loisir, pour donner quelque soulagement à mon Ame, en traitant avec vôtre Paternité des choses qui s'y passent.

6. Lors que j'auray repris un peu plus de forces, je tâcheray de parler à l'Archevêque; & s'il me donne la permission pour cette affaire de Madrid, ce sera beaucoup mieux que de la faire aller ailleurs, parce que ces Religieuses ressentent si fort de n'avoir pas tout ce qu'elles desirent, qu'elles me causent du



tourment ; & jusqu'à ce que je voye si  
 cela s'excutera, je n'ay pas jugé conve-  
 nable d'en écrire à la Prieure de Segovie :  
 je n'ay pas même parlé icy dans le sérieux  
 pour la faire recevoir, parce que je croy  
 qu'encore bien que cela ne plaise point à  
 la Prieure, toutes les autres en seront  
 contentes. Cependant cette lenteur m'en-  
 nuie, parce que suivant ce que le Pere  
 Vicairé m'a écrit, je ne pourray plus de-  
 meurer icy dez que je seray en état de me  
 mettre en chemin : j'ay même scrupule  
 d'y être encore. D'ailleurs elles sont en  
 grand nombre à Segovie ; elles sont mê-  
 me résolües d'en recevoir encore une au-  
 tre : Et quoy qu'elles ne soient que dans  
 une Maison d'emprunt, elles s'en soucient  
 tres-pen ; toutefois si vous le trouvez à  
 propos, j'en écriray à la Prieure de Se-  
 govie, & vôtre Paternité aura la bonté  
 de luy dire qu'elle vous fera plaisir ; ce  
 qui sans doute fera beaucoup en ce cas :  
 Car cette Maison-là a contribué bien  
 peu ou point du tout dans ces affaires,  
 mais dez qu'on luy aura fait voir com-  
 bien nous sommes redevables à Velasco,  
 elle fera beaucoup. Quand la chose dé-  
 pendra de moy, je la mettray en execu-  
 tion, & j'en avertiray vôtre Paternité.  
 Maintenant je ne diray rien de plus, si-

332 LETTRES DE N. G. MERE  
non qu'il plaise à Dieu me conserver vô-  
tre Paternité, & vous accorder tout ce  
dont je le supplie. C'est le cinquième de  
May.

*Indigne Servante de vôtre  
Paternité,*  
TERESE DE JESUS.

## R E M A R Q U E S.

1. **L**A Sainte écrivit cette Lettre de Toledé, au retour de la Fondation de Villeneuve de la Xare, où elle avoit reçu du R. Pere Ange de Salazar Vicaire general un ordre d'aller à Vailladolid, pour satisfaire au Seigneur Don Alvare de Mendoze Evêque de Palence, qui demandoit avec instances que la Ste. y allât fonder un Monastere de Religieuses.

2. En vertu de cet ordre la Sainte étant partie de Villeneuve arriva à Toledé au commencement de la Semaine Sainte l'an 1580. le jedy suivant elle fut saisie d'un si violent simptome de paralysie, accompagné de si furieux maux de cœur, que, comme elle dit dans le nombre 3.

**S TERESE DE JESUS.** *Let. 36. 333*  
elle pensa qu'elle alloit mourir. Cet  
accident fut cause qu'elle demeura à  
Toledo jusqu'après la Fête - Dieu,  
& le cinquième de May elle écrivit  
cette Lettre au Pere Jérôme Gra-  
tian, qui étoit déjà à Madrid avec  
Commission du Pere Vicaire general  
pour visiter les Convens de l'Anda-  
louzie. C'est de cette Commission  
que la Ste, parle dans le 4. nombre.

3. Il conste du nombre second que  
le P. Jérôme avant son départ d'Al-  
cala avoit eu une dispute avec quel-  
ques Religieux, qui souûtenoient une  
opinion peu sûre pour l'heure de la  
mort, à quoy ce Pere s'opposa avec vi-  
gueur, & il consulta ensuite là - dessus  
celle qui est reconnüe pour une Maî-  
tresse si celebre dans l'Eglise, titre  
glorieux que N. Ste. Mere a juste-  
ment merité, non seulement par des  
actions heroïques, & par une émi-  
nente sainteté, mais aussi par ses Li-  
vres tout-à-fait admirables, titre qui  
luy a été donné par deux souverains  
Pontifes, par Gregoire XV. & par  
Urbain V. I. I.

4. De la réponse qu'elle fait on  
voit que le sujet de la dispute ou de  
la contestation avoit été : sçavoir, *si*  
*à l'article de la mort celuy qui a reçû*

334 LETTRES DE N. G. MERE  
*un affront est obligé à se reconcilier avec  
celuy qui le luy a fait ?* Quoy que cette  
difficulté soit assez grande pour faire  
qu'un homme d'érudition employe  
beaucoup de temps & consume bien  
du papier à la resoudre & à en de-  
duire toutes les raisons, la Ste. toute  
femme qu'elle est, decide la question  
en deux mots en tenant pour l'affir-  
mative. La raison qu'elle avance la  
voicy : parce , dit - elle, que c'est  
une chose terrible de ne point pren-  
dre à cette heure - là le plus sûr,  
mais s'amuser à de petits points -  
d'honneur avec danger du salut. C'est  
sur ce principe que roule l'opinion  
de ceux qui soutiennent , qu'en ces  
derniers momens de la vie on doit  
faire ce qui est jugé plus probable &  
plus sûr , bien qu'à un autre temps  
cette obligation ne soit pas si pres-  
sante. J'avoüe la foiblesse de mon  
esprit qui n'a pû jusqu'à present me  
faire comprendre, comment une cho-  
se qui dans la pratique n'est pas sûre  
à la mort , le puisse être durant la  
vie. On me dira sans doute que cela  
procede du peril auquel on s'expose,  
& qui devient irreparable par la mort.  
Voilà qui est bien : mais de vray

Thom-  
Sâchez  
lib. 2. in  
decal.  
cap. 1.  
n. 6. &  
alij.

S. TERESE DE JESUS. *Let. 36. 335*  
il est toujours dangereux de suivre  
cette opinion moins probable; & nous  
devons durant toute nôtre vie adherer  
à ce qui est plus probable & plus sûr,  
afin de faire une bonne mort, parce  
que selon les Saints Peres elle est  
l'écho de la vie? Mais laissons là  
cette dispute pour reprendre celle  
dont parle icy nôtre Sainte, qui  
pour répondre à la raison qu'alle-  
guoient ceux qui tenoient l'opinion  
contraire, sçavoir que la vûë d'un  
ennemi pourroit causer un plus grand  
dommage au malade par l'alteration  
qu'il en sentiroit, dit tres-bien  
dans ce nombre, que Dieu par sa  
grace previent tout ce qui se peut  
craindre, lors que nous formons une  
ferme resolution de faire quelque  
chose seulement en vûë de luy plaire.  
Avec quoy voilà cette opinion auto-  
risée par cette sçavante Maîtresse si  
honorée dans l'Eglise: D'où vient  
que non seulement il est plus sûr d'en  
user ainsi, mais encore je craindrois  
de suivre le contraire dans la pratique,  
tant à cause du scandale qu'il y a,  
que pour l'inimitié & la rancune qui  
demeure ordinairement dans le fond  
du cœur; d'autant plus que l'on ne

cherche tous ces détours , que pour couvrir comme d'un manteau l'horreur que le vice par luy-même donne aux bonnes Ames , & pour faire que l'on n'estime point peché ce qui est pallié du pretexte ou des apparences de l'honneur. Ce qui ne peut avoir lieu , dit la Sainte , dans l'extrémité de la vie , ou aux abois de la mort , qui est un temps auquel il ne faut avoir égard qu'à Dieu seul & aux interêts de sa gloire , qui consiste à afsûrer le salut de nos Ames , lesquelles ont coûté tout le sang au Fils unique de Dieu.

5. Dans le fixième nombre , la Sainte fait mention de l'Archevêque de Toledé le Cardinal Quiroga , à qui la Sainte avant que de partir de Toledé avoit demandé la permission de faire la Fondation de Madrid. Dans la suite elle parle de la Sœur de Jean Lopez de Velasco , que la Sainte avoit reçûë sans dot , en vûë des grandes obligations qu'elle & tous les Religieux Carmes déchauffez avoient à son frere. Elle consulte le Pere Jérôme , pour sçavoir dans quel Convent on feroit entrer cette pretendante;

S. TERESE DE JESUS. *Let.* 37. 337  
pretendante ; si ce seroit dans celuy  
de Toledé ou dans celuy de Segovie.  
Enfin il fut arrêté que ce seroit dans  
le dernier, comme nous le dirons  
dans les Remarques sur la Lettre  
suiivante.

---

## LETTRE XXXVII.

*Au même Pere Jérôme Gratian de la  
Mere de Dieu. Dix-neuvième.*

J E S U S

I. **S**Oit avec vôtre Paternité, mon  
Pere. Après avoir envoyé hier,  
qui étoit la Fête de la Tres-Sainte Tri-  
nité, les Lettres que j'avois écrites à  
vôtre Paternité, je reçûs celle que vous  
dites que vous m'avez envoyée sous le  
ply du Pere Nicolas ; & aujourd'huy  
toutes les autres m'ont été rendûes. Il a  
été tout-à-fait nécessaire que vous fussiez  
\* au lieu où vous êtes, puis que le bruit  
a été si grand. Beny soit celuy qui en dis-  
pose de la sorte. Je vous écris cette Let-  
tre pour vous tirer de la peine que vous  
pourriez avoir que celles-là aient été per-  
dûes : Mais j'ay de la confusion de ce

\* Elle  
parle  
du Pere  
Jérôme  
Gratian  
& du  
P. Ni-  
colas,  
qui é-  
toient à  
Madrid,  
lors que  
les Pe-  
res de  
l'obser-  
vance  
faisoient  
du bruit  
au sujet  
de la  
publica-  
tion du  
Bref  
donné  
par le  
Pape  
pour la  
separa-  
tion des  
Carmes  
déchau-  
sés.

P

\* C'é-  
toit la  
Mere du  
P. Gra-  
tiā, par  
laquelle  
la Sain-  
te fai-  
soit te-  
nir ses  
Lettres  
à ce P.

que Madame \* Jeanne est obligée de payer le port de tant de Lettres. Je me recommande beaucoup à ses prieres.

2. J'ay reçu aujourd'huy encore une Lettre de la Prieure de Segovie, par laquelle elle me dit que Jeanne Lopez aille avec moy, parce que toutes les Religieuses ont été réjouiies de cette affaire: En effet je leur ay écrit de telle maniere qu'elles ne pouvoient pas faire moins. Cela n'étoit pas necessaire pour la Prieure, & parce qu'elle est toujors disposée à faire plaisir à vôtre Paternité & à moy. Loué soit Dieu qui m'a delivrée de la necessité qui m'engageoit à negotier toutes ces choses, & le reste qui s'offroit à faire. Je vous assure, mon Pere, qu'il a fallu user d'une grande industrie pour en venir à bout, parce que chaque Prieure ne pense qu'à sa Maison, comme s'il n'y avoit rien à faire pour les autres. Il sera necessaire de tenir prête la petite couche: Car on ne peut pas se dispenser de cela, ny de prendre l'argent qu'il faut pour l'ameublement. Je voudrois de tout mon cœur pouvoir éviter cette dépense; mais je suis tres-pauvre à l'heure qu'il est, pour ce que je diray à vôtre Paternité, lors que je vous verray. Si vous jugez qu'il n'est pas à propos de traiter maintenant de ces

s C'é-  
toit la  
Ven. M.  
Isabelle  
de Saint  
Domi-  
nique.



choses, nous chercherons d'autres moyens, quoy qu'à dire vray, je n'en voye pas d'autre à l'heure qu'il est. Si cette \* Fondation se fait, on pourra mieux disposer de ce qui touche la dot.

\* Elle parle de celle de Madrid.

3. Bien des raisons me font croire que l'on ne peut rien perdre si vôtre Paternité se rend icy pour la Fête-Dieu, car nous pourrons ainsi aller ensemble; ce ne vous sera pas grand travail de venir à chariot; & cela même n'empêchera point le Pere Antoine d'aller avec moy; il est si mal que nous avons assez à faire avec luy. Il n'y a rien à attendre après la Fête du tres-Saint Sacrement, que l'affaire de l'Archevêque, dont nous ne pouvons venir à bout. J'ay été extrêmement réjoüie de ce qui regarde Beatrice. Qu'y a-t-il qui presse tant le Pere Nicolas? Ou pourquoy veut-il que vôtre Paternité aille par-delà? A mon avis pour la même raison qu'il allegue, il ne convient aucunement que cela se fasse, comme il l'avoüe maintenant luy-même. Quand il n'y auroit pas d'autre inconvenient, il suffit que ce seroit vous tuer. C'est sur quoy nous nous entretiendrons, comme de toutes les autres choses, s'il plait à Dieu. Ainsi pas davantage.

Servante de vôtre Paternité,  
TERESE DE JESUS.

## REMARQUES.

1. **C**ette Lettre fut écrite à Tolède le 30. de May, le lendemain de la Fête de la Tres-Sainte Trinité, laquelle en l'année 1580. tomboit au 29. du même mois.

2. Dans le deuxième nombre la Sainte raconte comme les Religieuses de Segovie avoient reçu de bon cœur la Sœur de Jean Lopez de Velasco, quoy qu'elle n'eût pas de dot. Elles avoient bien voulu rendre ce service à Dieu, à la Sainte, & à leur Ordre, & donner une preuve incontestable qu'elles étoient les véritables filles d'une si digne Mere, la priant de mener la postulante avec elle; ce que la Sainte fit, & luy donna ensuite l'Habit à Segovie; où après avoir accompli avec ferveur le temps de son Noviciat elle fit Profession le 22. Juillet de l'année suivante 1581. Elle cessa de vivre sur la terre le 27. de Septembre l'an 1620. Elle fut nommée Jeanne de la Mere de Dieu. Les Religieuses qui ont connu cette Fille disent que nôtre Sainte Mere se trouvant en

S. TERESE DE JESUS. *Let. 37.* 341  
cette occasion à Segovie , prit  
la peine d'enseigner la Novice à lire,  
afin qu'elle pût être Religieuse du  
Chœur ; mais n'ayant pû y reüssir ;  
comme elle étoit pour partir de cette  
Maison , la Sainte luy mit un Voile  
noir sur la tête, & luy dit : *Ma Fille,*  
*malheur à celuy qui te l'ôtera.* Ce qui  
a été cause qu'elle a porté toute sa  
vie le Voile noir ; les Superieurs par  
respêt à cette action de nôtre sainte  
Mere n'ayant osé entreprendre de le  
luy ôter, quoy qu'elle ait toujours  
fervy dans les emplois de Sœur Con-  
verse , parmy lesquels elle s'est si  
bien exercée dans les Actes d'humi-  
lité , d'oraison & de penitence , &  
a amassé un si grand fond de richesses  
spirituelles , qu'au moment qu'elle  
expira , la Mere Isabelle de JESUS  
sa Prieure vit sortir de sa bouche une  
tres - belle Colombe , comme  
les Religieuses ont asûré de l'avoir  
entendu de la bouche même de la  
Prieure. Nous pouvons dire à pro-  
portion de ce témoignage ce que  
le Docteur Angelique Saint Thomas  
avoit dit tant de siecles auparavant à  
la gloire de S. Bonaventure : Qu'une  
Sainte a rendu témoignage à une au-

342 LETTRES DE N. G. MERE  
tre Sainte. En effet la Mere Isabelle  
de JESUS a été une grande Sainte  
devant Dieu ; & si je voulois , je  
pourrois dire bien des choses qui  
prouvent évidemment l'éminence de  
sa vertu , parce que je l'ay connue  
parfaitement , pour avoir eu le bon-  
heur de la diriger , & de traiter des  
choses interieures de son Ame. Je  
me contenteray de dire qu'elle étoit  
Sœur du Seigneur Don Antoine de  
Contreras , du Conseil Royal , &  
Gentilhomme de la Chambre de Sa  
Majesté , qui a merité le titre  
d'Homme droit , & de Ministre  
aussi juste que tous l'ont connu.  
Cette bonne Mere a été élevée dans  
l'esprit de la Religion par les soins  
paternels , & les salutaires instruc-  
tions de nôtre Bien-heureux Pere  
Jean de la Croix , sous la direction  
duquel elle eut l'avantage d'être du-  
rant trois ans.



LETTRE XXXVIII.

*Au même Pere Jérôme Gratian de la  
Mere de Dieu. Vingtième.*

J E S U S.

1. **M** On Pere, la grace du Saint  
Esprit soit avec V. Paternité.  
Je ne sçay pas ce que Nôtre Seigneur pre-  
tend par tant d'embarras qu'il permet  
m'arriver au sujet de mon départ de ce  
lieu, & des moyens que je cherche pour  
parler à cet S Ange. Je luy ay présenté  
aujourd'huy une espee de Placet, que  
l'on a jugé à propos que je fisse; nous ver-  
rons quelle en sera la conclusion, pour  
regler ensuite mon départ, s'il ne me  
survient bien-tôt quelque nouvel empêche-  
ment: Car pour moy je crains que nous  
manquions de rencontrer en chemin le  
R. P. Ange, parce qu'il a écrit qu'il  
viendrait à Madrid après les Fêtes;  
quoy que si nous pouvons sortir d'affaire  
avec l'Archevêque, je ne pense pas que  
cela soit capable de nous arrêter, mais  
que nous partirons mardy prochain.

s Elle  
entend  
l'arche-  
vêq. de  
Toledo,  
à qui el-  
le avoit  
demâdé  
la per-  
mission  
de fon-  
der à  
Madrid

2. Le Pere Antoine se porte beaucoup

mi eux ; en sorte qu'il peut dire la Messe ; avec quoy vôtre Paternité se tienne parfaitement en repos ; & assurez - vous que je vous parleray là, ou du moins que nous nous verrons dans le Ciel. Le Pere Antoine a été si mal que j'avois peur d'aller seule avec luy , parce que je croïois qu'il dût demeurer en chemin : Et comme la venue de vôtre Paternité devoit me donner une si grande satisfaction, je faisois de mon côté tout ce que je pouvois pour aider à cela , ne comprenant point qu'en me procurant quelque contentement en cette vie, tout le contraire me devoit arriver. Vôtre Paternité avoit une belle occasion de venir voir le Pere Antoine , puis qu'il a été si mal ; il étoit même de la bienveillance que vous le fissiez, comme il l'est encore que vous luy écriviez, pour luy marquer la joye que vous avez du recouvrement de sa santé, parce qu'il a été tourmenté par de grandes secheresses.

3. Le Pere Ferdinand del Castillo est icy. On a dit que la Princesse d'Evoli étoit dans sa Maison de Madrid : A l'heure qu'il est on dit qu'elle est à Pastrane ; je ne sçay lequel des deux est véritable, mais l'un ou l'autre est assez bon pour elle. Je me porte bien, graces à Dieu ; Vôtre Paternité m'avertisse lors

**S. TERESE DE JESUS. Let. 38. 345**  
 que le Pere Ange sera par-delà. Ces  
 Chartiers vous rendront mes Lettres plu-  
 tost & avec plus de sûreté. J'ay écrit  
 déjà deux fois à vôtre Paternité, pour  
 vous dire que j'ay reçu les Lettres du P.  
 Nicolas avec celles qui y étoient jointes.  
 On m'a donné aujourd'huy, qui est le  
 Vendredy après la Fête du S. Sacre-  
 ment, vôtre Lettre écrite le mardy au-  
 paravant : J'y répons par le frere de la  
 Mere Briande, laquelle se porte bien.  
 Toutes les Sœurs se recommandent aux  
 Prieres de vôtre Paternité, & moy à  
 celles du Seigneur Velasco, à qui je  
 n'écris pas presentement, parce que je  
 l'ay fait il y a peu de jours. Je souhaite  
 fort que la Lettre n'ait pas été égarée,  
 parce qu'elle est de consequence, afin  
 que sa Sœur se trouve là lors que je  
 partiray.

4. Le Pere Nicolas m'a dit qu'il a  
 mis en dépôt à Seville huit cens Ducats,  
 que la Prieure dit qu'il faut reserver  
 pour les besoins que l'on en pourra avoir  
 dans ces affaires. Ce que je dis afin que  
 celuy qui doit prêter à vôtre Paternité les  
 cent Ducats, sçache qu'il les recevra  
 promptement & en toute assurance: car  
 écrivant seulement à Casa de Monte, †  
 il envoyera incessamment une Lettre de  
 Sainte.

346 LETTRES DE N. G. MERE  
*Changez de que je luy auray mandé: Ce que  
je dis au cas que cela ne se negotie point  
par-delà. Dieu veuille disposer tout selon  
qu'il le voit être necessaire; & qu'il con-  
serve V. Paternité comme je l'en supplie.*

*Vôtre Servante,*  
TERESE DE JESUS.

*5. Vôtre Paternité donne ordre que  
cette Lettre soit envoyée au Pere Ni-  
colas; & que l'on s'informe dans le  
Convent des Carmes si l'on y a quelques  
nouvelles du Pere Vicaire, afin que s'il  
se peut vous m'en avertissiez. Je pense  
neanmoins partir d'icy mardy ou mer-  
credy, s'il ne me survient rien de nou-  
veau. On diroit qu'il y a de l'enchan-  
tement.*

## REMARQUES.

1. **L**ors que la Sainte écrivit cette  
Lettre, qui étoit le troisiéme  
de Juin, & le jour après la Fête-  
Dieu, elle étoit déjà en chemin pour  
aller à Vailladolid, & de ce qu'elle  
dit dans le 3. nombre nous pouvons  
juger qu'elle passa lors par Madrid,  
puis qu'elle dit au Pere Jerôme qu'il



S. TERESE DE JESUS. *Let.* 38. 347  
faloit que la Sœur de Jean Lopez de  
Velasco s'y trouvât, quand elle y ar-  
riveroit elle - même pour la mener  
à Segovie.

2. Dans le second nombre elle se  
plaint de ce que le Pere Jerôme n'é-  
toit pas allé à Toledé pour la voir, &  
nôtre Pere Antoine de J E S U S, qui  
par la grande maladie qu'il y avoit  
soufferte luy avoit présenté une si  
belle occasion de donner cette satis-  
faction & ce contentement à l'un &  
à l'autre, d'autant plus qu'elle l'en  
avoit prié dans la precedente. Elle  
obtînt enfin ce qu'elle avoit tant de-  
siré: parce qu'il est certain qu'en-  
suite du Placet qu'elle avoit présenté  
avant son départ de Toledé, elle  
parla à l'Archevêque au sujet de la  
Fondation de Madrid enpresence du  
Pere Jerôme Gratian, qui luy tint  
compagnie dans ce voyage.



## LETTRE XXXIX.

*Au même Pere Jérôme Gratian de la  
Mere de Dieu. Vingt & unième.*

## J E S U S

I. **S**Oit avec vous, mon Pere. Je m'a-  
perçois déjà que vous n'aurez gue-  
res de loisir pour lire des Lettres ; Dieu  
veuille que je sçache être courte en cel-  
le-cy. Je vous envoie dans ce paquet  
les Memoires qui manquoient. Votre Pa-  
ternité a bien fait de commander qu'on  
les apportât premierement icy. Quant  
aux Ordonnances que l'on dit avoir été  
demandées par celles de S. Joseph d'A-  
vila, elles sont telles qu'il n'y manquoit  
rien pour que ces Religieuses demeurassent  
sur le pied de celles de l'Incarnation.  
Je suis épouvantée de voir ce que fait le  
demon, & quoy que le Confesseur soit si  
grand Homme de bien, presque toute la  
faute retombe sur luy : Car il a toujours  
été d'avis que toutes mangeassent de la  
viande, & celle-cy est une des choses  
qu'elles demandoient. Voyez quelle vie ?  
J'ay eu une peine extrême de voir le dé-

reglement de cette Maison, & quoy qu'il y ait de bonnes Religieuses, il en coûtera bien du travail à la remettre sur un bon pied. Mais pour contribuer davantage au relâchement, elles ont demandé au R. P. Ange Provincial que quelques-unes de celles qui sont infirmes puissent garder quelque chose à manger dans leurs cellules, & elles l'ont demandé d'une maniere qui fait que je ne m'étonne pas qu'il leur ait accordé cette licence. Considerez, je vous prie, ce qu'elles vont demander au Pere Ange? C'est ainsi que peu-à-peu tout vient à se perdre. Voilà pourquoy afin que l'Ordonnance que j'ay désirée que l'on fasse, que les Superieurs ne puissent pas donner licence d'avoir rien en particulier, ait toute la force & la vigueur necessaire, il faut qu'elle comprenne même les infirmes; mais c'est à l'Infirmiere d'avoir soin durant la nuit de laisser quelque chose pour celles qui pourront en avoir besoin. On trouvera toujours de quoy pour cela, lors que la maladie l'exigera, puisque la charité est grande parmy elles.

2. J'avois oublié ce que je m'en vay dire; Mais d'autres qui m'en écrivent, m'en ont fait souvenir, qui est que dans le Chapitre l'on determine ce que les Re-

Religieux doivent reciter pour chaque Religieuse qui viendra à mourir. Votre Paternité tienne la main à cela, parce que conformément à ce qu'ils feront, nous le ferons aussi. Ils ne font que dire quelques prières, & je ne pense point que jusqu'à présent ils aient dit la Messe pour nous. Ce qui se fait icy est, que l'on chante la Messe, & que le Convent recite l'Office des Morts. Je croy que c'est un point des anciennes Constitutions, parce qu'il se pratiquoit ainsi dans le Monastere de l'Incarnation. N'oubliez pas cecy. Que l'on prenne garde aussi s'il y a obligation d'observer le Decret Apostolique, qui défend de sortir pour aller à l'Eglise, ou à la porte pour la fermer. C'est ce qui se doit faire lors qu'il se peut, parce que c'est le plus sûr, quand même le Pape ne le commanderoit point. Il vaut mieux résoudre presentement tout cela, & régler aussi ce qui se doit faire dans les Maisons, où cela ne se peut pas encore observer, parce qu'elles ne font que commencer. Je pense que la chose pourra s'exécuter par tout, lors que les Religieuses sçauront qu'il ne peut pas aller autrement. Que cela ne manque point d'être fait, je vous en prie par charité; à Tolède elles ont déjà bouché la porte qui

**S. TERESE DE JESUS.** *Let. 39. 351*  
alloit à l'Eglise ; celles de Segovie en  
ont fait de même , & encore sans m'en  
avertir : Les Prieures de ces deux Con-  
vens sont de grandes servantes de Dieu  
& des filles fort discrettes : c'est pour-  
quoy comme je ne suis plus propre pour  
cela , je suis bien-aise qu'elles me ré-  
veillent. Enfin c'est ce qui s'observe dans  
tous les Monasteres où il y a clôture.

3. Pour ce que j'ay demandé , que  
celles qui sortiront pour aller à des  
Fondations , demeurent dans leurs  
Maisons , si ce n'est qu'elles soient  
élûes Prieures , il me semble que cela  
est trop court ou limité , & qu'ainsi il  
faut que vôtre Paternité y fasse ajouter ,  
ou pour autre cause qui soit de no-  
table necessité. J'ay déjà écrit à vôtre  
Paternité qu'il seroit bon de faire relier  
ensemble tous les Decrets des Peres Vi-  
siteurs Apostoliques & les Constitutions  
pour avoir tout dans un volume , parce  
que comme elles se contredisent en de  
certaines choses , celles qui ne sont gue-  
res intelligentes en sont troublées. Quoy  
que vous ayez beaucoup à faire , voyez  
pour l'amour de Dieu de prendre du  
temps pour mettre tout cecy au net & au  
clair. Comme je l'ay laissé par écrit en  
tant d'endroits , j'espere que vous ne

(1) La Ste. fait allusion à la Predicatio du chapitre, dont le P. Jérôme Gratià étoit chargé.

vous enfoncerez pas si avant (1) dans les Lettres ou dans la science, que vous oubliiez le principal.

4. Comme vôtre Paternité ne m'a point écrit que vous avez reçu ce que je viens de dire, ny ma Lettre, j'ay soupçonné que le demon pourroit avoir empêché que les principales Remarques, & les Lettres que j'ay écrites à nôtre Pere Commissaire ne soient pas venues entre vos mains. Si par hazard cela étoit, vôtre Paternité m'envoye incessamment un Exprez, je le payeray volontiers, parce qu'autrement ce seroit une méchante affaire. Je croy bien que ce n'est qu'un soupçon, parce que le Courier d'icy est fort de nos amis, & je les luy ay recommandé tres-particulièrement.

(2) Cela s'entend de la charge de Provincial.

5. Vous sçavez que je suis avertie que quelques-uns qui ont droit de suffrage vont dans le dessein de faire élire (2) le Pere Antoine. Si après tant de prières Dieu le fait ainsi, ce doit être assurément le meilleur. Ce sont des effets de son Jugement. Cependant j'ay remarqué que quelqu'un de ceux qui disoient cela, avoit bien du panchant pour le Pere Nicolas, & que s'il doit changer ce sera pour se jeter de son côté. Dieu veuille conduire cette affaire & garder vôtre

Paternité: mais quelque mauvais succès qu'elle puisse avoir, enfin le principal est fait, qu'il en soit à jamais loué.

6. Je voudrois bien que vôtre Paternité marquât dans un petit papier les choses plus importantes que je vous ay écrites, & que vous jettassiez au feu mes Lettres, d'autant que parmy un si grand embarras on pourroit en rencontrer quelque une qui ne seroit pas bien que l'on vît. Toutes les Sœurs d'icy, mais particulièrement mes compagnes se recommandent beaucoup à vôtre Paternité. C'est demain le dernier jour du mois, & comme je pense le vingt-septième. Non seulement nous nous trouvons bien icy, mais nos affaires vont tous les jours de mieux en mieux: car nous traitons de l'achat d'une maison qui est tres-bien placée. Je voudrois néanmoins me voir débarrassée des occupations qui me tiennent par-deçà, pour n'être plus si éloignée.

7. Prenez bien garde de ne pas mettre d'obstacle à cette affaire de St. Alexis, parce qu'encore bien qu'il y ait un peu loin, on ne trouvera point à present un lieu si propre. Je fus fort satisfaite de le voir lors que je passay par là, & il faut faire reflexion que cette femme l'a acheté au prix de ses larmes. Je voudrois

Em-  
presse-  
mens de  
la Ste.  
pour la  
Fonda-  
tion du  
Cōvent  
des Re-  
ligieux  
à vailla-

dolid &  
du Col-  
lege de  
salamã-  
que.

bien que ce Monastere fut le premier, & puis celuy de Salamanque, parce que ce sont deux bonnes Villes. Qu'ils ne pensent pas pouvoir choisir des endroits comme ils souhaiteroient pour en prendre possession, puis qu'ils n'ont point d'argent. Dieu le fera dans la suite, & à Salamanque les maisons y sont au poids d'or, de sorte que nous ne sçavons de quel moyen nous devons user pour en trouver une pour les Religieuses. Je leur demande par charité qu'ils me croient en cela, parce que j'en ay l'experience, & comme j'ay dit, Dieu fait ensuite que tout reüssisse. C'est beaucoup d'avoir quelque commencement dans de semblables Places, quand ce ne seroit que dans un petit coin. Qu'en toutes choses sa Divine Majesté soit la fin que nous devons nous proposer dans les services que nous luy rendons. Ainsi soit-il.

Indigne servante de V. Paternité,  
TERESE DE JESUS.

S. J'ay un grand desir que mettant à part le principal on se hâte de conclure cette affaire de S. Alexis, afin que vous nous approchiez: mais qu'ils se gardent bien de venir jusqu'à ce que l'on ait



S. TERESE DE JESUS. *Let. 39. 355*  
*traité avec l'Abbé § pour obtenir sa* § Elle  
*permission, ce qui se pourra faire parce* parle de  
*que l'Evêque est mieux avec luy, & que* l'Abbé  
*sa Sœur ne manquera point de la luy re-* de vail-  
*commander. Dites de ma part aux Pe-* ladolid  
*res qui doivent agir pour cecy, que s'ils* qui é-  
*s'amusent beaucoup à choisir, ils demeu-* toit a-  
*reront avec rien.* lors D.  
 Alonze  
 de Mē-  
 doze.

## R E M A R Q U E S.

1. **L**A Sainte écrivit cette Lettre étant encore à Palence six jours après la précédente, & conformément à la première. Elle écrit dans celle - cy au Pere Jérôme Gratian d'autres points qu'elle avoit marqués pour le gouvernement de ses Filles, & pour leurs Constitutions, afin que le Chapitre prît là - dessus des résolutions convenables.

2. Dans le premier nombre la Ste. parle de son premier Convent de S. Joseph d'Avila, la Source de nôtre Reforme, & le modele de la perfection à laquelle nous devons aspirer, lequel durant l'absence de sa sainte Fondatrice étoit déchû de sa première ferveur, par les avis d'un Confesseur indiscret, qui quoy que

356 LETTRES DE N. G. MERE  
d'ailleurs il fut un bon Ecclesiastique  
& grand serviteur de Dieu, sous cou-  
leur de pieté avoit ouvert la porte au  
relâchement des observances Regu-  
lières ; mais Nôtre Seigneur, qui  
avoit dit à la Sainte, que cette Mai-  
son étoit le Jardin de ses delices, prît  
tant de soin d'y apporter le remede  
nécessaire, qu'un peu après que la  
Sainte eut mis la dernière main à la  
Fondation de Sorie, comme elle  
pensoit passer à celle de Burgos, ce  
Dieu de bonté s'apparut à elle, &  
luy commanda que laissant là cette  
dernière Fondation, elle eut à s'en  
aller incessamment pour prendre soin  
du Convent d'Avila, qui exigeoit  
instamment son secours pour le spi-  
rituel & pour le temporel. Ces or-  
dres luy furent donnés avec tant  
d'empressement, qu'elle assûra d'être  
déterminée d'aller à pied, si elle ne  
trouvoit point de commoditez pour  
faire le voyage.

3. La Sainte entrant dans cette  
Maison opera une merveille qui a du  
rapport à ce que J E S U S - C H R I S T  
fit autrefois dans celle de Zachée,  
qui est que par sa presence elle y ré-  
tablit parfaitement l'esprit de la

fainte observance, laquelle s'y est depuis conservée avec une intégrité si inviolable, que ce Monastere est le sujet des plus douces consolations que goûtent les Superieurs dans leur gouvernement, parce qu'il ne se dément en aucun point de ces ferveurs primitives, qui l'avoient rendu un sujet d'étonnement à tout le monde. Ce qui donne lieu de nous écrier, & dire à proportion avec l'Eglise: *O heureuse faute qui a mérité un Redempteur tel que JESUS - CHRIST!* qui par son amante & fidelle Epouse Terese a appliqué à ce Convent un remede si parfait & si efficace, qu'il n'a pas seulement chassé le mal, mais luy a rendu la premiere santé avec avantage. Mais en même temps cecy doit nous servir d'un éclatant exemple pour apprendre ce que la fragilité humaine & le temps sont capables de faire au prejudice de la vertu & de la ferveur Religieuse: & d'ailleurs avec quelle application les Superieurs doivent veiller à ce qu'elle ne souffre point de déchet. Nous y voyons encore quel dommage les Confesseurs étrangers causent aux Religieuses: parce que comme ils n'ap-

358 LETTRES DE N. G. MERE  
prehendent pas l'importance qu'il y  
a de conserver un Institut, & que  
cette obligation ne les touche & ne  
les penetre pas sensiblement, de là  
vient qu'ils ne regardent point ses  
observances avec amour, & par con-  
sequent qu'ils n'ont pas de zele pour  
en procurer & solliciter la conserva-  
tion & l'accroissement.

4. Dans les nombres 7. & 8. elle  
fait de grandes instances auprès du  
Pere Jerôme Gratian, & luy propose  
de tres - puissantes raisons pour le  
porter à fonder le Convent des Reli-  
gieux de Vailladolid, lequel devoit  
être comme un beau Verger, & une  
illustre Pepiniere d'excellents fruits,  
qui sont des Enfans d'une éminente  
vertu qu'il a donnés à nôtre sainte  
Mere. On traittoit alors de faire cet  
établissement dans un Hermitage de  
S. Alexis, qui étoit hors des murs  
de la Ville sur le chemin qui mène à  
Palence, par où la S. dit qu'elle avoit  
passé pour voir le lieu, lors qu'elle  
étoit allée faire cette Fondation.  
Elle dit avec beaucoup d'énergie,  
*C'est un fond que cette femme a acheté  
au prix de ses larmes.* C'étoit une  
Femme devote & retirée comme un

Hermite qui avoit soin de cet Hermitage, lequel luy avoit coûté beaucoup de larmes à cause du desir extrême qu'elle avoit de le donner à nôtre Ordre pour y fonder un Convent. Les vœux & les prieres de cette femme eurent tant de pouvoir auprès de Dieu, & les raisons de la Sainte firent de si fortes impressions sur le cœur des hommes, qu'en moins d'un an la Fondation fut exécutée dans ce même endroit le 4. de May 1581. qui étoit cette année-là la fête de l'Ascension de Nôtre Seigneur.

¶ Il faut que j'arrête icy mon Lecteur, pour luy faire remarquer une erreur qui s'est glissée dans l'Espagnol, & que j'ay jugé plus à propos de corriger icy, que de changer le texte de la Lettre.

Dans le sixième nombre la Sainte dit : *C'est demain le dernier du mois, & comme je pense le vingt-septième.* Celuy qui a fait les Remarques dit : que cette Lettre fut écrite six jours après la précédente, à laquelle il donne pour date le troisième de Juin le lendemain de la Fête-Dieu; d'où

il s'ensuit que celle - cy fut écrite le neuvième du même mois. Comment donc la Sainte dit - elle que le jour après celui auquel elle écrivoit étoit le dernier du mois, & comme elle pense le vingt-septième ? C'est ce qui ne se peut dire d'aucun mois, non pas même de celui de Février, qui bien qu'il soit le plus court de tous, a néanmoins vingt-huit jours. D'ailleurs ces deux Lettres ayant été écrites au mois de Juin, il est manifeste qu'il y a de l'erreur & de la contradiction, soit qu'elle vienne du Copiste ou de l'Impression.

Pour l'intelligence de ce point il faut sçavoir que la Sainte, qui ne s'attachoit gueres à l'exactitude de la date dans ses Lettres, la faisoit assez souvent selon l'occurrence des Fêtes, comme on le peut voir dans plusieurs de celles qui font ce Volume; & particulièrement dans celle - cy, où elle marque pour date le penultième jour dans l'Octave de la Fête - Dieu, parce qu'elle dit : *Demain c'est le dernier jour*, non pas du mois, en quoy consiste la faute, mais *de l'Octave*; & lors qu'elle ajoute, *Comme je pense c'est le 27*, il faut cor-

riger

S. TERESE DE JESUS. *Let.* 39. 361  
riger ce chiffre ; & au lieu de 27.  
mettre 7. qui marque le septième  
jour après la Fête-Dieu. Mais lors  
que le Pere qui a fait les Remarques  
dit que cette Lettre fut écrite six  
jours après la precedente , il ne faut  
pas entendre cccy comme s'il y avoit  
eu six jours entiers entre ceux aus-  
quels ces deux Lettres furent écrites,  
parce qu'ainsi la date de cette der-  
niere seroit le dixième ; ce qui con-  
tredit manifestement au texte de la  
Lettre : mais parmy ces six jours il  
faut compter le troisième , qui étant  
le jour après la Fête , tomboit cette  
année-là au troisième de Juin , & le  
huitième qui precedoit le jour même  
de l'Octave de cette grande Fête.  
Par cette voye nous accordons les  
Remarques avec le texte , & nous  
corrigeons l'erreur qui s'est glissée  
tant en ce qui est de mettre un chiffre  
pour l'autre , que d'avoir écrit *der-*  
*nier du mois* pour *dernier de l'Octave*.

Ce qui se verifie par les deux Let-  
tres qui precedent immediatement  
celle-cy. Dans la trente-septième la  
Sainte insinüe qu'elle l'avoit écrite  
le jour après la fête de la tres-Sainte  
Trinité, lors qu'elle dit : *Après avoir*

Q

362 LETTRES DE N. G. MERE  
*envoyé hier, qui étoit la Fête de la Tri-  
nité, les Lettres &c. Or si nous en  
croïons à la Chronologie qu'a faite  
celuy qui est auteur des Remarques,  
cette Fête tomboit l'an 1580. au 29.  
de May. Le lendemain donc étoit  
le trentième, & le mardy étoit le  
dernier de ce mois. La veille de la  
Fête - Dieu fut ensuite le premier  
de Juin, la Fête le second, & le jour  
après le troisiéme, auquel jour la  
Lettre trente - huitième fut écrite.  
Six jours après (renfermant dans ce  
nombre le jour après la Fête & la  
veille de l'Octave) nous arriverons  
au huitième jour du même mois,  
parce que la Fête - Dieu ayant été le  
second de Juin, il faut que l'Octave  
soit tombée au neuviéme, & par  
consequent que cette Lettre ait été  
écrite le huitième. Ainsi nous trou-  
vons que le texte doit être : *C'est  
demain le dernier jour de l'Octave,*  
*ajoutons de la Fête - Dieu, & com-  
me je pense le septième, sçavoir après  
la Fête.**





LETTRE XL.

*Au même Pere Jérôme Gratian de la  
Mere de Dieu. Vingt-deuxième.*

J E S U S

I. **S**Oit avec vôtre Paternité, & vous  
paye la consolation que vous m'a-  
vez procurée par les bonnes nouvelles que  
vous m'avez données, spécialement pour  
m'avoir fait voir le Bref imprimé. Afin  
que tout soit accompli il ne manque plus  
que l'impression des Constitutions. Dieu le  
fera. Je m'aperçois bien que cela vous a  
coûté beaucoup de peine, & que ce n'a  
point été un petit travail à vôtre Pater-  
nité d'avoir mis tout en ordre. Beni soit  
celuy qui vous a rendu si habile à toutes  
choses. Cette affaire me paroît un songe,  
car quelque application que nous y eus-  
sions apportée, nous n'aurions jamais pû  
reüssir de la maniere que Dieu l'a fait.  
Qu'il soit à jamais loué de tout. Je n'ay  
encore lû presque rien du Bref, parce  
que comme je n'entens pas ce qui est en  
Latin, j'attens que quelqu'un me l'ex-  
plique après que ce saint temps sera passé.

Q<sup>2</sup>

On me fit hier, qui étoit le Mercredi des tenebres, les messages, & parce que nous sommes un si petit nombre, afin que j'eusse la tête assez bien disposée pour assister aux Offices, je n'ay pas osé m'engager à autre chose qu'à écrire des Lettres. Je voudrois bien sçavoir où vôtre Paternité pense aller lors que vous partirez de Madrid, parce qu'il est nécessaire que je sçache l'endroit où vous serez pour toutes les choses qui se peuvent presenter.

2. Vôtre Paternité sçaura que j'ay cherché, & que je cherche encore icy une maison, sans que j'en puisse trouver aucune qu'à tres-cher prix, quoy qu'elles soient même fort incommodes: ce qui me fait juger que nous serons contraintes de prendre celles qui sont proche de Nôtre-Dame, bien qu'elles ayent aussi leurs incommoditez; mais si dans la suite du temps on a moyen d'acheter un grand enclos qui appartient à Messieurs du Chapitre, on pourra y faire un bon jardin. Il y a déjà une Eglise toute bâtie avec deux Chapelainies. Ils se sont relâchez de quatre cens ducats pour le prix, & je pense qu'ils le baisseront encore plus. Je vous assure que je suis surprise de la vertu que je remarque en ce lieu, les Ha-

bitans nous font de grandes aumônes, & pourvu que l'on ait ce qu'il faut pour la nourriture ( je laisse à part la dépense qu'il faut faire pour l'Eglise, & qui monte assez haut ) je croy que cette Maison sera une des meilleures que vous ayez sous vôtre gouvernement. Ils disent qu'il ne faut qu'abatre quelques galeries qui sont en haut pour donner un grand jour au Cloître : il y a même plus d'habitation qu'il n'est necessaire. Dieu y soit servy & qu'il conserve vôtre Paternité. Comme c'est aujourd'huy le Vendredy de la Croix, (: ) il n'est pas temps de m'entendre davantage.

(:) c'est à dire, le Vendredy Saint,

3. J'oublois de vous faire une priere, dont je demande l'effet pour le gâteau que l'on a coûtume de donner en ces saintes Fêtes. A la mienne volonté que vous m'exauciez. Vous devez sçavoir que comme je consolais un jour le Pere Jean de la Croix sur la peine qu'il avoit de demeurer dans l'Andalouzie (cecy s'est passé il y a bien du temps) je luy dis qu'aussi-tôt que Dieu nous auroit donné une Province, je procurerois qu'il vint par-deçà. Il demande à l'heure qu'il est que je luy tienne parole, & comme il a peur qu'on le choisisse à Baeçe, il m'écrit que je prie vôtre Paternité de ne pas con-

366 LETTRES DE N. G. MERE  
firmer l' Election. Si la chose se peut  
faire il est assez raisonnable de luy don-  
ner cette consolation, après qu'il a souf-  
fert si long - temps.

4. Cette Prieure de Saint Alexis dit  
qu'elle ne se possède point dans l'excez  
de sa joye, & l'on m'a rapporté que c'est  
une chose plaisante de la voir danser &  
faire tout ce qu'elle fait; même toutes ces  
Carmelites dechaussées ne sçavent té-  
moigner assez la joye qu'elles ont d'avoir  
un tel Pere, mais c'est une joye à la-  
quelle rien ne manque, Dieu nous la  
fasse goûter où elle ne finira jamais, &  
qu'il vous donne les bonnes Fêtes, les-  
quelles je vous prie de souhaiter de ma  
part à ces Seigneurs: je ne doute point  
qu'ils ne les ayent tres-bonnes pendant  
que vôtre Paternité sera par-delà. Tou-  
tes & particulièrement mes compagnes  
se recommandent beaucoup à vôtre Pa-  
ternité. Je me rapporte pour tout le reste  
à la Lettre du Pere Nicolas. O que je  
me suis réjoui de ce que vous avez un si  
bon compagnon! Je voudrois bien sçavoir  
ce que l'on a fait du Pere Barthelemy:  
il est propre pour être Prieur de quelque  
Fondation.

Fille & Servante de vôtre P.  
TERESE DE JESUS.

## R E M A R Q U E S.

1. **C**ette Lettre fut écrite à Palence peu de temps après le Chapitre Provincial, dans lequel on avoit executé la separation des Convens de la Reforme pour en faire une Province à part, de laquelle le Pere Jérôme Gratian avoit été élu premier Provincial. Le jour auquel ces choses se firent donna tant de joye au cœur de la Sainte, que comme elle asûre dans le livre de ses Fondations, ce fut la plus grande qu'elle pouvoit sentir en cette vie, parce qu'elle y cueilloit les doux fruits de tant de travaux, & qu'elle y touchoit le port de ses plus saints & plus ardans desirs.

2. Elle dit dans le deuxiême nombre, que toute cette affaire luy paroissoit un songe, ce qui étoit tres-veritable, parce qu'à considerer cet ouvrage par les lumieres de la raison, qui ne prendroit pas pour un songe ou une rêverie le recit que l'on feroit, qu'une Fille pauvre & simple, qui n'a pas d'autre apanage du côté du Sexe que la foiblesse & l'ignorance, pas d'autre suffisance & ap-

368 LETTRES DE N. G. MÈRE  
puy que ce qu'elle tiroit de sa vertu, en dépit de toutes les puissances du Monde & de l'enfer, quis'étoient élevées contre elle, a reformé non seulement parmy les Filles, mais encore parmy les Hommes un Ordre si ancien, qu'elle a vû cette Reforme étendue dans toute l'Espagne, érigée en Province & en Congregation, & qu'elle a executé tout cela en moins de dix - neuf ans ? Mais ce sont icy des merveilles du Tres - Haut, des effets de ses Jugemens incomprehensibles, & des ouvrages de son bras tout - puissant, qui n'employant que de foibles instrumens opere des prodiges pour nous faire admirer & adorer son pouvoir infini.

3. Dans le 4. nombre la Sainte dit agreablement : *Cette Prieure de St. Alexis dit qu'elle ne se possede point dans l'excés de sa joye, & l'on m'arapporté que c'est une chose plaisante de la voir danser & faire tout ce qu'elle fait.* Elle parle de cette Femme devote qui avoit soin de l'Hermitage de St. Alexis, laquelle étoit tellement ravie qu'elle tressailloit de joye, parce que dans le Chapitre on avoit accepté son Hermitage pour y faire la Fondation

S. TERESE DE JESUS. *Let.* 40. 369  
du Convent des Religieux de Vailla-  
dolid. D'où l'on peut juger qu'elle  
étoit tres-grande servante de Dieu,  
puis qu'elle offroit & consacroit avec  
tant de plaisir à son Divin service une  
chose, qui peut-être étoit tout le  
fond qu'elle avoit pour sa subsistance.

¶ 4. J'ajoute un mot au sujet de la  
demande que la Sainte fait dans le  
nombre 3. en faveur de nôtre bien-  
heureux Pere Jean de la Croix. Sans  
m'arrêter à la charité que nôtre Ste.  
Mere témoigne icy envers nôtre  
Bien-heureux Pere, il faut remarquer  
comme elle traittoit candidement  
avec ses Superieurs: elle les regardoit  
comme ses Peres, & se compor-  
toit envers eux avec la simplicité d'un  
enfant: c'est dans cet esprit qu'elle  
demande l'effet de sa priere, comme  
le gâteau que les Parens ont coûtume  
de donner à leurs Enfants dans les  
grandes Fêtes de l'année. Ce qu'elle  
exprime par un mot Espagnol, *En  
hornazo*, que le Traducteur Italien a  
omis, comme il a fait plusieurs au-  
tres choses, ou parce qu'il y trouvoit  
de la difficulté dans l'intelligence de  
la pensée de nôtre Sainte, dont le

370 LETTRES DE N. G. MERE  
stille pour être laconique, c'est à dire  
court & pressé, n'est pas si aisé à être  
compris, ou parce qu'il a jugé que  
ces petites choses ne meritoient pas  
une reflexion particuliere. Mais le  
respêt qui est dû aux paroles d'une  
Sainte qui étoit toute penetrée de  
l'Esprit Divin m'oblige à ne point  
laisser tomber par terre la moindre  
de ses expressions, dans lesquelles  
comme dans un miroir bien  
net, nous voyons les éminentes qua-  
litez que la main infiniment libe-  
rale du Tout - puissant avoit placée  
dans son Ame pour en faire un pro-  
dige dans les deux ordres de la na-  
ture & de la grace.

---

## LETTRE XLI.

*Au même Pere Jérôme Gratian de la  
Mere de Dieu. Vingt-troisième.*

*J E S U S.*

1. **M** On Pere, le Saint Esprit soit  
avec vôtre Reverence. Ne  
voyez-vous pas maintenant que mon con-



tentement n'a gueres duré? Je souhaitois de me voir déjà en chemin, & je croïois qu'il me dût être si agreable que la fin me causeroit de la peine, comme il m'est arrivé autres-fois, à cause de la compagnie que je pensois avoir encore cette fois. Louïé soit Dieu, il me semble à ce coup que je commence à me lasser. Je vous le dis, mon Pere, qu'enfin la chair est infirme, elle m'a jettée dans une tristesse plus profonde que je n'aurois voulu, parce qu'elle a été extrême. On auroit bien pû differer le depart de vôtre Reverence au moins jusqu'à ce que nous eussions été dans nôtre Maison, parce que huit jours plus ou moins ne faisoient gueres en ce cas. Nous sommes demeurées icy assez abandonnées par vôtre absence; Dieu veuille que celuy qui a donné l'occasion à vôtre Reverence de s'en aller, ait dans son entreprise un meilleur succes que je n'ay pensé. Dieu me délivre de ces grands empressements: & après cela il parlera de nous! En verité je ne vous diray maintenant rien qui vaille, parce que je ne suis pas d'humeur à le faire. Tout le soulagement qui me reste est d'être délivrée de la crainte que je pouvois avoir, & que j'avois déjà en effet, qu'on ne touchât à ce Santuaire. (a) Je vous

(a) Sancta sancto-  
rum, dit la  
Sainte, elle en-  
tend le  
P. Je-  
rôme  
Gratiã.

assûre que je souffre en cela une assez forte tentation, & pourvû que ce que je crains n'arrive point, je consens avec plaisir que l'orage (quelque furieux qu'il soit) vienne fondre sur moy: J'en souffre déjà assez, & à l'heure qu'il est je ne sens que trop que je ne dois rencontrer par tout que des sujets de déplaisir: Enfin l'Âme a de la peine de n'être point avec celuy qui doit la diriger & la consoler. Dieu fasse que tout soit pour son service, cela étant il n'y a pas lieu de se plaindre, quand même nous souffririons plus de peines.

2. Vous sçavez que lors que vôtre Reverence étoit icy je ne voulus pas vous communiquer une affaire, parce que je la remettois à vôtre retour, & que j'avois dessein de la recommander plus instamment à Nôtre Seigneur. Cette affaire regarde le Pere Jean Diaz, (b) qui me l'a beaucoup recommandée, & j'ay été bien fâchée de ne vous en avoir point parlé, depuis que j'ay appris que vôtre Reverence ne doit pas revenir, parce qu'il n'est venu icy que pour ce sujet. C'est qu'il a presque resolu de changer de condition, & d'entrer dans nôtre Ordre ou dans la Compagnie, & il dit que depuis quelques jours il sent plus d'inclination pour nôtre Ordre: mais il

(b)  
C'étoit  
un Prê-  
tre tres-  
vertu-  
eux dis-  
ciple du  
P. Jean  
d'Avila.

S. TERESE DE JESUS. Let. 41. 373  
desire de sçavoir là-dessus le sentiment  
de vôtre Reverence & le mien, & que  
nous le recommandions à Dieu. Mon  
avis, comme je luy ay déclaré, est que  
cela luy sera fort avantageux pourvu  
qu'il persevere: parce qu'autrement ce  
seroit dommage s'il venoit à perdre le  
credit qu'il s'est acquis par les bonnes  
impressions que l'on a de luy: Ainsi je  
vous le dis à present, bien que je sois un  
peu revenue de la crainte que j'avois en  
cela, parce qu'il y a long-temps qu'il est  
au service de Nôtre Seigneur, & que  
j'espere qu'il en sortira bien. Il dit qu'il  
donnera au Convent où il entrera tout ce  
qu'il a du Pere Maître Avila; & si tout  
est de la même force que le peu qu'il m'en  
a fait lire, il me semble que les Ser-  
mons pourront être de tres-grande uti-  
lité à ceux qui n'ont pas tant d'erudition  
que vôtre Reverence. Il est homme à don-  
ner de l'edification en quelque endroit  
qu'il soit. Il y a bien du conseil à pren-  
dre & à donner en ce cas, c'est pour-  
quoy j'en traiteray avec le Pere Nicolas.  
Je l'ay voulu dire icy à vôtre Reverence,  
afin que s'il ne vous en a point encore  
parlé, vous me fassiez la charité de luy  
faire connoître que j'en ay traité avec  
vôtre Reverence, parce qu'autrement il

auroit raison de se plaindre que je l'ay negligé. Votre Reverence recommandera la chose à Nôtre Seigneur, & comme vous le connoissez mieux que moy, je ne doute pas que vous ne sçachiez ce qui est de plus convenable pour luy répondre : C'est dequoy je vous supplie de me donner avis, si vous en avez le moyen : car cela même va fournir de la matiere à de nouvelles peines.

3. J'envoye cy-jointe la Lettre que j'ay reçüe de l'Evêque d'Osme, & un petit § papier que j'avois écrit, parce que je n'ay pas eu loisir d'en faire davantage. Votre Reverence ne devoit pas, ce me semble, aller à Alve sans le Pere Nicolas, afin qu'il pût connoître ces broüilleries : Mais ne pouvant pas faire autrement, votre Reverence m'a fait une insigne faveur de me l'envoyer, parce qu'il falloit quelqu'un qui ne fût pas jeune, mais qui pût parler, & faire un peu plus de figure. O mon Pere ! benissez Dieu de ce qu'il vous a rendu si agreable à tous ceux avec qui vous traitez, qu'il semble que personne ne sçauroit remplir dignement vôtre place, ou suppléer à vôtre défaut. Mais la pauvre Laurence \* helas ! elle se lasse & s'ennuie de tout. Elle se recommande beaucoup à vô-

§ Ce papier doit avoir été la Lettre 4. dans laquelle elle luy rend compte de son esprit.

\* C'étoit la Sainte même.

S. TERESE DE JESUS. *Let. 41. 375*  
*tre Reverence; & dit que rien n'est ca-*  
*pable de donner la paix & le repos à son*  
*Ame que de se tenir attachée à Dieu,*  
*& d'être avec celuy qui la puisse enten-*  
*dre comme vôtre Reverence; tout le reste*  
*luy est une Croix si pesante, qu'elle ne le*  
*peut assez exagerer. \* Saint Barthelemy*  
*est demeurée dans une grande tristesse;*  
*elle salue beaucoup vôtre Reverence.*  
*Donnez-nous la Benediction; & recom-*  
*mandez-nous à Sa Divine Majesté, que*  
*nous prions vous garder & tenir de sa*  
*main. Ainsi soit-il.*

\* C'é-  
toit la  
venera-  
ble Me-  
re An-  
ne de  
S. Bar-  
thelemi

*Indigne servante & fille*  
*de vôtre Reverence,*  
TERESE DE JESUS.

## REMARQUES.

I. **A** Utant que l'on peut juger  
par le contenu de cette Let-  
tre, la Sainte étoit déjà sur le point  
de partir pour aller à la Fondation de  
Sorie, lors qu'elle l'écrivit : Elle  
avoit été obligée d'entreprendre  
cette Fondation par les instances  
réitérées que le Seigneur Evêque  
d'Osme son ancien Confesseur luy  
en avoit faites.

2. Le nouveau Provincial avoit un peu auparavant été voir la Sainte à Palence, mais rappellé par une necessité du College de Salamanque nouvellement fondé, & des Religieuses d'Alve, qui étoient en procès avec Madame Terefe de Laïs leur Fondatrice, il ne pût pas accompagner la Sainte dans le voyage qu'elle fit à Sorie, comme elle l'avoit desiré: C'est sur quoy elle se plaint amoureusement dans le nombre premier. Mais il envoya à sa place son Compagnon & Secretaire le Pere Nicolas de JESUS-MARIA. celuy-cy s'acquitta de ce devoir à la grande consolation & satisfaction de la Sainte, comme elle le témoigne dans le nombre 3.

3. J'ay remarqué que depuis que le Pere Jerôme Gratian avoit été élu Provincial, la Sainte ne luy donne plus dans les Lettres qu'elle luy écrit le titre de *Paternité*, mais celuy de *Reverence*, excepté dans la premiere, qui est la precedente. Je me persuade que ce qu'elle en a usé de la sorte a été en vertu de la moderation qui avoit été faite dans le Chapitre, laquelle depuis a passé en Loy dans la Religion: car au chapitre 15. de la

S. TÈRESE DE JESUS. *Let. 41. 377*  
premiere partie des Constitutions il est défendu à tous nos Religieux de prendre le titre de *Paternité* quand même ce seroit nôtre Pere General ; & il est ordonné que les Prêtres soient qualifiés de *Reverence*, & les Freres de *Charité*.

¶ 4. Après quelque consideration j'ay jugé qu'il est à propos d'ajôûter à ces Remarques qui sont dans l'Espagnol, une particuliere que j'ay faite sur les paroles que nôtre Sainte Mere dit dans le premier nombre, où s'étendant sur le sujet qu'elle avoit de se plaindre de l'absence du Pere Jerôme Gratian, elle dit : *Que le seul soulagement qui luy restoit dans son affliction étoit de se voir delivrée de la crainte qu'elle pouvoit avoir, & qu'elle avoit en effet, qu'on ne touchât à ce Santuaire, ou selon ses propres termes, à ce Sancta Sanctorum.* Elle fait allusion au lieu le plus sacré du Temple des Juifs, dans lequel l'Arche du Testament a été déposée, laquelle étant prise pour une des Figures du plus adorable de nos Sacremens, fait que l'on se sert assez souvent de cette expression pour indiquer nos Taber-

378 LETTRES DE N. G. MERE  
nacles , dans lesquels nous conser-  
vons tout nôtre Tresor , Dieu fait  
Homme, & reproduit réellement par  
le ministere des Prêtres sous les acci-  
dens du Pain. Ce qui me fait croire  
que la Ste. s'étoit trouvée dans une  
Maison si mal propre, ou si exposée,  
comme il luy étoit arrivé auparavant  
dans la Fondation de Medine du  
Champ , qu'elle avoit eu une grande  
apprehension que l'on ne fit quelque  
insulte à ce tres-auguste Sacrement,  
qui contient celuy qui étoit l'unique  
objet de son amour Seraphique , &  
qu'un peu après le départ du Pere  
Jerôme Gratian on avoit si bien dis-  
posé toutes les choses , qu'elle étoit  
délivrée de la crainte qu'elle avoit  
eüe auparavant. Si ce n'est peut-  
être que , comme elle avoit une si  
haute estime du Pere Jerôme Gra-  
tian , elle le regardât comme une  
Arche vivante , dans laquelle Dieu  
avoit renfermé de précieux dons de  
la grace santifiante & de celles que  
nous appellons gratuites. Or elle  
craignoit avec quelque raison qu'on  
ne vint à attaquer sa reputation ,  
comme il étoit déjà arrivé plusieurs  
fois , & que le contre-coup ne re-



**S. TERESE DE JESUS.** *Let. 42. 379*  
jaillit sur elle; voilà pourquoy elle  
dit avec un grand courage, que  
*pourveu que cela n'arrive point elle con-*  
*sent que le gros de l'orage vienne fondre*  
*sur elle:* Marque asûrée de la forte &  
sincere amitié qu'elle avoit pour luy,  
comme aussi du profond respêt qu'  
elle luy portoit en qualité de son Su-  
perieur, puis qu'elle le regardoit &  
honoroit comme un Santuaire, con-  
formement à l'esprit de nôtre Regle,  
qui nous commande d'honorer nôtre  
Superieur, nous élevant au-dessus  
du sensible, pour considerer par les  
yeux de la Foy **JESUS-CHRIST,**  
qui l'a mis en sa place, pour nous  
gouverner.

---

## LETTRE XLII.

*Au même Pere Jérôme Gratian de la  
Mere de Dieu. Vingt-quatrième.*

**J E S U S.**

1. **L** A grace du S. Esprit soit avec  
vôtre Reverence. Sans parler de  
l'abandon où je suis par ce que depuis si  
long-temps je n'ay pas de vos nouvelles;

je vous assure qu'il m'est extrêmement fâcheux de ne sçavoir pas seulement où vous êtes, parce que s'il se presentoit quelque affaire, on seroit bien en peine: mais sans cela j'en ay encore assez. Dieu veuille que vous soyez en santé: pour moy je me porte bien; & me voilà devenue une grande Prieure, comme si je n'avois pas autre chose à faire. Les petits Offices de l'Ordre sont achevez, & toutes les trouvent bons.

2. Vous sçauvez que comme j'eus dit à la Fille d'Anne de S. Pierre de ne se tenir point pour tacitement professe; & qu'elle eût veu la resolution que j'avois qu'elle ne fit Profession que de la Regle mitigée, & qu'elle pourroit puis après venir icy; dequoy sa Mere & moy avions convenu; en sorte qu'elle apportât une dot pour cette Maison, & une autre pour le Monastere de l'Incarnation, parce que la Mere étoit celle qui soustenoit plus fortement que sa fille n'étoit pas propre pour icy; tout cela a déplû si fort à la fille qu'elle en a eu un tres-grand ressentiment, jusq' à dire qu'elle consent à être éprouvée autant d'années que l'on voudra, qu'elle se contentera des Confesseurs que l'on voudra luy donner, quoy que dans ce trouble si l'on eut voulu la tirer incessamment d'icy, elle en auroit aussi eu de

la joye : mais enfin elle est changée de telle  
 sorte que nous en sommes toutes étonnées,  
 d'autant plus que cela s'est fait en peu  
 de temps ; car il n'y a pas plus de quinze  
 jours ; elle est presque entièrement deli-  
 vrée de ses peines d'esprit , & elle fait  
 paroître une si grande allegresse , que  
 l'on peut aisément remarquer qu'elle est  
 tres-contente , & qu'elle se porte bien.  
 Si cela continüe on ne peut pas en con-  
 science luy refuser la profession. Je l'ay  
 examinée & me suis informée d'elle &  
 de ses Confesseurs , qui m'ont répondu que  
 ces inquietudes ne viennent point de son  
 naturel , & qu'il n'y a pas plus de dix-  
 huit mois qu'elle a commencé à les sen-  
 tir. Cependant elle m'avoit donné à en-  
 tendre qu'elle les avoit toujours eües ; je  
 n'avois pas auparavant traité avec elle,  
 ny demeuré icy depuis qu'elle y est venue :  
 il me semble encore qu'elle agit avec une  
 plus grande naïveté & candeur. Par  
 charité V. R. la recommande à Nôtre  
 Seigneur. J'ay pensé quelques-fois si le  
 demon ne la faisoit point maintenant pa-  
 roître plus sage & libre de tout cela peut-  
 être pour nous tromper , & nous la laisser  
 ensuite sur les bras avec sa mere pour  
 nous tourmenter : quoy que la mere aille  
 bien à l'heure qu'il est. Ce que j'avois

avancé de l'Incarnation ne contentoit pas seulement la mere mais encore plusieurs autres.

3. Elle vouloit rompre les écritures & ordonner davantage pour icy, & sans me dire le sujet elle me pria de luy permettre de parler au Docteur Castro, de qui je l'ay appris. Il a vû les écritures & les a trouvées tres-fortes & tres-bien faites. Elle luy a demandé la-dessus son avis, mais il a refusé de le luy donner, & s'est contenté de dire, qu'il étoit amy des Peres de la Compagnie aussi-bien que de cette Maison, & qu'il étoit à propos pour les deux parties qu'elle s'adressât à un autre. Mais je luy ay dit qu'il n'y avoit pas lieu de traiter de cela, parce que si elle n'étoit pas propre pour icy nous ne la prendrions pas en vüe de ses biens, comme nous ne la rejette-rions pas si elle a de bonnes qualitez. A la verité j'ay parlé avec la retenüe & la circonspection qu'il falloit.

4. Dites-moy ce que c'est de cet homme, & si l'on peut bien se fier à luy? Je suis assez satisfaite de son esprit, de sa bonne grace, & de son langage. Je ne sçay s'il y a quelque chose de cette grande amitié qu'il témoigne pour V. R. il est venu icy quelques-fois. Il nous fit la

*Predication un jour dans l'Octave de la Toussaints. Quoy qu'il ne veuille confesser personne, il me semble néanmoins qu'il voudroit bien m'entendre en confession : mais comme il me témoigne tant d'aversion pour cela, je soupçonne qu'il y est porté par la curiosité. Il avoue qu'il est si grand ennemy de revelations, qu'il n'ajoute pas foy même à celles de Sainte Birgitte. Il ne m'a point dit cela, mais il l'a déclaré à Marie de Christ, & si c'étoit à un autre temps je procurerois avec empressement l'occasion de luy exposer l'état de mon Ame, parce que j'ay toujours aimé ceux que je connoissois être de ce sentiment, m'imaginant qu'ils étoient plus propres que les autres pour me tirer de la tromperie, si j'y étois engagée; mais comme je suis maintenant délivrée de ces craintes, je n'ay plus que de foibles desirs pour cela : & si je n'avois pas d'autre Confesseur, & que V. R. ne le trouvât point mauvais, je le ferois bien : quoy qu'étant dans le repos, dont je jouis, je ne traite gueres qu'avec mes anciens Confesseurs.*

5. *Je vous envoie cette Lettre que j'ay reçüe de Villeneuve, parce que je ne puis m'empêcher de sentir de la douleur, & d'avoir compassion de la Prieu-*

re, qui souffre beaucoup dans les grandes incommodités de la Souprieure. Il en étoit presque de même à Malagon : celles qui sont de cette humeur causent une terrible inquietude, qui ôte le repos à toutes les autres, & c'est ce qui me fait craindre de leur donner la Profession. J'ay un grand desir que V. R. aille voir cette Maison; & si celle de Grenade vient à se faire, il ne seroit pas mauvais de l'y mener avec une ou deux Sœurs converses, parce qu'elles s'accommoderont mieux avec Anne de JESUS, dans une grande Ville (1) & sur tout parce qu'il y a des Religieux pour les confesser, nonobstant tout cela j'espere que cette Maison s'avancera, parce qu'il y a de tres-bonnes Ames. Si pour satisfaire au desir du Curé elles recevoient deux de ses parentes, pourvu qu'il leur donne ce qu'il a promis, & qu'il doit leur donner, il iroit assez bien. Nicolas souhaite extrêmement que V. R. aille à Seville, c'est pour ce dont son frere luy a parlé, qui ne doit pas être grand chose. Je vous ay déjà mandé que tout va bien pour elles \* selon les lettres que j'en ay reçues de la Prieure. J'ay écrit en même temps à ce Pere qu'il étoit impossible que V. R. quittât Salamanque.

6. J'ay

(1) Remarquez que la Sainte pour le repos de ses Filles desir de les voir où il y a des Religieux pour les confesser.

\* C'étoient les Religieuses du Cōvent de Seville.

6. J'ay fait icy un reglement, que lors qu'il y aura quelque malade elle ne puisse pas être visitée par plusieurs Sœurs ensemble, mais que l'une y entrant l'autre en sorte, si ce n'est que la maladie soit telle qu'elle exige necessairement le secours de plusieurs à la fois: parce que de se trouver ainsi plusieurs ensemble il en arrive de grands inconveniens, tant pour le silence, que parce que la Communauté qui est assez petite, souffre du déreglement: Il arrive même quelques-fois que l'on passe à des murmures. Si cela vous semble être bien, faites qu'on l'observe par-delà: si point, ayez la bonté de m'en avertir.

7. O mon Pere ( ; ) que Julien est déconcerté! ce n'est pas qu'on puisse luy refuser de parler à Mariane toutes les fois qu'il le desire, on le prie seulement d'user de moderation. Tout est saint: mais je prie Dieu de me délivrer des Confesseurs de plusieurs années. C'est bien hazard si l'on vient à bout de ce desordre pour en arracher toutes les racines. Que feroit-on si ce n'étoient pas de si bonnes Ames? Depuis que j'ay achevé ma Lettre, j'ay vû icy de certaines choses qui m'ont beaucoup déplû. Ainsi j'en ay touché icy quelque chose, quoy que jè

( ; )  
C'étoit le Confesseur des Religieuses d'Avila, qui avoit du déplaisir de ce que la Sainte l'empêchoit de communiquer beaucoup avec ses Religieuses.

*n'eusse pas la pensée d'en parler. Si le dessein que l'on a pour Madrid a son effet, le remede sera de tirer d'icy les deux: car quelque saint que soit cet homme, il m'est insupportable. Dieu fasse V. R. tel que je l'en supplie. Ainsi soit-il, & qu'il vous garde. C'est aujourd'huy la veille de S. Vincent, & demain celle des Apôtres.*

*Indigne servante & sujette de  
Vôtre Reverence,*

**T E R E S E D E J E S U S.**

*8. Je pense que le Porteur de cette Lettre me demandera demain que je prie V. R. de luy donner l'habit, suivant ce que la Prieure de Toledé m'en écrit. Je le fais donc par avance. V. R. ordonne que là où vous serez on fasse les suffrages pour Marie-Magdelaine, que Dieu a appelée à soy, comme vous le verrez par ce billet, & avertissez-en les Monasteres.*

### R E M A R Q U E S.

**I.** **P**endant que nôtre glorieuse Mere étoit occupée à la Fondation de Sorie, & sur le point d'en



S. TERESE DE JESUS. *Let. 42. 387*  
partir pour aller faire celle de Burgos, Nôtre Seigneur luy commanda de se rendre incessamment à Avila pour prendre soin du bien spirituel & temporel de ses Filles: Elle n'y fut pas plutôt arrivée que la M. Marie de Christ renonça à l'office de Prieure, & les Religieuses d'un commun consentement choisirent la Sainte en sa place, dont elle eut un si vif ressentiment, & conçût tant de peine, qu'il fut nécessaire que le Pere Provincial qui avoit été present à l'Élection, l'obligeât par son autorité à l'accepter. C'est de cette Election qu'elle parle au premier nombre, où elle dit : *Qu'elle se portoit bien, & qu'elle étoit devenue une grande Prieure, comme si elle n'eut pas eu autre chose à faire.* D'où il est évident que cette Lettre fut écrite à Avila l'an 1581. le 26. d'Octobre, la veille de Saint Vincent & de Ste. Christine Martyrs de la même ville, qui est le jour propre qui leur est assigné dans le Martyrologe; & qui precede immédiatement la veille des Apôtres St. Simon & S. Jude, avec quoy la date de la Lettre demeure verifiée.

2. Dans le deuxième nombre la

388 LETTRES DE N. G. MERE  
Sainte traite de la Mere Anne de St. Pierre, & de sa fille la Sœur Anne des Anges, desquelles nous avons déjà parlé dans les Remarques sur la Lettre fixième. Dans celle - cy la Sainte rapporte les difficultés qui se rencontrerent à la Profession de la Fille, fondées sur les raisons qu'elle y marque. La Sainte ayant fait une serieuse reflexion sur la grande qualité de la Personne, & sur la perfection de sa Mere, trouva un bon moyen d'ajuster cette affaire, qui étoit que cette Fille feroit Profession de la Regle mitigée, & que cependant elle demeureroit parmy ses Filles, comme il étoit déjà arrivé à plusieurs autres, qui dans ces commencemens étoient sorties avec la Sainte du Monastere de l'Incarnation, & vivoient parmy les Déchaussées, desquelles quelques - unes persevererent & firent profession de la Regle primitive, & d'autres s'en retournerent à leur premiere Maison.

3. Mais depuis il se fit un merveilleux changement dans cette Religieuse, comme la Sainte le dit dans ce nombre; ce fut un coup de la main du Tout - puissant, qui donna

quelque relâche à ses peines interieures, que les scrupules & la melancolie avoient causées, desquelles il s'étoit servi pour exercer sa patience. Les Religieuses qui ont connu cette Fille disent, que comme un matin nôtre Sainte recommandoit cette affaire à Nôtre Seigneur, il luy commanda de donner sans délay la Profession à cette Novice: ce commandement fut intimé à la Sainte avec tant de force interieure, qu'elle se leva aussi-tôt de son oraison, & s'en alla à la cellule de la venerable Mere Anne de S. Barthelemy, pour luy commander d'orner le Chœur, & de preparer tout ce qui étoit nécessaire pour donner sur le champ la Profession à la Novice, parce que tel étoit le bon plaisir de Dieu; elle la fit effectivement entre les mains de la Sainte le 28. de Novembre l'an 1581. un mois & deux jours après que cette Lettre avoit été écrite.

4. Les Religieuses ajoûtent à la louïange de cette Servante de Dieu, que dans tout le cours de sa vie elle fut un modèle de patience & de conformité à la volonté de Dieu, parmy de tres-grandes douleurs qu'elle

390 LETTRES DE N. G. MÈRE  
souffroit dans l'Ame par les scrupu-  
les , & au corps par les maladies.  
Mais dans toutes ces traverses elle  
étoit toujourns soutenue par une affi-  
stance si visible du Ciel , qu'en la  
derniere maladie qui la tira de ce  
monde, comme une Religieuse mur-  
muroit du bon traitement que tou-  
tes les autres Sœurs luy faisoient,  
parce qu'elle jugeoit qu'il y avoit de  
l'excez , Nôtre Seigneur l'en reprit  
disant : *Pourquoy ay-je créé les dou-  
ceurs , si ce n'est pour mes serviteurs ?*

5. Dans le nombre suivant la Ste.  
parle du Seigneur Don Pierre de  
Castro & Nero , alors Chanoine  
d'Avila , & depuis Evêque de Se-  
govie , à qui ont été écrites les Let-  
tres cinquième & sixième de ce To-  
me. Ce Prelat de si grande érudi-  
tion & d'une experience consommée  
étoit extrêmement retenu à approu-  
ver des revelations. Ce qu'il avoit  
dit de ne croire pas même celles de  
Ste. Birgitte est une exageration, dont  
il avoit voulu se servir pour marquer  
la lenteur & la maturité avec lesquel-  
les il procedoit dans ces matieres , &  
non pas pour dire qu'il jugeoit qu'on  
ne doit pas recevoir avec docilité &

S. TERESE DE JESUS. *Let.* 43. 391  
 avec le respect que meritent celles qui  
 sont approuvées par la Ste. Eglise,  
 comme le sont celles de Ste. Birgitte  
 par diverses Congregations des Car-  
 dinaux assemblés à ce sujet, & par  
 plusieurs Souverains Pontifes, com-  
 me Gregoire XI. & Urbain VI. qui  
 ont reconnu & reçû ces revelations  
 comme probablement certaines,  
 vraies, & faites par l'Esprit de  
 verité. Ainsi que le Cardinal Turre-  
 cremata & le tres-pieux Abbé  
 Louïs de Blois le rapportent.

Turre-  
 cremat.  
 dans la  
 Preface  
 des Re-  
 vel. de  
 Ste. Bir-  
 gitte.

De  
 Blois,  
 dans le  
 Joyau  
 spiri-  
 tuel.

## LETTRE XLIII.

*Au même Pere Jérôme Gratian de la  
 Mere de Dieu. Vingt-cinquième.*

J E S U S.

I. **L**A Grâce du Saint Esprit soit  
 avec vôtre Reverence. Il ne suf-  
 fit pas pour me tirer de peine que vous  
 m'écriviez souvent, quoy que j'aye été  
 fort soulagée d'apprendre que vôtre Re-  
 verence se porte bien, & que l'air du lieu  
 où vous êtes est sain. Dieu veuille que ce  
 soit de mieux en mieux. J'ay reçû toutes  
 vos Lettres.

R 4

2. Les raisons qui vous ont fait résoudre à partir ne m'ont point paru assez fortes : Car il y avoit sans cela assez de moyens pour regler d'icy les études, & mettre ordre à ce que les Religieux n'entendissent pas les Confessions des Beates : & dans le temps de deux mois que les Monasteres de delà pouvoient se soutenir, ceux de deçà auroient pû être laissez en bon ordre. J'en en sçay pas la cause, mais j'ay ressenti si fort l'absence de vôtre Reverence à un tel temps, que j'avois entierement perdu l'envie de vous écrire. Voilà pourquoy je ne l'ay pas fait jusqu'à present que je ne puis m'en dispenser ; quoy que pour être pleine Lune j'aye passé une tres-fâcheuse nuit, qui m'a laissé un grand mal de tête. J'avois été mieux jusqu'à cet accident, mais j'espere que demain ce quartier de la Lune étant passé, mon indisposition se passera aussi. L'incommodité que j'ay à la gorge n'est pas si grande, mais elle ne me quitte point tout-à-fait.

3. J'ay eu icy de quoy souffrir avec la belle-Mere & de Don François : Elle est d'une étrange humeur. Et elle étoit toute

§ C'étoit Madame Beatrix de Castille, Mere de Madame Orofrize de Mendoze & Castille, femme de Don François de Zepede neveu de la Sainte,

prête à entrer en Procés pour invalider le Testament, (1) car quoy que la justice ne soit pas de son côté, elle a beaucoup de resolution, parce que quelques-uns luy disent qu'elle a droit. Voilà pourquoy, afin d'empêcher Don François de se perdre entierement, & nous de faire des fraiz superflus, on m'a conseillé d'en venir à un accommodement: Il est vray que cela est prejudiciable au Convent de S. Joseph, mais j'espere en Nôtre Seigneur, que pourvû que ce que l'on pretend demeure fermement établi, cette Maison heritera un jour tout. Quoy que Terese soit dans une bonne disposition, elle n'a point laissé de me donner de l'embaras, comme j'en ay encore à l'heure qu'il est. Ha qu'elle a ressenti que V. R. n'est pas venu! nous le luy avons tenu caché jusqu'à cette heure: je m'en réjouis en partie, afin qu'elle apprenne qu'on ne doit mettre sa confiance qu'en Dieu seul. Cela même ne m'a point fait de mal.

(1)  
C'étoit  
le Te-  
stament  
de son  
frere  
Don  
Laurent  
de Ze-  
pede.

4. Voicy une Lettre que le Pere (2) Antoine de JESUS m'a écrite, laquelle me marque qu'il recommence à être bon

R. 5.

que le Pere Ierôme avoit nommé Vicaire provincial de Castille, quand il étoit allé luy-même dans l'Andalouzie,

(2)  
Elle  
parle  
du Pere  
Anroi-  
ne de  
JESUS,  
Provin-

*amy. A la verité je l'ay toujours reconnu tel, & pourvû que nous entretenions quelque correspondance, tout ira bien. Mais quand cela ne seroit point, il n'y avoit point de raison d'en deputer un autre pour les Elections. Je ne comprends point comment V. R. n'a pas fait reflexion à cecy, ny à ce qu'il n'est pas temps de faire maintenant des Maisons à Rome, parce que V. R. a grande disette de Sujets, même pour celles de deçà: Vous l'éprouvez à l'heure qu'il est, que le Pere Nicolas vous manque, parce que je tiens pour impossible qu'étant seul, comme vous êtes, vous suffisiez à traiter tant de différentes affaires. Le Pere Jean de las Cuevas, à qui j'en ay parlé quelques-fois, m'a dit la même chose; il a un grand desir de vous voir reüssir en tout, & il a témoigné tant d'amitié pour V. R. que je luy en suis tres-obligée: mais il m'a dit aussi que V. R. agissoit contre les Ordinations, qui portent que vôtre Compagnon vous manquant, vous devez en choisir un autre: (je ne sçay pas bien s'il a dit que cette Election doit être faite par l'avis ou les suffrages des Prieurs) & il juge que vous ne pouvez pas tout seul être attentif à tout; car on voit que Moÿse a tiré d'entre le Peuple je ne sçay*



combien d'hommes, pour être ses Assistans. Je luy representay que vous n'aviez personne, & que vous aviez même de la peine à trouver des Sujets pour être Prieurs : mais il repartit que ce point étoit le principal.

5. Depuis que je suis icy j'ay appris que l'on remarque que V. R. n'aime pas d'avoir pour compagnon un homme de tête. Je vois bien que vous en usez de la sorte, parce que vous ne pouvez pas faire autrement ; je voudrois néanmoins que comme le temps du Chapitre (:) s'ap-  
 proche, on ne trouvât point de quoy vous accuser : Faites pour l'amour de Dieu reflexion à cecy, & prenez garde comment vous prêchez dans cette Andalou-  
 zie. Il ne m'a jamais plû que vous y demeurassiez long-temps, parce que comme vous m'écrivites dernièrement à l'oc-  
 casion de ceux qui y avoient enduré tant de travaux, je ne voudrois point que Dieu permît qu'un si grand mal m'arrive jamais, que de vous voir enveloppé dans de pareils malheurs. Enfin comme V. R. dit, le demon ne dort point. Croïez au moins que tout le temps que vous serez par delà, je le passeray icy dans une grande inquietude. Je ne sçay pas pour-  
 quoy V. R. arrête si long-temps à Seville,

(:)  
 Elle parle du chapitre inter-médiat, qui fut tenu à Almodovar.

parce que l'on m'a dit que vous ne viendrez pas icy jusqu'au Chapitre, ce qui a beaucoup plus augmenté ma peine, que si vous étiez retourné à Grenade. Nôtre Seigneur dispose les choses selon qu'il luy est plus agreable. Il y a une assez grande necessité d'avoir un Vicaire par delà: Si le Pere Antoine y fait bien, V. R. pourra être icy pour avoir l'œil à tout, & avoir soin de cela. Ne pensez pas vous faire maintenant Andalouzien, vous n'avez pas les qualitez pour être parmy eux. Pour ce qui est de prêcher, je supplie avec instance encore un coup V. R. que bien que vous prêchiez peu, vous preniez bien garde à ce que vous dites.

( I )  
C'étoit  
le Pere  
Jean de  
JESUS-  
Roca  
établi  
Vicaire  
du nou-  
veau  
Con-  
vent de  
Vailla-  
dolid,  
par où  
la Ste.  
passa à  
son re-  
tour  
de Bur-  
gos.

6. V. R. ne se donne point de peine pour ce qui se passe icy. La Prieure vous écrit que les Religieux se portent si mal, qu'il y auroit de l'inhumanité de les abandonner. La cause de cecy est que l'on ne donne pas les Patentés au Pere

( I ) Jean de JESUS, qui est le seul qui se porte bien, & qui pourvoit à tout. J'ay passé par cette Maison, elle m'a semblée assez bonne, & les Religieux ont déjà acquis un grand credit dans la Ville.

7. Il y a bien des choses à dire sur l'affaire de Salamanque. Je confesse à V. R. qu'elle m'a fait passer de fâcheux

momens. Qu'il plaise à Dieu que l'on y apporte un remede efficace : il m'a été impossible d'y aller à cause de cette profession de Terefe : car il n'y avoit point d'apparence de la mener là avec moy, moins encore de la laisser icy, & il me fa-  
 loit plus de temps pour aller là, puis passer par Alve, & enfin retourner à Avila. De sorte que ç'a été un bonheur que Pierre de la Vanda & Manrique se soient rencontrés icy : J'ay loüé la maison encore pour un an, afin que la Prieure soit en repos, & Dieu veuille que cela profite. Je vous assure qu'elle m'a enchantée : elle tient tant de l'humeur de femme, qu'elle negotie comme si elle en avoit déjà une ample licence de V. R. elle dit d'une part au ( 2 ) Recteur que tout ce qu'elle ( 2 ) fait, c'est par mes ordres, quoy qu'il ne c'étoit le Pere  
 sçache rien de l'achât, & que même il ne le veuille point, comme V. R. le sçait, Angu-  
 d'ailleurs elle me fait entendre que le stin des  
 Recteur agit par les ordres de V. R. c'est Rois.  
 une intrigue du diable. Mais je ne puis comprendre sur quoy elle se fonde, parce que je ne la connois pas capable de dire un mensonge. Tout ce que je puis penser, est que le grand desir qu'elle a d'avoir cette noire maison la fait devenir folle. Le frere Diegue qui est un de ceux qui fu-

rent icy à la visite avec V. R. vint hier icy de Salamanque, il m'a dit que le Recteur de S. Lazare avoit été forcé d'entrer dans cette affaire à ma consideration, jusqu'à luy dire que toutes les fois qu'il en traittoit il étoit obligé de se confesser, parce qu'elle étoit si visiblement contre le service de Dieu: mais qu'il ne pouvoit faire autrement à cause des importunités de la Prieure: Il a dit aussi que toute la Ville de Salamanque murmuroit hautement d'un tel achat, & que le Docteur Solis luy avoit dit qu'elles ne pouvoient pas en conscience en prendre possession, parce qu'elle n'est point assurée. Cependant on s'est tellement précipité à effectuer ce dessein, qu'à ce qui me semble on a usé d'artifice pour que je n'en sçusse rien, & vous verrez par ce papier qu'avec les droits Seigneuriaux la somme monte à six mille ducats. Tous disent qu'elle n'en vaut pas deux mille & cinq cens. Comment donc se peut-il faire que des Religieuses pauvres veüillent employer inutilement tant d'argent? Le pis est qu'elles ne l'ont point. Je ne puis dire autre chose sinon que tout cecy me paroît un artifice du demon pour perdre le Monastere, & que tout ce qu'il fait maintenant n'est que pour gagner du temps,

afin de le ruiner petit - à - petit.

8. J'ay écrit à Christophle Xuarez \* \* C'e-  
 pour le supplier que l'on ne traite plus de toit  
 cette affaire jusqu'à ce que j'y sois, ce qui Don  
 pourra être vers la fin d'Octobre, & Chri-  
 Manrique a écrit la même chose au stophle  
 Maître d'école, qui est son grand amy. Xuarez  
 J'ay dit à Christophle Xuarez, que l'on de Solis  
 m'a dit être caution, que je voulois voir Seig-  
 d'où l'on pourra avoir dequoy payer, neur  
 parce que je ne souhaite point qu'il soit tres-  
 interessé, luy faisant entendre qu'il n'y qualifié  
 a point d'argent pour payer cette somme: de Sa-  
 mais il ne m'a point répondu. Je luy écris laman-  
 encore avec le P. Antoine de JESUS, de que, du-  
 rompre le marché. C'a été un coup de la quel  
 Providence qu'elles avoient prêté ces de- descen-  
 niers à vos Reverences, parce qu'ils au- dent les  
 roient déjà été donnés aussi-bien que ceux Séné-  
 de Don Antoine de la Fuente. Mais à chau  
 cet instant je viens de recevoir une lettre de Yu-  
 de la Prieure, qui me dit que Christophle catan,  
 Xuarez a cherché les mille Ducats, jus-  
 qu'à ce qu'Antoine de la Fuente les don-  
 ne, je crains même qu'ils ne les ayent déjà  
 mis en dépôt. V. R. recommande cecy à  
 Dieu. Cependant on fera toute la dili-  
 gence possible.

9. Voicy un autre dommage, qui est  
 que pour qu'elles puissent passer à la Mai-

son de Christophle Xvarez, il faut que les Ecoliers aillent demeurer dans la nouvelle Maison de S. Lazare, ce qui est pour les faire mourir. J'écris maintenant au Recteur qu'il n'y consente point, & j'auray soin de cela. Ne soyez pas en peine pour les huit cens Ducats qu'ils doivent aux Religieuses, parce que Don

\* C'è- \* François les donnera dans un an, & il est mieux qu'ils ne les ayent pas presentement pour les donner. N'ayez donc pas peur que je les procure : car il est bien plus important que les Ecoliers soient accommodés, qu'elles logées dans une si grande Maison. D'où auront-elles maintenant dequoy payer la rente ? Cette affaire me fait devenir folle : car si V. R. leur a donné la permission, pourquoy les renvoiez - vous à moy après que la chose est faite ? & si cette licence n'a pas été accordée, comment donnent-elles les deniers ? Car elles ont déjà compté cinq cens Ducats à la fille du beau-frere de Monrroy. De plus comment tiennent-elles cette affaire si assurément conclüe que la Prieure m'écrit qu'elle ne peut pas se rompre ? Dieu y apporte le remede. Il le fera sans doute. Votre Reverence ne se mette pas en peine, on ne manquera point de faire tout ce qui se peut

toit  
Don  
Fran-  
çois de  
Fôseca,  
Seig-  
neur de  
coca &  
d'Alaë-  
jos, qui  
par ses  
aumô-  
nes cō-  
tribua  
beau-  
coup à  
la Fon-  
dation  
de Sala-  
man-  
que.

à cet égard. Pour l'amour de Dieu prenez garde à ce que vous faites par-delà, & ne vous fiez pas à des Religieuses : parce que je vous assure que lors qu'elles desirent une chose, elles vous en font entendre mille. Il vaut bien mieux qu'elles prennent une petite Maison comme pauvres, & qu'elles entrent avec humilité, que d'être accablées de dettes : elles pourront puis après trouver de plus grands accommodemens. Si le depart de V. R. m'a quelques-fois donné du contentement, ç'a été de vous voir hors de ces embarras, parce que j'aime beaucoup mieux de les souffrir toute seule.

10. Il a servi de beaucoup d'avoir écrit à celles d'Alve, pour témoigner combien je suis fâchée, & qu'assûrement j'y iray. Il sera bien si avec la faveur de Dieu nous sommes à Avila pour la fin de ce mois. Croyez-moy qu'il n'est pas convenable de traîner plus long-temps cette petite Fille § d'un endroit à l'autre. O mon Pere, dans quelle affliction me suis-je trouvée tous ces jours - cy ! mais elle s'est passée lorsque j'ay appris que V. R. se portoit bien. Dieu veuille augmenter vôtre santé. Mes recommandations à la Mere Prieure & à toutes les Sœurs, Je ne leur écris point, d'autant

§ Elle parle de sa Nièce la Sœur Terefe de Jesus.

402 LETTRES DE N. G. MERE  
que par cette Lettre elles auront de mes  
nouvelles. J'ay eu de la joye d'appren-  
dre qu'elles se portent bien. Je les prie  
tres - instamment de n'être pas importu-  
nes à V. R. mais plutôt de vous regaler.  
Je me recommande au Pere Jean de la  
Croix. S. Bartelemy en fait de même  
à V. R. Nôtre Seigneur vous ait en sa  
sainte garde, comme je l'en supplie, &  
vous délivre de tout danger. Ainsi soit-  
il. C'est aujourd'huy le premier de Sep-  
tembre.

*Servante & sujette de V. R.*  
TERESE DE JESUS.

## REMARQUES.

I. **C**ette Lettre est la penul-  
tième de toutes celles que  
nôtre Sainte a écrites, & qui ont pû  
venir à nôtre connoissance. Elle l'é-  
crivit à Vailladolid le premier de  
Septembre l'an 1582. lors qu'elle ne  
faisoit que d'arriver, à son retour de  
la Fondation de Burgos, un mois &  
quatre jours devant son tres-heureux  
trépas : De sorte que nous devons la  
regarder & recevoir comme le Te-  
stament de nôtre Ste. Mere, par le-



S. TERESE DE JESUS. *Let.* 43. 403  
quel elle fait à ses Fils & à ses Filles  
quelques Legats, qu'elle leur laisse  
comme des gages de son amour. Mais  
avant que d'en venir à l'explication  
il faut remarquer, que quelques-uns  
de ceux qui ont écrit l'Histoire de sa  
Vie fixent sa sortie de Burgos aux  
premiers jours de Septembre, & di-  
sent ensuite qu'elle écrivit cette Let-  
tre avant que de partir de cette Vil-  
le - là, ce qui ne peut pas être : car  
la Sainte étoit dès le 12. d'Aouſt  
à Palence après son départ de Bur-  
gos, comme il conſte de la Lettre  
ſeptième du premier Tome, & il eſt  
aiſé à juger par le contenu de celle-  
cy, particulièrement au nombre ſi-  
xième, qu'elle fut écrite à Vailla-  
dolid.

2. Comme la Sainte ſçavoit avec  
certitude qu'elle devoit mourir cette  
année, parce que huit ans aupara-  
vant elle avoit eu revelation de ſa  
mort, elle avoit prié tres-inſtam-  
ment le Pere Jerôme Gratian de ne  
la point abandonner, ſans luy décou-  
vrir davantage le myſtere. Mais com-  
me ce Pere ne pût pas luy donner  
cette conſolation, à cauſe de quel-  
ques affaires tres-preſſantes, qui

404 LETTRES DE N. G. MERE  
l'avoient obligé d'aller dans l'Andalouzie, elle se plaint de son éloignement dans le deuxiême nombre de cette Lettre, & quoy qu'elle dise de ne sçavoir pas pourquoy elle en avoit eu alors un si grand ressentiment, il est certain que la veritable raison fut celle que nous venons de toucher, que la Sainte a pû dire qu'elle ignoroit, parce qu'elle ne pouvoit point la declarer.

3. Dans les nombres 4. & 5. elle fait son premier Legat testamentaire au Pere Jerôme Gratian, comme à son Fils bien-aimé (c'est le nom qu'elle luy donnoit assez ordinairement) Dans cet article elle luy dit quelques veritez, & luy donne des avis salutaires tant pour le gouvernement, que pour la discretion avec laquelle il devoit prêcher. Comme toute cette matiere est assez exactement décrite & pesée dans la Chronique de nôtre Reforme, j'y renvoye mon Lecteur.

4. Le second Legat est pour les Religieuses de Salamanque, & particulièrement pour la Mere Prieure, qui étoit la Mere Anne de l'Incarnation cousine germaine de nôtre Ste.

**S. TERESE DE JESUS.** *Let.* 43. 405  
par lequel elle leur recommande la  
pratique des vertus d'humilité, de  
pauvreté, & de sincérité envers  
leurs Superieurs, ce qu'elle fait ex-  
cellemment depuis le nombre sep-  
tième, où elle leur donne des con-  
seils pleins d'une admirable discre-  
tion : mais elle leur y fait aussi une  
sévère reprimende de ce qu'elles  
avoient traité de l'achat d'une mai-  
son qui coûtoit plus que leur pau-  
vreté ne pouvoit souffrir. Cette mai-  
son appartenoit à un Cavalier appelé  
Don Alonze Monroy, dans laquelle  
les Religieux de nôtre College de-  
meuroient par emprunt, attendant  
que l'on eut accommodé le logement  
de St. Lazare, qui étoit une Eglise  
au-delà de la riviere, où le College  
fut fondé : la Sainte qui étendoit les  
soucis & les tendresses de son cœur  
sur ses Fils aussi-bien que sur ses  
Filles, ne voulut en aucune façon  
consentir à ce dessein, avec quoy cet  
achat n'eut pas son effet.

5. Quelques années s'étant écou-  
lées il survint la fameuse Inondation  
du Tormés l'an 1597. qui obligea  
nos Religieux d'abandonner la Mai-  
son de St. Lazare pour entrer dans

406 LETTRES DE N. G. MERE  
la Ville, & pour ce dessein ils acheterent la maison de ce Seigneur trois mille ducats, dans laquelle ils demeurent presentement autant étendus dans l'estime que cette Univerfité fait de leur vertu, de leur érudition & de leur observance Reguliere, qu'ils sont retressis dans leur Logement, esperant que le temps leur donnera les moyens de se mettre un peu plus au large, comme ils en ont besoin.

6. Les Religieuses d'Alve ont eu part aux donations que la Sainte a faites par son Testament: mais peu de temps après elles se virent enrichies du plus precieux Joyau qu'elle pouvoit leur laisser, qui est le tresor inestimable de son saint Corps: car la Sainte étant partie de Vailladolid pour se rendre à Avila, & y donner la Profession à sa nièce la Sœur *Terefe de JESUS*, qu'elle menoit avec elle, comme elle fut arrivée à Medine du Champ, nôtre pere Antoine de JESUS qui étoit Vicaire Provincial de Castille dans l'absence du Pere Jerôme, luy envoya un commandement d'aller à Alve, pour satisfaire à la demande que la Duchesse

S. TERESE DE JESUS. *Let.* 44. 407  
Madame Marie Enriquez luy en  
avoit faite. La Sainte y arriva le  
vingtième de Septembre, & y mou-  
rut le quatrième d'Octobre jour glo-  
rieux du Pere Seraphique S. François.

---

## LETTRE XLIV.

*A un des Confesseurs de la Sainte.*

1. **M** On Pere, le Saint Esprit soit  
avec V. R. Aujourd'huy qui  
est la veille de la Conception on m'a  
donné une de vos Lettres. Je prie Dieu  
de vous payer avec usure la consolation  
que vous m'y donnez, & qui m'étoit bien  
nécessaire : car vous devez sçavoir qu'il  
y a plus de trois mois que des armées de  
demons semblent s'être mises en campagne  
pour faire la guerre aux Carmes & aux  
Carmelites déchaussées. La persecution a  
été si furieuse, & les depositions faites  
contre nous & contre le P. Gratian ont  
été si étranges & si dures à digerer, que  
nous ne pouvions faire autre chose que d'a-  
voir recours à Dieu, qui, comme je croy,  
a enfin exaucé les prieres de tant de bon-  
nes Ames, & a fait que ceux, qui  
avoient présenté au Roy des memoires

remplis de ces beaux faits que l'on nous imposoit, se sont dedités. C'est une grande chose que la vérité, qui donnoit à ces Sœurs pendant qu'elles souffroient ces calomnies de la joye plutôt que de la tristesse. Pour moy cela ne me faisoit pas grande impression, parce que la coûtume que j'ay de passer par des semblables épreuves, fait que l'on ne doit pas s'étonner de mon insensibilité.

2. Je vous ay écrit bien au long de Toledo, cependant vous ne me dites point si vous avez reçu ma lettre. Il n'y auroit pas grand sujet de s'étonner si vous alliez par-delà à present que je suis icy, parce que cela est un effet assez ordinaire de ma bonne fortune. Il est vray neanmoins que ce seroit un petit soulagement pour mon Ame. Peralta a témoigné une grande reconnoissance à Carillo de tout ce qu'il fait pour sa Parente: non pas qu'il ait quelque consideration pour elle, mais afin qu'il connoisse par la le retour dont son amitié est payée. Si vous le voyez ne manquez pas de le luy dire, parce qu'enfin il ne scauroit trouver une si fidelle correspondance dans aucun autre amy.

3. Ce qui montre assez qui est celuy qui s'est mêlé de concerter cette amitié. Cette fille luy fait sçavoir que (1) l'affaire

(1)  
C'étoit  
au sujet  
du Li-  
vre de  
sa vie  
deféré  
à l'In-  
quili-  
tion,

faire pour laquelle il écrivit de Toledé à cette Personne, n'a eu aucun effet. On sçait de toute certitude que ce Joyau est entre les mains du même homme, qui l'estime beaucoup, d'où vient qu'il ne faut pas esperer qu'il le rende jusqu'à ce qu'il en soit las, parce qu'il a dit qu'il le vouloit voir à loisir & avec attention. Elle dit encore que si le Seigneur Carillo venoit icy, il verroit cette autre piece (2) laquelle, à ce que l'on en peut connoître, l'emporte de beaucoup sur la premiere, parce que l'on n'y traite que de ce qu'il est, mais avec des enrichissemens d'un émail tres-fin & d'un ouvrage tres-delicat: la raison de cecy, à ce qu'elle dit, est que l'Orfèvre qui l'avoit faite, n'étoit point en ce temps-là si habile, & l'or qu'il a employé pour cette derniere piece est d'un Carat plus relevé, & d'un Aloy plus fin & plus pur, quoy que les pierreries n'y paroissent pas si à decouvert qu'en la premiere. Ce Bijou a été fait par ordre du Joaillier, & à ce qu'ils disent, il paroît tres-beau. Je ne sçay pas qui m'a engagée dans un si long discours. Je prens toujourns plaisir à faire piece bien que ce soit à mes dépens: mais comme il est vòtre amy il ne s'ennüiera point quand vous luy en ferez le recit.

(2) Elle parle de son livre du chemin de la Perfection

4. Elle dit aussi qu'elle ne vous a point écrit par la Personne que vous sçavez, parce que ce ne devoit être qu'un compliment, & rien de plus. Faites-moy toujours sçavoir l'état de vôtre chere santé. J'ay été en partie satisfaite d'apprendre que vous êtes délivré de soins. Il n'en est pas ainsi de moy. Cependant je ne comprends point comment je jôuis d'un repos si grand, que gloire soit à Dieu, rien ne me l'ôte. Ce bruit de tête me donne de la peine, mais il m'est ordinaire. V. R. n'oublie pas de me recommander à Nôtre Seigneur, & cet Ordre aussi, parce qu'il est dans une tres-grande necessité. Sa Divine Majesté conserve V. R. dans la sainteté que je luy demande. Ainsi soit-il. Ces Sœurs se recommandent beaucoup à V. R. ce sont de tres-bonnes Ames. Toutes font gloire d'être vos Filles, mais particulièrement moy qui suis

L'Indigne servante de V. Rev.  
TERESE DE JESUS.

## REMARQUES.

1. L E dessus de cette Lettre porte ces mots : Au tres-magnifique & Reverend Seigneur, & mon Pere, à



S. TERESE DE JESUS. *Let.* 44. 411  
*Grenade.* On connoit par ces titres &  
 par le contenu de la Lettre, qu'elle  
 a été pour un des Confesseurs de la  
 Sainte, qui l'écrivit à Avila l'an 1577.  
 le 7. de Decembre veille de la Con-  
 ception immaculée de N. Dame, au  
 temps que sa Reforme étoit agitée  
 par une horrible tempête, qui s'étoit  
 élevée contre elle ensuite de la  
 mort de l'Illustrissime Nonce Ni-  
 colas Hormanet insigne Protecteur  
 des Carmes déchauffés, auquel l'Il-  
 lustrissime Seigneur Don Philippe  
 Segar avoit succédé, qui agissant sur  
 de fausses informations qu'on luy  
 avoit données, entreprit de scier  
 & couper ce jeune arbre de la Re-  
 forme que la Sainte venoit de plan-  
 ter tout nouvellement dans le Car-  
 mel. Ce qui fut la source d'une infi-  
 nité de travaux que la Sainte & ses  
 Enfans endurent, desquels elle  
 parle dans le nombre premier.

2. Le deuxième nombre com-  
 prend un message qu'elle envoie à  
 Carillo, qui étoit le R. P. Gaspar de  
 Salazar, de qui nous avons parlé  
 dans les Remarques sur la seizième  
 Lettre. Il faut dire qu'il avoit ces  
 deux noms, puisque la Sainte em-

§ Dans  
 l'Espa-  
 gnol il  
 y a de  
 l'allu-  
 sion du  
 nom du  
 Nonce,  
 qui é-  
 toit  
 Segar,  
 avec le  
 dessein  
 qu'il a-  
 voit  
 contre  
 la Re-  
 forme,  
 qu'il  
 vouloit  
 scier,  
 qui en  
 Espag-  
 nol est  
 Segar.

412 LETTRES DE N. G. MERE  
poye indifferemment tantôt l'un &  
tantôt l'autre. Tout ce qu'elle dit  
icy est une énigme, sous laquelle elle  
parle d'elle - même & du livre de sa  
Vie, lequel avoit été deferé à l'In-  
quisition par quelque Religieux de  
certain Ordre, & en étoit sorti non  
seulement sans atteinte de censure,  
mais encore avec une haute appro-  
bation, qui luy a attiré un general  
applaudissement, & une plus grande  
estime de tout le monde : car à cette  
occasion le livre tomba entre les  
mains de Monseigneur Don Gas-  
par de Quiroga Cardinal, Archevê-  
que de Toledé & Inquisiteur gene-  
ral, qui après en avoir fait la lecture,  
conçût une si haute opinion de la  
doctrine qu'il contenoit, & ensuite  
de la Sainte qui l'avoit composé,  
qu'il ne pût s'empêcher de declarer  
ses sentimens par des paroles dignes  
d'être bien considerées, parce qu'el-  
les sont sorties de la bouche d'un si  
grand Homme. C'est à cecy que la  
Sainte fait allusion lors qu'elle dit :  
*On sçait de toute certitude que ce joyau  
est entre les mains du même homme qui  
l'estime beaucoup, &c.*

3. Depuis comme la Sainte pas-

S. TERESE DE JESUS. *Let. 44.* 413  
fant par Toledo l'an 1580. parla à cet  
Archevêque pour luy demander la  
permission de faire la Fondation de  
Madrid, il luy dit ces paroles: *J'ay  
bien de la joye, ma Mere, de vous con-  
noître. Rendez graces à Dieu de qui pro-  
cede tout le bien, & sçachez que l'on a  
présenté à l'Inquisition un de vos Livres:  
peut-être que ce n'apas été à bonne inten-  
tion: mais je l'ay lû tout entier, ce qu'ont  
fait encore des hommes de grande eru-  
dition. Tant s'en faut que cela vous ait  
causé quelque prejudice, qu'au contraire  
il m'oblige à vous declarer que je veux  
que desormais vous me teniez pour vôtre  
Chapelain; voyez ce que je puis faire  
pour vôtre Religion, parce que je m'offre  
de grand cœur à vous aider dans toutes  
les occasions qui pourront se presenter.*  
Voicy donc les grands effets que  
cette denonciation a produits, de  
l'honneur pour la Sainte, & de la  
faveur pour ses Enfants. La Sainte a  
paru dans cette rencontre à peu près  
comme le Soleil, auquel les vapeurs  
dont se forment les nûes, lors qu'el-  
les s'élevent de la terre, ne servent  
qu'à donner plus de lustre par un  
nouvel éclat de sa lumiere, & par la  
vertu de ses rayons, pour nous faire

414 LETTRES DE N. G. MERE  
ressentir plus à plein ses benignes  
influences. *Clarior post nubila Phæbus.*

4. Dans ce que la Sainte dit ensuite, elle parle de son livre du Chemin de la Perfection, qu'elle composa après celui de sa Vie, sur lequel elle dit que celui-là l'emporte de beaucoup, parce qu'il ne traite pas d'autre chose que de ce que Dieu est, mais avec des enrichissemens d'un émail plus fin, & d'un ouvrage plus délicat, parce qu'alors l'Orfèvre, qui étoit la Sainte même, & qui a fait cette riche piece, en sçavoit davantage. Nous pouvons en toute justice & verité donner à nôtre glorieuse Mere le titre & la qualité d'Orfèvre, mais Divin, puisque pour le service & le bien de l'Eglise universelle elle a travaillé le précieux joyau de ses Livres, dans lesquels on trouve cette Perle inestimable du Ciel dont parle Nôtre Sauveur dans l'Evangile; laquelle n'est autre que la Perfection Evangelique, qui y est représentée sous l'émail d'une éminente doctrine, par laquelle elle ravit les hommes du monde les plus sçavans, qui admirent l'excellence de sa matiere, & nous attire tous à la re-

S. TERESE DE JESUS. *Let.* 45. 415  
chercher, formant par la forte douceur de son stile des chaînes, dans lesquelles elle nous engage plus heureusement que ne faisoient point ces hommes, dont l'Antiquité Payenne a tant vanté l'éloquence. Je sçay tres-bien que ce n'est point dans ce sens avantageux que la Sainte s'est servie de la metafore du Joyau pour indiquer ses Livres: car l'émail ordinaire qui sert d'embellissement à ces saintes productions de son esprit, sont les témoignages d'une tres-profonde humilité, lesquels y sont si frequens, qu'il n'est presque point d'article, ny même de periode, qui ne nous en fournisse quelque preuve, la Sainte étant si adroite en cela, qu'elle ne laisse point échaper la moindre occasion qu'elle peut attraper pour s'abaisser & se confondre elle-même.

---

## LETTRE XLV.

*Au Reverend Pere Jean de JESUS  
Carme déchauffé à Pastrane.*

J E S U S.

I. **L**E Saint Esprit soit avec V. R.  
J'ay un grand contentement tou-

tes les fois que j'apprens que V. R. se porte bien. Loué soit Dieu qui nous fait tant de graces. Je voudrois pouvoir vous servir à procurer de l'Archevêque la Lettre que vous souhaitez. Mais vous devez sçavoir que je n'ay point du tout parlé à sa Sœur, & même que je ne la connois point. V. R. sçait déjà le peu d'état que l'Archevêque a fait de la Lettre, que je luy avois écrite par vos ordres, lors que vous alliez à Rome. Je n'aime point d'être importune, quand il n'y a rien à gagner, spécialement parce que dans peu de temps je dois luy demander permission de faire la Fondation de Madrid. Je voudrois de tout mon cœur faire quelque chose de plus que cecy, pour celuy à qui nous sommes si redevables : mais certainement je ne voy pas comment le pouvoir faire.

2. Quant à ce que V. R. dit des Constitutions, le Pere Jérôme Gratian m'écrit qu'on luy a dit la même chose qu'à V. R. & il les a là chez les Religieuses. Ce qui reste à remarquer est si peu de chose, qu'il sera aisé de s'en appercevoir : mais il étoit nécessaire de le communiquer premierement à vos Reverences : Car comme ce qui me paroît convenable pour une chose, me fait apprehender

S. TERESE DE JESUS. *Let. 45. 417*  
de grands inconveniens pour une autre, je ne puis pas absolument me déterminer à un party. Il est nécessaire d'être fort exact en cecy, afin que de nôtre côté il n'y ait du retardement en rien.

3. V<sup>o</sup>tre Casa de Monte † m'écrit † C'é-  
qu'il a ordre de celuy qui a droit de luy toit un  
commander, de ne pas consentir à ce que Mar-  
Tostat se mêle d'aucune chose qui concerne chand  
les Déchaussés; qui est une tres-bonne af- de Ma-  
faire. C'est une chose étrange que le soin driad,  
que prend cet Amy de vôtre Reverence, apellé  
de nous donner toutes les bonnes nouvel- Pierre  
les qu'il peut apprendre, & de nous aver- Jean de  
tir de tout. Certainement nous luy som- Casa de  
mes bien obligez. Monte.

4. Le Bien que vôtre Reverence m'écrit qu'a cette Fille m'a paru peu de chose, parce que comme il consiste en Fond, lors qu'on viendra à le vendre, il sera encore beaucoup moindre; dont on ne pourra être payé que tard, & encore assez mal. Ainsi je ne puis pas me résoudre à l'envoyer à Villeneuve, parce qu'elles ont grand besoin d'argent, & qu'il y a un plus grand nombre de Religieuses que je ne voudrois. Le Pere § Gabriël m'a écrit pour une de ses Parentes, laquelle, quoy qu'elle n'ait pas tant, il est plus raisonnable de recevoir, en vûë des grandes

obligations que nous luy avons. Lors que j'écrivis de cette Sœur-là, je n'avois pas encore reçu la Lettre qui me parle de celle-cy. V<sup>otre</sup> Reverence donc ne traite plus de cette affaire, parce que s'il faut charger davantage la Maison, elles trouveront là quelqu'une qui les accommode mieux; & il est plus convenable qu'elles soient du même lieu.

5. Nous partîmes de Vailladolid le jour des Innocens pour venir à cette Fondation de Palence. La premiere Messe y fut dite le jour du Roy David, mais fort secretement, parce que nous craignons de rencontrer quelque opposition: Mais le bon Evêque de ce lieu, qui est Don Alvarez de Mendoza, avoit si bien disposé toutes les choses, que non seulement il n'y a point eu de contradiction, mais au contraire il ne s'est trouvé personne dans toute la Ville qui n'ait témoigné sa joye; les Bourgeois se persuadant que Dieu a voulu les favoriser, parce que nous y sommes établies. C'est la chose du monde la plus étrange que j'aye encore vüe; & je la prendrois pour un mauvais augure, si je n'avois pas vü la contradiction qu'il y eut auparavant de plusieurs de delà, qui soutenoient que nous ne serions pas bien icy. Ce qui a été cause

L<sup>a</sup> Ste.  
prenoit  
pour un  
mau-  
vais  
prono-  
stic de  
sajce u-



que j'ay apporté de la lenteur à venir, jus-  
 qu'à ce que Nôtre Seigneur m'eût donné  
 quelque lumiere & plus de foy. J'espere  
 qu'elle sera une des meilleures Maisons  
 que nous ayons fondées, & où il y aura  
 plus de devotion : parce que nous avons  
 acheté la Maison qui est jointe à un Her-  
 mitage de Nôtre Dame, lequel est situé  
 dans le meilleur endroit de la Ville, où  
 non seulement les Habitans du lieu, mais  
 encore tous ceux du Pays d'alentour vien-  
 nent en foule avec une tres-grande devo-  
 tion; & le Chapitre nous a permis d'a-  
 voir une Grille, qui nous donne vüe dans  
 cette Eglise : ce qui a été estimé pour une  
 insigne faveur. L'Evêque fait tout, mais  
 d'une maniere si obligeante, qu'il n'y a  
 pas moyen d'exprimer la grandeur des  
 obligations que nôtre Ordre luy en a, ny le  
 soin avec lequel il embrasse tout ce qui  
 regarde nos interêts. Il nous donne tout  
 le pain dont nous avons besoin. Nous som-  
 mes presentement dans une Maison qu'un  
 Cavalier donna au Pere Jerôme Gratian  
 lors qu'il étoit icy : mais avec l'aide du  
 Seigneur nous passerons bien-tôt à la nôtre.  
 Je le dis à tous qu'ils doivent se réjouir,  
 voyant les accommodemens qu'il y a icy;  
 Dieu soit beny de tout.

6. L'Archevêque m'a déjà donné la

ne Fon-  
 dation,  
 sans y  
 souffrir  
 des tra-  
 verses.

permission de fonder à Burgos. Voilà pourquoy ayant finy icy, on fera, s'il plaît à Dieu, cette autre Fondation, parce qu'il y a bien trop loin pour revenir de Madrid icy; je crains aussi que le Pere Vicaire ne m'accorde pas la licence pour ce lieu-là; ainsi je voudrois que nos dépêches fussent venues auparavant. Il ne viendra pas mal à propos d'être à la plus froide saison de l'année dans un Pays où le froid est si grand, & au temps de la chaleur où elle est excessive, afin que j'aye matiere de souffrir après avoir esuié tous les murmures du Pere Nicolas, qui m'a tout de bon paru plaisant par cette abondance de raisons qui le font agir. Par charité vôtres Reverence luy donne cette Lettre, afin qu'il y voie cette Fondation, & que tous deux ensemble vous en louiez Nôtre Seigneur. Je vous donnerois volontiers un détail de tous les avantages qu'il y a icy pour exciter vôtres devotion, mais je me lasse d'écrire. Cet Hermitage a deux Messes fondées pour tous les jours, sans plusieurs autres que l'on y celebre. La foule du monde qui s'y rend est ordinairement si grande, que cela fut cause que nous y trouvâmes d'abord quelque difficulté. Si vôtres Reverence a quelque Messager à la main qui aille à

S. TERESE DE JESUS. *Let. 45: 421*  
*Villeneuve, par charité donnez aux Reli-*  
*gieuses les nouvelles de tout ce qui s'est fait*  
*icy. La Mere Agnes de Jesus a beaucoup*  
*travaillé. Je ne suis plus maintenant pour*  
*rien que pour un peu de bruit que fait*  
*Terese de JESUS. Dieu veuille tirer sa*  
*gloire de tout, & qu'il garde V. R. La*  
*Mere Agnes se recommande beaucoup à*  
*V. R. J'en fais de même à tous mes Fre-*  
*res qui sont chez vous. C'est demain la*  
*Veille des Rois. Trois Chanoines ont mis*  
*la main à l'ouvrage pour nous assister;*  
*un spécialement qui est un Saint; il se*  
*nomme § Reynoso: Recommandez-le à*  
*Dieu par charité, & aussi Monseigneur*  
*l'Evêque. Toutes les Personnes de qualité*  
*nous favorisent. L'affaire est que genera-*  
*lement le contentement de tous est étran-*  
*ge. Je ne sçay à quoy il se terminera.*

Humi-  
lité de  
la Sain-  
te.

§ C'è-  
toit D.  
Jerôme  
Reyno-  
so, Ne-  
veu de  
D. Frâ-  
çois  
Reyno-  
so Evêq.  
de Cor-  
doûe.

*Servante de V. R.*

TERESE DE JESUS.

## REMARQUES.

1. **C**ette Lettre est pour le Re-  
 verend Pere Jean de JESUS,  
 communément appellé le P. Roca,  
 c'est à dire Rocher, qui est le nom  
 qu'il avoit porté dans le siecle, &

422 LETTRES DE N. G. MERE  
sous lequel il fut élevé même dans la Religion, à laquelle il a servi de Rocher inébranlable, parce qu'avec un courage intrepide, & une constance toujours également ferme il a résisté aux flots impetueux qui se sont élevés contre la Reforme. Il n'a pas moins fait paroître la qualité de Rocher par les actions d'un véritable Carme déchaussé, au moyen desquelles il a contribué à maintenir la Reforme dans son être primitif, tant dans la condition de Supérieur, que de Sujet.

2. Lors que la Sainte luy écrivit cette Lettre, il étoit à Pastrane un peu après son retour de Rome, où il avoit obtenu le Bref pour la separation de la Province, pour l'exécution de laquelle il ne falloit plus que les dernières dépêches, qui portoient les ordres de Sa Sainteté, par lesquels le R. Pere Jean de las Cuevas devoit assister au Chapitre en qualité de President. Mais le Roy Philippe II. comme le Protecteur de la Reforme, & le premier mobile de cette grande action, qui a affermy nôtre Reforme dans son être, desira que ce dernier Bref fût d'abord déposé dans ses

S. TERESE DE JESUS. *Let. 46. 423*  
mains Royales. Comme donc en ver-  
tu de ce Bref il faloit convoquer un  
Chapitre, durant cet interim la Ste.  
traite dans le nombre deuxième des  
Constitutions de ses Filles, comme  
elle a fait dans les Lettres preceden-  
tes au Pere Jerôme Gratian. Dans  
les nombres 5. & 6. elle luy fait le  
détail de ce qui s'étoit passé dans la  
Fondation de Palence : d'où il faut  
conclure que cette Lettre fut écrite  
le 4. de Janvier 1581. le même jour  
auquel le Bref que l'on attendoit fut  
rendu à Sa Majesté.

---

## LETTRE XLVI.

*Au Pere Ambroise Marian de Saint  
Benoît. Premiere.*

J E S U S

**S**Oit avec V<sup>otre</sup> Reverence. J'ay reçu  
les Lettres, parmi lesquelles étoit  
celle de la Prieure de Paterne. Les au-  
tres qui sont en grand nombre, & que  
vous dites devoir peut-être arriver de-  
main, qui sera Jedy, viennent avec

sûreté par cette voye que vous marquez ; ainsi elles ne seront point égarées. Je me suis beaucoup réjouiie de voir celles-cy, aussi-bien que celles de V. R. Dieu soit beny pour tout.

Ardeurs de la S. pour les souffrances ; & la sainte envie qu'elle portoit à ceux qui souffroient des travaux pour Dieu.

2. O mon Pere, quelle joye se répand dans mon cœur toutes les fois que je voy que quelqu'un de cet Ordre fait quelque chose qui contribue à la plus grande gloire de Dieu, & qui empêche les offenses de Sa Divine Majesté ! Une seule chose me fait beaucoup de peine, & me donne même de l'envie ; c'est de voir combien peu je puis faire pour cela : Car je m'exposerois volontiers à tous les perils & à tous les travaux imaginables, pour avoir une petite part aux dépouilles de ceux qui en remportent à pleines mains, en travaillant pour un si glorieux dessein. Comme je suis imparfaite & méchante, il m'arrive quelques-fois d'être bien-aise de me voir icy dans le repos ; mais lors que j'apprens ce qui se fait par-dela, j'en suis au desespoir, & je porte envie à celles de Paterne. \* J'ay une joye indicible de voir que Dieu commence à se servir des Carmelites déchaussées : Car quand je considere des Ames si courageuses dans ces occasions, il me semble qu'il n'est pas possible que Dieu leur communique de si

\* Elle parle des Religieuses de Seville, qui étoient allées pour reformer le Convent de Paterne

grandes graces que pour une fin tres-haute. Quand il n'y auroit point d'autre chose que ce qu'elles ont fait dans ce Monastere, j'en seray toujours tres-contente, parce qu'enfin par leur moyen on aura empêché que Dieu ne soit offensé, mais mon contentement devient plus grand par l'esperance que j'ay en Sa Divine Majesté qu'elles doivent faire de grands progresz à l'avenir.

3. Vótre Reverence n'oublie pas de faire mettre aussi dans la declaration des Religieux, qu'il s'ait le pouvoir de donner licence pour fonder des Monasteres de Religieuses. Sçachez que je me confesse icy au Docteur Velasquez Chanoine de cette Eglise, qui est un homme de grande erudition, & bon Serviteur de Dieu, comme vous pouvez vous en informer. Il ne peut pas souffrir que l'on ne fasse pas des établissemens pour les Religieuses; & il m'a ordonné que par le credit que Madame Louïse a auprès de l'Ambassadeur je procure pour cela une permission du General; & si cela ne se peut, du Pape même. Il dit qu'il faut représenter que ces Religieuses sont un modele de vertu à toute l'Espagne; il tracera luy-même la voye qu'il faut tenir dans la poursuite. Je vous donne en même temps

§ C'est à dire le Provincial, que l'on demandoit pour le gouvernement de la Reforme.

s  
 C'étoit  
 celle  
 d'Agui-  
 lar du  
 champ,  
 qui ne  
 se fit  
 point.

avis d'une Fondation § qui se presente ;  
 répondez-moy sur ces deux choses. J'ay  
 été fort consolée par le billet que vous  
 m'avez envoyé ; Dieu le paye à V. R. Je  
 vous assure que tout ce que vous m'y dites  
 demeure profondement imprimé dans mon  
 cœur. Comment le Pere Balthazar ne  
 me dit-il rien ? Faites mes recomman-  
 dations à toutes les Sœurs.

4. Je trouve assez plaisant ce que dit  
 le Pere Jean de Jesus, que pour ce qui est  
 d'aller déchaussez, c'est moy qui l'aye  
 voulu de la sorte : Car bien loin de là je  
 l'ay toujours défendu au Pere Antoine ;  
 & l'on auroit fait une erreur si l'on avoit  
 suivi mon opinion ; parce que mon inten-  
 tion & mon desir étoit qu'il y entrât des  
 hommes de bon talent, qui se fussent é-  
 pouvantés à la vûe d'une si grande auste-  
 rité : mais tout cela a été nécessaire pour  
 se distinguer de ces autres. Peut-être ay-  
 je dit qu'ils souffriroient autant de froid  
 allant de la sorte, que s'ils étoient entie-  
 rement déchaussez. Ce que j'en ay dit, a  
 été à l'occasion de ce que nous traitions  
 qu'il étoit de fort mauvaise grace d'aller  
 déchaussez, & être montés sur de bonnes  
 mules ; ce qui ne se doit pas permettre  
 que pour de grands voyages, & dans une  
 nécessité inevitable, parce que l'un ne



s'accordoit pas bien avec l'autre. Nous avons veu icy en effet dans cet équipage des jeunes Religieux, qui à petites journées & à l'aide de quelque monture, pour s'en servir de temps en temps, auroient pû aisément venir à pied. Ainsi je le dis encore un coup, qu'il n'est pas bienseant que des jeunes Carmes déchaussez dans leurs voyages soient montez sur des mules avec de bonnes selles. Pour cette autre chose, elle ne m'a pas seulement passé par l'esprit, parce qu'à mon avis ils ne vont que trop déchaussez. Vòtre Reverence prenne garde à ce qu'ils ne le fassent point, mais qu'ils se tiennent à la coutume; & avertissez-en nôtre Pere. Le point sur lequel j'insistay le plus auprès de luy, fut qu'il fit en sorte qu'on leur donnât bien à manger, parce que j'ay toujours fort present à ma memoire ce que vôtre Reverence m'a dit, & qui m'a souvent donné de la peine; car pas plus loin qu'hier, un peu avant que je reçusse vôtre Lettre, j'étois en peine de cette rigueur, parce qu'à considerer la maniere dont ils sont traitez, il me sembloit qu'ils se feroient mourir avant que deux jours fussent passez. Je me tournay vers Dieu, pour me consoler avec luy par la pensée qui me vint, que luy, qui a commencé

cet Ouvrage, mettra ordre à tout. Ainsi je me suis réjoui de voir que vôtre Reverence est de ce sentiment.

5. L'autre chose que je luy demanday instamment fut qu'il introduisit le travail des mains, quand ce ne seroit qu'à faire des paniers ou quelque chose de semblable, & que cela soit au temps de la recreation, lors qu'il ne se peut pas faire à une autre heure, parce que ce point est de grande consequence dans les Maisons, où les Etudes ne sont pas établies. Comprenez, mon Pere, que j'aime à insister sur l'exercice des vertus, & non pas sur la pratique des austeritez, comme on le peut voir dans toutes nos Maisons. Cela peut proceder de ce que j'ay si peu l'esprit de penitence. Je loue beaucoup Nôtre Seigneur de ce qu'il donne tant de lumiere à V. R. en des choses de si grande importance. C'est beaucoup de ne desirer en tout que son service & sa gloire. Plaise à sa Divine Majesté de nous faire la grace de souffrir mille morts pour cela. Ainsi soit-il. Ainsi soit-il. C'est aujourd'huy mercredy dixième de Decembre.

Indigne servante de V. R.

TERESE DE JESUS.

6. Vous me faites une insigne charité

**S. TERESE DE JESUS. Let. 46. 429**  
*de m'envoyer ces Lettres, parce que celles que nôtre Pere m'écrit sont toujournes tres-courtes; je n'en suis pas surprise: je le prie même d'en user ainsi. Enfin je loue Dieu, quand je les lis. V. R. est obligé d'en faire de même, puis qu'il a été le principe de cette œuvre. Ne manquez pas de parler fortement à l'Archidiaque: Nous avons pour nous encore le Doyen & quelques autres Chanoines, parce que je gagne tous les jours de nouveaux amis.*

## REMARQUES.

1. **Q**Uoy que cette Lettre soit familiere & d'une correspondance ordinaire & commune, elle ne laisse pas d'être tres-spirituelle & d'une grande utilité: Elle est sans doute une des meilleures que la Sainte ait écrites, d'autant qu'elle nous y enseigne la maniere de faire un agreable mélange de ce qui profite à l'esprit avec ce qui entretient le commerce des affaires humaines. La Sainte l'écrivit à Toledo à son retour de Seville l'an 1576.

2. Dans le 4. nombre elle traite d'un differend qu'il y eut entre les

430 LETTRES DE N. G. MERE  
premiers Peres de nôtre Reforme à  
l'occasion de marcher nûs-pieds,  
sçavoir si nos Religieux devoient al-  
ler entierement déchauffez, ou bien  
s'ils se serviroient de sandales ou de  
quelque autre chaussure semblable.  
Nôtre Bien - heureux Pere Jean de  
la Croix, les Ven: Peres Antoine de  
JESUS, Jean de JESUS Roca, &  
plusieurs autres des plus fervens te-  
noient pour le premier, comme il  
avoit été pratiqué dans les commen-  
cemens de la Reforme, & le Pere  
Jean de JESUS, pour l'emporter,  
assûroit que c'étoit le sentiment de  
nôtre glorieuse Mere: à quoy la Ste.  
répond dans ce nombre, qu'elle n'en  
avoit pas eu seulement la pensée,  
parce que d'aller tout - à - fait dé-  
chauffez étoit incompatible avec une  
si grande austerité, laquelle alloit  
à un tel excez, que comme la Sainte  
ajoute, elle avoit sujet de craindre  
qu'une si extrême rigueur ne les fit  
bientôt mourir. Un si illustre exem-  
ple de penitence & de mortification  
doit servir tout ensemble à nous con-  
fondre, & à exciter les lâches & les  
tièdes. Depuis dans le Chapitre d'Al-  
cala on convint de la moderation

S. TERESE DE JESUS. *Let. 46. 431*  
qu'il falloit apporter à ces excessives  
rigueurs, mesurant les austeritez pre-  
scrites par nos Loix, non pas aux for-  
ces de quelques particuliers, mais  
à celles du Corps de toute la Com-  
munauté. Et s'il y est arrivé en cela  
quelque changement, ce n'a été que  
pour le rendre un moyen plus pro-  
pre pour arriver à la Perfection.

3. Dans le même nombre la Sainte  
condamne ceux de ses Enfans qui  
font voyage montés sur de bonnes  
mules avec de belles selles. C'est un  
point touché dans nôtre Cronique,  
qui produit à ce sujet un fragment  
de cette Lettre. Ce desordre qu'il y  
eut alors est attribué par nôtre An-  
naliste à un des premiers Prelats, qui  
par son exemple avoit été cause que  
cet abus s'étoit glissé parmy la Jeu-  
nesse. Mais dans la suite la Religion  
a redressé ce desordre avec tant de  
rigueur, qu'elle en a fait une Loy,  
qui défend absolument cette façon  
de voyager, & en punit la transgres-  
sion comme un crime tres - grief.

4 Dans le nombre suivant elle in-  
siste que l'on introduise le travail des  
mains durant les heures de recrea-  
tion, quand ce ne seroit qu'à faire

432 LETTRES DE N. G. MERE  
des paniers, à l'imitation des anciens  
Peres du Desert, ou à s'employer à  
quelque autre chose semblable. En  
quoy par la misericorde de Dieu il y  
a tant de zele parmy les Religieux,  
qu'il n'y en a que tres-peu qui ne  
s'occupent point à quelque travail  
manuel pendant la recreation, spe-  
cialement à refaire leurs habits en  
qualité de pauvres. En effet c'est un  
sujet de grande édification de voir  
durant une heure de recreation tant  
d'ouvriers de Pauvreté, qui ne di-  
vertissent pas moins l'esprit par l'af-  
fection qu'ils ont pour des habits ra-  
petacés, que le corps par ce petit  
soulagement qu'ils luy procurent.

---

## LETTRE XLVII.

*Au même Pere Ambroise Marian de  
S. Benoît. Seconde.*

### JESUS MARIA

I. **S**Oient avec V. R. J'avois dessein  
de m'étendre dans cette Lettre,  
mais comme l'on me tira hier du sang,  
& qu'on en doit encore faire autant de-  
main,

S. TERESE DE JESUS. Let. 47. 433  
main, je n'ay pû écrire. Je ne pensois  
pas que celuy qui porte cette lettre dût  
partir sitôt, c'est ce qui me fait hâter de  
vous dire que la saignée que l'on m'a  
faite à la tête m'a donné la vie: & bien-  
tôt, s'il plaît à Dieu, je me porteray bien.

2. Une chose qui m'a beaucoup réjoui  
est que vous devez vous rendre dans le  
Convent, & y demeurer avec les Reli-  
gieux. Mais prenez bien garde, mon  
Pere, à tout ce que vous direz, parce  
qu'ils compteront toutes vos paroles. Ainsi  
pour l'amour de Dieu marchez toujours  
avec une grande circonspection, & que  
l'on ne dise point si clairement que ce qui  
a été dit de Tostat a été tres-bien enten-  
du: Sçavoir, que s'il est sage & bien  
avisé il ne viendra point qu'il n'ait ob-  
tenu \* le Si de nôtre Pere: c'est ce qui  
luy a fait dire qu'il le vouloit obtenir  
par le moyen de V. R. je n'ay rien vû de  
si plaisant. J'ay reçu les lettres que V. R.  
dit de m'avoir envoiées, & hier on me  
rendit celles qui venoient de nôtre Pere.  
Pour ce qui regarde le Pere Baltazar, il  
est certain que je luy en ay écrit plus  
d'une fois. Puis que V. R. doit être avec  
les Religieux, vous serez tres-bien là.  
Marchez toujours comme vous faites,  
 tâchant de contenter le Nonce, parce

\* Elle  
veut di-  
re les  
ordres,  
ou la  
permis-  
sion,

434 LETTRES DE N. G. MERE  
*qu'enfin il est nôtre Prelat, & l'obeïssance est une vertu qui est agreable à tous. Il n'y a point moyen d'en dire davantage.*

*De vôtre Reverence*  
TERESE DE JESUS.

## REMARQUES.

I. **L**A Sainte écrivit cette Lettre à Avila au mois d'Aouft l'an 1578. lors que le Nonce avoit soumis à son obeïssance tous les Carmes déchauffés, & qu'il avoit commandé au Pere Ambroise Marian de se retirer dans le Convent de nos Peres de l'observance à Madrid, avec nôtre Pere Antoine de JESUS, & nôtre Pere Jérôme Gratian. Voilà pourquoy la Sainte l'avertit d'être sur ses gardes, & de bien considerer tout ce qu'il doit dire, parce que ceux parmy lesquels il devoit vivre ne manqueroient pas de compter toutes ses paroles; elle luy mande aussi qu'il s'applique particulièrement à contenter le Nonce. Par l'un de ces avis elle veut qu'il soit vrayment Religieux, & par l'autre qu'il soit retenu dans sa



S. TERESE DE JESUS. *Lett. 48. 435*  
conduite. Car sçavoir garder sa lan-  
gue dans un temps de disgrâce, est  
un tres-excellent moyen pour en for-  
tir avec avantage.

---

## LETTRE XLVIII.

*A une Religieuse d'un autre Ordre, qui  
vouloit passer à la Reforme de la Ste.*

J E S U S

I. *S*Oit avec vous. Je ne puis en aucune  
maniere vous servir dans la chose  
principale que vous me demandez, parce  
qu'il y a une Constitution, que j'ay pro-  
curée moy-même, qui defend de recevoir  
dans nos Monasteres des Religieuses d'un  
autre Ordre : car il y en a tant qui de-  
siroient, & qui continuent encore de  
vouloir venir parmy nous, que ce seroit  
pour nous un sujet de consolation, si nous  
pouvions en prendre quelqu'une. On  
trouve beaucoup d'inconveniens, qui em-  
pêchent d'ouvrir la porte à cela, ainsi  
je ne puis vous dire autre chose sinon, que  
c'est ce qui ne se peut faire, & que tout  
le desir, que je pourrois avoir de vous ren-  
dre service en ce cas, ne peut avoir d'au-

436 LETTRES DE N. G. MERE  
tre effet que de me donner de la peine.

2. Avant que l'on eut commencé de fonder ces Monasteres j'avois demeuré vingt-cinq dans une Maison où il y avoit cent & quatre-vingts Religieuses, & comme je suis hâtée, je vous diray seulement que toutes ces choses serviront de Croix, & seront de profit aux Ames qui aiment Dieu en la maniere que vous l'aimez, & si vous considererez avec attention, qu'il n'y a que Dieu & vous dans la Maison, il n'y a rien qui soit capable de nuire à votre Ame. Tandis que vous n'avez point de charge qui vous oblige d'avoir soin des autres, ne prenez point garde à tout ce qui se passe; tâchez seulement d'imiter ce que vous verrez de bon dans les Religieuses, & de les en aimer davantage; profitez même des imperfections que vous reconnoîtrez en elles sans vous mêler de les corriger. J'ay tiré un si grand profit de cet exercice, qu'encore qu'il y eut, comme j'ay dit, un si grand nombre de Religieuses dans le Convent où je demourois, elles m'embarrassoient aussi peu que s'il n'y en eut eu aucune. Au contraire je tirois de l'avantage de cette multitude: car enfin, Madame, nous pouvons aimer ce grand Dieu en tout lieu. Qu'il soit beni

S. TERESE DE JESUS. *Let. 48. 437*  
*à jamais de ce qu'il n'y a personne qui*  
*puisse nous en empêcher.*

*Vôtre servante*  
TERESE DE JESUS.

## REMARQUES.

1. **C**ette Lettre est pour une Religieuse d'un autre Ordre, laquelle desiroit de passer à la Reforme de la Sainte & devenir ainsi une de ses Filles. La Sainte se défait d'elle avec civilité en luy représentant que les Loix & les Statuts de l'Ordre défendent de recevoir des Religieuses, qui ont fait profession en d'autres Ordres, en même temps elle luy fait une excellente exhortation pour l'animer à la perseverance dans sa premiere vocation, & luy donne une tres-salutaire instruction pour chercher Dieu seul, & se donner toute à luy parmy les embarras qui se rencontrent assez ordinairement dans les grandes Communitez. Quoy que le deuxieme nombre de cette Lettre soit imprimé avec les avis de nôtre Ste. Mere à la fin du premier Tome, neanmoins comme elle contient une

438 LET. DE N. G. M. S. TERESE, &c.  
Doctrine celeste, elle merite d'être  
imprimée non seulement sur le pa-  
pier, mais encore gravée sur la pierre  
& le metal, & principalement dans  
les cœurs de tous les Religieux &  
de toutes les Religieuses, afin qu'ils  
passent leur vie icy bas parmy les  
consolations spirituelles, & qu'ils  
trouvent par avance le Ciel sur la  
Terre.





## DIGRESSION,

Dans laquelle on explique un point que la Sainte-touche dans ces Lettres.

*Dans les Remarques sur la Lettre onzième je me suis engagé à faire une digression, ou comme un petit Traité, pour expliquer un point qui y est couché, & qui requiert plus d'étendue que de simples Remarques ne peuvent permettre. Je l'ay réservée à dessein pour la placer en cet endroit, & en faire la fin de cette première Partie, afin que le fil des Remarques ne fût pas entrecoupé, ny le Lecteur embarrassé.*

## QUESTION.

**S**CAVOIR si dans les Revelations particulieres faites à des personnes privées il peut y avoir une évidence que ces revelations proviennent de Dieu; & d'où procede cette évidence?

1. Dans la Lettre onzième, nombre vingt-neuvième, la Sainte parlant de la certitude qui luy restoit que les graces qu'elle avoit reçûës venoient de Dieu, dit ces paroles: *Lors que je suis dans l'Oraison, & durant les jours que mon Ame jouit de la tranquillité, & que je ne pense qu'à Dieu, quand tous les plus sçavans & les plus Saints Hommes du monde emploieroient tous les efforts imaginables, pour me faire croire que le demon y a part, il seroit hors de leur pouvoir de me le persuader, quelque déference que je voulusse avoir pour eux.* Par ces paroles la Sainte nous donne à entendre qu'elle étoit si assurée, que c'étoit Dieu qui luy communiquoit ces graces, qu'elle n'avoit point de liberté pour croire le contraire, ny pour s'empêcher de croire que ce ne fut pas Dieu. Peut-être paroîtra-t'il à quelqu'un qu'elle attribüe trop de creance & trop d'évidence à une revelation particuliere; & c'est ce qui m'a donné occasion d'expliquer icy brièvement, si en effet l'on peut dans les revelations particulieres avoir une évidence qu'elles proviennent de Dieu, & d'où procede cette évidence.

2. C'est un point controversé parmy les Theologiens, lors qu'ils traitent de la Foy, si les revelations particulieres faites à des personnes particulieres sont comprises dans l'objet de nôtre Foy? Quelques-uns tiennent l'affirmative par cette raison, que ces revelations privées ou particulieres tombent sous la même raison formelle de la Foy, que l'on appelle dans l'Ecole, *Sub qua*, qui est la revelation Divine faite immédiatement de Dieu, qui est la verité même, laquelle est aussi certaine dans les revelations particulieres que dans les generales & communes, qui nous sont proposées par l'Eglise, parce que c'est Dieu qui parle dans les unes & dans les autres. Ils disent ensuite que les personnes, que Dieu favorise de ces revelations, les doivent croire par la même habitude de la Foy surnaturelle & Divine, par laquelle elles adherent aux Misteres de nôtre Religion, & que ceux qui ne l'ont pas fait ont porté le châtiement de leur incredulité, dont nous avons un terrible exemple dans ce Prophete, qui fut déchiré par un Lion, pour n'avoir pas ajouté foy à

Scotus.  
Catherin. Vega,  
Corduba, Bel-  
larmin.  
Salme-  
ron, Ar-  
ragon.  
Zuares  
Vas-  
quez &  
alij,  
quos  
refert &  
sequi-  
tur Lu-  
go de  
fide  
disp. 1.  
sect. 11.  
n. 226.

la revelation particuliere d'un autre Prophete, qui par ordre de Dieu luy avoit dit de le faire, ainsi qu'il est rapporté au chap. 20. du 3. Liv. des Rois. La même chose est arrivée à Sara femme d'Abraham & à Zacharie Pere de S. Jean-Baptiste, dont celle-là fut reprise par un Ange d'avoir été incredule à la revelation, qui luy avoit été faite de la naissance d'Isaac, & celuy-cy porta la peine de son incredulité étant devenu muet, pour n'avoir pas crû qu'il deviendroit Pere du Precurseur, comme il luy avoit été revelé.

S. Aug.  
S. Tho.  
Soto.

Cano.  
Cajet.

Bagnez  
Lorca,  
Valen-  
tia, Zu-  
mel.

quos  
refert  
& se-  
quitur

Arau-  
jo 2.

2. q. 1.  
a. 1.

dub. 4.  
s. se-  
cunda  
Senten-  
tia.

3. D'autres font d'une opinion contraire, parce que l'habitude de nôtre Foy s'appüie uniquement sur la premiere Verité, en tant qu'elle nous revele les Dogmes communs de l'Eglise, & les veritez generales qui appartiennent à l'état & à l'utilité commune des fideles, comme il est constant de divers endroits de l'Ecriture Sainte, rapportés par ceux qui s'attachent à cette opinion, de laquelle est Saint Augustin & l'Angelique Docteur S. Thomas part. 1. de sa Somme quest. 1. art. 8. où il enseigne qu'il n'y a que les veritez,



qui nous sont proposées comme articles de nôtre Creance, qui appartiennent à la Foy, premiere vertu Theologale, laquelle est uniquement fondée sur la revelation Divine manifestée par les Ecritures Saintes, & communiquée aux Apôtres & aux Prophetes, qui ont écrit les Livres sacrez, & non pas sur des revelations particulieres : *Innititur enim Fides nostra*, dit S. Thomas, *Revelationi Apostolis & Prophetis factæ, qui Canonicos Libros scripserunt : non autem revelationi, si qua fuit alijs Doctoribus facta.* Il dit la même chose dans d'autres endroits, comme 2. 2. *quest. 5. art. 3. in corp. & quest. 171. in prologo.* Voilà pourquoy celle-cy est la Sentence à laquelle nous devons tous souscrire, comme font les Disciples de cet excellent Maître, & plusieurs autres.

4. Mais comme ils sont divisés à marquer le principe d'où procede cette ferme creance, ou cette adherence si forte à la verité de ces revelations, qu'ont ceux-là même qui en sont favorisés ( je dis positivement : ceux-là même qui en sont favorisés, ou qui les reçoivent, parce que la croyance

qu'y donnent ceux qui en entendent faire le recit ne passe point les limites de la foy humaine, jusqu'à ce que l'Eglise ait prononcé là-dessus) sans m'arrêter à d'autres manieres d'expliquer cette difficulté, je m'attache à l'opinion la plus commune, qui soutient que ce principe est une lumiere Prophetique passagere, ou quelque autre qualité surnaturelle & lumineuse, qui n'a point de nom propre, mais qui pour la ressemblance qu'elle a avec l'habitude de nôtre Foy, peut être appellée *Foy particuliere*. Laquelle dans le sentiment d'Araujo differe de la foy commune & Theologale, en ce que celle-cy pour être obscure n'exige point par elle-même, *per se*, l'évidence de la revelation, ny une connoissance distincte ou persuasion évidente, que c'est Dieu même qui parle dans cette revelation, que les Theologiens appellent *evidentia in attestante*, c'est à dire une évidence, une manifestation ou connoissance claire, distincte & indubitable que c'est Dieu même, qui est auteur de cette revelation: quoy que suivant l'opinion probable de Cajetan & de plusieurs autres cette

évidence soit par accident compatible avec la Foy en quelque cas, comme il est arrivé aux Anges pendant qu'ils étoient voyageurs, à nos premiers Parens dans l'état de la justice originelle, & aux Prophetes, auxquels Dieu a revelé les Mysteres de nôtre Foy, & qui pour avoir été instruits immédiatement de Dieu touchant ces Mysteres surnaturels qu'il leur avoit revelés, n'ont pas laissé, avec la Foy qu'ils en avoient, d'avoir encore une certitude de connoissance claire & distincte, que c'étoit Dieu même qui leur faisoit ces revelations. Le reste des Fideles reçoit ces veritez sur le témoignage de l'Eglise, qui nous le dit ainsi, dont l'autorité fondée sur des attestations si claires, bien qu'elle nous rende ces veritez évidemment croiables, ne les fait pas évidemment connoissables, par l'évidence assurée que nous avons que c'est Dieu qui les a revelés, qui est ce que l'Ecole appelle *evidentia in attestante*.

5. Mais l'autre qui est une Foy particuliere, qui roule ou s'appuie sur la verité Divine revelée à quelqu'un en particulier, exige au moins

une clarté tout - à - fait évidente de cette revelation, c'est à dire que c'est Dieu même qui parle, ce qui est avoir une évidence de la verité revelée par l'attestation de celuy qui est la Verité même, & qui la découvre à sa creature. D'où s'ensuit que ceux qui reçoivent ces revelations, ont une obligation indispensable d'y donner une creance entiere, & d'y adherer inviolablement ; & c'est avec justice que ceux qui ne l'ont pas fait, ont été punis de Dieu comme incredules, parce que se separant de la premiere Verité, qui se decouvroit à eux dans ces revelations privées, ils se font par une fuite necessaire éloignés & écartés de la regle de nôtre Foy, qui est la même premiere & Divine verité.

6. Il faut neanmoins remarquer qu'il peut en cecy y avoir plus ou moins de creance, ou d'adherance à proportion de la plus grande ou de la plus petite lumiere que Dieu communique de la verité revelée : car encore bien que Dieu soit toujours un en luy-même, & qu'il soit la verité par Essence, il ne se communique pas à tous dans un égal degré de lumiere, comme il se voit manifeste.

ment en S. Pierre, qui voyant l'Ange, qui le délivroit miraculeusement de la prison, ne connut pas d'abord la verité & la realité de cette revelation, mais il prit tout pour un songe: *Existimabat se visum videre.* Cette pensée luy dura jusqu'à ce que l'Ange eut disparu; car ce fut seulement alors qu'il connut avec certitude & avec évidence, que c'étoit véritablement un Ange, que Dieu avoit envoyé pour le mettre en liberté. *Nunc scio verè quia misit Dominus Angelum suum: &c.* C'est par cette raison que nous pouvons excuser d'offenses, au moins mortelles, quelques-uns de ceux qui n'ont pas ajoûté foy à cette sorte de revelations. Comme en effet les SS. Peres excusent Sara & Zacharie.

Act. 12.

7. Mais quand la revelation se fait avec cette abondance de lumiere qu'eut nôtre glorieuse Mere, elle produit dans l'entendement cette évidence, dont nous avons parlé, qui est une connoissance non seulement certaine, mais encore tres-claire que c'est Dieu même qui découvre ces secrets, & par conséquent, comme dit Araujo, il faut de nécessité que l'entendement se

Araujo  
ubi sup.  
q. 5. a.  
1. dab.  
unico  
§. ad  
tertium  
princi-  
pium.

rende , pour adherer invariablement à la verité revelée ; non point parce qu'il la voit en elle-même, mais dans l'attestation, ou dans l'assurance qu'en donne Dieu même, qui se découvre à l'Ame comme auteur ou principe de cette revelation ; à peu-près comme la demonstration attire par necessité l'entendement à un aveu scientifique de la conclusion.

8. De tout ce discours que nous venons de faire il est aisé de voir, combien l'esprit & les revelations de nôtre Sainte ont été conformes aux plus rigoureux principes de la Theologie, & d'où luy venoit cette évidence qu'elle avoit, que c'étoit Dieu même qui parloit, & par consequent avec combien de raison elle dit en cet endroit qu'il luy étoit impossible de croire que ce fut le demon, quoy que tous les hommes d'erudition & tous les Saints qui étoient au monde, voulussent le luy persüader; & lors que pour obeïr & deferer à ses Confesseurs elle vouloit entrer dans leurs sentimens, *à la premiere de ces paroles, dit-elle, ou de ces visions, ou au moindre recueillement, tout ce qu'ils m'avoient dit s'évanoüissoit, & sans que*

Je pûsse faire autrement j'étois confirmée dans la creance , que cela venoit de Dieu, parce que l'éclat Divin de cette lumiere prophetique , ou de cette foy particuliere , dont son entendement étoit penetré , la laissoit dans une certitude claire & évidente , qui étoit celuy qui luy découvroit & annonçoit ces veritez , & par une suite necessaire cette lumiere l'obligeoit d'adherer fortement à la verité revelée non pas veüe en elle-même , comme nous avons dit , mais dans celuy qui la reveloit , c'est à dire en tant que dite ou revelée de Dieu même. Ainsi il luy étoit impossible de ne la pas croire, & dans cette disposition elle n'avoit pas de liberté pour croire le contraire.

9. Mais quelqu'un pourroit objecter. Supposé qu'il y ait de fausses revelations, comme il y en a en effet, parce qu'il est certain, comme dit S. Paul, que le demon se transforme tres-souvent en Ange de lumiere , comment cette Ame peut-elle sçavoir que la revelation est veritable , afin qu'étant persuadée & convaincüe de sa verité elle s'y attache par une creance indubitable & infailli-

ble ? Car laisser cela au jugement d'un chacun en particulier, c'est ouvrir la porte à une infinité d'illusions.

10. A cela je répons, que lors que la revelation est faite avec cette lumiere que nous avons dit, elle porte toujours avec elle cette certitude, parce que l'entendement en demeure si illuminé, qu'elle le laisse avec une obeïssance entiere & une soumission parfaite à cette impression, qui luy fait voir que c'est Dieu qui agit, lequel il voit d'une maniere si claire, qu'il n'y a que celuy qui en a l'experience, qui le puisse comprendre. Mais comme par cette voye on ne ferme pas assez toutes les avenues aux illusions & tromperies, que le diable pourroit aisément faire glisser dans les esprits, parce que tous pourroient dire, qu'ils sont éclairez de cette lumiere (quoy que ceux qui ne veulent pas se tromper eux-mêmes ne tiendront jamais ce langage) il est de necessité indispensable que l'on soumette cette matiere au rigoureux examen que les hommes sçavans & experimentez en doivent faire, suivant le conseil de l'Apôtre S. Jean, qui veut que nous ne



croisions pas à toutes sortes d'esprits, mais que nous examinions bien si les esprits sont de Dieu : *Nolite omni spiritui credere, sed probate spiritus si ex Deo sint.* Or pour que cet examen se fasse dans les formes, il faut observer les Regles suivantes, qui ont été tirées de la doctrine des Saints Peres.

1. Joan.  
cap. 4.  
v. 1.

11. La premiere & la principale est, que la revelation ne contienne rien qui soit contraire à l'Ecriture Sainte, ny à la doctrine communement reçûë par les Saints Peres de l'Eglise, ny aux bonnes mœurs & aux louïables coûtumes : parce que, comme dit l'Apôtre écrivant aux Galates : *Licet nos aut Angelus de Cælo euangelizet vobis, præterquam quod euangelizavimus vobis, anathema sit.* Quand nous vous annoncerions nous-mêmes, ou quand un Ange du Ciel vous annonceroit un Evangile différent de celuy que nous vous avons annoncé, qu'il soit anatheme. Cette regle nous est donnée par S. Augustin, par S. Thomas, & par d'autres. Le docte Cajetan ajoute fort judicieusement dans le commentaire sur l'article de S. Thomas déjà rapporté ;

Gal. 1.  
v. 8.

D. Aug.  
de Gen.  
ad litt.  
lib. 12.  
cap. 14.  
D. Tho.  
2. 2. q.  
10. art.  
2. ad 3.

que la revelation, pour avoir le caractère de verité & de bonté, qui persuade qu'elle est de Dieu, ne doit pas porter à un moindre bien ou à une moindre vertu, parce que l'esprit de Dieu nous incline ou élève toujours à une plus haute perfection; d'où vient que l'esprit qui nous fait pancher à ce qui est d'imparfait, ne peut être celui de Dieu.

12. La seconde regle se prend de la qualité de la personne, à qui la revelation est faite, qui doit être d'une vertu connue & approuvée: car encore bien que Dieu ne soit pas lié à cette regle, & qu'il ne soit pas absolument incompatible, qu'une Ame reçoive quelque revelation de Dieu, & qu'en même temps elle loge malheureusement dans son sein le peché, parce que nôtre sanctification ne depend point de cette sorte de faveurs, mais bien des vertus qui procedent de la Grace: voilà pourquoy il faut faire plus de cas des vertus que des revelations, comme nous voïons au rapport de S. Jean, que Dieu se servit de la bouche de Caïse comme d'un organe, pour prophetiser qu'il étoit expedient que JESUS-

Joan.

II. v. 5.

CHRIST mourut : néanmoins si nous parlons conformément à la conduite ordinaire de la Providence, Dieu n'a coûtume de se communiquer par ces faveurs surnaturelles qu'à des personnes d'une signalée & éclatante vertu : Car comme il desire que les lumieres qu'il répand rapportent du profit, il ne les accorde qu'à ceux qui ne les dissipent point, mais qui les font valoir.

13. La troisiéme regle, & tres-necessaire est, que dans l'usage de la revelation, l'Ame qui en a été favorisée se soumette à tout ce que ses Confesseurs luy ordonneront, parce qu'encore bien que l'Ame ne puisse pas s'empêcher d'adherer interieurement à ce qui est porté par cette revelation, lors qu'elle est veritable, & qu'elle a été faite avec cette lumiere que nous avons dite, vouloir néanmoins se servir de ces notions surnaturelles, ou debiter cette revelation sans la dépendance de celuy qui a droit de la gouverner en qualité de Directeur, c'est une presumption manifeste, & une marque infallible de l'esprit malin : Car le propre de l'Esprit de Dieu est de porter toujours

les Ames à obeir à celuy qui tient sa place, comme la Sainte le dit positivement dans le nombre troisiéme de la même Lettre, par ces remarquables paroles: *Non-obstanttout cela, je dis qu'encore bien que je sçache certainement que ces choses viennent de Dieu, je ne voudrois pas pour rien du monde faire quoy que ce soit, que mon Directeur n'approuvât, & ne jugeât être du plus grand service de sa Divine Majesté: Et parmy toutes ces faveurs, j'ay appris que ce qui me convient, est d'obeir, & de ne rien celer de tout ce qui m'arrive.*

14. De sorte qu'il se peut faire que l'on soit certain que la revelation vient de Dieu; & que l'on agisse en même temps contre ce qu'elle porte, pour obeir à celuy qui tient la place de Dieu, parce qu'en user de la sorte, c'est obeir à Dieu même, comme Nôtre Seigneur nous l'a enseigné dans St Luc lors qu'il a dit: *Qui vos audit, me audit, & qui vos spernit, me spernit;* en quoy nôtre Glorieuse Mere Sainte Terele a donné un exemple des plus rares & des plus admirables, lequel a merité en cette qualité d'être proposé avec éloge dans toute l'Eglise, parce qu'étant

aussi certaine qu'elle l'étoit, comme nous avons vû, que c'étoit Nôtre Seigneur même, qui s'apparoissoit à elle, qui luy parloit, & la favorisoit de ces revelations; elle ne laissoit pas néanmoins de traiter avec moquerie celuy qui luy apparoissoit, pour obeïr à son Confesseur, qui le luy avoit commandé, & qui croïoit que c'étoit une illusion du demon : mais ces signes de moquerie étoient au goût de Nôtre Seigneur (comme il le luy dit un jour) & c'étoient en même temps des moqueries veritables pour le demon, qui fremissoit de rage de voir une si religieuse obeïssance.

OBSERVATION.

■ Il est bon de remarquer icy, que ces signes de moquerie ne s'adressoient pas formellement à JESUS-CHRIST consideré comme J. C. Ils ne le regardoient que materiellement, & ils s'adressoient formellement au demon : parce que la Ste. se regloit en cela sur le jugement de son Confesseur, dans la pensée duquel celuy qui apparoissoit étoit le demon; & elle laissoit à part en ce moment les lumieres surnaturelles qu'elle avoit, ne s'en servant pas alors pour sa conduite, afin de suivre la voye la plus sûre, qui est celle de l'Obeïssance.



# T A B L E

des choses remarquables de  
la premiere Partie.

## A. A B U S.

**P**our fermer la porte aux abus, il faut les retrancher dès qu'ils commencent à paroître : à cause que le dommage que l'on ne découvre point d'abord, ne se produit que trop, lors que l'on n'y remédie point de bonne heure. Remarques sur la Let. 21. nombre 3. vers la fin. Page 208

## A M E.

*La Sainte rend compte de l'état de son  
Ame d'une maniere remarquable.*

Let. 4. n. 1. p. 19

*Les mouvemens & les desirs perdent leur  
force, lors qu'une Ame est persuadée  
que Dieu sçait ce qui luy est conve-  
nable, & qu'elle est entierement de-  
tachée de ses propres interêts. Là-  
même.*

p. 23

*La Sainte dit qu'on luy faisoit connoître  
que*

## T A B L E.

- que les Ames de ceux qui luy apparten-  
 oient, étoient dans le Ciel: ce qui  
 ne luy arrivoit pas à l'égard des au-  
 tres. Là-même n. 7. page 26.
- La parfaite resignation à la volonté de  
 Dieu donne tant de force à l'Ame,  
 que la vie & la mort luy sont indiffe-  
 rentes, si ce n'est pour un peu de temps,  
 lors que les desirs de voir Dieu la  
 pressent. Là-même n. 8. p. 27.
- L'Ame jouit d'une espece de Beatitude  
 sur la Terre. Rem. sur la Let. 4.  
 n. 1. p. 28. & 29.
- La servitude de l'Ame est la plus réelle  
 & la plus penible. Rem. sur la Let.  
 8. n. 6. p. 58. & 59.
- De quelle valeur est une Ame devant  
 Dieu, qui dans la seule vûë de la gloire  
 de sa Divine Majesté, luy demande  
 des graces pour les autres. Let. 23.  
 n. 4. p. 227.

### A M I T I E'.

- Il y a trois sortes d'Amitié, une de  
 l'Entendement, une autre de la Vo-  
 lonté, & la troisième de l'Appetit  
 sensitif. Remarq. sur la Let. 16.  
 n. 6. p. 170.

### A M O U R.

- Le commandement n'est pas necessaire,

## T A B L E.

- lors que l'amour sert de réveil-matin.*  
 Let. 9. n. 4. page 62.  
*L'amour de la Sainte étoit si pur & si  
 saint, qu'elle aimoit uniquement pour  
 Dieu ceux pour qui elle avoit de l'af-  
 fection.* Let. 8. n. 2. p. 52.  
 Remarq. sur la même Let. n. 3.  
 & 4. p. 54. & 55.  
*Elle avoit un plus grand amour pour  
 ceux qui l'avoient offensée.* Let. 12.  
 n. 10. p. 119.  
*L'amour rend les maux de la personne ai-  
 mée plus sensibles à l'amant, que les siens  
 propres.* Rem. sur la Let. 28. n. 7.  
A N N E. p. 280.

- La Sœur Anne des Anges par les peines  
 du corps & de l'esprit est devenue un  
 modèle de resignation & de patience.*  
 Rem. sur la Let. 6. n. 3. & 4. p. 45.  
 & Rem. sur la Let. 42. n. 4. p. 389  
*Elle fit sa Profession par un ordre exprès  
 de Nôtre Seigneur. Là - même.*  
*La Sœur Anne de St. Pierre mere de la  
 Sœur Anne des Anges a été une Re-  
 ligieuse de grande vertu.* Rem. sur  
 la Let. 6. n. 1. p. 42.

## A P P A R I T I O N.

- St. Pierre d'Alcantara a apparu plu-  
 sieurs fois tout glorieux après sa mort  
 à nôtre Mere Ste. Terefe, pour l'en-*



## T A B L E.

*courager dans ses travaux. Rem. sur la Let. 11. n. 10. p. 111.*

*Apparition de nôtre Ste. Mere à une Religieuse du Convent d'Avila, pour luy montrer l'endroit, où étoit une main, que l'on avoit détachée de son corps. Rem. sur la Let. 6. n. 1. p. 43.*

### A S S Ū R A N C E.

*Celle du salut, dont la Sainte parle dans le nombre 1. de la Lettre 4. n'est pas totale ou absolue, mais c'est une esperance tres-forte, &c. p. 19.*  
*Le repos & la tranquillité que cette assurance produit dans l'Ame. Là-même. p. 20.*

### A U M Ô N E.

*Don Alvarez de Mendoza Evêque de Palence fort adonné à faire l'aumône. Let. 2. n. 2. p. 8.*

*Il ne faut pas manquer à la justice pour avoir dequoy faire l'aumône. Let. 17. n. 4. vers la fin. page 175.*

*Don Pierre de Castro Evêque de Segovie faisoit de grandes aumônes. Rem. sur la Lettre 5. n. 2. p. 40.*

*Madame Marie de Mendoza & Sarmiento Comtesse de Ribadavia, fort renommée par toute l'Espagne pour ses grandes aumônes. Rem. sur la Let. 8. n. 1. page 53.*

# T A B L E.

## B. BIEN.

**Q**u'il ne nous arrive jamais bien,  
contrevenant à la volonté de nô-  
tre Souverain Bien. Lettre 27.  
n. 3. page 267.

## C. CERTITUDE.

**Q**uelle est la certitude que l'on peut  
avoir en cette vie de jouir de  
Dieu. Rem. sur la Let. 4. dans  
tout le nombre 2. p. 30.

## CONFESSEUR.

Nôtre Ste. Mere a changé de sentiment  
sur la pluralité des Confesseurs, &  
de ceux qui ne sont pas de l'Ordre.  
Rem. sur la Let. 30. n. 4. p. 296.

C'est un grand soulagement pour une Ame  
de pouvoir traiter sincèrement & li-  
brement avec son Confesseur. Let. 9.  
n. 5. p. 63.

Il faut obéir aux Confesseurs, & faire  
tout ce qu'ils commandent: c'est ainsi  
qu'en usoit Ste. Terese, dont l'obéis-  
sance aux Confesseurs a été excellente.  
Let. 11. n. 10. p. 86.

## CONVENANCE.

Ce qui paroît convenable pour une chose,  
entraîne souvent plusieurs inconveniens  
pour une autre. Let. 45. n. 2. p. 416.

# T A B L E.

## CONVERSATION.

*Celle qui est trop frequente , quelque bonne qu'elle soit, ne profite pas, mais nuit beaucoup.* Let. 30. n. 2. p. 292.

*La fin principale de la conversation & du commerce, que nôtre Ste. Mere entretenoit avec les autres, étoit d'attirer leurs Ames à Dieu.* Rem. sur la Let. 8. n. 7. p. 60.

## COURONNE.

*Ce que signifie la Couronne d'épines, & celle de roses.* Rem. sur la Let. 3. n. 1. p. 16.

## D. DE'CHAUSSE'.

**L'**Esprit altier ne s'accorde pas avec l'humilité des Carmelites déchaussées. Remarq. sur la Lettre 14. n. 7. p. 150.

*Les austerités des premiers Carmes déchaussez étoient si grandes, que N. S. Mere craignit qu'ils ne se fissent mourir par l'excez des rigueurs qu'ils pratiquoient.* Let. 46. n. 4. p. 427.

*Cette rigueur fut moderée depuis dans le Chapitre tenu à Alcalá.* Rem. sur la Let. 46. n. 2. p. 430.

*Differend qu'il y eut dans la naissance de la Reforme, pour resoudre si nos Re-*

## T A B L E.

- ligieux seroient entierement déchaussés.*  
Let. 46. & ses Rem. p. 426. & 429.  
*Exercice ou travail des mains établi  
parmy les Carmes déchaussez durant  
les heures de recreation.* Let. 46. n. 5.  
Rem. sur la même Let. n. 4. p. 431.

## D E M O N.

- Il avance de grands inconveniens, lors  
qu'il veut empêcher quelque bien.* Let.  
1. n. 1. page 2.  
*Il fait de plus fortes oppositions à ce qu'il  
prevoit devoir être de grande utilité.*  
Let. 3. n. 2. p. 15.  
*Il facilite l'entrée du peché dans nos A-  
mes par l'amorce de la volupté, puis  
il nous tourmente par les remords de  
la conscience.* Rem. sur la Let. 9.  
n. 4. p. 68.  
*Plusieurs troupes de demons se sont jointes  
ensemble, pour combattre les Carmes  
& les Carmelites déchaussés.* Let. 44.  
n. 1. p. 407.

## D I E U.

- Il nous assiste de ses bienfaits, lors que  
les secours humains nous manquent.*  
Rem. sur la Let. 2. n. 3. p. 10.  
*Il donne beaucoup à celuy qui a beaucoup  
quitté pour son amour.* Lettre 14.  
n. 4. p. 143.  
*Il fait une grande grace à un homme,*

## T A B L E.

*lors qu'il s'en sert pour gagner les A-*  
*mes. Let. 30. n. 1. page 292.*

*Il est témoin de toutes nos actions, C'étoit*  
*en cette qualité que N. S. Mere le*  
*confideroit toujours. Rem. sur la Let.*  
*12. n. 4. p. 128.*

*Il écoute les pauvres sans se lasser. Let. 1.*  
*n. 3. p. 3.*

*Admirable presence & apparition de*  
*Dieu Trin & Un, dont N. Sainte a*  
*été favorisée. Rem. sur la Let. 13.*  
*n. 2. p. 134.*

## D O C T R I N E.

*Celle de N. Mere Ste. Terefe a été ad-*  
*mirée & approuvée de tous les hom-*  
*mes fçavans & vertueux, particu-*  
*lièrement du vénérable Pere Maître*  
*Jean d'Avila, qui étoit l'oracle de*  
*fon Siecle. Rem. sur la Let. 10.*  
*n. 4. p. 75.*

*Elle a eu la même approbation du glo-*  
*rieux Pere S. Pierre d'Alcantara.*  
*Rem. sur la Let. 11. n. 10. p. 110.*  
*& de plusieurs autres. Let. 12. n.*  
*20. p. 124. Rem. sur la même*  
*Let. n. 1. p. 125.*

*Elle a été examinée & estimée par le S.*  
*Office de l'Inquisition. Let. 44.*  
*n. 3. p. 409.*

# T A B L E.

## F. F E M M E.

- C** Elles, qui ont des qualitez avantageuses pour se faire aimer, sont ordinairement plus caressées par des Maris un peu avancés dans l'âge. Let. 2. n. 1. p. 7.
- Diriger plusieurs femmes qui demeurent ensemble, & enseigner des jeunes Ecoliers, sont deux choses aussi différentes que le noir & le blanc. Let. 17. n. 4. p. 174.
- Dieu nous délivre de plusieurs Femmes assemblées. Là-même n. 6. p. 176.
- Personne n'a pû donner des avis sur la Fondation d'une Communauté de femmes avec tant d'autorité que Sainte Terese. Rem. sur la Let. 17. n. 4. p. 182.
- Le châtiment que l'on exerce sur quelques-unes fait taire les autres, parce que les femmes pour la plûpart sont timides. Let. 23. n. 7. p. 231.
- Il faut employer la douceur & la severité dans le gouvernement des femmes, parce que les plus opiniâtres ne peuvent être rangées que par la dernière. Là-même n. 8.
- La Sainte dit avec assez bonne grace, qu'elle connoissoit mieux les petites sou-

## T A B L E.

*plesses des femmes que le Pere Provincial, à qui elle écrit la Let. 35. n. 2. p. 322. & elle finit ce nombre par ces paroles remarquables, qu'il vaut mieux permettre que quelques-unes meurent, que de porter prejudice à toutes.*

### G. G R A C E.

**L** *Es graces que les Theologiens appellent gratuites, ou gratuitement données, gratis datas, n'ont pas une liaison necessaire avec celle qui nous justifie, & nous rend agreables à Dieu. Rem. sur la Let. 4.*

n. 4.

p. 34.

*On voit le plus haut degré de perfection, où N. S. Mere parvint par le secours de la Grace. Let. 4. n. 1. p. 19. & 20.*

*Item Rem. sur la même Let.*

n. 1.

p. 28.

### H. H E R E S I E.

**E** *lle affligeoit extrêmement Sainte Terefe. Let. 11. n. 23. p. 92.*

*Let. 12. n. 15.*

p. 121.

### H I S T O I R E.

*L'Histoire contenüe dans la Lettre 17. est declarée dans les Rem. sur cette*

*Let. n. 2. & 3.*

p. 180.

## T A B L E.

### H O N N E U R.

*L'honneur du monde finit à l'heure de la mort, & c'est en ce terrible moment que l'on commence à connoître, combien il est important de chercher en tout uniquement la gloire de Dieu.*

Let. 36. n. 2. page 327.

*C'est une grande chose de desirer uniquement en tout l'honneur de Dieu.*

Let. 46. n. 5. p. 428.

### H U M I L I T É.

*Celle que N. S. Mere a témoignée au Pere Visiteur est admirable.*

Let. 9. n. 5. p. 63.

*Il est plus avantageux à des Religieuses d'entrer dans une Ville avec humilité & de prendre une petite maison, comme pauvres, que de s'engager en de grosses dettes, pour avoir fait autrement.*

Let. 43. n. 9. p. 401.

### I. J E R O M E G R A T I A N.

**E** *Loge du Pere Jérôme Gratian.*

Let. 1. n. 2. p. 3.

### I M A G E S.

*Les Images des trois Personnes Divines.*

Let. 13. n. 3. p. 131. & dans les Rem. sur la même Let. n. 4. p. 136.

*Le Grand Duc d'Alve Don Ferdinand portoit toujours sur sa poitrine une de*



## T A B L E.

*ces Images, qui representoit Nôtre Seigneur JESUS-CHRIST, pour en tirer toute sa consolation. La-même. C'étoit par la grande confiance qu'il avoit en elle qu'il donnoit des Batailles & remportoit des Victoires. La-même.*

### I N J U R E S.

*Nôtre Ste. Mere portoit une plus grande affection à ceux qui luy faisoient des injures, & qui parloient mal d'elle.*

Let 12. n. 10. p. 118.

### J U S T E.

*Le Juste vit toujours avec crainte & défiance de luy-même. Rem. sur la*

Let. 10. n. 2. p. 74.

*C'est le propre du Juste de commencer son discours par sa propre accusation.*

Rem. sur la Let. 14. n. 2. p. 144.

## L. L A N G U E.

**F***Ermer la bouche, & moderer sa langue au temps de la calamité, est un effet de prudence. Rem. sur*

la Let. 47. n. 1. p. 435.

### L E T T R E S..

*La Lettre 11. p. 79. est pleine de Mysteres & de merveilles, & elle mérite d'être lûe plusieurs fois.*

*La suivante p. 112. est de la même qualité.*

## T A B L E.

*La 13. p. 130. explique une Vision de la Tres-Sainte Trinité, & marque ce que la creature humaine peut acquerir par le secours de la grace.*

*Comment la Lettre 15. fut trouvée dans une cloison ou dans le creux d'une muraille. Rem. sur la Let. 15. n. 1.*

*page 154.*

*La Lettre 16. qui est pour le R. Pere Recteur du College de la Compagnie de JESUS à Avila, a de la liaison avec la 20. du premier Tome, & toutes deux sont dignes d'être lûes & considérées avec leurs Remarques.*

*p. 161.*

### LIBERALITE.'

*L'homme liberal n'attend point qu'on luy fasse instance; mais dès qu'on le fait ressouvenir du besoin il vient aussitôt au secours. Rem. sur la Let. 2. n. 3.*

*p. 11.*

### LIBERTE.'

*Il n'y a point de veritable liberté que celle qui se trouve dans la vertu; ny de plus honteuse servitude que celle qui nous assujettit au vice. Rem. sur la Let. 8. n. 6.*

*p. 58.*

# T A B L E.

## M. M A N G E R.

**N**Otre Mere Sainte TERESE prend pour une Penitence le commandement que son Confesseur luy faisoit de se bien traiter, & de manger plus qu'elle n'avoit accoûtumé. Let.

23. n. 10.

p. 233.

Elle souffroit une grande peine, qui la faisoit pleurer amerement, lors qu'elle étoit obligée de manger, spécialement lors qu'elle étoit dans un grand recueillement. Let. 12. n. 13. p. 119.

## M O N A S T E R E S.

Il est impossible de bien regler les Monasteres des Religieuses, si l'on ne garde avec beaucoup de soin toutes les avenues. Let. 23. n. 6.

p. 230.

Les Monasteres des Carmelites déchaussées étoient des modeles de vertu & de Sainteté en Espagne. Let. 23.

n. 5.

p. 229.

## N. N E C E S S I T É.

**I**L suffit à un homme genereux de connoître la necessité du prochain pour le secourir, sans qu'on luy fasse d'autre instance pour cela. Let. 2. n. 2. p.

8. & les Rem. sur la même Lettre

n. 3.

p. 11.

# T A B L E.

## O. O B E Ï S S A N C E.

**C**eluy qui ne sçait pas obeir ne merite pas de commander; & qui dédaigne de se soumettre à l'obeissance, est indigne d'être élevé à la Charge de Supérieur. Rem. sur la Let. 34. n. 2.

p. 320.

## O E U V R E S.

*Il faut une grande attention à faire si bien les choses, que pour executer une bonne œuvre, on n'en ômette ou neglige pas une autre. Let. 17. n. 3. p. 174.*

## O F F E N S E.

*Si à l'heure de la mort un homme qui a été offensé, est obligé de se reconcilier avec celuy qui a fait l'offense. Let. 36. n. 2. p. 327. Rem. sur la même Let. n. 3. & 4.*

p. 333.

Voyez INJURES.

## O R A I S O N.

*L'Oraison exige la solitude, afin que rien ne la puisse troubler; pour cela nôtre Sauveur a souvent prié seul; & nôtre Mere Sainte Terese a fait la même chose à son imitation. Let. 11. n. 6. p. 83. & Rem. sur la même Let. n. 7.*

p. 106.

*Une façon particuliere d'Oraison, que Nôtre Seigneur a enseignée à nôtre*

## T A B L E.

*Sainte Mere Terefe.* Let. 12. n. 2.  
p. 112. Rem. sur la même Let.  
n. 3. p. 126.

*Les grands fruits & avantages qu'elle  
a tirés de cette Oraison.* La-même  
n. 2. p. 112. & dans les Rem.  
n. 4. p. 127.

## P. PAIX.

**L** *A souveraine Paix, & la tranqui-  
lité interieure est celle qui nous eleve  
non seulement au-dessus de toutes les  
choses de la Terre, mais même au-  
dessus de celles du Ciel, en tant qu'el-  
les nous sont utiles.* Rem. sur la  
Let. 4. n. 1. p. 28.

## P A R O L E S.

*Elles ne sont pas toujours prises selon  
l'intention de celuy qui les dit; mais  
selon la disposition de celuy qui les en-  
tend.* Rem. sur la Let. 25. n. 6. p. 257.

*Les paroles & les avis interieurs que N.  
Seigneur donnoit souvent à nôtre Ste.*  
Let. 4. n. 4. p. 22.

*Certaines paroles que Nôtre Seigneur dit  
un jour à la Sainte, pour luy donner  
un avis important au sujet de la Fon-  
dation du Convent de Palence.* Rem.  
sur la Let 4. n. 6. p. 35.

# T A B L E.

## P E C H E R.

*Platon dit, que celuy qui pèche se rend esclave du vice, qui est un Maître tres-vil & tres-impur. Rem. sur la Let. 8. n. 5. p. 57.*

## P E I N E S.

*Le mélange des peines & des contentemens en cette vie est le chemin droit que Dieu a tracé aux hommes. Let. 22. n. 4. p. 212.*

## P I T I E'.

*La grande pitié que Sainte Terese avoit des pauvres. Let. 12. n. 4. p. 114.*

## P R E L A T.

*Si le Prelat ne peut pas obtenir l'amendement de son sujet par la douceur de ses paroles, il doit user de la rigueur de la discipline. Rem. sur la Let. 23. n. 5. p. 237.*

*On a toujours tenu suspêt le jugement que quelques-uns font de leurs Prelats, qui est neanmoins un mal fort commun parmy les inferieurs. Rem. sur la Let. 25. n. 5. p. 255.*

*Celuy-là n'est pas propre pour être bon Prelat, qui n'est pas bon sujet. Rem. sur la Let. 34. n. 2. p. 320.*

*Le bon Gouvernement d'un Superieur doit être assaisonné d'un aigre-doux.*

## T A B L E.

*c'est à dire mêlé d'amour & de crainte.* Let. 23. n. 8. p. 231. Rem. sur la même Let. n. 5. p. 237.

*Dieu châtie ordinairement la trop grande douceur, ou plutôt la lâcheté des Superieurs dans le Gouvernement.*

Rem. sur la Let. 22. n. 6. p. 221.

*Le Pere Jérôme Gratian Carme déchaussé, loué d'être un grand & vertueux Prelat.* Let. 9. n. 2. p. 61.

## R. R E C O N N O I S S A N C E.

**S***ainte Tereſe par un esprit de reconnaissance a fait l'éloge du glorieux Pere Saint Pierre d'Alcantara, qui avoit examiné & approuvé la conduite de sa vie, & la qualité de sa Doctrine. La Relation que la Sainte a faite des Vertus de ce Pere, a beaucoup contribué à sa Beatification & à sa Canonisation.* Rem. sur la Let.

11. n. 10. p. 111.

## R E F O R M E.

*Les Reformes sont dans les Ordres Religieux comme des Medecines données à temps; quoy que dans le commencement elles causent de grandes tranchées, neanmoins dans la suite elles rendent la santé.* Rem. sur la Let.

23. n. 4. p. 237.

# T A B L E.

## R E L I G I E U S E S.

*Il ne faut pas facilement les croire, parce que quand elles veulent une chose, elles en font entendre ou croire mille.*

Let. 43. n. 9. page 401.

*Nôtre Sainte Mere appelle ses Religieuses des Cigales, & pour quelle raison.*

Let. 22. n. 6. p. 215. Rem. sur cette même Let. n. 3. p. 218.

## R E L I G I O N.

*Madame Casilde de Padilla est appelée d'une façon singuliere à la Religion.*

Let. 14. n. 4. p. 141. Rem. sur cette même Let. n. 3. 4. 5. & 6. p. 144. & suiv.

## R O I S.

*Les Rois sont les Lieutenans de Dieu sur la Terre.* Let. 1. n. 3. p. 3.

*Ils sont obligez d'écouter les Pauvres, puis qu'ils tiennent la place de Dieu.*

La-même.

*Ils sont les Anges tutelaires de leurs Royaumes.* Rem. sur la Lettre 20.

n. 4. p. 200.

*Philippe II. appelé le Prudent, Roy d'Espagne a été l'Ange Tutelaire de nôtre Reforme.* La-même.



## T A B L E.

### S. SAINTETE.

**L** A Sainteté ne suffit pas pour bien gouverner, si la résolution manque pour exciter les tiédes, & remettre les lâches daxs les limites de la Justice. Rem. sur la Let. 22. n. 4.  
page 220.

Quelqu'un peut être tres-saint en luy-même, & mauvais pour être Superieur.  
La-même.

### S A N T E.

La sante de Sainte Terese devoit meilleure par la sacrée Communion, & par les ravissements dont Dieu la favorisoit. Let. 11. n. 27.  
p. 95.

### S E I G N E U R.

Celuy-là est veritablement Seigneur, qui sçait se maîtriser soy-même, & commander à ses passions, & à ses affections déreglées. Rem. sur la Lettre 8. n. 6.  
p. 58.

### S E R V I T E U R D E D I E U.

Il est tres-raisonnable que les Serviteurs de Dieu soient assistés, & même regalés dans leurs maladies. Rem. sur la Let. 42. n. 4.  
p. 390.

### S O U F F R I R.

Il y a une grande difference entre souffrir

## T A B L E.

*Et voir souffrir celuy qu'on aime.* Let. 28. n. 4. p. 274.  
*Ce point est éclaircy dans les Remarq. sur cette Let. n. 6. 7. & 8. p. 279. & suivans.*

### T. T R A V A U X.

**C'***Est un travail & une peine de ne servir à Dieu en rien.* Let. 4. n. 2. p. 22.

*Le travail est une viande dont celuy, qui en a une fois goûté véritablement, connoit qu'il n'y a point de meilleure nourriture pour l'Ame.* Let. 28. n. 4. p. 274.

*Nôtre Sainte Mere souffrit de grands travaux au sujet d'un bras, que le demon luy avoit cassé.* Rem. sur la Let. 24. n. 2. p. 244.

*Elle avoit une sainte envie & un grand empressement de s'exposer à des travaux & à des perils, comme elle le voyoit faire aux autres.* Let. 46. n. 2. p. 424.

### V. V E R I T E.'

**C'***Est une grande chose que la Verité.* Let. 44. n. 1. p. 408.

### V I E.

*La Vie corporelle causoit une grande*

## T A B L E.

*peine à nôtre Sainte. Let. 12. n. 17.*

*page 122.*

*Il luy sembloit qu'elle ne vivoit pas elle-même, mais que JESUS-CHRIST, qui la conduisoit, vivoit en elle.*

*La - même.*

*Elle desiroit la vie seulement pour souffrir, ou bien pour mourir pour l'amour de Dieu.*

*La-même*

*La vie du Juste, qui commence à servir Dieu tout de bon, n'est qu'un tissu de biens & de maux. Let. 22. n. 4.*

*p. 212. Rem. sur la même Let.*

*n. 2.*

*p. 217.*

### V I S I O N.

*Il faut remarquer la difference qu'il y a entre les Visions imaginaires & les intellectuel'es. Let. 4. n. 3. p. 22.*

*Paroles interieures. La-même n. 4.*

*Nôtre Mere Sainte Tere'e a été favorisée de Visions intellectuelles, dans lesquelles elle a veu les trois Personnes Divines, & l'Humanité de N. Seigneur JESUS-CHRIST. La-même.*

*Let. 13. n. 3. p. 131. Rem. sur la*

*même Let. n. 1. p. 133. & suiv.*

*Les Visions & les ravissemens qu'avoit nôtre Mere Sainte Tere'se, causoient en elle un si grand mépris de toutes les choses de la terre, qu'elle ne les*

## T A B L E.

*regardoit que comme de la balayeuze,  
d'où vient qu'elle en avoit de l'hor-  
reur. Let. 11. n. 13. & 15. page 87.*

### V I S I T E U R S.

*Ils ne doivent pas facilement faire des  
Ordinations dans leurs visites, si ce  
n'est lors qu'une nécessité indispensable  
l'exige. Let. 27. n. 1 p. 265. Rem.  
sur la même Let. n. 2. p. 269.  
& suivans.*

### Z. Z E L E.

**L***E Zele de la vraye Foy, qui brûloit  
dans le cœur de Sainte Tereſe, luy  
a fait ſentir une grande douleur de  
la perte de tant d'Ames par l'He-  
reſie de Luther. Let. 12. n. 15.  
page 121.*

Fin de la 1. partie du 2. Tome.



# F A U T E S.

Let. 4. pag. 22. n. 3. lig. 2. *l'a conduite*, lisez : *l'ait conduite*.

Let. 12. p. 113. n. 3. lig. 28. *vécut*, lisez : *vive*.

Let. 17. p. 173. n. 1. lig. 5. *je feray beaucoup d'écrire*, lisez : *de pouvoir écrire*.

Let. 28. page 273. n. 2. lig. 2. *que je luy eus*, lisez : *que je luy eusse*.

Rem. sur la Let. 30. p. 296. n. 4. l. 27. *l'obligerent*, lisez : *l'obligea*.

Let. 42. pag. 384. lig. 18. *qu'il y*, lisez : *qu'il y a*.

Là - même lig. 25. *grand, chose*, lisez : *grand'chose*.

Rem. sur la Let. 46. page 430. n. 2. lig. 2. *nus-pieds*, lisez : *nu-pieds*.

Let. 48. pag. 436. n. 2. lig. 4. *vingt-cinq*, lisez : *vingt-cinq ans*.





60



# MARQUÉS DE SAN JUAN DE PIEDRAS ALBAS

BIBLIOGRAFÍA TERESIANA

## SECCIÓN II

### Obras de Santa Teresa de Jesús

Número.....	1661	Precio de la obra.....	Ptas. ....
Estante.....	12	Precio de adquisición. »	» .....
Tabla.....	3	Valoración actual.....	» .....



1661.

ART DE  
DES  
TERRESE

TO

TO

TO

TO

TO